This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

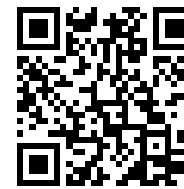

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT

Acc. 30701

Digitized by Google

SOCIÉTÉ
DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES
DU HAINAUT.

Mémoires et Publications.

TOME SIXIÈME.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES,
DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

ANNÉE 1845 — 1846.

MONS.
Emm. Hoyois, Imprimeur-Libraire-Editeur,
Imprimeur de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut,
et de la Société des Bibliophiles belges.

M. DCCC. XLVI.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

Année académique 1845 — 1846.

TREIZIÈME ANNIVERSAIRE.

SÉANCE PUBLIQUE DU 13 AVRIL 1846.

Présents : M.rs Wins, *Vice-Président*, remplissant les fonctions de *Président;* Raingo, *Vice-Président;* Mathieu, *Secrétaire perpétuel;* Plétain, *Trésorier;* Lacroix, Rousselle, Fumière, Delbar, *Questeurs;* Ermel, *Bibliothécaire-Archiviste;* Bouilliot, Baugniet, Chalon, Clesse, Cuerens, Culis, Delneufcour, De Moriamé, Descamps, Goffint-Delrue, Gonot, Guibal, Halbrecq, Herbaut, Hoyois, Lefèvre, Leroy, Letellier, Letoret, Manfroy, L. Petit, Stiévenart, Toilliez, Valère Wins, *Membres,* et Wauquier, *Secrétaire.*

A deux heures et demie, M.rs les Fonctionnaires prennent place au bureau, sous la Présidence de M.r Camille Wins, qui ouvre la séance par un discours où la profondeur des pensées le disputent à l'élévation et à l'élégeance du style.

Digitized by Google

M.r le Secrétaire annuel fait son rapport sur les travaux académiques pendant l'année qui vient de s'écouler.

M.r Germain Raingo donne lecture d'un mémoire sur le défrichement des bruyères, et émet à ce sujet des considérations dont il est à espérer que le Gouvernement saura faire son profit.

M.r Adolphe Mathieu lit deux fragments d'un poème intitulé : *Les Belges*, dans lequel il s'est particulièrement attaché à récapituler et à faire ressortir nos principales gloires nationales.

M.r le Bibliothécaire-Archiviste communique à l'assemblée les procès-verbaux des séances dans lesquelles la Société a choisi pour Président honoraire à vie M.r Charles Liedts, ancien Gouverneur du Hainaut, et voté une médaille d'or à M.r Charles Petit, premier prix du Concours général de 1845 entre les élèves de rhétorique du royaume. Celui-ci vient ensuite recevoir des mains de M.r Wins, au milieu d'applaudissements prolongés, la récompense qu'il a méritée.

M.r le Secrétaire perpétuel fait son rapport sur les mémoires envoyés au concours, et proclame lauréat pour la question de peinture, M.r Adolphe Lacomblé, peintre de paysage à Bruxelles, comme auteur de l'écrit portant pour épigraphe : « L'art ne doit jamais céder aux exigences du vulgaire ; c'est à lui de faire des lois et

Digitized by Google

de les imposer. » La question que M.r Lacomblé avait entrepris de résoudre était conçue en ces termes : *De l'état actuel de la peinture en Belgique, de ses tendances, de son influence sur les diverses classes de la société et des moyens d'en améliorer l'enseignement.*

Après la remise de la médaille à M.r Lacomblé, et une allocution de M.r Wins, la séance est levée.

Le Vice-Président,
C. Wins.

Le Secrétaire,
Et. Wauquier.

Digitized by Google

Digitized by Google

Discours du Vice-Président.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES !

Vous m'avez imposé, bien tard, une tâche difficile. Il ne m'a plus été possible d'appeler à mon aide le temps, ce producteur des œuvres durables. Mais Vous m'en aviez fait un impérieux devoir : je me suis soumis. Rien dès lors n'a dû me retenir, quelque hardi qu'il soit de porter la parole devant une aussi sage assemblée. — Mon zèle sera mon excuse, et votre bienveillance, mon soutien.

Pour remplir dignement cette tâche, par le sujet du moins, si point par la forme; permettez-moi, MESSIEURS, de vous entretenir de l'ORIENT qui préoccupe maintenant tous les hommes instruits. Non pas de cette question éphémère qui, plusieurs fois, a failli troubler la paix européenne : la Méditerranée voit s'agiter des intérêts moins importants pour Nous, que ceux sur lesquels je vais appeler votre attention; je veux parler de cette

Digitized by Google

étonnante contrée, d'où nous est venue la lumière morale et religieuse; de l'Orient, où sont consignées nos plus vieilles annales; de l'Orient, où surgissent d'immenses découvertes artistiques et littéraires; de l'Orient enfin, berceau de la civilisation du Monde.

Les Hébreux avaient transmis aux générations d'antiques et précieux souvenirs sur le genre humain et sur son histoire [1]. Mais la critique s'aperçut un jour, que la nation juive s'était isolée, rapportant tout à elle, et que, dans sa vanité, elle avait soigneusement caché la source des traditions bibliques [2].

Nos aïeux aimaient cette douce philosophie grecque qui nous fait oublier les maux de la terre [3]. Gloire éternelle, disaient-ils, à cet Homère, dont les œuvres divines, toujours jeunes, sont restées inimitables! Respect à Athènes et aux hommes immortels dont les voix éloquentes s'y firent entendre! Mais ils ne pouvaient relier la science hellénique aux premiers essais d'un monde civilisé.

Une curiosité très-naturelle interrogeait l'antiquité, pour connaître quels avaient été les maîtres, et des Juifs disséminés parmi les nations, et des Grecs, ces précepteurs des Romains. Nos ancêtres savaient que la chûte de ces peuples puissants avait été suivie d'époques de ténèbres et de barbarie. N'apercevaient-ils pas ensuite cette renaissance des lettres marquée par le Dante, dont le génie créait à la fois une langue et un poème? et quel poème que l'Enfer de sa divine comédie!!

[1] Voyez le Pentateuque.

[2] Et aussi Fl. Josèphe dans ses *Antiquités Judaïques*, surtout dans le prologue de cet ouvrage, traduit par Buchon, Paris, 1842; ainsi que les diverses histoires des Juifs; cependant recourir à l'*Univers pittoresque*, la *Palestine*, par S. Munk, p. 75, Paris, 1845, in-8.°, fig.

[3] Diogène-Laërce; *Voyage d'Anténor en Grèce et en Asie*, par Lantier; *Collection des moralistes anciens*, par Lévesque, Paris, 1782 — 1795, 18 vol. in-18, etc., etc.

Digitized by Google

Cette succession de grandeurs et de décadences remuait fortement leurs esprits. Ils s'ingéniaient à pénétrer dans la nuit des temps, se demandant les uns aux autres : si rien n'avait précédé les livres sacrés recueillis par Esdras? si quelque guerrier plus ancien, n'avait pas été chanté comme Achille? s'il n'existait point une autre Odyssée? — Ils recherchaient où ces trésors pouvaient être cachés,.... et le monde intellectuel était dans l'attente!

Pour arriver à cette importante solution, les chronologies de Manéthon, de Bérose et de Sanchoniathon étaient examinées [1]. Les savants rassemblaient les précieux lambeaux de l'histoire primitive, pour retrouver les anciennes races et recomposer leurs destinées. On relisait avec avidité les longs fragments de Quinte-Curce, les belles pages d'Arrien, les extraits de Trogue-Pompée et de Ctésias, les élégants récits de Xénophon, les doctes voyages d'Hippocrate et de Diodore de Sicile, et surtout les courses savantes d'Hérodote [2]. Parmi ces illustres écrivains, les uns vantaient la beauté de Memphis, de Thèbes aux cent portes et de la riche Héliopolis; mais l'Égypte restait enveloppée d'un impénétrable linceul, que Champollion seul devait soulever [3]. Les autres racontaient l'empire d'Assyrie et Ninive aux riches bibliothèques; la puissance de Nabuchodonosor et de Babylone où l'on tissait les étoffes d'or et d'argent; cette reine des cités

[1] Voir les fragments de leurs écrits dans Josèphe, George le Syncelle, Porphyre, de l'*Abstinence de la chair des animaux*, Maestricht, 1747, in-4.°, et Eusèbe, *Préparation évangélique*, Paris, 1628, 2 vol. in-fol.

[2] Voyez les bonnes traductions publiées à Paris dans le *Panthéon littéraire*, la collection de Nisard, chez Dubochet, et les réimpressions grecques et latines de Didot frères.

[3] *Précis du système hiéroglyphique des anciens Égyptiens*, Paris, 1824; Lettres écrites d'Egypte et de Nubie en 1828 et 1829; celles à M.r de Blacas formant une *Histoire chronologique des dynasties égyptiennes, d'après les monuments et les Papyrus; Dictionnaire hiéroglyphique*, in-fol.; *Monuments de l'Egypte et de la Nubie*, 4 vol in-fol. avec 400 pl., 1844; joignez-y l'*Égypte ancienne*, par son frère Champollion-Figeac, Paris, 1840, in-8.°, fig.

Digitized by Google

célèbre dans l'univers par ses fastueux édifices; ici c'étaient Cyrus et les Mèdes et la féerique Ecbatane entourée de sept enceintes de diverses couleurs; là, c'étaient Darius et les Perses et leur brillante capitale, si renommée par ses fabriques d'armes, cette magnifique Persépolis aux sculptures merveilleuses [1]. Mais tous ces fabuleux royaumes semblaient avoir disparu tout entiers de la face de la terre, enlevés pour jamais par le souffle destructeur du Temps!

Les historiens, il est vrai, rapportaient que, sous Vespasien, des armées nombreuses d'une race inconnue, venues des extrémités de l'Asie, avaient poussé leurs excursions jusqu'à la mer Caspienne, après avoir envahi la Bactriane; et que Marc-Aurèle avait envoyé dans la Sérique, des ambassadeurs au chef du Céleste-Empire. Mais au VII.e siècle, les Arabes, conduits par le Prophète de Dieu, avaient renouvelé les victoires du fils de Philippe et formé une barrière impénétrable entre l'Europe et l'Inde.

Cependant la foi conduit les pélerins à la ville-sainte et l'appât du gain pousse les marchands à de lointaines pérégrinations. Les Vénitiens expédient des caravanes au Cathay; notre audacieux compatriote Guillaume Van Ruysbroeck [2] va saluer le Grand Mongol; et Henri III de Castille, envoie de ses gentilshommes à la cour de Tamerlan, qui faisait de Samarcande le marché de tout l'Orient.

Mais ces voyages étaient longs et périlleux; un passage par les mers pouvait seul offrir une route facile et contre-balancer

[1] Voyez Heeren, *de la Politique et du Commerce des peuples de l'Antiquité*, trad. de l'allemand par Suckau, Paris, 1830—1834, tom. I.er; Th. Maurice, *Observations on the ruins of Babylon*, 2 vol. in-4.°, London, 1816—1818; J.-S. Buckingham, *Travels in Mesopotamia*, London, 2 vol. in-8.°, 1827; *et Researches in Ispahan and Persepolis*, London, 1830, 2 vol. in-8.°; et enfin lisez les curieux essais de Lassen, Burnouf, Grotefend, de S.t-Martin et de Robinson, sur les *Inscriptions cunéiformes* trouvées à Ninive, à Babylone et à Persepolis, et les anciens géographes : Strabon, etc.

[2] Dit Rubruquis, en 1252.

Digitized by Google

la prépondérance des Musulmans. L'intrépidité des navigateurs y pourvut, et le 14 mai 1498, Vasco de Gama aborda au Malabar, près de Calicut: double victoire, puisque cet événement mémorable ouvrit aux Européens les portes de l'Inde et donna naissance à la belle épopée des Lusiades [1].

Nos avides occidentaux établirent, sans retard, des comptoirs nombreux dans le mers australes [2]. Raynal [3] nous en a tracé les dramatiques histoires; mais ces lugubres exploits ne sont pas le sujet de ce discours: nous avons à montrer de plus belles et de plus nobles conquêtes !

L'Europe savante ne pouvait s'arrêter aux avantages matériels rapportés d'Asie par les voyageurs. Elle faisait explorer la Syrie, la Perse et l'Indoustan [4]; mais ces monarchies du passé semblaient frappées d'un sommeil de plomb : rien ne venait nous aider à remonter les siècles et à reformer la filiation des peuples et des littératures. — Quant tout à coup un homme, après

[1] Parcourez la belle introduction d'Aug. Duponchel, à la *Nouvelle Bibliothèque des Voyages*. Paris, 1841—1844, 12 vol. in-8.°, fig. et cartes.

[2] Les Portugais sous Albuquerque, les Hollandais commandés par Spilbergen, les Français conduits par Dupleix et les Anglais dirigés par Drake, se partagèrent les côtes asiatiques. — La *Compagnie des marchands faisant le trafic aux Indes*, constituée sous Elisabeth, en 1599, au capital de 30,000 liv. sterl., possède aujourd'hui 150,000,000 de francs, et commande, à la tête d'une armée de 200,000 hommes, à un territoire dix fois plus grand que la mère-patrie et peuplé de 190,000,000 d'habitants. Voir l'*Inde* (Univers pittoresque), par Dubois de Jancini et Raymond. Paris, 1845, in-8.° fig.

[3] Histoire philosophique et politique du commerce et des établissements des Européens dans les deux Indes. Genève, 1780, 10 vol. in-8.°, fig. et Atlas.

[4] De Bry, *Collectiones peregrinationum in Indiam orientalem et occidentalem*, XXV partibus comprehensæ. Francofurti, 1590—1634, 7 vol. in-fol.; J.-B. Tavernier, *Voyages en Perse et aux Indes*, Paris, 1692, 3 vol. in-12; J. Chardin, *Voyages en Perse et autres lieux de l'Orient*, Amsterd., 1735, 4 vol. in-4.°, fig.; C. Le Bruyn, *Voyage par la Moscovie en Perse et aux Indes orientales*, en 1701—1708, Amst., 1718, 2 v. in-fol., fig.; C. Niebhur, *Voyage en Arabie et en d'autres pays circonvoisins*, Amst., 1776 et 1858. 4 vol. in-4.°, fig., etc., etc.

Digitized by Google

quinze années de patience et de servage, revient à Paris, en 1762, avec le *Livre de vie* [1]; les lois admirables de Zoroastre dont les écrits étaient jusqu'alors un mystère. Anquétil-Duperron est suivi de Volney, qui va s'asseoir sur les ruines de Palmyre et tente la simplification des langues orientales [2]. Les Anglais pénètrent dans les sanctuaires de Brahma [3], circonviennent ses prêtres et leur arrachent les manuscrits sacrés; encyclopédies scientifiques, rares arsénaux des traditions les plus reculées. L'Orient alors tomba en notre puissance, mais l'Occident étonné dut s'incliner devant les œuvres gigantesques des poètes indiens.

Ces vieilles dépouilles des anciens temps étaient écrites dans une langue perdue. Peu d'hommes la comprenaient encore, et ceux-là n'osaient la divulguer. Ils craignaient que les secrets divins ne fussent profanés et que les temples de leurs dieux ne s'écroulassent sur leurs têtes coupables. Que ne peuvent pourtant la persévérance et la volonté! Le sanscrit déchiffré fut reconnu la mère des langues parlées aujourd'hui, depuis Sumatra jusque dans la Scandinavie [4], et la Société asiatique de Calcutta

[1] Le *Zend-Avesta* parut en 1771, à Paris, chez Tilliard, 3 vol. in-4.°. Cette traduction est refaite par Keukler, en Allemagne; Olzhausen, en Danemarck, et en France par l'érudit E. Burnouf, qui a donné le *Vendidad-Sadé*, ou la *Morale de Zoroastre*, avec le texte lithographié, à Paris, de 1829 à 1843, in-fol., et aussi un *Commentaire sur le Yaçna*, à Paris, en 1833. — Anquétil a publié ensuite, dans un âge très-avancé, son *Oupnek'hat*, i. e. *Secretum tegendum*, 2 vol. in-4.°; mais ces *Upanischadas*, qui ne sont que des méditations religieuses, extraites des *Védas* et déjà traduites en persan à Benarès, par Darachekou, frère d'Aureng-Zeb, en 1637, sont, selon W. Von Schlegel (Réflexions sur l'étude des langues asiatiques, Bonn, 1832, p. 72), arrangés d'une manière inintelligible et devront être refaits : voir Lanjuinais, *Œuvres complètes*, Paris, 1822, tome 4.me. M.r G. Pauthier a livré à l'impression le texte sanscrit et la version persanne du *Kéna-Oupanichad*, 1831.

[2] *L'Hébreu simplifié* et *Discours sur l'étude philosophique des langues.*

[3] *Le Grand-Un.*

[4] Voyez Eichhoff, *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*, Paris, 1836, in-4.°. M.r Van Thielen, professeur à l'Université libre de Bruxelles, prépare aussi un grand travail sur les langues indo-germaniques.

Digitized by Google

fondée par le célèbre W. Jones [1], fit apparaître, dans toute leur splendeur et leur immensité, les épopées colossales des Indous [2].

La nation indienne a une physionomie naïve et tout originale. Les œuvres de ses enfants sont remplies de paroles mélodieuses et d'agréables fictions. Un charme entraînant s'attache à leurs plus simples sentences, et la nature semble avoir dicté leur suave poésie [3]. Si nous ouvrons les *Védas* [4], vieux comme le

[1] En 1784.

[2] *Transactions of the royal-asiatic society of Great-Britain ;* — of the literary society of Bombay ; — of the asiatic society of Bengal.

[3] Créations d'un art qui a tout deviné et que son luxe même écrase. Epopée et drame, ode et apologue, argumentation des écoles et rêves d'une imagination effrénée ; les plus brillantes manifestations de l'intelligence humaine ; systèmes de philosophie matérialiste, panthéiste, spiritualiste ; application de la dialectique au mouvement de la vie réelle et à la critique de l'art ; narration lyrique ; morale sentencieuse ; il n'est aucun mode de la pensée qui ne se trouve compris et enlacé d'une chaîne mystérieuse dans les œuvres indoues. Aimé-Martin, *plan d'une bibliothèque universelle*, Paris, 1837, sect. VI, p. 262 et suivantes. — Edgard Quinet, *Génie des Religions*, et *Revue des deux Mondes*, 1840, 3.me vol. — *Tableau historique et méthodique des connaissances humaines*, faisant suite à l'*Encyclopédie moderne* de Courtin, tome 25.me, § 3, Brux., 1832. — *Dictionnaire de la conversation*, Brux., 1844, au mot SANSCRIT.

[4] Ils sont au nombre de quatre : *ritch* (du feu), *yadjouch* (de l'air), *sâman* (du soleil) et *a'tharvan'a*, moins ancien que les autres. Consultez la savante notice de H.-J. Colebrooke sur ces écritures sacrées de l'Inde ; elle a été traduite en grande partie de l'anglais par G. Pauthier. — Le *Rig-Véda* fut publié en sanscrit, avec une traduction latine, par Rosen, à Londres, en 1828.

La vue longue de Voltaire lui avait fait croire que les Indes devaient recéler de bien vieux documents ; mais son *Ezour-Veidam* (traduit depuis par de S.te-Croix, Yverdon, 1778, 2 vol. in-12) et qu'il porta à la bibliothèque du Roi, n'est qu'une falsification, en langue vulgaire, faite par un missionnaire, Robert de Nobilibus, dit-on ; c'était une fraude pieuse de ce jésuite, pour attirer plus facilement les Indous au christianisme. Voir la *Défense de mon Oncle*, ch. 13, et la note de Beuchot, p. 348 du tome 43 des OEuvres complètes.

Le savant anglais Colebrooke fixe la moindre ancienneté du Yagour-Véda à 33 siècles ; à l'aide de calendriers que cet écrit contient et d'après les observations astronomiques qui y sont rapportées. Le professeur Schlegel fait

Digitized by Google

Monde, nous y trouvons la connaissance d'un Être-Suprême, les principes d'une raison éclairée, les préceptes de la morale la plus pure et les consolantes maximes de la charité universelle. Les *Pouranas* [1], qui n'en sont que la paraphrase dans un langage plus jeune, ont été faits depuis plus de trois mille ans, et comprennent seize cent mille vers. Ces immenses répertoires contiennent des dialogues sur la cosmogonie et la théologie, sur l'histoire et la métaphysique, sur la géographie et la législation, sur la médecine et sur l'astronomie, et encore des légendes, des hymnes [2] et des épisodes. — La bible a-t-elle rien de plus antique et de plus étonnant?

Que vous dirai-je des lois civiles et religieuses de *Manou*[3],

remarquer à ce propos, que la dissertation du même Colebrooke, sur les *Notions des astronomes indiens sur la précession des équinoxes* et qui a été imprimée en 1816, à Calcutta, n'étant pas arrivée en Europe avant que Delambre écrivit son *Histoire de l'Astronomie ancienne*, tome 1.er, pag. 400 et suiv., cet auteur a fait de fausses suppositions, et s'il en a fait de telles, nous devrons dire que Cuvier, qui en a argumenté dans son *Discours sur les révolutions de la surface du globe*, Paris, 5.me édit., 1828, p. 236, se serait aussi trompé, en doutant de la haute antiquité des écrits indiens.

[1] Le *Bhagavadan*, ou *Doctrine divine*, traduit par d'Obsonville, in-8.°, 1788; — *The Vishnu-Purana*, a system of hindu mithology and tradition, translated from original sanscrit by H. Wilson, London, 1840; E. Burnouf, le *Bhâgavata-Purâna*, ou histoire poétique de Krichna, Paris, imprimerie royale, année 1840 et suivantes; lisez l'article explicatif de J.-J. Ampère, *Revue des deux Mondes*, 1840, Tom. 4.e p. 276.

[2] J. Stevenson a fait paraître à Bombay, en 1833, les hymnes du Rig-Véda, avec le texte lithographié; voir ceux donnés par M.r F. Nève, de l'université de Louvain, *Etudes sur les Hymnes du Rig-Véda*, Louvain, 1842. Ce professeur a aussi inséré dans le *Correspondant*, Paris, 1844, un article sur les *Portraits de femme dans la poésie épique de l'Inde.*

[3] *Manou* (le même que *Menès*, *Minos*) *mit commentar.* Calcutta, 1813. W. Jones, *Institutes of Hindu law, or the ordinances of Menu, according to the gloss of kullûka, comprising the indian system of duties religious and civil*, 1795. — *Manava-Dharma-Sastra, or the Institutes of Menu*, edited, by Gr. Ch. Haugton, 2 v., London, 1825. *Lois de Manou comprenant les institutions religieuses et civiles des Indiens*, par A. Loiseleur-Deslongchamps, Paris, 1833. — Ces lois sont écrites en stances de deux vers égaux.

Digitized by Google

données à l'Inde quinze siècles avant notre ère? Dois-je vous rappeler les prodigieux poèmes de *Valmiki* [1] et de *Vyasa* [2]; l'un de

[1] The *Ramayana*, in the original sangskrist, with a prose translation by W. Carey and J. Marshman; Serampore, 1806—1810, 3 vol. in-4.° Les deux premières parties seulement de cette composition si étendue, ont été traduites en italien par G. Gorresio, Paris, 1843, et en latin, de Ramæ rebus gestis, par le célèbre professeur Schlegel, qui vient de mourir, Bonn, 1829—1846. En 1831 apparut l'*Hytopadesas*, i. e. *institutio salutaris*, en collaboration avec le savant Chr. Lassen. On possède en français un épisode du Ramayana, c'est *l'Yadnad attabadha*, par Chézy, Paris, 1826, in-4.°

[2] Ce nom signifie *Compilateur des Védas*. Il y aurait donc des Vyasistes, comme on nomme homérides tous ceux qui ont dû participer à l'Iliade et à l'Odyssée: ce ne sont pas là des travaux d'un seul homme.—*The Mahâbhârata*, an epic poem, edited by learned et Pandits attached to the establishement of the Education Committee. Calcutta, 1834—1839, 4 vol. Le fragment le plus remarquable de cette œuvre si vaste, est un épisode de 1400 vers, intitulé le *Baghavad-Gita*. Il contient un précis de la religion et de la morale des Indiens, et a été traduit en anglais en 1785, par Ch. Wilkins; en français, par Parraud, en 1787 et en latin, en 1823, par l'infatigable W. Schlegel.

Un autre fragment déjà célèbre, est celui du *Déluge*, qui se retrouve avec des changements dans le *Bhavâgad-Purâna*. Celui du Mahâbhârata a été traduit par Bopp en latin et en allemand (*Diluvium cum tribus aliis Mhbrti Episodiis;* Die Sundfluth nebst drei andern episoden des Mhbrta; aus der urspra= che übersetzt von F. Bopp, Berlin, 1829); celui du Purana l'a été par Jones. Le premier, selon Bopp, son traducteur, est beaucoup plus simple; on n'y voit pas, comme dans le deuxième, les doctrines mystiques d'un âge plus avancé, p. e. les incarnations de Vishnu. On y trouve cependant, comme toujours dans les traditions orientales, des fictions et des exagérations sous lesquelles la vérité se cache. Voici le sommaire de ce passage important, dont M. Pauthier a donné une version française dans la *Revue de Paris* mois de septembre de 1832, tel que Loiseleur l'a répété en note, au N.° 62 du livre premier des lois de Manou:

« Le saint monarque Vaivaswata se livrait aux plus rigoureuses austérités. Un jour qu'il s'acquittait de ses pratiques de dévotion sur les bords de la Virini, un petit poisson lui adressa la parole, pour le prier de le retirer de la rivière, où il serait inévitablement la proie des poissons plus gros que lui. Vaivaswata le prit et le plaça dans un vase plein d'eau, où il finit par grossir tellement, que le vase ne pouvait plus le contenir, et Manou fut obligé de le transporter successivement dans un lac, puis dans le Gange, et enfin dans la mer; le poisson

Digitized by Google

quarante mille vers, l'autre de quatre-vingt mille distiques? Vous conterai-je que l'an 3,800 avant Jésus-Christ, Rama,

continuant toujours à grossir. Chaque fois que Manou le changeait de place, le poisson, tout énorme qu'il était, devenait facile à porter, et agréable au toucher et à l'odorat. Lorsqu'il fut dans la mer, il adressa ainsi la parole au saint personnage : « Dans peu, tout ce qui existe sur la terre sera détruit; *voici le temps de la submersion des mondes;* le moment terrible de la dissolution est arrivé pour tous les êtres mobiles et immobiles. *Tu construiras un fort navire*, pourvu de cordages, dans lequel tu t'embarqueras avec les *sept* Richis, après avoir pris avec toi toutes les graines. Tu m'attendras sur ce navire et je viendrai à toi, ayant une corne sur la tête, qui me fera connaître. » Vaivaswata obéit ; il construisit un navire, s'y embarqua et pensa au poisson, qui se montra bientôt. Le saint attacha un câble très fort à la corne du poisson, qui fit voguer le navire sur la mer avec la plus grande rapidité, *malgré l'impétuosité des vagues et la violence de la tempête, qui ne laissait distinguer ni la terre, ni les régions célestes.* Le poisson traîna ainsi le vaisseau pendant un grand nombre d'années, et le fit enfin aborder sur le sommet du mont Himavat (Hymâlaya), où il ordonna aux Richis d'attacher le navire. « Je suis Brahmâ, seigneur des créatures, dit-il alors; aucun être ne m'est supérieur. Sous la forme d'un poisson, je vous ai sauvés du danger; Manou, que voici, va maintenant opérer la création. » Ayant ainsi parlé, il disparut, et Vaivaswata, *après avoir pratiqué des austérités*, se mit à créer tous les êtres. »

Qui fut sauvé du déluge? *Manou*, un *homme;* de là *mânavas* en sanscrit, *man, menschen* dans les langues du nord, et, en latin incompréhensible autrement, *Manugenæ*, les *humains nés de Manou.* — Où le navire fut-il attaché sur l'hymalaya? Selon le poème, c'est au sommet, encore appelé aujourd'hui : *Nau-band-hanam*, c'est-à-dire *Nau, ναῦς, nav-is, nef*, — navire, et *band, bande*, lien, en allemand, en anglais et en français. — Comment s'appelle cet homme chez les Hébreux? *Noah, Noé;* mais, dit Ewald, ce nom ne signifie rien, ni en hébreu, ni en syriaque, ni en arabe, tandis que dans le langage sanscrit, il signifie *navigateur :* il ajoute : *Theba* (ce mot n'est employé dans la bible que dan cette histoire, voir Leigh, *Dict. de la langue sainte*, p. 737, Amst. 1705) qui a été rendu par *arca, arche*, n'a pas de signification par lui-même, tandis qu'en sanscrit, il indique *le contenant* (un vaisseau). Que conclut de là le profond orientaliste? — Que les Juifs ont emprunté la tradition du déluge à la race indo-européenne.

Ce serait un beau sujet que le rapprochement des traditions poétiques et historiques de tous les peuples, sur le déluge de Noé, que les astronomes, les géographes et les géologues modernes attribuent à une comète, qui a

Digitized by Google

roi d'Ayodhya[1], vint subjuguer l'Arabie et étendre sa domination jusque Lanka, dont il vainquit le roi Ravana, ce ravisseur de sa femme. — Qu'après la race du Soleil, qui tenait toute la terre sous l'ombre de son parasol, viennent les enfants de la Lune : les Courous et les Pandous, qui se font la guerre et se disputent la ville d'Hastinapoura. — Qu'après de longues traverses et d'incroyables aventures, chantées avec toute la pompe d'un style sublime, les Pandous rassemblent une armée formidable et ressaisissent la couronne de leurs pères. — Ces grandes compositions épiques, qui remontent à trois cents ans avant la prise de Troie, ont dû inspirer l'Iliade et le récit des périls d'Ulysse[2]?

Le zèle infatigable des Indianistes a provoqué des travaux non moins remarquables sur les autres dialectes de l'Asie. Le *Shah-Nameh*, poème historique, composé il y a neuf cents ans par Ferdousy, et qui a cent vingt mille vers, nous révèle la série des Rois persans, depuis les époques mythologiques jusqu'en 700[3].

L'hébreu, qui marche en tête des langues sémitiques, se répand dans les académies. Nos saintes-écritures sont reproduites dans tous les idiomes. Il se fait à leur propos, en Allemagne particulièrement, des études approfondies, non plus théologiques,

déplacé l'axe de la terre. Voir J.-C. Klügel et J.-C. Rhode, *du commencement de notre histoire et de la* DERNIÈRE *révolution terrestre, comme effet probable d'une comète*, Breslau, 1819.

Ne finissons pas sans dire que *Adimo* signifie le premier homme, *Eva*, la vie (qui donne), *Caïn*, le méchant, et *Abel*, le bon. *Rhadamanthe*, qui n'offre en grec qu'un mot vide de sens, doit signifier en sanscrit : JUGE *aux enfers*, RAAD, conseiller, juge, en hollandais, etc., etc., etc.

[1] Buret de Longchamps, *Fastes universels*, Paris, 1821, pag. 17.

[2] Lassen, *De Pentapotamia indica*, Bonn, 1827.

[3] *Le livre des Rois* que traduit maintenant en français M.r Mohl, et dont J.-J. Ampère a donné un précis intéressant dans deux articles insérés au Tom. 7, 1839, de la *Revue des deux Mondes* (de Bruxelles), pag. 553 et suiv., et pag. 507 et suiv. L'ouvrage du docte traducteur fait partie des *Monuments de littérature orientale*, que l'on imprime actuellement à Paris par ordre et aux frais du gouvernement.

Digitized by Google

mais historiques et philologiques. Avec le secours de curieux documents, retrouvés dans différentes contrées, les textes sont rétablis dans toute leur pureté; et désormais, il sera facile d'apercevoir comment les diverses parties de l'ancien-testament ont été rassemblées; la variété de style en indiquera facilement aussi l'antiquité respective[1].

Comment célébrer les gloires asiatiques, sans dire un mot des Chinois, civilisés depuis plus de douze cents lustres. Leur *Livre par excellence*, et leurs traités de morale et de politique ont été traduits de nouveau avec la plus scrupuleuse fidélité[2]. Nous pouvons nous assurer que leurs tables chronologiques, dont l'authenticité est incontestable, offrent une suite non interrompue pendant cinq mille ans, des diverses dynasties qui ont régné sur la Chine[3]; elles nous montrent qu'un grand nombre de nos

[1] Conférez: Bohlen, *la Genèse*, Kœnigsberg, 1835; De Wette, *Lehrbuch der hist. krit. Einleitung in die Bibel alten und neuen testaments*, Berlin, 1834, et Hengstemberg, *Christologie des alten testaments*. Berl., 1829; De Lengerke, *le livre de Daniel*, Kœnigsberg, 1835; W. Genesius, *Commentar über den Jesaïa*, Leipzig, 1821; Ewald, *les Psaumes du roi David;* Umbreit, sur *Job et les proverbes;* Gieseler, touchant les *Evangiles;* *Das leben Jesu Kritisch bearbeitet*, von D. Fr. Strauss, 1.te auflage, et la critique qu'en a faite M.r Quinet, dans la *Revue des Deux-Mondes*, t. 4 de 1838, p. 463, et dans son *Voyage en Allemagne et en Italie*, etc., etc., etc.

[2] *Les livres sacrés de l'Orient*, traduits et revus par Pauthier, Paris, Panthéon, 1843, in-8.°, volume qui contient aussi le *Koran; les livres classiques de l'empire de la Chine*, recueillis par le père Noël, Paris, Debure, 1785, 7 vol. in-18, Stan. Julien, *La Voie et la Vertu* de Lao-tseu, etc.

[3] L'Empereur Hoang-ti, dont on connaît les actions, régnait en 2698 *avant* notre ère; compulsez au surplus la plus authentique des histoires des Chinois, le *Chou-King* ou le *livre sacré*, traduite par le père Gaubil, qui commence en l'an 2366 et finit en 720 avant J.-C.; *Histoire générale de la Chine*, du P. de Mailla, traduite par Grosier, Paris, 1777, 14 vol. in-4°; — Le *Li-taï-ki-sse*, histoire chinoise qui se trouve à la Bibliothèque Royale de Paris et se compose de 100 vol. in-fol. — *La Chine*, par Pichard, trad. de l'anglais de Davis, Paris, 1837, 2 vol. in-8.°, et la *Description historique, géographique et littéraire de la Chine*, par G. Pauthier, Paris, 1837, de l'Univers pittoresque des Didot.

Digitized by Google

inventions modernes les plus importantes, sont là de très vieilles découvertes [1].

L'histoire monumentale des Indiens n'est pas moins grandiose que leurs ouvrages littéraires [2]. Vous conduirai-je, MESSIEURS, dans les temples souterrains d'Élora, creusés dans des montagnes de granit, avec une ingénieuse patience et une profusion inouïe d'ornements et de colonnades? Parcourrons-nous ensemble les fameuses grottes de Carli et leurs immenses galeries, si richement ornées de dessins symboliques? Visiterons-nous les pagodes de Mavalipuram, où sont ces constructions monolithes décorées d'innombrables bas-reliefs? Nous devrions encore admirer, et les effrayants colosses de Bamiyan, et les topes cylindriques de Caboul, et les monuments religieux de l'île de Ceylan [3].

Mais nous avons de plus graves enseignements à suivre : ces frappantes littératures, ces monuments surhumains, nous font des révélations saisissantes sur la marche de la civilisation des peuples. — Dans l'Inde : — En politique : — la théocratie a d'abord gouverné l'État, comme chez les Égyptiens; les guerriers, ainsi qu'à Rome, ont repris, plus tard, leur part d'autorité; de même que les Communes au moyen-âge, les agriculteurs entendirent participer aux affaires publiques et les fédérés restèrent vainqueurs de la Centralisation. — En religion : — les peuplades, éloignées les unes des autres, ignorant l'écriture et ne vivant que de traditions, sont devenues dissidentes et le

[1] L'imprimerie, la poudre, le calendrier, la boussole, le gaz inflammable, etc., etc.

[2] Bohlen, *Das alte Indien*, Kœnigsberg, 1830, qui fournit un tableau complet de la littérature indienne.

[3] Feuilletez : *Monuments anciens et modernes de l'Hindoustan*, par Langlès, 150 pl., Paris, 1813; — *Antiquities of India from the drawings of Daniells*, 1790 — 1793; — *Manuel de l'histoire générale de l'architecture chez tous les peuples*, par Daniel Ramée, Paris, 1843, tom. 1.er, et le bel ouvrage de C. Riter, *die Erdkunde von Asien*, Berlin, 1838.

Digitized by Google

protestantisme a surgi de toutes parts. Les Bouddhistes [1] se sont séparés des Brahmanes, comme la communion grecque a rejeté la liturgie du Vatican. Les théologiens ont disputé sur la grâce et sur le libre-arbitre, et finalement les spiritualistes ont été combattus par les matérialistes [2]. — Le sang a taché tous les drapeaux. — Enfin : le sacerdoce contre les empereurs; la royauté contre les vassaux; l'aristocratie contre les cultivateurs, et le peuple contre tous, ont montré, dans leurs luttes sans cesse renaissantes, la fidèle image des révolutions futures de l'Occident. = La foi s'est évanouie, l'obéissance a cessé, l'art

[1] Les Bouddhistes diffèrent des Brahmanes sous un grand nombre de rapports. Ils nient l'autorité des Védas et des Pouranas; ils ont renversé le système des Castes : leurs prêtres sont pris dans toutes les classes de la société et ont plus de points de rapports avec les moines de l'Europe, qu'aucuns des ministres de la religion indoue. Ils vivent dans des monastères, sont uniformément habillés de jaune, vont les pieds nus, se rasent la barbe et les cheveux, ont dans leurs chapelles des services réguliers, auxquels ils assistent en commun, et enfin dans leurs processions, leurs chants, leurs cérémonies, leur façon d'illuminer leurs temples; ils ont avec le Rituel de l'église catholique, des points de ressemblance qui ont vivement frappé tous les savants. Ils ne jouissent d'aucune des libertés dont les ordres monastiques de l'Inde ne se font pas faute; ils se vouent au célibat, et renoncent à presque tous les plaisirs des sens; ils mangent ensemble dans un réfectoire commun; ils dorment assis dans une attitude prescrite, et ne sortent de leurs monastères qu'une fois par semaine pour aller tous ensemble au bain; quelques-uns vont chaque jour faire des quêtes ou plutôt recevoir des aumônes, car la mendicité est interdite par leur règle. Les moines n'ont d'autre occupation que le service religieux dans les temples attachés à leurs monastères, le public n'y est pas admis et fait ses dévotions dans d'autres temples hors des couvents.

Il existe aussi des couvents pour les femmes. (L'*Inde*, par Raymond, déjà cité, p. 202.)

[2] Lassen, *Gymnosophista sive indicæ philosophiæ documenta*, Bonn, 1832; — *Essais sur la philosophie des Hindous*, par G. Pauthier; — Ott, *Manuel d'histoire universelle*, Paris, 1840, tom. I, pag. 155 et suivantes, et l'*Inde*, pag. 200 et suivantes.

Digitized by Google

a péri, la nationalité a disparu; — tout s'est éteint dans l'apathie et dans l'oubli [1].

Éloignez, MESSIEURS, de sinistres pensées : tels ne seront pas nos destins. Les sociétés modernes ne peuvent plus mourir. La vérité se fait jour et l'art impérissable de Guttemberg a mission de la montrer à tous les hommes. La science étend son domaine, et la puissante vapeur la colporte dans l'univers. La poudre à canon nous défend contre les invasions des barbares. Des cris de délivrance ont retenti de Palerme à Stockholm; les peuples, à leur tour, formeront un alliance-sainte et les constitutions iront bientôt s'asseoir sur tous les trônes. La généreuse industrie amènera l'aisance et le salut des classes laborieuses. Une évangélique fraternité gouvernera le genre humain, et nos neveux pourront jouir en paix de tous les bienfaits de la Providence.

Ayons confiance, MESSIEURS; le progrès marche irrésistiblement : la réaction ne fera qu'aider à son triomphe. La Liberté deviendra la reine des deux mondes, et l'Humanité saura faire reconnaître partout et pour toujours, ses imprescriptibles droits. — Ayons courage, MESSIEURS, apportons tous notre faible tribut à ce hardi monument; .... ayons courage, ... car, si l'œuvre est immense, le Peuple est éternel!!!

[1] Pour tous les autres ouvrages de l'Inde ou qui traitent de cette partie si remarquable de l'Asie, visitez d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, Maestricht, 1776; et les catalogues : 1.° des manuscrits sanskrits de la Bibliothèque Impériale, Hamilton et Langlès, Paris, 1807; 2.° Der von A. W. Von Schlegel nachgelatsenen Büchersammlung. Cœln, 1846; 3.° de Dondey-Dupré, à Paris, 1846, etc.

Digitized by Google

Digitized by Google

Rapport sur les Travaux de la Société, pendant l'année académique 1845-1846.

MESSIEURS ET TRÈS-HONORABLES COLLÈGUES,

Quand vient dans un État la décadence des sciences, des arts ou des lettres, c'est aux institutions ou aux hommes chargés de les maintenir et de les diriger, qu'il faut en attribuer la cause.

Toute institution qui n'est pas en harmonie avec les besoins moraux et physiques d'une société lui pèse et entrave sa marche vers le bien; elle s'oppose à tout progrès.

Toute institution qui n'est pas dirigée par la raison et la justice, se fausse jusqu'à devenir contraire au principe qui l'a créée, jusqu'à devenir un obstacle pour ceux qui veulent atteindre au but qui l'a fait établir.

Quels que soient les faits politiques qui s'accomplissent dans un pays, quels que soient les revirements, les tendances, les fluctuations gouvernementales, les sciences, les arts et les lettres, interprètes fidèles des sentiments populaires, peuvent seuls donner une juste idée de l'état moral des masses, de leurs besoins, de leurs droits et de leurs devoirs.

Envisagée sous ce point de vue, MESSIEURS, votre Société peut prétendre à une haute importance, non-seulement par les

Digitized by Google

travaux des membres qui la composent et par la clarté qu'elle répand sur certaines questions sociales, mais encore par la direction large et libérale qu'elle imprime aux productions de l'esprit dans notre province : par elle des œuvres importantes surgissent, et l'étincelle jaillit des discussions qu'elles font naître. Vous avez compris, MESSIEURS, que s'il est beau d'alléger les souffrances de la classe indigente, votre mission n'était cependant pas là toute entière et que, sans cesser de vous occuper du sort du pauvre et d'améliorations matérielles, vous deviez aussi répandre l'instruction, propager les lumières et hâter de tout votre pouvoir la marche de l'intelligence et du progrès.

C'est à remplir dignement cette double tâche que vous vous êtes particulièrement voués pendant l'année académique qui vient de s'écouler.

Lorsque, dans la sphère d'action de votre compagnie, s'est montré quelque jeune talent dont les louables efforts ou les succès sont venus attirer votre attention, toujours vos précieux encouragements lui ont été accordés.

Vous vous êtes associés avec empressement aux témoignages de satisfaction donnés aux lauréats du dernier concours entre les élèves des établissements d'instruction moyenne du pays, M.rs Charles PETIT et HIENSENS. Vous avez décidé en outre, qu'une marque de votre estime serait offerte dans votre séance de ce jour, à M.r PETIT.

Après avoir entendu le rapport de la commission que vous avez nommée pour l'examen du mémoire que M.r CRIQUELION fils vous a fait parvenir sur la préexistence de l'acide valérianique dans la racine de valériane, vous avez, appréciant l'importance de ce travail, voté des remercîments à l'auteur.

Ainsi, MESSIEURS, vous encouragez autour de vous les sciences, les arts et les lettres; ainsi s'accroît votre puissance en raison du milieu actif et intelligent que vous vous formez.

Dans cette pensée, MESSIEURS, vous avez admis parmi vous des hommes qu'il me suffira de nommer pour faire apprécier

Digitized by Google

combien le cercle de votre influence s'est accru par l'appui des hautes connaissances qu'ils apportent à la Société.

M.r Manfroy, membre de la Députation permanente. M.r Manfroy est un de vos anciens collègues que des circonstances imprévues ont éloigné de vos réunions, et que vous vous êtes empressés d'accueillir à son retour;

M.r le comte Jean Arrivabène, vice-président de la commission de statistique de la province du Brabant, membre de plusieurs sociétés savantes belges et étrangères. M.r le comte Jean Arrivabène est un de ces hommes qui aiment et honorent les sciences, les arts et les lettres. Quelques publications intéressantes relatives à la statistique générale du pays, insérées dans les annales de cette science, sont un témoignage frappant de son mérite et de l'amour qu'il porte à sa patrie adoptive;

M.r le Prince De Ligne qui a réuni dans ses magnifiques serres, à côté des belles fleurs que fait éclore le sol de notre province, les plantes exotiques les plus précieuses; dont la bibliothèque contient tant de raretés bibliographiques choisies avec goût et précieusement conservées; qui a recueilli enfin ces produits des âges passés, qui sans lui eussent été peut-être à jamais perdus pour la science;

Enfin, Messieurs, un homme est apparu, dont les hautes capacités en administration, en politique, en jurisprudence et en économie politique ont attiré toute votre attention; dont les éminents services rendus à la Province ont mérité toutes vos sympathies. Vous avez compris, Messieurs, que je veux parler de M.r Charles Liedts. Vous vous êtes associés à l'expression de la reconnaissance de toute la population du Hainaut envers cet habile administrateur; vous avez confondu vos regrets aux regrets de tous, alors que, plus apte encore à gouverner notre Province dont il connaissait si bien l'esprit et les besoins, une volonté puissante, en lui assignant d'autres fonctions, l'a enlevé à votre affection. Vous avez voulu, Messieurs, par un acte solennel neutraliser autant que possible le coup qui nous frappait en rattachant à la province, par le lien des sciences, des arts et des

Digitized by Google

lettres, celui que nous perdions; vous avez par acclamation nommé M.r Ch. Liedts *Président honoraire à vie de votre Société.*

C'est en groupant autour de vous, Messieurs, de telles sommités que votre Société s'affermira de plus en plus et arrivera enfin à la position élevée qu'elle est appelée à occuper dans le monde savant. Vous redoublerez d'efforts pour arriver au but que vous vous êtes proposé, car toutes les nobles et généreuses pensées écloses dans votre sein n'ont pu fructifier encore. La marche du temps trop rapide n'a pas permis jusqu'à présent la réalisation de vos importants projets.

Lancés dans la vaste carrière des améliorations sociales, nul obstacle ne vous arrêtera; vous saurez remplir la tâche qui vous incombe, car vous appréciez la haute responsabilité qui pèse sur vous. Les hommes, en se rassemblant, s'enthousiasment pour les grandes choses, et vous puiserez dans votre institution même la force de résister et de combattre pour le progrès, quelles que soient les influences contraires que la marche des évènements peut apporter.

Les œuvres qui ont surgi de votre sein pendant l'année académique qui vient de s'écouler sont le sûr garant de ce que nous promet l'avenir. Jetons sur vos travaux un rapide coup d'œil:

M.r Mathieu, votre honorable Secrétaire perpétuel, a continué la biographie des hommes célèbres que notre cité a vu naître, et communiqué en outre divers morceaux de poésie, parmi lesquels on remarque deux satires dont une sous le titre de *Bienfaisance* et un opuscule intitulé : *Par une belle matinée de printemps.*

M.r Clesse vous a lu plusieurs chansons pleines de philosophie. Il vous a communiqué une lettre de Béranger, aussi honorable pour le grand homme qui reconnaît et encourage d'heureux efforts, que pour le poète à qui elle s'adresse. M.r Clesse a déposé sur votre bureau plusieurs morceaux : *Aux Polonais; l'Ange et le vieux Poète; Pourquoi n'aurions nous point de Lire?*

Vous avez entendu M.r Van Hasselt vous donner lecture d'une épître adressée à M.r Wiertz, dans laquelle le talent de cet artiste se trouve dignement apprécié.

Digitized by Google

M.r Fumière vous a communiqué dans le courant de cette année, trois mémoires dont vous avez apprécié la portée.

Le premier de ces écrits, sur l'avocat Vonck et les trois révolutions de Belgique, contient des idées dignes des méditations de tous ceux qui s'occupent de notre histoire. Vous en avez ordonné l'impression dans la livraison du Tome V de vos Publications.

Le deuxième traite de la bibliographie, en ce qui concerne l'histoire du Hainaut. M.r C. Wins, après vous en avoir donné lecture, vous a fait un rapport verbal sur ce travail, au nom de la commission chargée de l'examiner.

Le troisième présente un système de nomenclature encyclopédique pour les bibliothèques publiques; vous avez nommé une commission pour examiner ce travail.

M.r Lacroix a produit pendant l'année académique un mémoire historique avec pièces officielles, concernant l'ancienne législation du Hainaut et particulièrement de la ville de Mons, en matière d'impôts. Ce travail qui a été rédigé à la demande de M.r le Gouverneur de la Province, se trouve inséré dans le rapport présenté aux Chambres par le Département de l'Intérieur.

M.r Lacroix vous a encore donné lecture d'une notice historique sur Jacques de Guise, le célèbre annaliste du Hainaut, la Chambre de Rhétorique, la confrérie de Sainte Cécile et l'Académie des Beaux-Arts de la ville de Mons.

M.r le comte Jean Arrivabène vous a fait parvenir une lettre extraite du *Journal des Économistes*, et adressée à M.r Passy, membre de l'Institut, lettre dans laquelle il traite savamment la question relative à la rétribution des travailleurs dans la province de Mantoue. Ce travail, qui dénote chez son auteur une philanthropie éclairée jointe à une justesse remarquable d'observation, vous a fait apprécier davantage encore l'heureuse acquisition que vous avez faite en recevant parmi vous M.r le comte Jean Arrivabène.

M.r Hippolyte Rousselle vous a communiqué un essai de Bibliographie Montoise, avec le catalogue raisonné des livres

Digitized by Google

imprimés à Mons depuis 1580 jusqu'à nos jours. Ce travail montre l'état de l'imprimerie dans notre ville à diverses époques, et contient en outre des notices historiques sur les imprimeurs qui s'y sont établis.

Vous avez entendu, MESSIEURS, par M.r Camille WINS, un discours sur les épopées anciennes et modernes.

Il y a peu de jours, M.r RAINGO, l'un de vos honorables vice-présidents, vous a communiqué un travail dont l'importance mérite d'attirer l'attention de tous les hommes humanitaires.

Le défrichement des bruyères, envisagé au point de vue de ses rapports avec le paupérisme et comme moyen d'extirper ce mal qui ronge la nation, a été l'objet des nombreuses recherches de votre collègue. Il vous a démontré qu'un nombre considérable d'individus pauvres, que la société doit nourrir dans l'inaction, pourraient s'utiliser en défrichant près de 300,000 hectares de terre actuellement incultes dans notre pays.

Espérons que l'insouciance et l'égoïsme de notre époque ne viendront pas apporter d'obstacles insurmontables à la réalisation de ces pensées; espérons que les paroles de notre collègue seront entendues et que le Gouvernement, appréciant la haute utilité d'un semblable projet, prêtera à son exécution un appui efficace.

Nous nous bornerons, MESSIEURS, à ces quelques mots sur ce travail, M.r RAINGO nous ayant fait espérer qu'il donnerait, dans cette séance, lecture d'une partie de son mémoire.

Votre Société, MESSIEURS, s'est entendue avec la Députation permanente de la province, relativement à l'impression du mémoire de M.r BIVORT sur les lois, arrêtés et ordonnances qui ont régi la province de Hainaut.

M.r PLÉTAIN vous a adressé un opuscule sur les diverses formes de gouvernement.

M.r MICHOT vous a présenté une nouvelle *Flore du Hainaut.*

Enfin, MESSIEURS, votre honorable Président vous a fait une communication verbale sur une relique de S.te Léocade; ce sera de sa part l'objet d'une notice historique.

Digitized by Google

Dès le commencement de l'année académique, votre attention, MESSIEURS, a été attirée d'une manière toute particulière par le phénomène déplorable que présentait dans notre pays la plante de pomme de terre. Vous avez, dès l'apparition du fléau, nommé une commission d'hommes spéciaux pour étudier les causes du mal, chercher le remède à y apporter et vous faire sur ce fait important un prompt rapport.

Divers moyens curatifs ou préservatifs vous ont été proposés et vous vous êtes hâtés de les publier. Si les efforts que vous avez tentés n'ont pas été entièrement couronnés de succès, du moins pouvez-vous prétendre à l'honneur d'avoir pris l'initiative pour parer à cette calamité qui menaçait les classes pauvres du pays.

Vous avez entendu le rapport de votre Commission des comptes, et vous avez voté à votre Trésorier des remercîments pour les nombreux services qu'il vous a rendus.

Le Gouvernement vous a continué le subside de 500 francs qu'il vous a toujours accordé, et vous avez décidé qu'une demande nouvelle lui serait adressée afin d'obtenir le même avantage pour l'année académique 1846—1847.

Votre bibliothèque s'est encore enrichie de nombreux et précieux ouvrages; un catalogue des livres qu'elle contient sera dressé sous peu, nous l'espérons.

Voilà, MESSIEURS ET HONORABLES COLLÈGUES, quels ont été vos travaux pendant l'année qui vient de s'écouler, et vous avez droit à de justes félicitations.

C'est ici, MESSIEURS, que j'eusse désiré m'arrêter et terminer la tâche que m'impose mes fonctions de Secrétaire; mais un triste devoir me reste à remplir et quelque pénible qu'il soit, je dois l'accomplir.

Si vous avez reçu parmi vous, MESSIEURS, des capacités dont vous avez lieu de vous glorifier, d'un autre côté vous avez à déplorer la perte d'un collègue éclairé, je dirai d'un ami.

La mort nous a ravi M.r le comte de BOCARMÉ. Les sciences et les lettres perdent en lui un homme capable, le peuple un

Digitized by Google

défenseur, les pauvres de sa commune, un père. Tous, MESSIEURS, nous avons été douloureusement frappés du coup qui enlevait notre malheureux collègue à sa famille, à ses amis et aux nombreux ouvriers que ses opérations industrielles occupaient : C'est que la mort d'un homme de cœur et d'intelligence est une calamité publique !

Mais cet événement, loin d'abattre votre zèle et votre courage, doit redoubler votre énergie. Alors que la faulx du temps atteint notre corps, notre âme, vivante dans nos œuvres, reste et rappelle au monde ce que nous avons fait de bien. Nous ne périssons pas entièrement, MESSIEURS, puisque nous pouvons encore être utiles à nos semblables après que la poussière de notre dépouille mortelle s'est mêlée à la poussière du champ de repos.

Permettez-moi donc, MESSIEURS, de joindre ici ma voix à celle qui naguère encore vous excitait au travail; permettez moi de demander, avec votre collègue M.r Fumière, que chacun de nous apporte à la masse commune son contingent de lumières et de travaux; resserrez surtout les liens qui vous unissent et alors vous verrez l'influence si salutaire des sciences, des arts et des lettres s'étendre autour de vous comme s'étend la clarté autour du phare qui guide le marin dans la nuit; vous verrez vos pensées de progrès recueillies par la presse, se répandre et envahir les masses, parce que, je le répète, MESSIEURS, vous êtes les organes naturels de ceux qui les composent; parce que vous avez fait une étude spéciale des besoins et des droits du peuple; parce que, humanitaires et sociaux avant tout, vous n'avez cessé de rechercher les moyens d'amélioration que réclame si impérieusement notre époque d'agiotage, d'intrigue et de favoritisme.

ETIENNE WAUQUIER.

Digitized by Google

Rapport du Secrétaire perpétuel.

MESSIEURS ET HONORABLES COLLÈGUES,

Des quatre mémoires qui vous ont été adressés pour le concours de cette année, deux sont une réponse à la question : « Quels sont les devoirs et les droits du prolétaire dans une société bien organisée. » Ils portent pour épigraphe, l'un : *Vox clamantis in deserto,* et l'autre ces paroles de l'évangile : *Partout où vous serez trois réunis dans une même volonté, mon esprit sera avec vous.*

Les deux autres mémoires traitent « De l'état actuel de la peinture en Belgique, de ses tendances, de son influence sur les diverses classes de la société et des moyens d'en améliorer l'enseignement. » Le premier porte pour épigraphe : *Una est ars ratioque picturæ, dissimili tamen inter se Zeuxis, Aglaophon, Apelles;* le second : *l'art ne doit jamais céder aux exigences du vulgaire ; c'est à lui de faire des lois et de les imposer.*

Digitized by Google

En admettant la question relative aux devoirs et aux droits du prolétaire, vous n'avez pas voulu obtenir une dissertation métaphysique sur le droit naturel de l'homme, car, sous ce point de vue, les droits et les devoirs du prolétaire ne diffèrent pas de ceux de tout autre membre de la société; vous n'avez pas voulu non plus qu'on vous traçât l'histoire de la civilisation depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours, car l'ordre social ancien ne ressemble guère à l'ordre social actuel, et ce n'est pas dans l'histoire grecque et dans l'histoire romaine, dans l'histoire des temps de servitude et d'esclavage, qu'on peut trouver, ne fût-ce que les premiers linéaments, des principes d'économie politique; principes qui cependant doivent régir les peuples modernes et présider bientôt à leurs destinées.

Vous vous êtes proposé un but à la fois plus utile et plus élevé, un but éminemment philanthropique: vous avez fait un appel aux hommes de cœur et de science, vous les avez invités à vous faire part du fruit de leurs méditations, à vous communiquer le résultat de leurs travaux; en un mot, vous leur avez demandé par quels moyens on pourrait alléger les souffrances des classes inférieures de la société.

De la nécessité où se trouve l'homme de pourvoir à ses besoins, résultent pour lui ses droits; de l'obligation d'employer ses moyens de la manière la plus avantageuse, découlent ses devoirs. Ces droits et ces devoirs ont été modifiés, restreints ou étendus par des conventions sociales, tacites ou positives, implicites ou formelles; mais il n'en est pas moins vrai que les droits correspondent aux besoins et les devoirs aux moyens d'y satisfaire. D'où la conséquence que, définir les droits et les devoirs du prolétaire dans une société bien organisée, c'est exposer ses besoins et ses moyens, c'est déterminer les modifications qu'il serait nécessaire d'apporter à nos institutions pour assurer aux individus qui vivent d'un salaire journalier, c'est-à-dire à la plus grande masse de la population, la plus grande somme possible de liberté, de bien-être et de bonheur.

Digitized by Google

C'est à-peu-près ainsi que les auteurs des mémoires sur lesquels vous aviez à vous prononcer, ont compris la question, puisque l'un et l'autre ont principalement fixé leur attention sur la misère qui afflige les classes ouvrières; mais ils sont loin d'avoir résolu le problème, ainsi que vous l'a très-bien démontré, dans un travail excessivement remarquable, l'honorable Rapporteur de la commission que vous avez chargée d'examiner ces deux écrits.

MÉMOIRE PORTANT POUR ÉPIGRAPHE : *Vox clamantis in deserto.*

L'auteur résume ainsi son travail (pp. 91, 92 et 93):

« Après avoir exposé succintement la marche progressive de la société et développé les causes éloignées et prochaines qui ont provoqué son organisation actuelle, en envisageant dans chacune des périodes l'état du prolétaire, nous nous sommes efforcé d'esquisser, le plus fidèlement possible, sa condition présente. Cette condition se résumant, hélas! dans le mot fatal *misère,* nous avons sondé cette plaie universelle, en l'envisageant dans son ensemble et dans ses rapports physiques et moraux. Tristement convaincu de son existence, nous en avons recherché les causes générales et particulières. L'histoire et la législation se sont offertes comme les principes des premières, les secondes ont été puisées, selon leur influence directe ou indirecte, dans la condition privée du travailleur, le régime économique, la distribution des richesses, le système commercial et le mouvement de la population. Connaissant les causes du paupérisme, il nous fallait y appliquer les remèdes; nous les avons puisés dans les institutions légales, en proposant les améliorations dont elles sont susceptibles, notamment les dépôts, les hospices et les hôpitaux; dans la répartition équitable des impôts, dont nous désirerions voir les prolétaires entièrement affranchis, et enfin, dans le système même de l'industrie qui, quoique défectueux et diamétralement opposé aux intérêts du pauvre

Digitized by Google

ouvrier, pourrait cependant, par les réformes signalées, devenir pour lui un principe de son bonheur, comme il est aujourd'hui celui de sa détresse.

« Nous avons ainsi établi les droits que le prolétaire a conquis sous les auspices de l'indépendance qui lui est irrévocablement acquise, indépendance qui toutefois ne serait pour lui qu'une prérogative illusoire, si elle ne lui assurait la liberté du travail.

« Si la difficulté que présentait la solution d'une question aussi importante, si notre incapacité, réduite souvent à emprunter la lumière des génies devanciers, ne nous à point permis de nous élever à la hauteur d'un sujet aussi vaste, la tâche du moins que nous nous étions imposée, nous l'avons remplie, bien imparfaitement sans doute, mais du moins avec le même sentiment qui a porté les honorables membres de l'Académie des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à la proposer au concours; ce sentiment est celui du dévouement à la cause de la misère et de l'indigence. Puisse notre faible voix trouver un généreux écho dans l'âme de ceux qui peuvent la féconder. « *Vox clamantis in deserto,* » nos accents se seront-ils élevés en vain du fond de notre solitude, où, jetant un regard de compassion sur l'humanité souffrante, nous avons, nouveau Jérémie, gémi et pleuré sur elle. Comme l'apôtre de l'amour et de la charité, nous avons pris la défense de l'opprimé; trop heureux si nos efforts impuissants peuvent engager une plume plus éloquente que la nôtre à embrasser une cause aussi belle! »

Je suis obligé de citer textuellement les conclusions, parce qu'en lisant, même avec la plus grande attention, ce mémoire dont le style est d'ailleurs diffus, traînant et déclamatoire, il est très-difficile de se faire une idée de la marche qu'a voulu suivre l'auteur, et du système de mesures qu'il propose, en supposant qu'il se soit arrêté à un système.

Je m'efforcerai cependant d'examiner quelques-unes de ses propositions incohérentes et quelquefois même contradictoires.

Digitized by Google

D'abord il est impossible de comprendre le sens et la portée de ce que l'auteur appelle son principe fondamental (pp. 3 et 4); le voici :

« Dans l'état actuel et général de la société, deux puissances divergentes semblent se combattre incessamment : celle du pouvoir gouvernemental et celle de la classe prolétaire; cette incompatibilité cependant n'est point essentielle, elle n'est que factice; elle n'est point de droit, elle n'est que de fait. C'est à l'intervention de l'aristocratie industrielle et commerçante qu'est réservée l'honorable prérogative d'établir, entre ces deux forces opposées, cet équilibre parfait que tout homme vraiment philanthrope doit appeler de tous ses vœux et qui seul peut amener, dans la société, cette organisation en harmonie avec les besoins de toutes les nations. »

Le reste de la première partie du mémoire (pp. 4 à 36), est consacré à la revue rétrospective des principaux faits qui ont marqué les diverses époques de la liberté et de la civilisation, depuis les Grecs jusqu'à la révolution française de 89. On ne peut attribuer à ce hors d'œuvre, considéré isolément, et même sous le point de vue historique, qu'une médiocre importance.

Avant d'entrer en matière, dans la seconde partie du mémoire, page 38, l'auteur fait remarquer que « la mission de rendre l'aisance aussi générale que possible devient de jour en jour plus facile, par suite du mouvement même de la société, dont l'organisation semble avoir atteint l'apogée de sa perfectibilité, et par le fruit des expériences tentées par nos devanciers. »

Il faut croire que, dans le cours de son travail, l'auteur aura rencontré des difficultés inattendues, car, arrivé à ses conclusions, il ne montre pas la même assurance sur la manière dont il a rempli sa tâche.

Voici encore une partie de l'exorde qui ne paraît pas s'accorder parfaitement avec la suite du mémoire:

« S'il est vrai que la prospérité d'une nation est (soit) en

Digitized by Google

raison directe de celle de son commerce et de son industrie, la nôtre est sans doute bien florissante. Quels progrès depuis que Watt et Arkwright préparèrent par la machine à vapeur et à filer, chefs-d'œuvre sortis de leur génie inventif, une révolution dans la marche de l'industrie, en substituant le travail mécanique au travail à la main, et les grandes associations aux petites industries. C'est vraiment de nos jours qu'on peut dire que l'homme est le roi de la nature; tous les éléments lui obéissent en lui devenant tributaires, et souvent ce pygmée au génie gigantesque s'étonne et s'incline devant la majesté de ses propres œuvres. Et cependant, du milieu de ces splendeurs industrielles, du milieu de ce luxe apparent, du milieu de ces armées de travailleurs, une voix lugubre et lamentable fait entendre les accents de la douleur; des gémissements sourds s'élèvent de toutes parts: c'est le cri de la misère qui réclame du pain. »

Après avoir donné de la misère une définition très-contestable, et après en avoir reconnu partout l'existence, l'auteur l'appelle: 1.° misère *physique*, lorsqu'elle résulte d'un de ces grands fléaux qui viennent, dit-il, planer sur une contrée pour en décimer, sous leur haleine pestilentielle, les malheureuses populations, préparées, pour ainsi dire, à la mort, par un travail prématuré et excessif; 2.° misère *morale*, quand elle doit être attribuée à la mauvaise conduite et aux vices personnels de l'ouvrier. Puis il présente, en termes emphatiques, le tableau de cette misère morale, « *sur lequel la véritable philanthropie ne peut que gémir en versant des larmes amères.* »

Mais bientôt il abandonne cette division préliminaire, pour établir, entre les causes de la misère, une foule de distinctions au moins inutiles et qui ne servent guère qu'à rendre pénible et rebutante la lecture du mémoire.

Ainsi, les causes de la misère sont d'abord partagées en deux catégories principales: causes générales et causes spéciales.

Les causes générales appartiennent au domaine de l'histoire ou à celui de la politique.

Digitized by Google

On aurait de la peine à deviner, si l'auteur ne nous l'enseignait, que les causes *historiques* sont celles qui tirent leur origine des anciennes institutions humaines, voire même de la *prévarication du premier homme,* immédiatement après la création du monde; telles sont donc le pêché originel, l'esclavage, la servitude, le vasselage, les anciens préjugés, etc.

L'inégalité des droits électoraux, l'injuste répartition des impôts et des autres charges publiques, telles que celles qui, résultant de la conscription, des lois douanières, des octrois, etc., et qui pèsent principalement sur le travail et sur la classe pauvre, sont rangées parmi les causes générales et *politiques* de la misère.

Les causes spéciales se subdivisent à leur tour:

1.° En causes *indirectes* prenant leur source: *A,* dans le régime économique des grandes manufactures, c'est-à-dire dans la division du travail, dans l'emploi des machines et dans la substitution de la production en grand à la petite industrie; *B,* dans l'inégale répartition des richesses, à laquelle les systèmes des Saint-Simoniens et des Fouriéristes avaient pour but de remédier; *C,* dans le commerce de détail qui, faisant payer plus cher à l'ouvrier les denrées alimentaires, devient ainsi pour lui une véritable *spoliation !* et *D,* dans l'excès de population, qui, d'après Malthus, s'opposerait invinciblement au progrès social.

2.° En causes spéciales *directes, indépendantes* ou *dépendantes* de la volonté des individus.

Parmi les premières sont rangées l'incapacité pour le travail résultant de l'enfance, de la vieillesse, de la maladie, de l'infirmité ou du sexe, et la privation de travail, résultant du chômage ou du défaut de commande;

Parmi les secondes, l'inconduite, les vices de toutes sortes, la paresse, le vagabondage, le libertinage, l'ivrognerie, etc.

Voilà bien des causes de misère. Par quels moyens veut-on les faire disparaître?

Avant de répondre à cette question je citerai encore textuel-

Digitized by Google

lement un passage du mémoire que je crois propre à mettre en évidence l'incertitude des opinions et des théories de l'auteur.

Il s'agit des corps de métiers (pp. 68 et 69) :

« C'est dans le but de venir au secours de la classe nécessiteuse, que Louis IX créa les établissements des métiers. Leur but était de surveiller les arts, en y faisant naître la loyauté, principe de confiance pour les consommateurs, et de les perfectionner, en accoutument les travailleurs à la patience, à l'exactitude et à la persévérance. Ces établissements avaient sans doute leurs inconvénients; ils furent la source de conflits incessants entre les diverses industries qui devinrent bientôt de vastes arènes où se livrèrent des combats mercantiles au profit de la féodalité nouvelle; ils enfantèrent les monopoles industriels. Sous ce régime, le génie était étouffé par l'apprentissage; l'esclavage était réel, quoique sous des formes moins serviles, et il n'y avait pas jusqu'aux inclinations du cœur qui ne trouvassent une contrainte douloureuse, par suite du célibat auquel les compagnons étaient condamnés. Ces inconvénients étaient toutefois compensés par des avantages qu'on ne peut méconnaître. Indépendamment que ces établissements étaient de véritables écoles d'émulation où chaque ouvrier rivalisait de talent, le travail était porté à un perfectionnement qui faisait la sécurité du commerce comme le bien-être des classes laborieuses; la fixation du nombre des métiers maintenait la concurrence dans de justes limites et obviait ainsi indirectement aux conséquences fâcheuses des faillites. La rigueur même de ces institutions était motivée, en quelque sorte, par la nécessité de prévenir la misère dans ce temps où la paternité n'avait pour prérogative que la procréation de malheureux. Du reste, ces établissements étaient en harmonie avec la constitution politique du temps de leur création; les métiers étaient peu nombreux, les débouchés rares, l'écoulement des fabricats entravé par les douanes provinciales; la population était contenue, par le célibat des religieux et des ouvriers, dans les limites proportionnées aux

Digitized by Google

moyens d'existence; le cloître offrait un asile aux compagnons sans travail; l'apprenti devenait bientôt à la charge du maître, la concurrence ne faisait pas baisser le prix des salaires, et l'on ne devait pas appréhender les crises commerciales. Si l'on compare ces temps avec les nôtres, que trouvons-nous aujourd'hui? L'émancipation du travail! Mais sa condition est-elle améliorée? elle est au contraire plus rude et plus précaire. La liberté illimitée de production! Mais où est l'écoulement de nos produits? nous en sommes encombrés. La destruction des luttes de corporations ? N'avons-nous point les guerres des douanes où le tarif est l'arme universelle. »

Quelles conclusions peut-on tirer des considérations qu'on vient de lire? Aucune; c'est un plaidoyer à la fois pour et contre le système de liberté du travail. — C'est aussi un résumé de tout le mémoire.

J'ai promis cependant de vous faire connaître les moyens proposés pour soustraire les classes inférieures de la société aux atteintes de la misère; je vais tenir parole; ces moyens d'ailleurs sont simples et peu nombreux :

Premier moyen. (pp. 71 et 72.) Développer la charité légale de manière à secourir tous les malheureux, et centraliser dans les mains du gouvernement, à qui on en confierait la direction générale, l'administration des établissements de bienfaisance, tels que dépôts, refuges, hôpitaux, etc., en laissant toutefois aux autorités locales la régie des biens affectés à ces hospices.

Deuxième moyen. (pp. 72 à 77.) Procéder à une répartition équitable des impôts publics; à cet effet, en exempter la consommation des objets de première nécessité, ainsi que le salaire; imposer le revenu des propriétaires et des entrepreneurs, non au marc le franc, mais suivant une proportion progressive, comme divers économistes l'ont proposé, et faire contribuer les industriels des trois branches, agricole, manufacturière et commerciale, *en raison inverse du nombre des ouvriers qu'ils emploient ou en raison inverse de l'importance de leur débit, afin d'écarter la concurrence ruineuse des petites*

Digitized by Google

industries, de favoriser les grandes associations, et de détruire le petit négoce si nuisible, selon l'auteur, aux intérêts de l'ouvrier.

Troisième moyen. (pp. 78 et 79.) Renoncer aux droits protecteurs qui arrêtent l'essor du commerce et de l'industrie, réformer la législation douanière de manière, dit-on, « à détruire la concurrence universelle, qui est la plaie de l'industrie, et adopter un système qui, en refoulant sur chaque nation les produits de ses manufactures, les forcerait toutes à signer enfin un pacte dépouillé de l'esprit de monopole et de prohibition. »

Le dernier membre de cette proposition est tout à fait incompréhensible ; du reste l'écrivain résume immédiatement ces trois premiers moyens :

« Nous venons de voir, dans la charité légale, un remède au paupérisme, en tant qu'il atteint l'infirme et l'invalide ; dans la réforme des lois fiscales, un moyen direct de soulager l'ouvrier, en le dispensant de tout impôt, et un second, indirect, en dégrévant l'industriel qui l'emploie ; enfin, la modification des tarifs en vigueur, en favorisant l'essor de l'industrie, exercerait également une heureuse influence sur la classe nécessiteuse. »

Quatrième et dernier moyen. (pp. 79 à 91.) Réunir le capital et le travail ; ériger des établissements publics où l'ouvrier recevrait l'instruction appropriée au genre d'industrie qu'il voudrait exercer ; donner au gouvernement, sur les enfants dont il entreprendrait l'éducation, une autorité absolue, devant laquelle s'effacerait celle des parents. « Pourrait-on (c'est l'auteur qui parle) taxer de rigueur un gouvernement qui prendrait l'enfance sous sa protection exclusive, afin de la ravir aux souffrances de la misère, aux exemples de la corruption, aux séductions du vagabondage et du vice, pour lui assurer un avenir prospère et honorable? » enfin, placer l'ouvrier dans l'alternative de pouvoir acquérir la propriété ou l'usage des instruments agricoles ou industriels de son travail : à cet effet, favoriser le morcellement et la transmission de la propriété foncière, rendre obligatoires les baux à long-terme, réserver aux petits cultivateurs une part dans les grands héritages,

Digitized by Google

lorsque les propriétaires seraient dans la condition de s'en dessaisir au profit de parents éloignés; et, quant aux instruments industriels, les machines, en rendre aussi l'ouvrier possesseur, par l'intermédiaire du gouvernement, en formant une caisse générale de l'industrie où les membres associés verseraient le fruit de leurs épargnes et de leurs économies.

« Alors, dit l'auteur en terminant (p. 90), s'établirait parmi les membres de cette association une espèce de hiérarchie, principe de subordination et d'encouragement; l'ouvrier placé au dernier échelon pourrait espérer son avancement; l'instruction qu'il aurait acquise le rendrait apte à un emploi supérieur, son sort s'améliorerait de jour en jour, et l'avenir, qui auparavant ne lui aurait offert en perspective que la misère et le désespoir, s'ouvrirait à ses yeux tout resplendissant des rayons de l'espérance. »

Des mesures aussi vaguement formulées n'offrent aucune prise à la discussion; quelques-unes d'entre elles ne sont d'accord ni avec la saine raison ni avec les principes qui doivent servir de base à l'organisation de la société; les autres sont évidemment inapplicables, ou elles ne produiraient pas les résultats qu'on en attend.

L'auteur, MESSIEURS, est donc resté à côté de la question, et son travail ne vous a pas même paru mériter une mention honorable.

MÉMOIRE PORTANT POUR ÉPIGRAPHE : « *Partout où vous serez trois réunis dans une même volonté, mon esprit sera avec vous.* »

Ce mémoire est remarquable par la clarté et l'élégance du style, par l'ordre et l'enchaînement des idées; il est d'une lecture facile et attrayante; il contient quelques aperçus très-justes sur les vices de la constitution actuelle de la société; malheureusement on ne peut faire le même éloge des remèdes qui y sont proposés. L'auteur a mûrement réfléchi, a profondément médité; mais il s'est passionné pour une utopie, et s'est laissé transporter par

Digitized by Google

son imagination vers un monde meilleur que le nôtre, vers des régions purement angéliques.

C'est une tâche facile que de suivre sa pensée, toujours nette et précise, et il me suffira, pour faire connaître son système, de citer textuellement les principaux passages du mémoire; j'y ajouterai successivement quelques réflexions.

Le Mémoire est précédé d'une table des matières.

Dans son introduction, l'auteur commence par féliciter la Société des Sciences d'avoir posé une question qui doit intéresser tous les esprits généreux. « Si, dit-il, l'économie politique est une science stérile et se borne à dire ce qui est, elle rentre dans la statistique et n'est guère qu'une étude de chiffres; mais si elle est une science féconde, si elle est appelée à dire les droits et les devoirs des prolétaires dans une société bien organisée, dès lors elle rentre dans le domaine de la morale et devient la première des sciences philosophiques. »

On voit déjà que la définition de l'économie politique est un peu forcée; je reconnaîtrai volontiers cependant que la question posée, pour ainsi dire, à la limite qui sépare les sciences positives des sciences morales, se prête en quelque sorte à cette extension.

Première partie. *Quels sont les droits du prolétaire?* (p. 40.)

Je transcris les principales assertions de l'auteur :

§ I. « Les droits du prolétaire sont basés sur la loi chrétienne. »

« . . . . . Sous la loi païenne, tous les législateurs de l'antiquité ont basé leurs sociétés sur l'esclavage et sur un état de guerre perpétuel; les plus sages philosophes n'ont pas même entrevu que l'esclavage, l'esprit de conquête, l'exploitation de l'homme, ne sont point l'état normal des sociétés.... »

« Le christianisme, promulguant la loi de fraternité et d'amour, vint compléter la loi de justice promulguée par Moïse, et devint la base du travail de reconstitution des sociétés, à travers les décombres du monde antique et le torrent dévastateur des hordes barbares, etc. »

Digitized by Google

§ II. « La religion et la philosophie, principes souverains des sociétés. »

« . . . . . La philosophie a dégagé l'esprit humain de ses langes; elle a recherché infatigablement la vérité; mais ce que la philosophie veut, la religion seule sait l'accomplir. La philosophie, en résultat, est négative; la foi crée et exécute; la foi religieuse seule réunit les esprits et les âmes; seule elle établit l'autorité et la hiérarchie . . . . La philosophie, à quelque hauteur d'abstraction qu'elle s'élève, et quel que soit le but généreux où elle aspire, tourne invinciblement dans un cercle d'égoïsme; car prenant le *moi*, *la raison individuelle* pour point de départ, elle rapporte ses conceptions à l'orgueil humain et toutes les actions à *l'intérêt personnel*..... »

« De même que les progrès et les magnifiques découvertes de l'industrie ont aggravé la misère des travailleurs, de même les progrès des lumières et les magnifiques découvertes de la science n'ont servi, dans ces temps de transition, en ébranlant les croyances, qu'à remplacer toutes les passions généreuses et enthousiastes par le culte exclusif de l'argent, etc. »

Il est inutile que je m'arrête sur ce qu'il peut y avoir d'erroné dans ces propositions, qu'il faut regarder comme étrangères au sujet qui nous occupe; je continuerai à en agir ainsi dans la suite de l'examen du mémoire, tout en exposant la série des idées principales de l'auteur, afin de mieux faire comprendre ses conclusions.

§ III. « Accord de la loi chrétienne avec la loi naturelle. »

« *Quels sont les droits du prolétaire?* La religion et la philosophie donnent la même solution à cette question. Tous les esprits généreux, à quelque secte, à quelque parti qu'ils appartiennent, reconnaissent dans les mêmes termes les droits des prolétaires. Tous réclament en faveur des masses : *les soins physiques pour l'enfance, l'instruction élémentaire, l'éducation morale, les instruments de travail, le droit au travail, le* MINIMUM, c'est-à-dire, *le nécessaire de l'existence.*

« . . . . . Le droit de propriété provient de la conquête ?.... »

Digitized by Google

Je m'abstiendrai de réfuter cette dernière assertion, qui évidemment n'est pas conforme à la réalité; je me bornerai à faire connaître les objections que soulève l'opinion de l'auteur concernant les prétendus droits du prolétaire, après avoir cité encore quelques passages du quatrième paragraphe, qui n'est que le développement du troisième.

§ IV. « Les droits des prolétaires se résument dans le droit au travail. »

« Le droit au travail, largement compris, impliquerait pour le prolétaire tous les autres droits; car si le droit au travail lui assurait le nécessaire, ou, pour mieux dire, l'aisance pour lui et sa famille, il en résulterait la possibilité d'une bonne éducation pour ses enfants; du seul fait de l'aisance générale dans la classe ouvrière, la richesse sociale serait centuplée, puisqu'on trouverait tout-à-coup des millions de consommateurs, c'est-à-dire, d'*acheteurs*, et que, dans l'état actuel, ce sont *les acheteurs* qui manquent aux produits. *Le droit au travail*, enfantant l'aisance pour la classe ouvrière, changerait donc immédiatement la face des sociétés, en procurant, par l'éducation générale, des moyens de moralisation qui manquent aujourd'hui, à cause de l'extrême misère. . . . . »

« Tous les droits des prolétaires sont donc en quelque sorte compris dans ce droit unique: *droit au travail, travail rétribué proportionnellement aux nécessités de l'existence.* Et par ces mots, *nécessités de l'existence*, on ne doit point comprendre la pâture quotidienne, telle qu'on la donne aux animaux, mais la participation à toutes les jouissances sociales, à tous les bienfaits du Créateur. . . . . Le *minimum* accordé par une société chrétienne à tous ses enfants, comprend la nourriture de l'âme en même temps que la nourriture du corps; il comprend les joies de la famille, la moralisation des enfants, la participation réelle à tous les droits des citoyens; il comprend la jouissance des arts, la compréhension du beau dans le domaine moral, littéraire et artistique, et la possibilité de l'accomplissement de tous les devoirs.

Digitized by Google

« Qui ne découvre la magnificence des résultats d'un semblable *minimum* accordé à toutes les créatures? A mesure que s'en étendrait le bienfait, on verrait disparaître de la terre ses plus terribles fléaux, la misère, l'abrutissement, l'esclavage, toutes les maladies du corps et de l'âme que ces maux entraînent à leur suite, etc. »

C'est pour le coup que nous voguons à plein vent dans l'utopie; mais force m'est bien de descendre de ces hauteurs imaginaires dans les nécessités de la vie réelle.

Quel dommage que l'auteur ne soit pas venu au monde quelques dizaines de siècles plus tôt! Quel malheur surtout, que tout cet échafaudage de bien-être, de satisfactions et de jouissances, ne repose que sur une erreur!

Pour le démontrer, il me suffira de simplifier la question, et de mettre en présence deux individus avec leurs familles: l'un, propriétaire d'un instrument de travail, terre, capital, fabrique, usine, peu importe, instrument de travail légitimement acquis par une bonne conduite, par l'épargne et par des soins assidus; l'autre, prolétaire, n'ayant pour satisfaire à ses besoins et à ceux de sa famille que ses facultés intellectuelles et physiques. Supposons d'abord que le premier ne puisse pas faire valoir seul sa propriété; il ne demandera pas mieux que d'offrir, moyennant rétribution, du travail au second, et celui-ci ne demandera pas mieux que d'accepter l'offre qui lui sera faite; les choses s'arrangeront donc parfaitement, et les deux chefs de famille trouveront leur profit mutuel à cet arrangement, à cet échange du travail contre un salaire. Mais admettons maintenant que la propriété ait une étendue telle que celui qui la possède puisse facilement l'exploiter seul ou avec le secours des siens; peut-on dire, dans cette hypothèse, que ce dernier est encore *obligé* de procurer du travail au prolétaire ou de partager avec lui le fruit de son travail, en un mot, de lui payer *gratuitement* un salaire? Non sans doute, car ce serait abolir le *droit* de propriété, qui est la base, non seulement de la société actuelle, mais de tout ordre social et de toute civilisation: ce serait rétrograder à l'état sauvage.

Digitized by Google

Or, ce que je viens de dire de deux chefs de famille, n'est-il pas applicable à une réunion quelconque d'individus, à la société tout entière? La somme des travaux *utiles* d'une nation, —agricoles, industriels ou autres,—pour être variable dans certaines circonstances, n'a-t-elle pas de limites, est-elle extensible à l'infini? Gagnerait-on quelque chose, augmenterait-on le bien-être général, en doublant, par exemple, la population agricole en France, en employant à la culture des terres 40 millions au lieu de 20 millions d'individus? Ou, ce qui en définitive revient au même, en dépouillant le propriétaire actuel du fruit de son travail et de ses épargnes, du revenu de sa terre, pour en gratifier le prolétaire sans ouvrage?

A toutes ces questions, les réponses ne sont pas douteuses; mais alors le système de l'auteur n'a plus de fondement: il croule par la base.

Deuxième partie. *Devoirs des prolétaires.* (p. 18.)

J'indiquerai seulement la substance des chapitres qui vont suivre :

§ I. « Les devoirs du prolétaire, dans une société bien organisée, se résument dans la soumission aux lois. »

« . . . . Le droit au travail, s'il peut se réaliser, anéantit le prolétariat; car, être prolétaire, c'est n'avoir point le *droit de vivre*, c'est se voir toujours à la veille de manquer de travail et de pain. »

« . . . . De même que nous avons résumé les droits en un seul, *droit au travail*, nous résumons les devoirs en un principe unique: *La soumission aux lois qui régiraient une société où le droit au travail serait reconnu.* Soumission au code moral, soumission au code politique, soumission au code religieux, trois codes qui n'en formeraient désormais qu'un seul. »

L'auteur ne dit pas quelles seraient les dispositions de ce code, dans lequel le droit de travailler serait probablement confondu avec le droit d'exiger du travail, lors même qu'il n'y en aurait point.

Digitized by Google

§ II. « Le devoir est difficile lorsque le droit n'existe pas. Tâche pénible du législateur. »

« Aux ouvriers lyonnais qui réclament du travail ou la mort, la société répond par la fusillade et le canon. C'est la seule solution que le gouvernement britannique sache donner aux maux atroces qui pèsent sur l'Irlande. En Angleterre même, ses hideuses *Works-houses* ne sont autres qu'une mort lente, une torture cachée, qu'elle inflige pour châtiment à la misère de ses propres enfants. . . . . Les adoucissements même accordés à la misère par la société, les hôpitaux, les dépôts de mendicité, les bureaux de charité, les écoles gratuites ne sont que de faibles palliatifs entraînant de rudes et humiliantes conditions; . . . . . la misère paraît plus qu'un malheur, elle paraît un vice, ... la société considère le prolétaire comme un ennemi, et, par une injustice manifeste, le traitant comme tel, sans lui accorder de droits, elle lui impose des devoirs, le punit rigoureusement de la plus légère infraction, et, même dans les œuvres de charité, le traite comme un coupable. »

Il est fort à craindre qu'on ne puisse remédier à tous ces maux par la proclamation du droit absolu au travail.

§ III. « Supériorité du principe religieux pour secourir les misères humaines et inspirer la résignation aux malheureux. »

Dans ce paragraphe l'auteur s'efforce d'établir, sous ces deux rapports, la prééminence du principe religieux sur le principe philosophique.

On pourrait répondre à cette digression par le passage suivant du mémoire (p. 81):

« L'intervention de la charité chrétienne serait toutefois insuffisante pour cicatriser le cancer du paupérisme. Que peuvent des vœux stériles contre la réalité, quand de nos jours, par le cours des évènements, par des fautes réciproques, la religion et la société ont cessé de se comprendre et de marcher parallèlement? Les idées, les sentiments, les intérêts qui prévalent dans la vie temporelle ont été, et sont encore chaque jour,

Digitized by Google

condamnés au nom des idées, des sentiments, des intérêts de la vie éternelle; la religion prononce de nouveau anathème sur le monde et s'en sépare; le monde accepte cet anathème et cette séparation. (Guizot.) »

Du reste voici le résumé, fait par l'auteur lui-même, des deux premières parties de son ouvrage :

« Nous avons dit que les devoirs des travailleurs sont la conséquence de leurs droits, et que, dans une *société bien organisée*, ces devoirs consistent dans la soumission aux lois morales, politiques et religieuses qui régissent cette société. Nous avons dit que, dans l'état de choses actuel, le prolétaire, ne possédant pas même le droit *d'exister*, n'est tenu véritablement qu'aux devoirs que lui enseigne la religion. Toutefois la philosophie, comme la religion même, veut la réalisation du code chrétien; elle reconnaît les besoins des sociétés, la nécessité absolue de procurer le travail et la subsistance aux travailleurs. Nous avons dit qu'une société bien organisée serait précisément celle qui pourrait accorder à toutes les créatures l'éducation, le travail, la subsistance. Il nous reste à déterminer quelles seraient les bases de cette société, et comment elle pourrait s'organiser graduellement, sans secousses, sans révolutions, sans rien ôter à ceux qui possèdent, sans léser aucun droit acquis. »

Troisième partie. — *Organisation sociale.* (p. 25.)

§ 1.er « Forces primordiales de la production : 1.° la terre, 2.° le travail, 3.° l'intelligence humaine. »

Il est facile de s'apercevoir en lisant ce paragraphe et les suivants, que l'auteur n'a pas fait une étude approfondie des principes de l'économie politique. On en jugera par le peu de justesse des propositions ci-après, que j'extrais dans l'ordre où elles se présentent et que je rapporte textuellement :

(P. 26.) « La monnaie est une institution sociale qui a engendré les plus grands maux en même temps que les plus grands biens. »

Digitized by Google

La monnaie est absolument nécessaire aux échanges de la société, et, comme signe représentatif de ces échanges, elle n'a pu engendrer aucun mal.

(P. 27) « Il est certain que la terre produit suffisamment pour les besoins de l'homme, ... c'est le manque de débouchés qui arrête les producteurs, ... les débouchés manquent aux produits. »

Il n'est que trop vrai, au contraire, que la production de la terre est jusqu'à un certain point limitée, et que les hommes, pouvant se multiplier à l'infini, ce sont les produits *à bon marché*, les objets nécessaires à la satisfaction de leurs besoins, qui manquent aux consommateurs.

§ II. « Puissance absorbante du capital, cause primordiale du paupérisme. »

P. 29. « La cause de la misère est dans l'absorption de toutes les forces productives par *le capital* et au profit *du capital.* »

P. 33. « Le *capital* remplace en partie, dans les manufactures, par raison d'économie, le travailleur adulte par le travailleur femme et enfant; les femmes et les enfants, il les torture, il les corrompt, il les démoralise, il les tue; mais que lui importe! il trouve, dans cette horrible barbarie, son avantage et son accroissement, etc. . . . . »

Le capital, — et par ce mot, il faut entendre non-seulement *l'argent monnoyé* ou les *billets de banque*, comme le fait l'auteur, mais tout ce qui sert à la création de nos richesses, — est un *instrument de travail*, qui, comme tel, n'acquiert de valeur que par le travail, et dont le propriétaire peut disposer comme il juge le plus convenable à ses intérêts. Le capital, comme tous les autres objets qui ont dans la société une valeur réelle, est soumis à la loi de l'*offre* et de la *demande*. Or, nous ne devons pas désirer que la demande diminue, puisqu'en même temps le travail diminuerait dans la même proportion; nous n'avons donc qu'un moyen de réduire le revenu ou la rétribution du capital, c'est de l'augmenter par l'épargne, de faire en sorte

Digitized by Google

qu'il soit offert à un meilleur marché aux travailleurs; c'est enfin de multiplier, autant que possible, nos moyens de production. Ce résultat est diamétralement opposé à celui que l'auteur a en vue.

§ III. « Respect dû à la propriété. »

P. 36. « Le *droit de propriété* dérive du droit de conquête. . . . . Or, ce droit de propriété, absolument incompatible dans ses conditions actuelles, avec le *droit au travail*, est précisément un de ces principes qu'il est impossible que le législateur entreprenne de modifier radicalement sans risquer de bouleverser la société de fond en comble, et d'amener des conséquences désastreuses qui enfanteraient invinciblement une réaction en faveur du principe de propriété. »

Il est évident qu'ici l'auteur se trompe, et que, contrairement à son opinion, dans la société le travail est *absolument impossible* sans la reconnaissance formelle et sans la protection efficace du droit de propriété.

§ IV. « Comment assurer graduellement le droit au travail aux prolétaires ? »

P. 39. « On a fait le calcul, et beaucoup d'économistes l'ont répété, que si l'on partageait exactement, entre chaque individu, la richesse générale, par exemple, en France, la part de chacun s'élèverait environ à *trente centimes* par jour, c'est-à-dire à moins que le nécessaire: d'où l'on a conclu que la richesse sociale ne suffit pas à la subsistance du peuple, et que la misère est une plaie incurable, une loi inhérente à l'humanité. Or, ce calcul est positivement fautif, et c'est parce qu'il est fautif, qu'il conduit en quelque sorte à blasphémer contre Dieu, etc. »

P. 43. « Le problème social consiste donc à associer les forces véritablement productives, *la terre*, *le travail*, *l'intelligence humaine*, et à annuler la puissance du capital, en tant que force productive. »

Voici à ce sujet quelques observations :

On estime à trois milliards environ la valeur de l'or et de

Digitized by Google

l'argent monnoyés qui existent en France; mais cette valeur n'a aucun rapport avec le revenu total d'une nation.

M.r Dutens, dans son essai comparatif sur la formation et la distribution du revenu de la France, en 1815 et 1835, estime approximativement pour cette dernière année:

1.° Le produit brut territorial à	fr.	6,728,760,822
2.° Le produit industriel à	»	3,938,135,965
3.° Le commerce extérieur à	»	760,726,696
TOTAL.	fr.	11,427,623,483

Or, en supposant que, déduction faite des avances, le *produit net*, pour l'année 1835, et pour une population de 30 millions d'âmes, se réduise à *six milliards*, cela fait 200 francs annuellement par individu, ou environ 55 centimes par jour, somme évidemment insuffisante pour assurer à chacun le MINIMUM dont il a été question ci-dessus.

D'ailleurs, l'auteur ne dit pas comment, pour augmenter ce revenu, il parviendra à associer ce qu'il appelle les forces véritablement productives, *la terre*, *le travail*, *l'intelligence humaine*, et à annuler cette puissance du capital qu'il représente comme si terrible et si désastreuse.

§ V. « La terre nourrit l'homme à la condition du travail. »

P. 44. « . . . . . Vouloir effacer le paupérisme, vouloir accorder aux masses le *droit au travail*, c'est vouloir que chacun possède. Or, la terre est la base de toute propriété, etc. »

P. 46. « Le paupérisme n'existe point pour les travailleurs attachés à la terre, puisque, si misérables qu'ils soient, ils ont toujours quelque part au produit, tandis que l'ouvrier des fabriques, en temps de chômage, reste entièrement dénué..... Si les produits étaient équitablement répartis entre les travailleurs, l'aisance succéderait pour tous à l'affreux dénuement auquel ils sont réduits. »

L'ouvrier agricole qui manque d'ouvrage est aussi misérable que l'ouvrier des fabriques, et, outre qu'il serait souverainement

Digitized by Google

injuste de répartir également les produits entre tous les individus, sans distinction de moralité, de travail, de capacité, etc., je viens de démontrer que cette égale répartition ne procurerait pas à la masse beaucoup plus de bien-être.

§ VI. « Comment assurer aux travailleurs les produits de la terre et de l'industrie, en juste proportion de leur travail ? »

P. 48. « Par l'association qui remplacera l'antagonisme. »

Mais comment se réalisera cette association universelle? Voici la réponse. »

§ VII. « Du principe d'association. »

P. 51. « . . . . . Or, tout l'évangile, tout le christianisme se résument dans ces deux maximes : *Renoncez aux richesses; aimez votre prochain comme vous-même.* Ces maximes entraînent invinciblement l'abnégation et le sacrifice. Le sacrifice porte à la renonciation des richesses; l'abnégation porte à aimer mieux son prochain que soi-même : ce qui est la seule manière de l'aimer autant que soi-même. »

§ VIII. « Critique du système d'association agricole, industrielle et domestique de Charles Fourier. »

P. 52. « . . . En donnant pour base à l'organisation du travail la terre, en proposant l'association des familles, en réunissant les travaux industriels, domestiques et artistiques à l'agriculture, en découvrant les lois de l'éducation unitaire qui engendre nécessairement l'organisation sériaire du travail, Fourier s'est montré l'inventeur de la véritable science sociale; il a mérité d'être classé au rang des plus grands génies et des bienfaiteurs de l'humanité. Si nous cherchons en quoi est fautif ce système qui, au premier aperçu, ravit l'esprit et l'éblouit complètement, nous trouvons d'abord qu'il pêche par l'absence du lien moral, par le manque du principe religieux. C'est pour n'avoir point basé ses doctrines d'association sur le christianisme, que Fourier n'a point respecté la loi du mariage, qu'il a dissout de fait la famille, qu'il est tombé dans les plus tristes et les plus monstrueuses aberrations au sujet des mœurs. »

Digitized by Google

P. 55. « Si nous venons maintenant à examiner la base fondamentale du système, la réunion des trois forces productives, *le travail*, *le talent* et *le capital*, ainsi que *la répartition proportionnelle des produits ou bénéfices*, nous trouvons un vice radical à la partie matérielle du système de Fourier, comme nous l'avons trouvé à la partie morale. Ce vice, nous l'avons indiqué durant tout le cours de ce mémoire. Le *capital* ne peut être associé aux forces véritablement productives, puisqu'il n'est lui-même qu'une valeur arbitraire, factice, une force inerte, qui n'a point par elle-même la faculté de produire, etc. »

Beaucoup de pensonnes, et je suis de ce nombre, en sont encore à chercher ce qui, dans les théories creuses ou plutôt dans les rêveries des Fouriéristes, peut avoir mérité à l'inventeur du *phalanstère* et des *attractions passionnelles* le titre de bienfaiteur de l'humanité.

Mais voici une autre formule destinée à perpétuer le bonheur parmi les hommes, qui ne composeront plus désormais qu'une seule et même famille.

P. 56. « Le capital ne doit jouer qu'un seul rôle, celui de signe unitaire des échanges. »

P. 57. « L'individu ne doit pas posséder la terre, puisque le but de l'association est de rendre la terre au genre humain, à qui elle appartient de droit. Le but de l'association est de la posséder au nom de tous, et de s'en emparer graduellement, en payant la valeur numéraire qui la représente ou bien l'intérêt légal de cette valeur; de s'en emparer ainsi graduellement et légalement au nom de tous, pour la rendre à tous. »

Voici maintenant le développement de cette formule :

P. 60. « Pour résumer notre pensée » nous disons que l'association peut seule détruire radicalement le paupérisme, et effacer de la terre, la misère, l'ignorance et l'esclavage. Nous donnons pour bases à l'association : 1.° La transformation de la *propriété individuelle* en ce qui concerne le sol, les industries et les instruments de travail, en propriété collective; 2.° L'association des forces productives, *la terre*, *le travail*, *l'intelligence*

Digitized by Google

humaine; 3.° *L'exploitation intégrale* des travaux *agricoles, industriels, domestiques, artistiques* et *scientifiques;* 4.° *L'organisation du travail d'après la loi sériaire,* c'est-à-dire la participation des travailleurs à diverses branches de travaux, et la hiérarchie des capacités dans chaque groupe; 5.° *L'éducation unitaire,* c'est-à-dire le développement intégral des facultés physiques, morales et intellectuelles chez l'enfant et chez l'adulte; 6.° Le classement spontané des capacités par voie élective du groupe, classement considéré comme la seule récompense du travail et du talent; 7.° La loi chrétienne servant de règle absolue à tous les devoirs, formant un code unitaire moral, civil et religieux; enseignant à tous, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, l'amour du prochain, l'abnégation, le sacrifice, le dévouement, la soumission aux lois établies, l'obéissance envers les chefs, l'observance des pratiques religieuses, la haine du mensonge et de l'injustice, l'amour de la vérité, l'observance rigoureuse de la loi de chasteté hors le mariage, de la loi de fidélité dans le mariage. »

« Telles sont les bases véritables d'association; reste une question essentielle à examiner : Cette association est-elle réalisable, comment peut-on la réaliser, qui doit prendre l'initiative, quel est le levier qui peut mettre en mouvement ce monde nouveau, quel est le souffle créateur qui doit lui donner la vie et le faire passer du domaine des utopies dans celui des réalités? »

Quatrième partie. — *Réalisation.* (p. 62.)

Cette partie du mémoire se refuse à l'analyse; je me vois forcé d'en extraire et d'en rapporter textuellement les principaux passages, afin de mieux faire ressortir la pensée de l'écrivain, et de donner un aperçu de son projet d'association. Je me permettrai ensuite sur ce projet que quelques observations générales.

Digitized by Google

§ I. « Esprit véritable de l'association. »

P 62. « Le mobile de l'association, c'est le dévouement; son esprit véritable, le seul qui puisse lui donner le mouvement et la vie, c'est la spontanéité. Lorsque, il y a dix-huit siècles, la doctrine chrétienne transforma toutes les âmes, ce fut par la puissance d'une seule maxime, axiôme fondamental et indestructible de toute morale : *Aimez-vous les uns les autres*, etc. »

Dans les pages 64, 65 et suivantes (la pagination saute de 69 à 80 sans qu'il paraisse y avoir lacune dans le mémoire), l'auteur esquisse à grands traits, comme exemples d'associations, l'histoire des fondations religieuses de Saint-Antoine, de Saint-Bénoît, de Saint-Bernard, de *Saint-Ignace de Loyola*, dont il fait un pompeux panégyrique, et enfin de Saint-Vincent de Paule.

Je ne le suivrai pas dans cette digression, car ce n'est pas sérieusement qu'on peut présenter l'esprit qui a présidé à l'établissement de l'ordre des jésuites, comme le principe de l'association humaine.

P. 88. « Je n'ai pas voulu dire que le salut du monde fût dans les ordres monastiques; le salut du monde est dans le principe chrétien, dans la fraternité évangélique, dans l'accomplissement du sacrifice à l'imitation de Jésus-Christ. »

P. 89 et 90. « Il faut donc, à l'exemple des grands saints fondateurs des ordres religieux, se dépouiller de la fortune, rechercher d'abord la solitude, l'obscurité, la méditation, prendre pour associés les disciples qui arrivent, ne formuler et n'arrêter la règle d'une manière définitive qu'après l'avoir pratiquée spontanément durant de longues années, et non comme les socialistes modernes, Saint-Simoniens, Fouriéristes, Owenistes, républicains, communistes, etc., apporter *à priori* un système, une théorie, une doctrine, etc. »

P. 91. « Qu'un Saint-Bernard, un *Saint-Ignace*, un Saint-Vincent de Paule vienne aujourd'hui, et l'œuvre d'association sera accomplie. Lorsque ces hommes parurent, chacun d'eux répondit au besoin de son époque; Saint-Bernard prêcha la croisade,

Digitized by Google

Saint-Ignace fut *le bouclier du catholicisme !* Saint-Vincent conçut le premier, dans une société qui commençait à devenir stable, le dessein de secourir toutes les infortunes. . . . . Si ces hommes avaient vécu de nos jours, ils auraient voué leur vie à l'abolition du paupérisme, à l'organisation du travail; mais pour atteindre ce but, ils auraient donné leur âme et leurs biens, et se seraient associés eux-mêmes spontanément, avant de prêcher l'association. »

P. 92. « Cessons, comme les républicains, de vouloir renverser les gouvernements, bouleverser les sociétés, pour faire triompher nos principes, pour mettre à l'essai nos utopies. Cessons, comme les communistes, de vouloir arracher la richesse aux riches et de prétendre au partage égal des biens; contentons-nous de partager notre propre propriété, si petite qu'elle soit, et prêchons d'exemple, etc. »

§ II. « Face matérielle du problème de l'association. »

P. 96. « . . . . . La terre nourrit l'homme à la condition du travail, même dans les conditions les plus désavantageuses, puisque, dans la société actuelle, partout où l'homme possède la terre à titre de propriétaire, de fermier ou de métayer, la terre le nourrit, lui, sa famille et ses serviteurs. Il est donc aisé de concevoir qu'en réunissant un grand nombre de familles sur un terrain assez vaste pour les nourrir et offrir tous les avantages de la grande culture; en employant les bras et l'intelligence de tous les membres de l'association, hommes, femmes et enfants, en les employant aux travaux domestiques, aux arts et métiers et à diverses industries; en recherchant d'une part la plus grande somme de produits, et d'autre part la plus grande économie dans le vivre et la dépense, il est aisé de concevoir, disons-nous, que la terre, exploitée dans ces conditions, ferait vivre dans l'aisance ce nombre de familles, et donnerait un surplus de produits ou bénéfices, qui permettrait de toujours étendre graduellement l'association, et de toujours y appeler de nouveaux prolétaires. »

§ III. « Face morale du problème de l'association. »

Digitized by Google

P. 97. « . . . . . L'association des familles n'est possible qu'à la condition de l'observance rigoureuse de la loi chrétienne, qui ordonne la fidélité dans le mariage, la chasteté hors le mariage, et déclare l'indissolubilité du mariage. »

« . . . . . Voyez les monastères . . . . les établissements des frères Moraves . . . . les établissements des jésuites au Paraguay . . . . »

P. 98. « . . . . . La famille est le pivot social; si elle est atteinte, la société entière est atteinte; si elle est dissoute, la société est dissoute. La famille renferme pour la créature ici-bas, toutes les joies, toutes les récompenses; l'association nouvelle a pour but, non point d'affaiblir les liens de la famille, mais de les resserrer et de les fortifier. »

§ IV. « Avenir de l'association. »

P. 99. « L'association va-t-elle couvrir le monde et embrasser tous ses habitants? Que deviendront nos villes, nos lois, nos gouvernements, toutes nos institutions actuelles! Quelles seront enfin les destinées ultérieures de l'humanité. »

L'auteur lui-même ne saurait répondre à ces questions; mais ce qu'il croit pouvoir affirmer dès aujourd'hui, « c'est que l'abolition du paupérisme est le besoin le plus urgent des sociétés modernes, et qu'à mesure que se formeraient des associations assurant le travail, la substance et l'éducation, le sort des travailleurs s'adoucirait proportionnellement dans la société morcelée; car, la main-d'œuvre devenant plus rare, les salaires s'élèveraient en raison de leur rareté. »

§ V. « Spontanéité de l'association. »

P. 100. « L'association ne saurait exister que par la spontanéité, c'est-à-dire, en se formant d'elle-même, avec des éléments homogènes, et par sa propre force; car si un seul de ces éléments ne lui est pas homogène, mais est en dehors d'elle, elle cesse d'être association et n'est plus que colonisation. . . . . »

P. 101. « Si nous consultons l'histoire, nous voyons que les colonisations n'ont réussi, dans l'antiquité et dans les temps

Digitized by Google

modernes, que lorsque les colons, se réunissant sous la conduite d'un chef, allaient spontanément fonder une colonie dont eux-mêmes créaient et faisaient respecter les lois. »

P. 103. « Répétons-le donc : ce n'est pas aux gouvernements qu'il faut demander l'association, ni l'organisation du travail, ni la destruction du paupérisme. Ne demandons aux gouvernements que ce qu'ils peuvent donner, des institutions bienfaisantes, des palliatifs aux misères sociales; demandons l'amélioration des prisons et des hôpitaux, etc. »

P. 104. « Lorsque le protestantisme éclata, le clergé et les monastères possédaient généralement, dans les pays chrétiens, presque les deux tiers du sol, que le travail des moines et les donations des fidèles avaient mis graduellement au pouvoir de l'église. En France, lors de la révolution de 89, les deux tiers du sol appartenaient encore au clergé et aux monastères. Et cependant le clergé et les ordres monastiques ne forment qu'une corporation dans l'état, tandis que l'association des travailleurs représenterait le corps même de la nation, comprendrait toutes les classes de la société, toutes les faces de la vie humaine. On peut donc augurer que les travailleurs s'empareraient graduellement du sol par la voie pacifique de l'association, et, comme le principe fondamental de leur constitution serait de ne jamais rendre le sol au capital, un moment viendrait où le travail aurait une valeur supérieure à celle du capital, c'est-à-dire, où le capital ne trouverait plus de bras à acheter et devrait nécessairement céder le sol au travail, n'ayant plus de salariés qui consentissent à l'exploiter à son profit. »

§ VI. « Initiative de l'association. »

L'auteur n'attache pas une grande importance à cette partie de son travail, parce qu'il préférerait un commencement d'exécution, *le moindre, bien accompli*, aux plans les plus magnifiques. Voici comment il formule son projet d'association :

P. 106. « Je me rendrais acquéreur d'un vaste terrain, partie en friche, partie en rapport; je le paierais en totalité ou en partie, me réservant d'éteindre la dette par versements annuels.

Digitized by Google

Je ferais bâtir . . . . . une vaste ferme qui pourrait loger vos familles. Je fonderais, à perpétuité, cent lots de terrain représentés par 200 hectares; à chaque lot serait attaché le logement pour une famille dans la ferme commune, et la participation aux instruments de travail. Les 100 lots fondés à perpétuité pour 400 familles, bien qu'égaux, seraient gradués en valeur depuis 500 francs jusqu'à 50,000 francs, selon le degré d'aptitude au travail des sociétaires. Par exemple, l'agriculteur, l'artisan, le chef d'atelier, ces hommes laborieux et robustes dont les travaux sont indispensables, n'auraient à verser que 500 fr. (ou bien on les verserait pour eux) pour jouir perpétuellement, à la condition du travail, d'un *minimum* d'entretien pour eux et leur famille, et d'une part annuelle dans les bénéfices. Les hommes *au-dessus de la classe ouvrière* (pour parler le langage usuel) et dont le travail serait moins important et moins productif, feraient des versements gradués d'après leur talent et leurs moyens de fortune, jusqu'à concurrence de 50,000 fr. Ces versements seraient calculés et échelonnés de manière à atteindre présisément le total de l'avance du capital, faite pour le terrain, les bâtiments, les instruments de travail, les métiers et industries, et le *minimum* de la première année. Supposons que ce capital s'élevât à 1,218,000 fr., on le couvrirait par la valeur des lots gradués selon le tableau suivant :

25 lots de 50,000 à 20,000 francs, diminuant de 5 en 5 de 5,000 francs.	850,000 francs.
25 lots de 15,000 à 7,000 francs, diminuant de 5 en 5, d'abord de 5,000 et ensuite de 1,000 francs	245,000 »
25 lots de 6,000 à 2,000 francs, diminuant de 5 en 5 de 1,000 francs	100,000 »
25 lots de 1,500 à 500 francs, diminuant de 5 en 5, d'abord de 500 et ensuite de 100 francs, etc	23,000 »
TOTAL.	1,218,000 francs.

Digitized by Google

Il est sans doute inutile de suivre le développement de ce plan d'association ; on peut déjà y faire plusieurs objections capitales ?

Où trouvera-t-on les valeurs nécessaires pour acheter successivement les terres et les capitaux (instruments de travail), c'est-à-dire toutes les propriétés d'un pays ?

Où trouvera-t-on des associés disposés à payer 50,000 francs un lot que d'autres ne paieront que 500 francs, et à partager ensuite *également* le produit du travail général, parce qu'ils seront moins robustes que des manœuvres ?

Comment régler le travail, les relations, la vie domestique et jusqu'aux plaisirs d'une association de plusieurs millions d'individus ?

Que faire du surcroît de population, lorsque toutes les terres d'un pays seront partagées en lots de deux hectares et occupées ?

Ce sont-là autant d'obstacles insurmontables.

Pour rendre un compte aussi fidèle que possible du système de l'auteur et pour en bien faire comprendre l'esprit et la portée, il fallait recourir, comme on le voit, à de longues et nombreuses citations ; je tâcherai maintenant de résumer l'ouvrage en peu mots :

P. 115. « Les droits du prolétaire sont tous compris dans le *droit au travail.* »

Malheureusement on a vu que la somme des travaux d'une nation était limitée et que la multiplication de l'espèce humaine ne l'était pas ; il est donc impossible de reconnaître au prolétaire, pas plus qu'à tout autre membre de la société, le *droit absolu d'exiger* du travail en tout état de choses.

P. 115. « Les *devoirs des prolétaires*, dans une société *bien organisée*, se résument dans la soumission à l'ordre établi et l'observance de tous les devoirs moraux, civils et religieux. »

De quelque manière que la société soit organisée, le devoir de tout citoyen est de respecter les lois ; mais c'est étrangement s'abuser que de croire qu'il suffira d'assurer du travail au prolétaire pour prévenir toutes les infractions à cette règle. Aussi

Digitized by Google

long-temps que chaque individu conservera une volonté particulière et ses passions, on doit tenir pour certain que les dispositions du code civil moral et religieux de l'auteur ne seront pas toujours rigoureusement observées, et que, par conséquent, pour rendre l'institution complète, il faudra y ajouter un code pénal.

P. 116. « L'organisation du travail ne saurait s'effectuer que par l'association; l'association des travailleurs doit avoir pour base matérielle la possession du sol; elle doit être nécessairement spontanée, et avoir pour lien moral le principe chrétien enfantant le sacrifice, l'abnégation, l'humilité, la charité. »

Le renoncement aux biens de ce monde n'est pas dans la nature de l'homme, et la charité, poussée jusqu'à l'abnégation, est une vertu trop rare pour que l'on puisse en faire le principe d'une vaste association où le travail serait commun, où tous les biens seraient *également* répartis. D'ailleurs, l'organisation du travail, dans une pareille association, présenterait à-peu-près les mêmes difficultés que dans la société actuelle.

En définitive, le système dont je viens de faire l'exposition n'est fondé que sur l'observation inexacte et superficielle des phénomènes de la vie sociale; il suppose dans l'homme une perfection chimérique, et n'est point réalisable.

L'ouvrage se recommande sans doute par un grand mérite de style, mais il couvre, sous l'expression de sentiments généreux, des erreurs dont la propagation serait nuisible, et vous n'avez pas cru, MESSIEURS, devoir accorder à l'auteur la récompense de votre suffrage.

Si la commission que vous avez chargée d'examiner les deux mémoires qui vous ont été transmis en réponse à la question de peinture n'avait eu qu'à fixer un choix, si sa décision n'avait

Digitized by Google

dû avoir pour résultat que de désigner la meilleure de ces œuvres, la tâche qui lui incombait eût été courte et facile : trop de différence existe entre elles pour que des opinions contradictoires puissent être émises à cet égard; mais cette commission avait à vous proposer de décerner ou de refuser des récompenses, que vous n'avez accordées jusqu'ici qu'à des travaux vraiment remarquables, et sa mission était par conséquent beaucoup plus sérieuse.

Le premier de ces mémoires, portant pour épigraphe : *Una est ars, ratioque picturæ...* etc., a été écrit avec une si grande négligence, ou du moins avec une si grande précipitation, qu'il pêche presque autant par le fond que par la forme. Dans un historique de la peinture, depuis les frères Van Eyck jusqu'à nos jours, l'auteur fait souvent preuve d'impartialité en ce qui concerne les peintres anciens, mais semble ne parler que par ouï-dire des productions de leurs successeurs. C'est ainsi, par exemple, qu'après avoir confondu, à diverses reprises, dans une même communauté d'éloge ou de blâme, des travauxqui n'ont aucun point de rapport, il en vient à donner la préférence à l'école de Bruxelles sur l'école d'Anvers; un reproche encore à lui adresser, c'est qu'au lieu de ne s'occuper que des toiles d'un mérite réel, il descend parfois jusqu'aux œuvres les plus infimes et se laisse aller à citer des noms qui n'ont dû qu'à une déplorable excentricité un retentissement éphémère.

L'appréciation de la peinture historique paraît ne consister pour lui que dans une nomenclature de peintres et de tableaux, et dans la reproduction d'une foule d'articles de journaux qui ne donnent le plus souvent qu'une idée bien imparfaite, si non tout-à-fait erronée, des expositions qui ont lieu périodiquement dans la plupart de nos grandes villes.

La peinture de genre a été traitée par l'auteur comme la peinture historique : après avoir rendu au plus spirituel et au plus penseur de nos artistes l'hommage qui lui est dû, il critique amèrement sa couleur et regrette qu'il n'ait pas

Digitized by Google

celle de Verheyden et de Leys; comme si ces deux couleurs ne différaient pas tellement, qu'en admettant l'une pour vraie, il faut, de toute nécessité, considérer l'autre comme purement de convention.

Il vous a été impossible, MESSIEURS, de partager son admiration pour ceux des artistes modernes qu'il place au premier rang, et l'éloge qu'il en fait vous a paru d'autant plus exagéré, qu'il ne craint pas de mettre ces prétendues sommités au-dessus des grands peintres leurs devanciers, parmi lesquels il a cependant la prudence de ne nommer ni Terburg, ni Téniers.

Arrivé à ce point de son travail, l'auteur ne cite plus que des noms; soit fatigue, soit impuissance, on voit qu'il a hâte d'en finir. Le paysage et la marine fixent à peine son attention : un tel peint des animaux, tel autre des fleurs; voilà tout. Puis encore et toujours des noms, rien que des noms, et, de l'art, pas un mot. Nulle part il ne précise ses tendances, après avoir, fort médiocrement du reste, apprécié les œuvres des artistes. Comme lui, vous avez pensé que ces deux choses se touchent, mais vous n'avez pu admettre, comme lui, qu'elles se confondent.

Les expositions de tableaux sont de sa part l'objet d'une forte opposition. Pour étayer son sentiment à cet égard, il reproduit presque en entier un article publié par la *Revue Belge* et un autre de M.r Hippolyte Fortoul. Le premier de ces articles pêche évidemment par la base, et les conséquences que l'auteur tire du second ne vous ont paru rien moins que rigoureuses. L'insuffisance des expositions, organisées comme elles le sont aujourd'hui, n'implique pas leur inutilité, encore moins leur fâcheuse influence. Une institution n'est pas mauvaise par cela seul qu'elle pourrait être perfectionnée, et vouloir détruire tout ce qui n'est pas parfait, serait tomber dans l'absurde. Les musées même n'échappent à la proscription que comme une pénible nécessité. Léonard de Vinci, Raphaël, Titien, Corrége, s'écrie-t-on, ont-ils jamais peint pour des musées? savait-on de leur temps ce que c'était

Digitized by Google

que des musées? Ce sont là des inventions propres à un siècle comme le nôtre, qui, après avoir couvert la terre de débris, a soin de se ménager çà et là quelques galeries pour y abriter les peintures échappées à la destruction des monuments qu'elles décoraient! — Qu'une peinture ait une destination, cela est juste; que nos églises, nos tribunaux, nos édifices publics se peuplent de sujets spéciaux, rien de mieux sans doute; mais quel argument peut-on tirer de là contre le maintien des musées? Comme l'auteur le dit fort bien, les musées sont d'invention moderne, mais sa question: les Léonard de Vinci, les Corrége, les Titien, les Raphaël, ont-ils peint pour les musées, ne vous en a paru que plus drôlatique, pour ne pas dire plus déplacée. Ces grands génies, si les musées eussent été connus alors, eussent travaillé sans doute pour y voir figurer leurs tableaux, et l'on comprend difficilement ce que l'art y aurait perdu. La création d'un musée, destiné à recevoir les œuvres principales des artistes modernes, aurait pour résultat de léguer à nos descendants la page la plus frappante de l'histoire de l'art et la représentation des faits les plus remarquables de notre époque; ce serait le moyen de conserver plus facilement intactes des toiles qu'on ne conserve qu'avec peine, éparpillées dans des églises souvent humides et où la garde des chefs-d'œuvre artistiques n'est le plus souvent confiée qu'à des soins peu éclairés.

Versailles se remplit de tableaux représentant les hauts-faits de l'armée française; des galeries spéciales sont réservées pour chaque genre. Un musée devient ainsi un livre ouvert à tous et où tous peuvent lire, embrasser d'un coup-d'œil l'ensemble des gloires nationales, suivre les modifications qu'ont subies les mœurs du pays, ses institutions, son esprit; se familiariser avec l'image des grands hommes, et faire à chaque instant un cours complet d'histoire. Pourquoi donc n'admettre les musées que comme une malheureuse nécessité, une espèce de *carcere duro* où les tableaux anciens souffrent de toutes les douleurs de l'exil?

Digitized by Google

Les améliorations que propose l'auteur, se bornent à abréger de quelques années les études des jeunes élèves, et non à former des peintres comprenant l'art dans toute son étendue, capables de l'agrandir en le cultivant. Les moyens qu'il indique pour former des dessinateurs instruits sont sans doute excellents, mais ne présentent rien de neuf. Depuis long-temps on enseigne dans nos académies les diverses branches de l'art dont il recommande l'étude; seulement, il veut que ces branches soient bien enseignées, et en cela vous deviez nécessairement être de son avis.

Une des meilleures idées auxquelles il s'arrête, c'est de ne pas se borner à la manière d'un seul maître, de faire étudier indistinctement toutes les écoles, et, parmi celles-ci, il cite avec raison comme les plus importantes, les écoles allemande, française, italienne.... etc.; mais quand il précise son opinion, quand il caractérise davantage ce qu'il appelle *études*, les objections à son système se présentent d'elles-mêmes : il ne veut pas, dit-il, qu'on copie les tons et la couleur des grands maîtres; il faut qu'on se borne *à leur esprit*, et à leur esprit seulement. Mais, sans préjudicier à l'étude du fond et de l'esprit, ne faut-il pas bien cependant étudier les principes de la couleur chez ceux qui ont le plus approché de la nature, faire son profit de leurs découvertes, de leurs travaux? Agir autrement, ne serait-ce pas se créer à plaisir des difficultés presque insurmontables, vouloir en quelque sorte réinventer l'art?

Les peintres ne sont pas assez instruits, dit l'auteur; ils ne font pas les études nécessaires. Et il insiste particulièrement sur la création d'un cours d'histoire dans les académies. (Je n'ai pas besoin de vous rappeler, MESSIEURS, que ce cours se donne déjà dans presque toutes les écoles de peinture en Belgique.) Il veut, avec raison, que des lectures solides forment le jugement et le goût des élèves; mais ses idées à ce sujet ne paraissent pas tout-à-fait aussi admissibles, lorsqu'il en vient à l'application et lorsqu'on se souvient qu'il ne craint pas de traiter d'*éphémérides littéraires* presque toutes les productions de la lit-

Digitized by Google

térature contemporaine, parmi lesquelles je veux bien ne citer que les œuvres de Walter Scott et de Victor Hugo.

Quant à l'influence de la peinture sur les idées sociales, il la restreint dans le cercle des habitudes privées. Nous ne sommes plus au temps, dit-il, où le forum romain et les portiques d'Athènes offraient aux regards de la multitude des tableaux représentant les triomphes des généraux de la république. — Cela est incontestable; mais si quelques actions d'éclat ou simplement quelques bonnes actions, ce qui vaut mieux encore, se faisaient jour pourtant à travers l'égoïsme et le positivisme de ce pauvre siècle, nos expositions et surtout nos musées, bien organisés, ne pourraient-ils pas remplacer les portiques et le forum? Cette dernière considération, pour le dire en passant, ne milite-t-elle pas encore en faveur des musées, des expositions que l'auteur veut proscrire, et ces établissements ne rendraient-ils pas alors à une partie notable de l'art, à la peinture monumentale, une influence immense qui, bien dirigée, agirait activement sur les idées sociales?

L'auteur ne se dissimule pas cette influence, mais il veut que l'artiste possède les éléments nécessaires à la reproduction des faits qu'il entreprend de traduire sur la toile. Sans cela, dit-il, son tableau ne sera qu'un mensonge. C'est encore là une de ces vérités que personne ne conteste, une vérité si évidente qu'il eût été, me paraît-il, plus sage de la sous-entendre. En demandant qu'elle était l'influence de la peinture sur les diverses classes de la société, vous n'avez voulu parler que de la bonne peinture, et non de productions qui ne sont pas à la hauteur de la critique.

C'est surtout de son influence néfaste, quand elle s'écarte des principes de convenance qui doivent la guider, que se préoccupe l'auteur; il va même jusqu'à émettre à ce propos l'idée assez singulière de réserver, dans nos expositions, une galerie spéciale où les tableaux appartenant à cette dernière catégorie seraient placés. S'il entend parler ici des tableaux

Digitized by Google

contraires aux bonnes mœurs, il suffira de lui répondre que ceux-ci ne doivent être exposés nulle part; mais s'il ne s'agit que de toiles dont une susceptibilité trop pointilleuse, une austérité par trop claustrale, pourraient seules s'effaroucher, évidemment il va trop loin, car ce serait vouer à la déconsidération, frapper d'une réprobation anticipée tout tableau où le nu dominerait. J'insiste sur cette observation, car déjà une idée semblable s'est produite dans nos académies, et il n'était question de rien moins que de mutiler nos belles statues antiques, qui n'ont échappé à cet acte de vandalisme qu'à l'aide d'une pudibonde feuille de vigne, contre laquelle la saine morale elle-même devrait être la première à protester.

L'influence de la peinture, envisagée à ce point de vue, paraît effrayante à l'auteur : il crie au scandale, parle d'attentat aux mœurs, à la décence, et, dans le don Quichotisme de son indignation, semble se créer à loisir des moulins à vent, pour se donner l'innocente satisfaction de les combattre.

Votre Société, en demandant qu'elle était l'influence de la peinture, n'a pas voulu parler des abus, des excès de tous genres qui peuvent la dégrader et l'avilir. Nulle part on ne reçoit des tableaux qui portent atteinte aux bonnes mœurs. Que s'il se fut agi de la littérature, par exemple, qui donc se serait avisé de croire que vous eussiez voulu faire allusion à certaines monstruosités qui ont surgi vers la fin du XVIII.e siècle, à des débordements sans nom dans une langue civilisée? Sachons distinguer l'abus de la chose, et ne regardons pas comme une partie de l'art ce que la morale désavoue, ce que la pudeur proscrit, ce que punissent nos lois; mais ne cédons pas non plus à des susceptibilités trop grandes, et défions-nous de cette pruderie qui ne voit partout que des indécences.

En résumé, vous avez cru, à l'unanimité, devoir refuser à l'auteur de ce premier travail toute autre espèce de récompense que celle qui peut consister en quelques paroles d'encouragement, d'approbation même, pour les recherches nombreuses et les citations importantes qu'il a faites.

Digitized by Google

Le second mémoire, portant pour épigraphe : « *L'art ne doit jamais céder aux exigences du vulgaire, c'est à lui de faire des lois et de les imposer* » semble avoir été tracé sur le même plan, et cette similitude s'explique : l'énoncé de la question traçait suffisamment la marche à suivre. Seulement l'auteur de ce second travail a cru devoir la suivre plus à la lettre encore, et laisser pour dernier chapitre celui qui indique les moyens d'améliorer l'enseignement de la peinture, moyens qui résultent nécessairement de l'ensemble des observations émises dans l'ouvrage.

Ce travail se distingue par l'élégance du style, la sagesse de la pensée, la finesse des observations, l'exactitude de la plupart des aperçus; par l'ordre, la méthode et la clarté. C'est une œuvre de mérite qui devait attirer toute votre attention.

L'introduction explique le plan de l'ouvrage et donne d'excellentes raisons de la marche suivie par l'auteur. Laissant de côté l'histoire de la peinture ancienne, trop connue pour qu'il soit nécessaire de la traiter de nouveau, il prend pour point de départ André Lens, celui de nos peintres qui a réellement commencé à combattre le mauvais goût que l'école française avait introduit à la fin du siècle dernier. Il fait ensuite l'histoire de la peinture en Belgique, depuis le début de Wappers jusqu'à nos jours, et, à très-peu d'exceptions près, ses jugements vous ont paru fondés.

Passant ensuite à l'état de la peinture, il aime à constater qu'elle est réellement en voie de progrès, que les tendances de l'art sont bonnes et louables; mais il ne peut s'empêcher de déplorer l'influence pernicieuse qu'exercent sur les artistes certaines causes extérieures : d'une part, l'avidité des marchands de tableaux, et d'autre part, le mauvais goût de ces prétendus connaisseurs qui se posent hardiment en Aristarques et en Mécènes, sans avoir aucune des connaissances indispensables pour encourager le véritable talent et le faire progresser.

Viennent après cela des considérations morales sur l'influence de la peinture dans la société.

Digitized by Google

Ce chapitre est traité avec un talent remarquable, et vous n'avez pu en entendre la lecture sans une profonde émotion.

Ainsi que je l'ai déjà dit, l'auteur a renvoyé à la fin de son travail les moyens d'amélioration qu'il propose pour l'enseignement de la peinture. Son concurrent ne s'est en quelque sorte occupé que d'améliorations insignifiantes; il s'est placé, lui, à un point de vue beaucoup plus élevé : il veut former des peintres et non des élèves seulement.

Ce mémoire devant faire partie de vos publications, ici se bornerait, MESSIEURS, l'analyse que vous m'en avez demandée, si, après avoir donné une large part à l'éloge, il ne me restait à relever quelques inexactitudes, quelques erreurs de détail qui n'ôtent rien, du reste, au mérite intrinsèque de l'ouvrage, et que l'auteur s'empressera sans doute de faire disparaître. C'est à tort qu'il classe M.r Van Ysendyck parmi les peintres qui ont adopté la manière de l'école française; M.r Van Ysendyck est élève de Van Brée, et fait partie de l'école d'Anvers, où il a étudié jusqu'en 1823, avec M.rs Wappers, Vieillevoye, Matthieu, Wiertz, etc.; c'est à tort aussi qu'il présente M.r Wappers comme donnant la leçon d'anatomie à l'école d'Anvers : ce cours est donné par M.r J. Geefs. ...etc.

Je n'ajouterai qu'un mot à cette critique, pour faire remarquer à l'auteur que ses idées sur la manière de dessiner d'après l'antique, ne sont pas neuves, puisqu'elles ont été consignées par Dupuis dans sa Méthode. D'autres améliorations indiquées dans le mémoire sont déjà adoptées dans plusieurs académies, et la commission que vous avez chargée d'examiner ce travail se fera un devoir de les signaler avant qu'il soit livré à l'impression. —

Vous avez été unanimes, MESSIEURS, pour décider, dans votre séance du 5 mars, qu'une médaille d'or serait décernée à l'auteur de ce second mémoire, et l'ouverture du billet cacheté y annexé a fait connaître comme lauréat M.r ADOLPHE LACOMBLÉ, peintre de paysage, à Bruxelles.

Digitized by Google

J'ai l'honneur de déposer sur votre bureau le programme des questions que vous avez résolu de publier pour le concours de l'année académique 1846 — 1847 :

I

HISTOIRE. — Comparaison des pouvoirs constituants des révolutions belges de 1789 et de 1830, considérés sous le rapport de leur composition, de leurs actes et de leurs résultats.

= II =

BELLES-LETTRES. — De la littérature française en Belgique depuis 1780 jusqu'à nos jours.

= III =

ÉCONOMIE POLITIQUE. — Des résultats probables d'une union douanière avec la France.

= IV =

DROIT COMMERCIAL. — Théorie complète d'une bonne législation sur les endossements.

= V =

MINES. — De l'utilité et des conditions d'un exhaure commun aux charbonnages du Couchant de Mons.

= VI =

» — Rendre les huiles minérales propres à être brûlées dans les mines, au moyen des lampes ordinaires, de manière à obtenir un éclairage au moins aussi bon et moins coûteux que celui que procure l'huile de colza.

L'auteur restera propriétaire de sa découverte.

Digitized by Google

= VII =

BEAUX-ARTS. — Histoire de la sculpture en Belgique.

= VIII =

AGRICULTURE. — De l'influence de l'emploi excessif des engrais sur la qualité des récoltes.

= IX =

CHIRURGIE. — Faire l'historique de l'opération de la pupille artificielle, depuis son invention jusqu'à nos jours. Décrire les différents procédés employés, et indiquer les avantages ainsi que les inconvénients de chacun d'eux.

Digitized by Google

Questions mises au concours,

sur la proposition de M.r le Ministre de l'Intérieur.

= X =

Faire connaître la composition habituelle et les qualités physiques de l'air qu'on rencontre dans les différentes houillères du Hainaut, en y rattachant la connaissance des qualités chimiques et physiques des diverses variétés de houille qu'elles présentent.

= XI =

Décrire les corps organisés fossiles du calcaire de Ciply et de la craie blanche du Hainaut; faire ressortir les différences et les analogies paléontologiques que présentent ces deux étages du terrain crétacé supérieur.

= XII =

Décrire les fossiles du terrain crétacé inférieur du Hainaut; indiquer les analogies et les différences paléontologiques qu'il présente avec le terrain crétacé supérieur.

= XIII =

Réunir et discuter les faits météorologiques et les phénomènes constatés par les écrivains anciens et modernes, qui peuvent servir à faire connaître le climat du Hainaut.

= XIV =

Écrire un mémoire sur la mortalité des ouvriers employés à l'exploitation des mines et des houillères du Hainaut.

= XV =

Décrire les plantes fossiles du bassin houiller du Hainaut, en indiquant leur gisement exact; porter principalement l'attention sur les fruits fossiles qui ont été signalés dans ces localités.

Digitized by Google

= XVI =

Décrire d'une manière détaillée les morts-terrains qui couvrent le terrain houiller dans la province de Hainaut. Joindre à la réponse des plans et des coupes propres à indiquer, avec la plus grande précision, les détails de composition et de gisement qui peuvent exercer quelque influence sur l'exploitation des mines de houille.

= XVII =

Décrire toutes les espèces ou variétés de houille exploitées dans la province de Hainaut, en faisant connaître leur composition chimique, leurs caractères extérieurs, la manière dont elles se comportent au feu, en vases clos et au contact de l'air, les usages économiques auxquels elles sont les plus propres et les localités où on les exploite.

= XVIII =

Décrire succintement et comparer, sous le point de vue économique, en s'appuyant exclusivement sur des résultats d'expériences, les divers systèmes de machines à vapeur employées dans la province de Hainaut, pour l'exploitation des substances minérales.

= XIX =

Comparer, sous le double point de vue de leurs résultats actuels et de leurs chances d'avenir, les établissements sidérurgiques de la province de Hainaut et de la partie contiguë de la province de Namur, dans lesquels on emploie la houille et ceux dans lesquels on se sert de combustibles végétaux. Joindre aux considérations théoriques sur lesquelles on appuiera la réponse à cette question, le plus grand nombre possible de données pratiques.

Digitized by Google

XX

Rédiger une notice statistique des chaux et ciments de toute espèce du Hainaut, en développant les applications géologiques et géognostiques nécessitées par les recherches faites à ce sujet. Rendre compte des caractères physiques et chimiques des pierres découvertes, ainsi que de leurs propriétés. Joindre au mémoire un tableau, d'après le modèle ci-après, où sera consigné le résultat des explorations et examens. L'envoi des échantillons analysés est de rigueur pour la vérification des analyses chimiques et des essais d'hydraulicité.

Numéros des échantillons.	Position géologique et nom minéralogique.	Localités.	Constitution géologique et importance de l'étude.	Caractère physique.	Analyse chimique.	Mode de cuisson.	Propriété de la matière cuite.	Observations sur l'extraction.	Résultats des essais d'hydraulicité.	Observations.

Digitized by Google

= XXI =

Questions mises au Concours,

sur la proposition de la Députation permanente du Hainaut.

Donner une analyse chronologique des lois, ordonnances et réglements qui, depuis l'an 1200 jusqu'à l'invasion française, ont régi :

1.° Les Seigneuries de Tournai et du Tournaisis, avec les communes du Duché de Brabant et du Comté de Flandre qui entrèrent dans la formation du Département de Jemmapes ;

2.° Les communes du Comté de Namur et de l'Évêché de Liége qui en furent séparées pour former le Département de Jemmapes, ainsi que les communes qui, par le traité du 20 novembre 1815, ont été détachées du territoire français pour être réunies à la Province de Hainaut.

L'auteur pourra se borner à traiter l'une des deux parties de la question.

= XXII =

Retracer l'état, les développements et les vicissitudes du commerce et de l'industrie dans le Hainaut, depuis le onzième siècle jusqu'au dix-neuvième.

= XXIII =

Présenter l'analyse et le rapprochement des dispositions des diverses coutumes du Hainaut qui régissaient, avant l'introduction des lois françaises, l'état des personnes, l'organisation de la famille et l'ordre des successions. En faire ressortir le but, l'influence, les avantages et les inconvénients.

Digitized by Google

Le prix de chacun de ces sujets est une médaille d'or, dont la valeur sera fixée ultérieurement.

Concours permanent.

Afin d'encourager les recherches historiques, la Société décerne des médailles d'or aux auteurs des meilleurs mémoires ou écrits sur un point quelconque de l'histoire ou des antiquités du Hainaut; elle a adopté la nomenclature suivante :

Archéologie,
Numismatique,
Paléographie,
Diplomatique,
Topographie,
Histoire proprement dite,
Biographie,
Philologie,
Ethnographie,
Histoire littéraire,
Bibliographie.

Ainsi arrêté, en séance, le 2 avril 1846.

Le Secrétaire perpétuel,
AD. MATHIEU.

Digitized by Google

N. B. Les mémoires destinés au concours doivent être adressés, francs de port, avant le 1.er janvier 1847, au Secrétaire perpétuel de la Société.

Les concurrents ne peuvent signer leurs ouvrages; ils doivent y mettre une devise, qu'ils répètront sur un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Seront exclus du concours, ceux qui se feront connaître de quelque manière que ce soit, ou qui enverront leurs mémoires après le terme prescrit.

La Société reste propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés. (Art. 45 du Réglement.)

AD. M.

Digitized by Google

Digitized by Google

Liste des Fonctionnaires et Membres de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut au 13 avril 1846.

Président honoraire à vie : M.r LIEDTS, CHARLES.

Fonctionnaires.

Président : M.r DEFUISSEAUX, NICOLAS.
Vice-Présidents : M.r WINS, CAMILLE;
M.r RAINGO, GERMAIN.
Secrétaire perpétuel : M.r MATHIEU, ADOLPHE.
Secrétaire annuel : M.r WAUQUIER, ÉTIENNE.
Bibliothécaire-Archiviste : M.r ERMEL, EUGÈNE.
Trésorier : M.r PLÉTAIN, ARMAND.
Questeurs : M.r LACROIX, AUGUSTIN;
M.r ROUSSELLE, HIPPOLYTE;
M.r FUMIÈRE, LOUIS;
M.r DELBAR, ANDRÉ.

Digitized by Google

Membres effectifs.

Messieurs :

ACCARAIN, Adrien, Industriel, à *Pâturages.*
BAUGNIET, Henri, Entrepreneur de travaux publics, à *Rœulx.*
BOTY, Alexandre, Directeur des charbonnages d'Hornu et Wasmes, à *Hornu.*
BOUILLIOT, François, Avocat, à *Mons.*
BOUVEZ, Emmanuel, Agronome, à *Dour.*
CAMBIER, Jean-Baptiste, Docteur en médecine, à *Lens.*
CASTIAU, Adelson, Avocat, Membre de la Chambre des Représentants, à *Péruwelz.*
CAZIN, Léopold, Naturaliste, à *Jurbize.*
CHARLÉ DE TYBERCHAMPS, M.-F., Archéologue, à *Seneffe.*
CLESSE, Antoine, Littérateur, à *Mons.*
CRIQUELION, Charles-Louis, Pharmacien, à *Mons.*
CUERENS, Paul, Docteur en médecine, à *Enghien.*
CULIS, Alexandre, Docteur en médecine, à *Mons.*
D'AUXY, Gaston, Docteur en droit, à *Frasnes-lez-Buissenal.*
DEFRISE, Camille, Docteur en médecine, à *Dour.*
DEFUISSEAUX, Nicolas, Avocat, Membre du Conseil provincial, à *Mons.*
DELBAR, André, Ingénieur civil, à *Mons.*
DELHAYE, Victor, Docteur en médecine, à *Montignies-sur-Roc.*
DELNEST, Jacques, Naturaliste, à *Quaregnon.*
DELNEUFCOUR, Pierre, Ingénieur des Mines, à *Mons.*
DE LIGNE (S. A. le Prince Eugène LAMORAL). Ambassadeur Belge à Paris.
DEMORIAMÉ, J.-B.-J., Avocat, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Mons.*
DENEFVE, Jules, Professeur à l'École de Musique, à *Mons.*
DESCAMPS, Henri, Professeur au Collége, à *Mons.*
DESTOMBES, Aimé-Joseph-Hector, Négociant, à *Mons.*
DEVILLEZ, Barthélemy, Professeur à l'École provinciale des Mines, à *Mons.*
ERMEL, Eugène, Pharmacien, à *Mons.*
FAGNIART, Antoine, Professeur, à *Quiévrain.*
FUMIÈRE, Louis, Chef de Division au Gouvernement provincial, à *Mons.*
GOFFINT-DELRUE, Avocat, à *Mons.*
GONOT, Jean, Ingénieur en chef des Mines, à *Mons.*
GONTHIER, Edmond, Architecte-voyer, à *Charleroy.*
GUIBAL, Théophile, Professeur à l'École provinciale des Mines, à *Mons.*
HALBRECQ, Charles, Avocat, à *Mons.*
HALLEZ, Jules, Professeur à l'École de Dessin, à *Charleroy.*
HENNEBERT, Fréderic, Archiviste, à *Tournai.*
HENRARD, Paul, Directeur des usines et des hauts-fourneaux de *Couillet.*
HERBAUT, Alexandre, Principal du Collége, à *Mons.*
HOYOIS, Emmanuel, Typographe, à *Mons.*
HUART-CHAPEL, Chimiste, à *Charleroy.*
LABRIQUE, Nestor, Avocat et Maître de forges, à *Haine-Saint-Paul.*

Digitized by Google

Membres effectifs.

Messieurs :

LACROIX, Augustin, Archiviste de l'État et de la Ville, à *Mons*.
LE BIDART (le Chevalier DE), Jurisconsulte, Membre du Conseil provincial, à *Thumaide*.
LEFEVRE, Jean-Joseph, Architecte et Géomètre, à *Mons*.
LEROY, H.-E.-J., Docteur en médecine, à *Soignies*.
LESSINES, F.-J., Docteur en médecine, à *Binche*.
LE TELLIER, Adrien-Léopold, Avocat, à *Mons*.
LETORET, Charles, Docteur en médecine, à *Mons*.
MANFROY, Antoine, Avocat, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Mons*.
MARCQ, Florent, Agronome, à *Saint-Symphorien*.
MATHIEU, Adolphe-Charles-Ghislain, ex-Conservateur de la Bibliothèque publique, à *Mons*.
MAUROY, Louis, Notaire, à *Gœgnies-Houdeng*.
MICHOT, Norbert-Louis, Botaniste, à *Mons*.
MISSON, Victor, Commissaire d'Arrondissement, à *Mons*.
MONTEGNIE, Ildephonse, Docteur en médecine, à *Mons*.
NÈVE, Edouard, Docteur en médecine, à *Mons*.
PETIT, Firmin, Directeur de charbonnages, à *Dour*.
PETIT, Louis, Professeur de rhétorique, à *Mons*.
PLETAIN Armand, Notaire, à *Mons*.
PLUMAT, Emmanuel, Directeur de charbonnages, à *Cuesmes*.
QUINET, Bénoit, Littérateur, à *Mons*.
RAINBEAUX, Émile, Propriétaire de charbonnages, à *Hornu*.
RAINGO, Bénoît, Notaire, à *Enghien*.
RAINGO, Germain, Professeur à l'École provinciale des Mines, à *Mons*.
RAOUT, Louis-Victor, Commissaire d'Arrondissement, à *Ath*.
ROUSSELLE, Hippolyte, Avocat, à *Mons*.
SCHOLAERT, Officier du génie, à *Mons*.
SOURIS, Désir, Chimiste, à *Mons*.
STIEVENART, François, Chirurgien-Oculiste, à *Mons*.
SURMONT DE VOLSBERGHE, Amateur des Beaux-Arts, à *Mons*.
THAUVOYE, Emmanuel, Pharmacien, à *Wasmes*.
TOILLIEZ, Albert, Sous-Ingénieur des Mines, à *Mons*.
VANDENBROECK, Médecin principal de la garnison, à *Mons*.
VANMIERT, Dominique, Pharmacien, à *Mons*.
VAN YZENDYCK, Directeur de l'Académie de Dessin et de Peinture, à *Mons*.
WAUQUIER, Etienne, Professeur à l'Académie de Dessin et de Peinture, à *Mons*.
WINS, Camille, Avocat, à *Mons*.
WINS, Valère, Architecte, Commissaire-voyer du canton de Mons, à *Mons*.

Digitized by Google

Membres correspondants.

Messieurs :

ARRIVABÈNE (le Comte JEAN), Économiste, à *Bruxelles.*
BAUD, J.-M., Docteur et Professeur en Médecine, à *Bruxelles.*
BÉCART, ANTOINE-JOSEPH, Professeur aggrégé à l'Université de *Liége.*
BIVORT, JEAN-BAPTISTE, Juriste, à *Bruxelles.*
BLARGNIES, CHARLES, Conseiller à la Cour d'Appel, à *Bruxelles.*
BOEGARTS, FÉLIX, Professeur, à *Anvers.*
BRAEMT, JOSEPH-PIERRE, Graveur en chef de la Monnaie, à *Bruxelles.*
BROGNIEZ, ANDRÉ, Professeur, à *Bruxelles.*
CHALON, RÉGNIER, Avocat, à *Bruxelles.*
CHEVREMONT, LAMBERT, Ingénieur en chef des Mines, pensionné, à *Bruxelles.*
CORNU, Capitaine du Génie, pensionné, à *Menin.*
CROMMELINCK, Docteur en médecine, à *Bruxelles.*
CUNIER, FLORENT, Médecin-Oculiste, à *Bruxelles.*
DAILLY, Professeur, à *Bruxelles.*
DAINEZ, PIERRE-JOSEPH, Professeur, à *Rouen.*
DAVREUX, CHARLES-JOSEPH, Professeur de Chimie et de Minéralogie, à *Liége.*
DEBONNARD, ARTHUR, Docteur en médecine, à *Paris.*
DE BURBURE, LÉON-PHILIPPE-MARIE, Compositeur, à *Termonde.*
DE KUYPER, JEAN-BAPTISTE, Sculpteur, à *Anvers.*
DELPIERRE, JOSEPH-OCTAVE, attaché à l'Ambassade Belge, à *Londres.*
DE MEYER, J., Docteur en médecine, à *Bruges.*
DEPRET, Professeur de chimie et de physique, à *Paris.*
DE REIFFENBERG (le Baron FRÉDERIC), Conservateur de la Bibliothèque royale, à *Bruxelles.*
DERIVE, BÉNOÎT, Directeur des Hauts-Fourneaux du Nord, à *Haumont.*
DERIVE, THÉODORE, Professeur, à *Spa.*
DE ROISIN (le Baron FERDINAND), Littérateur, à *Lille.*
DE SAINT-GÉNOIS, JULES, Archiviste de la Flandre orientale, à *Gand.*
DESHAYE, GÉRARD, Géologue, à *Paris.*
DE STASSART (le Baron GOSWIN-JOSEPH-AUGUSTIN), Littérateur, Membre du Sénat, à *Bruxelles.*
DINAUX, ARTHUR, Littérateur, à *Valenciennes.*
DOLEZ, HUBERT, Avocat, Membre de la Chambre des Représentants, à *Bruxelles.*
DU CHASTEL (le Comte FERDINAND), Naturaliste, à *Bruxelles.*
DUCPÉTIAUX, EDOUARD, Inspecteur-général des prisons et des établissements de bienfaisance de Belgique, à *Bruxelles.*
DUMONT, ANDRÉ-HUBERT, Géologue, à *Liége.*
DUPONT, Naturaliste, à *Paris.*
FABRÉ-PALAPRAT, Président de la Société des Sciences Physiques et Chimiques de France, à *Paris.*
FÉTIS, FRANÇOIS, Directeur du Conservatoire, à *Bruxelles.*
FRANÇOIS, VICTOR, Docteur et Professeur en médecine, à *Louvain.*

Digitized by Google

Membres correspondants.

Messieurs :

GACHARD, Louis-Prosper, Archiviste-général du Royaume, à *Bruxelles*.
GACHET, Émile, Littérateur, à *Bruxelles*.
GENDEBIEN, Alexandre, Avocat et ancien Représentant, à *Bruxelles*.
GÉRARD, Pierre-Auguste-Florent, Substitut à l'Auditeur-général près de la Haute-Cour militaire, à *Bruxelles*.
GOETHAELS, Félix-Victor, Bibliothécaire de la ville, à *Bruxelles*.
GRART, Adolphe, Major, à *Namur*.
GRAUX, Docteur et Professeur, à *Bruxelles*.
GROUVELLE, Ingénieur civil, à *Paris*.
GUÉRIN, Jules, Docteur en Médecine, à *Paris*.
GUILLERY, Charles-François, Professeur de l'Université, à *Bruxelles*.
GUILLERY, Hippolyte, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à *Liége*.
HANCART, Victor, Professeur, à *Bruxelles*.
HÉCART, Littérateur, à *Valenciennes*.
HEUSCHLING, Xavier, Chef du bureau de la Statistique générale au Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles*.
HIENSON, ... , Économiste, à *Londres*.
JOLY, Conseiller à la Cour de Cassation, à *Bruxelles*.
JULIA DE FONTENELLE, Secrétaire de la Société des Sciences Physiques et Chimiques de France, à *Paris*.
KERCKHOVE D'EXAERDE (le Vicomte François-Antoine-Maximilien DE), Littérateur, à *Anvers*.
KERCKHOVE (le Chevalier Joseph-Romain-Louis DE), Littérateur, à *Anvers*.
KEYZER (DE), Nicaise, Peintre, à *Anvers*.
LE GLAY, Archiviste général du Département du Nord, à *Lille*.
LEGRAND, Édouard, Littérateur, à *Bruxelles*.
LELEWEL, Joachim, ancien Professeur d'histoire, à *Bruxelles*.
LEROY, Aimé, Littérateur, à *Valenciennes*.
LEYS, H., Peintre, à *Anvers*.
LIEDTS, Charles, Président de la Chambre des Représentants, Gouverneur de la Province de Brabant, à *Bruxelles*.
MEISSER, F.-J., Docteur et Professeur à l'Université libre, à *Bruxelles*.
MESSINE, Charles, Conseiller à la Cour d'Appel, à *Bruxelles*.
MOURONVAL, Docteur en médecine, à *Bapaume*.
PARIDAENS, Ferdinand, Littérateur, à *Bruxelles*.
PAYEN, Chimiste, à *Paris*.
PEIGNOT, Gabriel, Membre de l'Académie de *Dijon*.
PETIAU, Bénoit, Docteur en médecine, à *Saint-Amand*.
POLAIN, M.-L., Archiviste, à *Liége*.
QUÉTELET, Lambert-Adolphe-Jacq., Directeur de l'Observatoire, à *Bruxelles*.
RAOUL, Louis-Vincent, Littérateur, à *Bruxelles*.
ROGIER, Charles, Membre de la Chambre des Représentants, à *Bruxelles*.
SAUVEUR, B., père, Docteur et Professeur en médecine, à *Bruxelles*.

Digitized by Google

Membres correspondants.

Messieurs :

SCHELER, Auguste, Adjoint au Conservateur de la Bibliothèque de S. M. le Roi, à *Bruxelles*.
SEUTIN, Louis, Docteur en médecine, à *Bruxelles*.
SERRURE, Constantin-Philippe, Professeur, à *Gand*.
SIRET, Adolphe, Littérateur, à *Gand*.
SMITS, Édouard, Littérateur, à *Bruxelles*.
TEICHMAN, Inspecteur-général des Ponts et Chaussées, à *Bruxelles*.
THIRY, Charles, Président du conseil des Monnaies, à *Bruxelles*.
VANDENCORPUT, Philippe, Pharmacien, à *Bruxelles*.
VAN DER ELST, Constant, Négociant, à *Bruxelles*.
VANDERMAELEN, Philippe, Directeur de l'Établissement géographique, à *Bruxelles*.
VAN DE WEYER, Sylvain, Ambassadeur Belge, à *Londres*.
VAN DUYSE, Prudent, Professeur, à *Gand*.
VAN HASSELT, André-Henri-Constant, Inspecteur des Écoles, à *Bruxelles*.
VAN MALDEGHEM, Compositeur, à *Bruxelles*.
VAN THIELEN, J.-C., Membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à *Anvers*.
VARLET, Docteur en médecine, à *Bruxelles*.
WAPPERS, Gustave, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers*.
WILLEMS, Jean-François, Membre de l'Académie de Bruxelles, etc., à *Gand*.

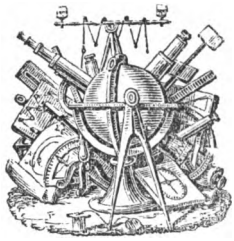

Nota. M.rs les Sociétaires sont priés de donner connaissance, au Secrétaire perpétuel, des erreurs qui pourraient s'être glissées dans l'orthographe de leurs noms ou dans l'indication de leurs professions et qualités, ainsi que des changements survenus dans leur résidence.

Digitized by Google

MEMBRES DÉCÉDÉS.

DE BRY, Jean, ancien Administrateur, à *Paris*. (1833.)

HABERLÉ, François, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à *Mons*. (1833.)

DELMOTTE, Henri, Conservateur de la Bibliothèque publique, à *Mons*. (1836.)

LAISNÉ, Célestin-Albert-Joseph, Docteur en médecine, à *Bruxelles*. (1837.

MARCQ, P.-A., Docteur en médecine, à *Charleroy*. (1837.)

POLLARIS, Architecte provincial, à *Mons*. (1838.)

VANESSCHEN, P.-J., Docteur en médecine, à *Bruxelles*. (1838.)

VERMEREN, Frédéric, Calligraphe, à *Mons*. (1838).

ACCARAIN, Antoine, Docteur en médecine, à *Mons*. (1839.)

DELECOURT, Charles, Avocat, à *Mons*. (1839.)

VANBRÉE, Matthieu, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers*. (1839.)

BURCKHARD-EBLE, Docteur en médecine, à *Vienne*. (183..)

LANGLOIS, Hyacinthe, Membre de l'Académie de *Rouen*. (183..)

HALLEZ, Germain, Directeur de l'Académie de Dessin et de Peinture, à *Mons*. (1840.)

COUREUX, Henri, Artiste vétérinaire, à *Mons*. (1841.)

TOEPKEN, Médecin, à *Brême*. (1841.)

CAVENAILE, François, Docteur en médecine, à *Boussu*. (1842.)

LAPORTE, Léopold, Architecte-voyer, à *Enghien*. (1842).

L'HOEST, Isidore, Botaniste, à *Péruwelz*. (1842.)

PLAPIED, Joseph, Amateur des Beaux-Arts, à *Mons*. (25 juin 1842.)

CAUCHY, Philippe-François, Ingénieur en chef des Mines, à *Namur*. (1843.)

VOISIN, Auguste, Bibliothécaire de l'Université de *Gand*. (1843.)

FORTIA D'URBAN (le Marquis), Littérateur, à *Paris*, décédé *Président honoraire*. (1844.)

CAMPION, Pierre-Louis, Instituteur, à *Mons*. (1844.)

Digitized by Google

NODIER, Charles, Littérateur, à *Paris.* (1844).

SIMONS, Ingénieur en chef des chemins de fer, à *Bruxelles.* (1845).

MALBRENNE, Maximilien, Professeur de Mathématiques, à *Mons.* (1845.)

THAUVOYE, Jean-Baptiste, Docteur en médecine, à *Pâturages.* (1845.)

DE PUYDT, Rémy, Colonel du Génie, à *Bruxelles.* (1845.)

DE BOCARMÉ (le Comte VISART), Propriétaire de charbonnages, à *Thieu.* (1846.)

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS.

Digitized by Google

Digitized by Google

DU

DÉFRICHEMENT DES TERRES INCULTES,

CONSIDÉRÉ SOUS LE POINT DE VUE

DES INTÉRÊTS SOCIAUX.

MESSIEURS ET HONORABLES COLLÈGUES,

L'intérêt que vous avez pris à la communication que j'ai eu l'honneur de vous faire d'un premier mémoire sur la fertilisation des terres incultes, m'engage à vous soumettre de nouvelles considérations sur ce sujet important.

C'est au point de vue des intérêts humanitaires que je vais envisager aujourd'hui cette question, qui se rattache d'ailleurs à l'examen de la condition du prolétaire, que vous aviez compris dans le programme du dernier concours : j'ose donc

* Mémoire lu à l'assemblée générale de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, le 13 avril 1846.

Digitized by Google

compter sur votre bienveillante attention, en venant vous entretenir d'un objet qui a déjà toute votre sympathie.

Attirer les capitaux vers la fertilisation des landes stériles et ouvrir par là une source de travail aux classes laborieuses, tel est le double problème dont je vais essayer de donner la solution.

Qu'il me soit permis d'abord de jeter un coup d'œil sur les vicissitudes que le travail et les travailleurs ont éprouvées depuis l'origine des sociétés.

Les bases fondamentales et naturelles de la richesse d'un peuple sont le territoire et la population; mais elles ne sont rien sans le travail, père de l'industrie et créateur des capitaux de toute espèce, qui composent aujourd'hui la fortune publique.

Dans l'enfance des sociétés, le travail n'eût qu'une puissance très-bornée; mais à mesure que les hommes se rapprochèrent, son influence augmenta; les relations se multiplièrent, la spécialité des professions s'établit, et cette division du travail, en perfectionnant l'industrie, la rendit plus productive. Ce premier progrès fut avantageux au travailleur, qui appliqua son intelligence à faire plus et mieux, et qui conserva sa liberté, en apportant dans les échanges, son contingent de productions et de consommations.

Lorsque plus tard l'économie eût organisé ce que l'on est convenu d'appeler *capital*, cette nouvelle puissance imposa son joug à l'industrie, et rechercha tous les moyens d'augmenter les produits en économisant sur la fabrication. Alors la division du travail fut poussée à l'extrême et l'occupation de l'ouvrier devint mécanique et routinière. Car, dans cette condition, le travailleur n'est qu'une machine, son intelligence s'abrutit, et son cœur se ferme aux sentiments généreux.

Si la division du travail a exercé, suivant que les limites en furent plus ou moins restreintes, une influence bonne ou mauvaise sur le sort de la classe ouvrière, l'introduction des machines a également eu sur la main-d'œuvre, des conséquences diverses, selon leurs différentes applications.

Digitized by Google

Ainsi, quand les machines sont venues simplement en aide au travailleur, pour lui donner une force, une adresse, une perfection qu'il n'avait pas, elles ont facilité l'ouvrage sans diminuer le nombre des ouvriers; elles ont développé la production sans nuire à l'importance du travail manuel; et plus elles se sont répandues, plus elles ont augmenté le bien-être matériel et moral des classes laborieuses.

Mais lorsque les machines furent appliquées à produire ce que confectionnait auparavant tout un peuple d'ouvriers; lorsqu'un seul homme à l'aide d'un puissant moteur, pût fabriquer ce qui donnait de l'occupation à cent autres, il en résulta une cessation de travail pour les masses, et une perturbation dans l'ordre social.

N'allez pas croire cependant, MESSIEURS, que je veuille méconnaître les avantages que l'emploi des machines procure au développement de la richesse publique : telle n'est pas mon intention. J'admire autant que personne, ces conceptions du génie de l'homme qui ont fait faire tant de progrès à l'industrie; j'applaudis à ce que la puissance des capitaux les ait tirées du domaine des théories pour en féconder l'application; j'aime surtout à reconnaître leur importance, lorsqu'elles servent à des opérations que la force humaine ne peut exécuter; mais je déplore leur empiètement sur le travail du prolétaire, qu'elles tendent de plus en plus à dépouiller de son patrimoine.

La condition des classes inférieures est telle aujourd'hui, qu'à défaut d'un salaire honnêtement acquis par le travail, elles doivent recourir au pain de l'aumône, honteusement sollicité de la commisération publique. Ainsi la population, jadis considérée comme une force, comme une richesse, est devenue pour les nations industrielles, un véritable embarras. C'est la conséquence de ce système de productions toujours croissantes, obtenues sans le concours des travailleurs. C'est le résultat inévitable de la centralisation des fortunes, qui rompt l'équilibre entre les diverses classes de la société. Il faut nécessairement

Digitized by Google

alors pourvoir à la subsistance des individus sans travail, et nourrir dans l'oisiveté une partie de la population. Mais dès lors on entre dans une voie sans issue; car le paupérisme une fois organisé, s'accroît en raison des secours qu'on lui accorde. C'est ainsi qu'en Angleterre, la taxe des pauvres s'élève annuellement à plus de deux cents millions, sans que la misère des classes nécessiteuses soit sensiblement soulagée. Triste perspective offerte aux nations, qui s'efforcent, comme la moderne Carthage, d'établir leur splendeur sur l'ilotisme des populations!

N'est-il pas affligeant pour nous, MESSIEURS, de voir la Belgique arrivée sur la pente de cet affreux précipice? Les capitaux dirigés exclusivement vers le développement de l'industrie et du commerce; les machines perfectionnées annihilant de plus en plus les ressources de la classe ouvrière; le paupérisme envahissant par degrés nos populations sans ouvrage; la charité publique et privée ne suffisant déjà plus au soulagement des malheureux: tel est l'état de notre intéressante patrie, citée naguère pour le bien-être qu'un meilleur équilibre des intérêts sociaux assurait à ses enfants.

Je ne choisirais pas, MESSIEURS, l'occasion d'une aussi belle solennité que celle qui nous réunit, pour vous faire cette triste peinture de notre état social, si je ne croyais pouvoir indiquer en même temps les moyens de l'améliorer. Fort heureusement le mal n'est point encore tellement invétéré qu'on n'y puisse apporter un remède efficace. Il a son origine dans la suppression du travail; mais il ne se développe que par la négligence que l'on met à utiliser et combiner les divers éléments de la richesse publique.

Dans ce siècle de libre concurrence et de progrès quand même, on confie beaucoup trop à l'intérêt privé la tâche d'harmonier les intérêts généraux. Il en résulte que le capital déifié est le vrai dominateur de l'époque. Malheur aux opérations qu'il dédaigne! Gloire et prospérité au contraire, à celles qu'il

Digitized by Google

veut bien honorer de son appui! Guidé dans sa marche par l'aveugle fortune, il néglige les sources intarissables de vulgaires produits, pour favoriser les rapides torrents de splendides richesses. L'ordre social, quelquefois averti par une crise, essaie d'arrêter sa course envahissante; mais le progrès crie: *Laissez-faire;* et quand la concentration a étendu de nouveau ses conquêtes aux dépens d'existences compromises, on s'en rapporte à la force des choses pour rétablir l'équilibre.

De ce principe de liberté illimitée naît pour ceux qui sont en position de l'exploiter, une puissance incalculable; mais du milieu du chaos qui en résulte, surgit en même temps, pour les populations sans ressources, la liberté de mourir de faim.

Déshérité de toute importance sociale, le prolétaire n'est plus qu'un inutile consommateur de subsistances, destiné à servir de pâture aux misères de la vie humaine; tandis que le colosse aux entrailles métalliques, concentrant en lui seul tous les avantages de l'époque, porte son front radieux jusqu'aux plus hautes régions de la prospérité.

La société ne peut, sans compromettre son existence, abandonner plus longtemps à ce système, le soin de ses destinées. Il faut que tous ceux qui s'intéressent à son avenir, travaillent et coopèrent au rétablissement de l'équilibre. Il faut que l'intervention de la législature tempère l'ardeur immodérée de la centralisation des richesses. La liberté d'industrie et d'association est un droit inscrit dans notre pacte constitutionnel, mais elle ne doit point dégénérer en monopole. Or, ce n'est pas en livrant le cours des affaires au hasard des évènements ni à la force des choses, que l'on peut assurer à chacun, dans l'ordre matériel aussi bien que dans l'ordre moral, la jouissance des avantages garantis par nos institutions.

Nulle part cette nécessité d'une protection de la loi pour assurer la prédominance des intérêts sociaux sur les intérêts privés, ne se fait mieux sentir qu'en Belgique, où une nombreuse population, réduite à un état voisin de la détresse se

Digitized by Google

trouve en présence de 300,000 hectares de terres incultes, et cela à une époque où les millions surgissent comme par enchantement lorsqu'il s'agit d'opérations industrielles, à une époque où la spéculation va même jusqu'à prodiguer ses faveurs à l'émigration, cette dernière et honteuse ressource des nations aux abois.

Ici évidemment le territoire, les travailleurs et les capitaux abondent; il ne s'agit que de les utiliser; mais le spéculateur s'en éloigne, l'opinion publique est indifférente, le pouvoir reste inactif; et si cet état de choses continue, la société aura, dans un avenir moins éloigné qu'on ne le pense, un terrible compte à régler avec le prolétaire. Trop heureuse alors si elle parvient à recouvrer quelque sécurité, en érigeant à l'instar de l'Angleterre, la charité publique en impôt permanent!

Lorsqu'une crise industrielle occasionnée par le manque de débouchés autant que par une production excessive, vint, il y a quelques années, compromettre le succès des opérations qu'affectionnent les capitaux, le gouvernement comprit la nécessité de recourir à la fertilisation des bruyères pour alimenter l'activité nationale. On fit alors force circulaires, force rapports, force mémoires; mais après avoir donné à ce projet le plus grand retentissement, on le laissa tomber dans l'oubli. Pas un acte ne fut posé pour l'exécuter; aucune mesure ne fut prise pour l'encourager; et l'élan qui s'était manifesté en faveur de cette œuvre importante, fut paralysé par l'inertie de ceux-là même qui l'avaient provoqué.

Depuis lors une autre crise est venue menacer l'ordre social, par suite du fléau qui anéantit la récolte de l'un de nos produits les plus précieux. Si la sagesse de la Providence n'avait, par une température estivale, adouci les rigueurs de la saison que nous venons de traverser, la misère eût été portée à son comble, et l'on ne peut envisager sans effroi les maux qui en fussent résultés. C'était bien alors l'occasion d'appeler le défrichement au secours de l'organisation du travail, et de profiter de la

Digitized by Google

situation des esprits pour diriger l'action des capitaux vers cette source de richesses négligées. Mais il n'en a point été question; et maintenant que la crise est passée, on s'en occupera moins encore.

Cependant il est d'une sage prévoyance de profiter de ces avertissements, et de ne point attendre le retour de circonstances calamiteuses pour remédier au malaise social. Un sol en friche, une population oisive sont des capitaux non moins stériles que l'argent enfoui dans un coffre. Chacun de ces éléments est improductif par lui-même; pour les féconder, il faut les mettre en contact et les combiner entre eux. Car si le capital fournit le salaire qui indemnise l'ouvrier, le travail fertilise le sol, et la culture donne des produits qui servent à rembourser au capitaliste l'avance du salaire. Cette mutualité de secours et de moyens résout en même temps la question du défrichement des landes et celle de l'organisation du travail. Ainsi disparaîtrait en grande partie, si pas entièrement, la misère des classes ouvrières; ainsi s'agrandirait le sol utile de la patrie d'un dixième environ de son étendue; ainsi s'augmenteraient nos richesses agricoles, tellement insuffisantes aujourd'hui que l'importation des céréales pour la consommation s'élève, année commune, à une valeur de six millions de francs.

Rappellerai-je ici, MESSIEURS, cette époque douloureuse où la politique nous imposa le morcellement du territoire et l'abandon d'une partie de nos frères? Que de murmures, que de clameurs s'élevèrent contre cette double mutilation! Que de sacrifices n'eût-on pas faits alors pour maintenir l'intégrité nationale? Et aujourd'hui qu'il s'agit de conserver l'existence à un demi-million de nos concitoyens, aujourd'hui que l'on peut conquérir sur le néant l'équivalent d'une province, l'esprit public reste engourdi; la plus profonde insouciance remplace les sentiments généreux; pas une obole ne s'offre pour opérer cette œuvre d'amélioration sociale. N'est-il pas à craindre que, nous jugeant mal, on ne vienne attribuer tous ces beaux élans

Digitized by Google

de fraternité et de sympathie à des motifs d'amour-propre et de vanité ?

Je crois en avoir dit assez, MESSIEURS, pour démontrer qu'il est de la dignité nationale autant que de l'intérêt humanitaire, de diriger le flux des capitaux vers la source de richesses que nous ouvre la fertilisation des bruyères : voyons maintenant quels en sont les moyens.

Ainsi que je l'ai indiqué dans le mémoire précédent[1], ces moyens résident dans l'action simultanée du Gouvernement, de la bienfaisance et de l'intérêt privé.

Il serait sans doute à désirer que, vu son importance, le défrichement fût mis au rang des grands travaux d'utilité publique, et qu'un crédit spécial lui fût ouvert au budget de l'État. Mais si déjà les ressources du Gouvernement sont absorbées par d'autres besoins, si notre situation financière ne permet pas de grever le pays de nouvelles charges, si l'État enfin ne peut supporter les dépenses de cette entreprise; il doit exercer sur son exécution toute son influence morale; il doit en provoquer la réalisation par des encouragements; il doit seconder tous les efforts qui tendent à établir la preuve des avantages qu'on en peut retirer.

Au nombre des mesures qui pourraient être prises à cette fin, se trouve, par exemple, l'obligation à imposer aux administrations de bienfaisance et des hospices, d'appliquer aux défrichements tous leurs capitaux disponibles. — Depuis un certain temps, ces fonds sont remployés en achat d'effets publics; et par une aberration inconcevable, ils viennent accroître l'influence du numéraire et du papier-monnaie, et concourir au développement de spéculations qui, loin d'être favorables au soulagement des prolétaires, tendent à augmenter de plus en plus les difficultés de leur position. Ce n'est certes point là une œuvre de bienfaisance; il y a réellement abus dans cet emploi

[1] Inséré dans le tome v.e des Mémoires et Publications, I.re livraison.

Digitized by Google

des deniers de la charité; et l'on s'empressera, j'aime à le croire, de leur donner une plus équitable destination, en les affectant directement à des opérations qui influent sur le bien-être des classes laborieuses.

Le défrichement réunit ces conditions, en même temps qu'il offre toutes les garanties désirables. Car ces capitaux, auquel le Gouvernement pourrait assurer un minimum d'intérêt, auraient hypothèque sur les terrains défrichés; et la Députation permanente serait dans chaque province chargée de leur administration. On ne peut se faire une idée des ressources que cette mesure si simple mettrait à la disposition de l'État pour l'exécution des défrichements; et comme il ne s'agit que de donner l'impulsion à une affaire dont les résultats ne peuvent manquer d'être avantageux, l'intérêt privé y apporterait bientôt son contingent d'efforts et de moyens, et l'œuvre s'accomplirait à la satisfaction générale.

Voilà, Messieurs, comment on pourrait, me semble-t-il, réunir le concours du Gouvernement, de la bienfaisance et de la spéculation pour attirer les capitaux vers la fertilisation de nos bruyères. La voie est toute tracée; elle est facile à suivre et ne peut manquer de conduire au but indiqué. Mais, vous l'avouerai-je, j'ai peu l'espoir de la voir de si tôt adoptée. Les dépositaires du pouvoir, toujours préoccupés de questions politiques, suffisent à peine aux exigences du présent, et ne peuvent penser à l'avenir. Satisfaits d'avoir aujourd'hui, dans les chemins de fer projetés ou en cours d'exécution, quelques moyens d'occuper momentanément une partie de la classe désœuvrée, ils remettront encore à d'autres temps l'entreprise du défrichement; ils croiront même faire acte de prudence en la tenant en réserve pour des circonstances critiques. Déplorable erreur, qui ne voit qu'un moyen, là où il faut envisager le but! Et quelle est la fin de ces travaux qui procurent temporairement du pain à la population nécessiteuse? N'est-ce pas toujours l'accroissement de la domination du capital, et le

Digitized by Google

développement d'industries auxquelles les masses n'ont plus qu'un très-faible intérêt ? Fatale destinée du prolétaire, à qui le bien-être présent n'est vendu qu'au prix de l'anéantissement de son bien-être à venir !

Que l'on ne vienne donc pas nous vanter ces moyens passagers de remédier à la souffrance des classes inférieures. Ce sont tout au plus des paillatifs, dont l'emploi aggrave la crise en la prolongeant. Le seul et véritable remède consiste dans un travail qui porte en soi le germe de sa renovation, qui soit à la portée de tous, et qui n'ait point à redouter la funeste concurrence des machines. Ces divers avantages ne se rencontrent que dans la fertilisation des terres incultes. Car le défrichement une fois exécuté, fournit de l'alimentation au travail, loin d'en tarir la source; et les produits qu'on en retire, étant de première nécessité, trouvent toujours un facile écoulement.

C'est ici, Messieurs, que viennent naturellement se placer quelques considérations sur l'avenir de notre agriculture. En présence du système de liberté commerciale que proclame en ce moment l'Angleterre, il n'y a pas de doute que les céréales n'acquièrent plus d'importance et de valeur. Les nations qui empruntent, comme la Belgique, une partie de leurs subsistances à l'étranger, verront indubitablement les grains renchérir; et cet état de choses se perpétuera jusqu'à ce que les récoltes indigènes devenues plus abondantes, parviennent à rétablir l'équilibre. L'agriculture va dont prendre un nouvel essor, et les capitaux employés à la développer ne peuvent manquer de donner des bénéfices satisfaisants : motif de plus pour étendre par le défrichement, les limites de son exploitation et de son domaine !

En attendant que le Gouvernement adopte un parti à cet égard, faut-il que les citoyens restent dans l'inaction ? Doivent-ils voir d'un œil impassible, ce pêle-mêle des intérêts sociaux livrés à la merci du laissez-faire ? Ne peuvent-ils prendre une généreuse initiative et prouver que tout sentiment d'humanité, que

Digitized by Google

tout esprit national n'est point éteint dans leur cœur ? Je ne le pense pas. Il est au contraire à désirer que tous ceux qui sont au-dessus du besoin, et qui chaque année ont quelque superflu, en consacrent une partie à organiser par le défrichement, des moyens d'occupation et de subsistance pour les classes inférieures. Chacun est intéressé à soustraire à l'action du paupérisme, cette population dont l'activité ne demande qu'un peu d'encouragement et de soutien. Méconnaître et refuser l'appui qui lui est dû, c'est s'exposer à devoir recourir bientôt à l'établissement d'une taxe des pauvres, indice non moins certain d'une société en décadence que d'une profonde misère.

Au reste, j'ai déjà eu l'occasion de le proclamer [1], et les faits sont là pour démontrer la vérité de cette assertion : la fertilisation des terres incultes est autant une affaire lucrative qu'une œuvre de bienfaisance; elle peut procurer à quiconque s'y intéressera, toute la félicité qu'il est permis à l'homme de goûter ici-bas : la satisfaction de son propre intérêt jointe au plaisir de soulager ses semblables.

Mais pour atteindre ce double but, il faut que le défrichement soit exécuté sur une grande échelle, avec des ressources convenables et par des mains habiles et prudentes. Or, ce n'est point un seul individu qui, dans le principe, consacrera des capitaux considérables à ce genre d'opérations, naturellement improductives dans les premières années. Ce n'est qu'à l'association qu'on peut demander les sommes qu'elles réclament. Il importe même que pour y intéresser un plus grand nombre de protecteurs et en propager le crédit, la mise soit peu élevée et qu'elle puisse s'effectuer par des paiements successifs. En faisant un appel à l'intérêt public, on pourrait organiser un fonds suffisant à l'exécution de quelques essais, soit dans la Campine, soit dans les Ardennes; et le levier de l'association qui s'applique si bien au développement des richesses industrielles, prêterait

[1] Voir le premier mémoire sur le défrichement.

Digitized by Google

cette fois son appui à l'accomplissement d'une entreprise humanitaire.

Tels sont, MESSIEURS, les divers moyens à l'aide desquels on peut, dans notre pays, réorganiser le travail pour le prolétaire, et arrêter les ravages du paupérisme. Les détails dans lesquels je suis entré suffisent pour convaincre qu'il ne s'agit point ici de vaines utopies, mais d'une opération sérieuse, dont l'exécution présente beaucoup de gloire à conquérir et un bel exemple à donner. S'il ne peut entrer dans les attributions de notre société de s'occuper matériellement de cette entreprise, j'ose au moins invoquer le concours de son influence pour la réalisation des vues que je viens d'exposer. Son patronage inspirerait cette confiance qui manque généralement aux conceptions nouvelles ; son intervention réunirait en faisceau, une foule de volontés et de ressources que l'isolement rend stériles ; une noble émulation les féconderait ; et le succès couronnant nos efforts, attacherait glorieusement, dans les siècles à venir, le nom de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à l'exécution d'une œuvre qui doit faire époque dans l'histoire de la civilisation.

Avril 1846.

G.-B.-J. RAINGO.

Digitized by Google

Extrait du procès-verbal de la séance du 5 décembre 1846.

Dans son assemblée générale du 9 octobre 1846, la Société, sur la proposition de M.r le professeur Raingo, l'un de ses vice-présidents, a institué un comité permanent chargé d'étudier la question *du Libre-Échange*, de recueillir tous les renseignements propres à l'éclairer, de lui présenter, à chaque séance mensuelle, un rapport à ce sujet, et de préparer ainsi les éléments d'un mémoire intéressant qui pourrait être inséré dans ses publications.

Ce comité s'est occupé activement de l'objet de sa mission, et déjà, dans la séance du 3 décembre, il a pu soumettre à la Société la première partie de son travail, offrant le précis

Digitized by Google

historique du système protecteur depuis l'établissement des douanes jusqu'à ce jour. (1)

Après la lecture de ce mémoire, l'assemblée a décidé, à l'unanimité, qu'il serait livré immédiatement à l'impression et à la publicité, comme document pouvant servir à élucider la question du Libre-Échange ; la Société entendant garder, pour le moment du moins, la plus stricte neutralité dans le conflit d'opinions que soulève cette importante matière.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire,
ET. WAUQUIER.

Le Président,
CAMILLE WINS.

(1) Les membres du comité qui ont pris part à ce travail sont : M.rs Gonot, Guibal, Letoret, Raingo et Devillez, *rapporteur*.

Digitized by Google

DU

LIBRE-ÉCHANGE.

MESSIEURS,

La Commission que vous avez nommée pour examiner la question *du Libre-Échange,* qui, partout aujourd'hui, semble être à l'ordre du jour, a pensé qu'il était convenable, avant d'aborder cet important problème, au point de vue de sa résolution actuelle, de jeter un coup d'œil rétrospectif sur l'état économique de notre pays et des nations environnantes. Ce résumé historique, puisé aux meilleures sources que nous avons pu trouver, servira de flambeau dans les recherches auxquelles nous nous livrerons ensuite sur ces matières, si complexes de leur nature, et que des préjugés, des préventions de toute espèce sont encore venus obscurcir davantage. Nous ne rencontrerons peut-être pas toujours des avis conformes au nôtre dans l'appréciation des faits, mais au moins nous dirons ce que

Digitized by Google

nous croirons être la vérité, et si nous tombons dans l'erreur, nous ne serons coupables que d'avoir mal jugé.

Ce fut un ministre de Louis XIV, Colbert, qui songea le premier à faire, des tarifs de douane, un moyen de protection pour le travail national, au lieu d'une simple ressource financière qu'ils étaient auparavant; les tarifs protecteurs qu'il créa et qui, à ses yeux, ne devaient être qu'une faveur temporaire destinée à relever, à tout prix, les anciennes manufactures, que des désordres sociaux et des entraves de toute espèce avaient anéanties, furent accueillis avec avidité par les manufacturiers français, et l'intérêt privé, s'aidant de l'immense respect qui s'était attaché aux actes du grand ministre, et du prestige dont les avait environnés la brillante carrière fournie par l'industrie française, pour d'autres causes, sût faire passer ces tarifs pour droits acquis favorables à la nation, et les rendit définitifs.

C'est de cette époque, 1672, que datent les premières guerres de représailles commerciales entre la France, la Hollande et l'Angleterre, hostilités qui leur ont coûté tant de sang et de larmes, ainsi qu'à tous les peuples qui se sont jetés dans la voie des industries privilégiées.

Souvent on attribue aussi à ce même ministre, l'invention du système mercantile, ou système de la balance du commerce; mais il paraît qu'il nous vient des Espagnols, et qu'il fut l'œuvre de Charles-Quint. Ce système, qui règna long-temps et qui compte encore aujourd'hui des partisans, est né de l'idée fausse qu'un peuple s'enrichit en exportant, et s'appauvrit en important; erreur fondamentale dont les inconvénients et l'absurdité ont été mis hors de doute par les économistes de tous les pays, avec une vigueur de raisonnement comparable aux démonstrations mathématiques. On n'avait pas vu, qu'en définitive, chaque nation paie avec ses propres produits, les produits qu'elle tire de l'étranger, soit qu'elle lui livre de l'or, soit qu'elle lui envoie des marchandises, puisque la plupart des nations n'ayant

Digitized by Google

point de mines d'or, elles n'ont pu se procurer celui qu'elles possèdent qu'en échange des produits qu'elles ont fabriqués, et que les sources où elles l'ontainsi puisé, n'étant point taries, il n'y a nulle raison de préférer cet or à une autre marchandise dont l'usage est généralement répandu, c'est-à-dire qui a une valeur actuelle. Cependant cette idée fausse, que l'on avait su rendre plausible, en n'envisageant qu'un côté de la question, et en négligeant les raisons qui l'anéantissaient, prit faveur, et on se mit à vanter l'isolement industriel, sans considérer que le système se détruisait en se généralisant, et que l'espoir de vendre sans acheter devait être perdu le jour où chaque peuple voudrait forcer ses voisins à acheter sans vendre. De là une partie de cet inextricable dédale de prohibitions, et de ces obstacles réservés à la grande réforme commerciale qui préoccupe aujourd'hui tous les esprits, et dont nous pouvons déjà entrevoir l'aurore.

Au milieu de cette lutte universelle, causée par les intérêts privés, bien ou mal entendus, et par les erreurs économiques de l'époque, il s'est constamment élevé une protestation énergique et très-efficace, contre le système protecteur et celui de la balance du commerce : c'est la contrebande. Quoique son existence seule soit une offense à la loi, elle a puissamment contribué à la solution de toutes les questions relatives aux échanges, en neutralisant les mesures que prenaient les administrations, pour séparer des intérêts qui ne pouvaient que gagner à s'entendre, et la liberté du commerce a rarement remporté une victoire sans qu'elle l'ait préparée.

Quelques années plus tard, sous le règne de Louis xv, une secte d'économistes, dont le médecin Quesnay est le père, et à laquelle appartient Turgot, arriva, au milieu d'un grand nombre d'erreurs, à une belle démonstration des avantages généraux de la liberté du commerce; c'est la doctrine de cette nouvelle école qui se résumait dans ces mémorables paroles, tant calomniées depuis : *Laissez faire, laissez passer;* et c'est encore de cette

Digitized by Google

époque que datent les hostilités contre les corporations et les douanes qui existaient non-seulement de pays à pays voisin, mais aussi de province à province d'un même royaume. Turgot fût, sous Louis XVI, l'homme d'action de cette école, et, devenu ministre, il travailla avec ardeur à supprimer la plupart de ces douanes prétenduement protectrices, en même temps qu'il réformait une foule d'autres abus, comme, par exemple, les corporations. Malheureusement il ne fut pas compris de la majorité de ses contemporains, et succombant aux préventions, aux attaques des industries privilégiées et aux intrigues de cour, il fut forcé, avant d'avoir exécuté ses projets de réforme, de quitter le ministère, emportant les regrets du trop faible Louis XVI. Cette secte d'économistes, dont les idées étaient résumées dans une espèce de code auquel on a donné le nom de *Système agricole*, parce qu'il considérait l'agriculture comme source unique de toutes les richesses, a néanmoins rendu d'immenses services; elle souleva les plus hautes questions d'intérêt social, et, par Turgot, son ministre, elle en essaya la solution pratique au moyen du pouvoir de l'administration. Par malheur ces hommes, sincèrement amis de l'humanité, n'avaient aperçu que sous un jour incomplet, les faces principales des lois économiques; quand ils rencontraient sur leur chemin un argument capable de modifier leurs croyances, qu'ils avaient formulées dogmatiquement, ils s'efforçaient de le rattacher à leur système par des hypothèses ingénieuses ou hardies, et ils tombaient, sans le voir, dans le gouffre des utopies, perdant ainsi l'influence morale qu'ils avaient méritée et conquise sous certains points de vue. C'était à Adam Smith, professeur de l'université de Glasgow, qu'il était réservé, dans ses *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations,* qui parurent en 1776, de démontrer par une savante analyse de la production des richesses et de leur distribution dans la société, la justice et la bienfaisante influence de la liberté commerciale. L'industrie lui dût la suppression de presque toutes les entraves intérieures, le commerce,

Digitized by Google

un commencement de réduction de tous les tarifs, et la science, la destruction de toutes les rêveries connues sous le nom de *Balance du Commerce*, *Système restrictif*, *Système agricole*, qui se disputaient la prééminence dans les conseils supérieurs de l'État. Cependant les immenses avantages de la liberté des échanges entre tous les hommes, et les criantes injustices du système protecteur, ne furent complètement dégagés des nuages qui les enveloppaient encore, et popularisés, que plus tard, par Jean-Baptiste Say, dans sa belle théorie des débouchés.

A l'époque du protectorat de Cromwell, vers le milieu du 17.me siècle, il y eut un moment, en Europe, où le système mercantile et celui de la liberté commerciale se sont trouvés en présence sous les drapeaux de deux puissantes nations, l'Angleterre et la Hollande : cette dernière s'était élevée alors à un très-haut degré de puissance et de splendeur, par le libre développement du travail de ses hardis habitants, sans le secours d'aucun tarif protecteur, et offrait à l'univers un spectacle frappant de ce que peut le génie d'un peuple laborieux, lorsqu'il est secondé par des institutions commerciales fondées sur le principe de la liberté; leur territoire ne produisait presque point de céréales, et cependant les disettes leur étaient inconnues, au point que l'Europe s'adressait à eux dans ses extrémités. Que la famine règne ailleurs, disait un auteur de ce temps là, et vous trouverez du froment, du seigle et d'autres grains à Amsterdam; ils n'y manquent jamais. C'est alors que l'Angleterre, pour encourager son pavillon national, exclure de son commerce les pavillons étrangers, et nuire à la prospérité des Hollandais, crut devoir promulguer son fameux acte de navigation qui assurait à la marine anglaise le monopole des transports, par des prohibitions absolues dans certains cas, et dans d'autres, par de fortes taxes sur la navigation étrangère. Il fut défendu à tous les bâtiments dont les propriétaires, les maîtres et les trois quarts de l'équipage n'étaient pas Anglais, d'importer des marchandises d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique,

Digitized by Google

à moins que les importateurs ne fussent habitants du lieu de provenance, et, dans ce cas, ils ne pouvaient toucher à aucun port d'Europe; quant aux marchandises européennes, une partie seulement était soumise à cette condition, les autres étaient admises quelque fût le pavillon du navire ; dans tous les cas, l'acte n'était applicable qu'aux denrées destinées à la consommation intérieure du Royaume-Uni, les autres pouvaient être déposées en entrepôt, à charge de réexportation ultérieure; la confiscation du bâtiment et de sa cargaison était la peine qu'encourait le contrevenant. D'autres mesures restrictives, trop longues à énumérer, complètent ce système d'exclusion d'où sortit la guerre maritime la plus acharnée dont l'histoire fasse mention. Le principal résultat de cette immense mesure économique, qui n'eût d'équivalent que le blocus continental, a été de réduire chaque jour davantage le commerce de l'Angleterre avec les nations du continent qui usaient de répresailles, en bannissant les Anglais de leurs ports, et d'obliger ces derniers à chercher dans les colonies des débouchés que ces répresailles leur faisaient perdre ailleurs. C'est depuis lors que la fortune de la Grande-Bretagne a commencé à reposer sur des bases artificielles, que les événements politiques ébranlaient à chaque instant, et qu'il lui a fallu entretenir des flottes considérables, pour protéger des établissements lointains, dont l'émancipation menace, sans cesse, son industrie de perturbations profondes. Plusieurs de ses hommes d'état, et parmi eux Huskisson, ont souvent signalé, au sein du parlement, ces dangereuses probabilités, et ce dernier, pendant son passage au ministère, était entré franchement dans la voie des réformes, sans pouvoir toutefois, à cause des résistances qu'il rencontrait, changer complètement l'esprit des lois de douanes où dominait encore, jusqu'à ces derniers temps, la pensée qui avait dicté l'acte de navigation.

Si, de l'Angleterre, nous reportons les yeux sur la France, au moment de sa première révolution, nous voyons que les

Digitized by Google

doctrines économiques de cette époque eurent un caractère social plutôt qu'industriel. Les hommes hardis qui composaient la Constituante et qui, dans la mémorable nuit du 4 août 1789, firent justice de tous les priviléges, par la destruction des douanes intérieures, par la suppression complète des corporations, par l'émancipation du travail, l'assujétissement de tous les citoyens au paiement de l'impôt, et même par l'adoucissement du régime des douanes aux frontières, étaient trop imbus des préjugés philosophiques et économiques de leur temps, trop soumis aux passions contemporaines et aux intérêts privés qui s'étaient couverts du manteau du patriotisme, pour voir que toutes les libertés sont sœurs, contribuent également au bonheur et à la dignité humaine, et ils crurent servir leur pays en n'essayant point la conquête de la liberté des échanges. Voici comment M.r Blanqui, un des économistes les plus remarquables de notre temps, apprécie les faits économiques de cette époque et de celle qui la suivit :

« Au milieu des essais économiques tentés par nos grandes « assemblées, il en est un seul qui n'a pu recevoir la sanction « de l'expérience, même pendant un temps fort court : c'est la « liberté du commerce. Elle seule est demeurée inconnue aux « Français, pendant la période où ils les essayèrent toutes. La « Constituante adopta un régime de douanes très-modéré, mais « elle penchait visiblement vers le système restrictif. La Conven« tion se fit des douanes une arme de guerre, dirigée princi« palement contre l'Angleterre, et ses préjugés, soigneusement « entretenus sous l'Empire, n'ont pas peu contribué au triomphe « des idées étroites qui règnent encore en France sur les ques« tions commerciales; c'est un malheur qu'on ne saurait trop « déplorer. Il eût été si important, pour la science, que ce grand « procès, ouvert depuis plusieurs siècles, fût au moins jugé en « première instance ! Loin de là, la liberté n'a renversé que les « barrières intérieures; elle n'a affranchi le travail que d'une « partie de ses entraves, et ce qui en reste suffit pour compliquer

Digitized by Google

« toutes les questions d'économie politique, au point de les « rendre presque insolubles. Ainsi, en Angleterre, la taxe « des pauvres est une des causes principales du maintien des « lois céréales, qui sont prohibitives (depuis, à l'époque de leur « abrogation, en 1846, il s'en est trouvé bien d'autres), et les « embarras croissants de notre commerce sont le résultat « incontestable de la vie artificielle que les tarifs ont faite à « notre industrie. Napoléon, qui la jeta définitivement dans « cette voie, par l'établissement du blocus continental, n'en « dissimulait pas les graves conséquences ; il nous en a coûté, « disait-il (dans son message au sénat, en lui envoyant le « décret de Berlin, le 21 novembre 1806), il nous en a coûté « de revenir, après tant d'années de civilisation, aux principes « qui caractérisent la barbarie des premiers âges des nations ; « mais nous avons été contraints à opposer à l'ennemi commun, « les mêmes armes dont il se servait contre nous.

« Le blocus continental peut être considéré comme la der= « nière expression du système économique adopté par la « France, depuis le commencement de la révolution. Quoique « Napoléon n'en eut voulu faire qu'un acte légitime de répré= « sailles contre le gouvernement britannique, le décret de « Berlin devint la base du régime industriel et commercial de « la France et de l'Europe continentale pendant toute la durée « de l'Empire. Ce décret, qui mettait toute l'Angleterre en « interdit, faisait tomber les barrières qui séparaient les autres « nations ; il établissait une sorte de fédération, entre elles, « contre l'ennemi commun, et il ouvrait le continent tout « entier en fermant une île.

« Pour la première fois, la liberté semblait renaître de « l'excès de la prohibition. Les différents états européens, sou= « mis aux mêmes lois commerciales, par la conquête ou par les « traités, ne formèrent plus qu'un seul peuple de producteurs, « et jamais le développement de leurs manufactures ne prit un « plus grand essor que sous l'influence de cette concurrence

Digitized by Google

« qui les animait tous. Ce furent les plus beaux jours de l'in=
« dustrie française, et cependant, alors, la France possédait la
« Belgique, l'Italie, la Prusse Rhénane, dont les fabriques de
« draps, de soieries, de toiles, rivales des nôtres, loin de
« nuire à leur prospérité, en réhaussaient l'éclat et la valeur.
« Le blocus continental aurait ouvert l'ère de la liberté du
« commerce en Europe, si elle avait pu naître d'une pensée de
« guerre et de réprésailles, comme celle qui avait inspiré
« l'Empereur. Mais le résultat définitif de ce système fut d'ac=
« coutumer l'industrie européenne à vivre de protection et de
« tarifs. Toutes nos manufactures prirent un essor immense,
« encouragées par l'exclusion des produits dont la rivalité pou=
« vait leur être le plus dangereuse, et par les débouchés cer=
« tains que nous offrait l'Europe entière, à peu près soumise à
« nos armes; le fer et la houille de Belgique, les toiles de
« Hollande, les soieries italiennes, les laines de l'Allemagne,
« admises sur nos marchés comme marchandises françaises,
« n'empêchèrent point alors le développement de nos fabriques
« nationales. Comment donc a-t-il fallu, pour les soutenir,
« après la paix de 1815, des tarifs chaque jour croissants et
« dirigés contre ces mêmes peuples dont la concurrence n'avait
« causé aucun préjudice à la France pendant leur réunion à
« son territoire? Chacun d'eux s'est enfermé, depuis, dans un
« triple cercle de douanes, et nous avons vu la guerre indus=
« trielle la plus acharnée, succéder aux guerres politiques,
« comme si la paix générale était une chimère, une utopie
« incapable de se réaliser jamais. En vain la révolution avait
« émancipé le travail par la suppression des jurandes et des
« maîtrises; en laissant subsister le système prohibitif, elle a
« maintenu une véritable féodalité commerciale, qui assure,
« à certaines classes de producteurs, des bénéfices obtenus aux
« dépens de la communauté; elle a donné naissance à ces
« guerres intestines du travail, dans lesquelles tant de travail=
« leurs succombent victimes des lois qui semblaient faites pour

Digitized by Google

« les protéger. La grande erreur de ce système est d'avoir traité « les producteurs étrangers, c'est-à-dire les créateurs de « produits échangeables, comme des adversaires plutôt que « comme des clients. On a fait servir les vieilles rancunes « politiques à la conservation des préjugés de l'industrie, en « plaçant sous les auspices du patriotisme, les calculs intéressés « du privilége et du monopole. La Convention et l'Empire « avaient fait, de la prohibition, une arme de guerre; notre « civilisation continue de s'en servir, après vingt ans de paix!

« Il ne faut donc pas chercher dans les grands travaux de la « révolution française, le germe des réformes économiques dont « l'aurore semble luire parmi nous. Tout ce qu'elle a fait dans « ce but, elle l'a fait d'une manière indirecte et oblique, et « quand on cherche ce qui reste de tous ces rêves brillants et « généreux qui ont agité le monde, depuis Turgot jusqu'à nos « jours, et quelles conquêtes sociales l'économie politique a « faites, qui aient enfin jeté quelque gloire sur elle, on n'en « trouve que deux mémorables, l'émancipation des colonies « anglaises et espagnoles de l'Amérique, et l'abolition de l'es- « clavage des nègres; à quoi peut-être il convient d'ajouter la « suppression des priviléges et des corporations, c'est-à dire, « l'affranchissement du travail. Nous en avons encore deux « autres à remporter, l'affranchissement des travailleurs et celui « du commerce, œuvre difficile et compliquée dans un temps « comme le nôtre, où les gouvernements, eux-mêmes, partagent « les préjugés vulgaires contre la liberté commerciale et la « considèrent comme hostile au travail national. De toutes les « erreurs économiques de la révolution, celle-là seule a survécu, « et elle s'est élevée triomphante sur les ruines des autres. »

C'est à la fin du XVIII.me siècle, pendant que la révolution française faisait ses expériences sur un volcan, que l'Angleterre, aidée du génie de quelques hommes tels que Watt, Arkwright, Hargraves, Crompton et Cartwright, commençait les siennes

Digitized by Google

sur le terrain de l'industrie. Les puissantes machines, qui ont si profondément modifié les conditions du travail et la grande industrie, datent de cette époque, et c'est aux prohibitions que nous devons d'avoir été devancés, dans la carrière industrielle, par ce pays qui déploya, dans les circonstances les plus difficiles, une patience et une audace d'entreprises admirables, non toutefois sans de vives souffrances, auxquelles les nations continentales n'échappèrent point non plus, par suite d'évènements d'un ordre presque entièrement politique.

On a vu, par ce qui précède, que le blocus continental avait donné une impulsion extraordinaire à la fabrication française, à laquelle la conquête avait ouvert, pour débouchés, le continent tout entier. L'Angleterre, sous l'influence du même blocus et de la prépondérance maritime qu'elle avait acquise au prix d'énormes dépenses, s'était emparée des mers et de tous les marchés coloniaux, et il en était résulté pour elle une grande activité manufacturière que la contrebande augmentait encore, car elle ne fut jamais plus active qu'à cette époque. Tout-à-coup, avec la Restauration, la paix universelle succède aux longues luttes de l'Empire, et les traités qui assurent la paix du monde, préparent au commerce des luttes moins bruyantes peut-être, mais, à coup sûr, aussi douloureuses que celles des armes. La France, réduite à ses anciennes limites, s'entoure et est entourée par ses voisins, d'un triple cordon de douanes; l'Angleterre, qui depuis long-temps approvisionnait seule toutes les colonies, se voit forcée d'en céder le marché à leurs métropoles pacifiées, ou au moins de le partager avec elles; l'Espagne essaie de reprendre l'Amérique du Sud; les Hollandais reprennent Java; chacun veut ressaisir la proie qu'il avait perdue avant et pendant la tourmente révolutionnaire, et la guerre des bayonnettes se change en une guerre de sondes et de douaniers. Les conditions du travail se trouvent donc encore une fois modifiées dans toute l'Europe, par le renversement de la domination française, et l'ouverture des mers au commerce de toutes les

Digitized by Google

nations, ce qui produit de profondes perturbations dans certains commerces et certaines industries. C'est alors que l'administration européenne donna un spectacle étrange et bien fait pour exciter les peuples à l'étude des lois qui gouvernent la production et la répartition des richesses; on vit des états qui prospéraient naguères, malgré la rivalité de voisins qui étaient leurs sujets, solliciter contre ces mêmes voisins, devenus libres, des prohibitions chaque jour plus sévères, et se fermer leurs frontières en leur interdisant les leurs; l'Angleterre, bannie du continent par les tarifs de ses alliés, plus qu'elle ne l'avait été par les armes de la France; et la misère envahir ses ateliers, par le triomphe de sa politique qui semblait, au contraire, devoir lui ouvrir les marchés du monde entier. Que de vicissitudes semblables se sont produites dans les relations commerciales, depuis le commencement de la révolution française jusqu'à nos jours! Sans doute, ce fut un beau spectacle, quand vint l'ère de la liberté, de voir la lice ouverte à toutes les capacités; mais que de mécomptes, que d'espérances trompées, que d'entreprises folles et malheureuses! Les uns, s'aventurant sans expérience, dans les hasards de l'industrie, n'y rencontrèrent que la banqueroute, et crurent se sauver par la prohibition; les autres, invoquant cette prohibition, pour éviter la lutte avec des voisins importuns et se reposer dans une douce quiétude, à l'ombre du monopole; tous vantant cet isolement comme l'état le plus favorable à chaque nation, et lui attribuant les conquêtes que, chaque jour, le génie de l'homme faisait sur la nature. Étrange aveuglement, qui leur faisait considérer comme un remède à leurs maux, le fléau même qui avait causé tous les maux de leurs pères et qui n'était, après tout, que la résurrection d'un privilége! Telle fut la cause des contradictions qui abondent dans la législation industrielle des états modernes.

En rendant la liberté à l'industrie, sans la rendre au commerce, on neutralisa une partie de ses effets bienfaisants, et la consommation fut restreinte par les fausses mesures que l'on

Digitized by Google

prit pour développer la production. Bien loin de sortir de cette mauvaise voie, la France ainsi que les autres pays s'y sont, chaque jour, engagés davantage, jusqu'à ces derniers temps où la vérité commence à se montrer à l'horizon; et c'est au milieu de tous ces intérêts particuliers surexcités que l'on vit, dans les assemblées délibérantes de nos voisins du midi, ainsi que chez nous, comme le dit si plaisamment M.r de Cormenin : des députés de la canne et de la betterave; des députés de la houille, du fer, du lin, de la laine; des députés de la race bovine, asine, chevaline; des députés de tout, excepté de leur pays; et que l'on vit s'élever, à la place de l'ancienne aristocratie féodale, une nouvelle aristocratie de douanes, s'enrichissant à l'aide du monopole et aux dépens de la masse des travailleurs.

Cependant, comme la protection accordée à l'un, comme producteur, grèvait l'autre d'une charge, comme consommateur, le résultat de ce système a été de constituer les chefs de l'industrie en hostilité permanente entre eux, et de placer les ouvriers dans la nécessité de se faire concurrence au rabais, tandis qu'autour d'eux, l'élévation artificielle du prix des objets de leur consommation venait encore accroître leur misère et leurs privations.

Ces grandes expériences, exécutées sur toute la surface du monde, et surtout en France et en Angleterre, qui les payèrent si chèrement, ont fourni à l'économie politique de nouveaux éléments d'observations et ont contribué à son avancement; de purement spéculative qu'elle était, elle devint pratique entre les mains d'hommes judicieux qui, de leur retraite et loin des orages politiques, observaient les évènements et en recherchaient les causes, sans préventions et avec toute l'ardeur que la science inspire ordinairement à ceux qui la cultivent. Adam Smith, par une savante analyse et à l'aide des faits contemporains et passés, posa les bases de cette science nouvelle, et Jean-Baptiste Say en résuma les conséquences dans un corps

Digitized by Google

de doctrines qui la popularisa; l'œuvre de propagation fut vivement poursuivie par leurs nombreux disciples, et c'est alors que commença ce travail lent et irrésistible qui agit sur les intelligences et y développe, sans bruit, ces convictions profondes qui nous mènent tout droit à la liberté commerciale.

Ce fut surtout la belle théorie des débouchés de Jean-Baptiste Say, qui porta au système prohibitif les coups les plus décisifs, car elle ne s'appuyait que sur l'observation. A l'exemple de leurs maîtres, les disciples prouvèrent surabondamment que les nations ne payaient les produits qu'avec des produits; que toutes les lois qui les empêchaient d'acheter, les empêchaient de vendre; qu'une nation, relativement à la nation voisine, était rigoureusement dans le même cas qu'une province relativement à une autre province; qu'une ville relativement à une autre ville, ou aux campagnes qui l'environnent, et que chacun est intéressé à voir prospérer tous ses voisins, afin de profiter de leur opulence, parce qu'on ne vend jamais rien à ceux qui n'ont rien à donner en échange. Avec Adam Smith, on mit en évidence l'absurdité de toutes ces prohibitions par lesquelles chacun gagnant au monopole comme producteur, perdait comme consommateur, souvent beaucoup au-delà de ce que la protection lui avait fait gagner, cette protection n'étant pas la même pour toutes les industries; de sorte qu'en définitive, tout le mal était causé par deux ou trois industries puissantes qui avaient accès dans les conseils de gouvernement, et auxquelles on sacrifiait le pays tout entier. Mais n'anticipons point sur les discussions dans lesquelles nous devons entrer plus tard, et continuons l'examen de l'état économique des principaux états de l'Europe.

L'Espagne, comme la majeure partie de l'Europe, est demeurée long-temps étrangère aux saines doctrines et aux applications judicieuses de l'économie politique, qui n'y était regardée que comme l'alliée naturelle du fisc; toute la législation industrielle de ce pays est empreinte d'un caractère exclusif

Digitized by Google

qui remonte jusqu'à l'expulsion des Maures et à la découverte du nouveau monde ; la liberté de l'industrie y fut étouffée de bonne heure, sous les monopoles des établissements royaux et seigneuriaux.

Toutefois on ne peut guère s'en étonner ; les avantages naturels du sol et du climat, unis à la simplicité des mœurs populaires, y rendaient les besoins peu nombreux et faciles à satisfaire ; cette sorte de penchant à l'indolence et au repos, si commune chez les peuples du midi, les haines de religion, qui poussèrent les Espagnols à poursuivre, sans relâche, les Maures et les Juifs, qui formaient la partie la plus active, la plus commerçante et la plus industrieuse de leur pays, la multiplication inconsidérée des couvents et des moines, qui accordait une prime à l'oisiveté et élevait la mendicité au rang d'une profession, l'épouvante mystérieuse que répandaient partout les rigueurs de l'inquisition, les majorats, la main-morte, la haine pour les étrangers, y ont produit les plus funestes effets ; tout esprit d'entreprise et de spéculation a été détruit de bonne heure, dans la Péninsule, par toutes ces causes, auxquelles vint s'en joindre une dernière, qui est particulière à cette nation.

La découverte du nouveau monde et l'exploitation, par des moyens souvent infâmes, de ses mines si riches, augmentèrent rapidement et prodigieusement la masse de l'or et de l'argent, en Espagne et en Portugal : l'opulence subite, qui en fut la conséquence pour les deux pays, sembla donner la démonstration la plus éclatante du vieux principe : que la richesse des nations consistait principalement dans l'abondance des métaux précieux. L'ardeur d'un gain, aussi prodigieux que facile, précipita tous les esprits hardis et cupides, sans règle, sans calcul, vers ces nouvelles sources de richesses, et on abandonna toutes les autres ; puis, comme les véritables bases du bien-être des nations n'étaient point connues, et qu'on crût les avoir trouvé dans la possession du numéraire, on s'attacha à le conserver et

Digitized by Google

l'on fit des lois, d'une rigueur inouïe, pour en empêcher l'exportation. Ces fausses mesures, engendrées par les absurdes préjugés de la balance du commerce, et le besoin d'assurer à l'Espagne le marché de l'Amérique, donnèrent naissance au système prohibitif qui a infecté, depuis, toute l'Europe : Tous les fléaux économiques découlent de cette source, et aucun pays n'en a été plus cruellement la victime que celui qui l'a inventé, et qui subit, encore aujourd'hui, la conséquence inévitable de la double protection que ses tarifs, et surtout celui de 1826, ont voulu étendre, à la fois, aux arts industriels et agricoles. La contrebande seule a pu atténuer une partie de leurs effets désastreux. Depuis, le gouvernement y a apporté quelques adoucissements; mais son attention, sans cesse détournée par les évènements de l'ordre politique, n'a pu agir encore d'une façon bien efficace, et toute amélioration notable dans la situation industrielle de ce malheureux pays, semble être remise à l'époque de sa pacification intérieure.

Si, de l'Espagne, nous reportons nos regards vers la Suisse, nous y rencontrons un plus consolant spectacle; inaccessible aux préjugés qui ont causé tant de maux, elle est, de tous les états d'Europe, celui où les principes qui font la richesse et la grandeur des nations reçoivent l'application la plus large et la plus intelligente, et pendant qu'autour d'elle, tous les gouvernements, assaillis par les intérêts privés, se débattent faiblement contre ceux qui les entraînent dans la voie dangereuse des primes et des prohibitions, la Suisse donne au monde la démonstration éclatante des avantages qu'éprouvent les nations à se conformer aux lois naturelles de l'économie sociale.

C'est à ce peuple, qui a si glorieusement conquis son indépendance, qu'il appartenait de prouver que toutes les libertés sont sœurs; que la liberté politique, la liberté civile, la liberté religieuse, la liberté du travail, la liberté des échanges, dérivent toutes d'un même principe; qu'elles sont également salutaires

Digitized by Google

aux nations, et que toutes les raisons que nous avons tous, de réclamer les unes, s'appliquent, sans modification, aux autres.

De funestes protections, qui n'enrichissent les uns qu'au dépens des autres, des règlementations arbitraires n'ont point engendré, chez ce peuple libre, cette surexcitation fébrile de quelques industries, ces symptômes inquiétants et ces crises qui affectent périodiquement la situation industrielle des pays où la loi a créé des intérêts factices, et a entravé le développement naturel et régulier de l'activité humaine. Le bas prix des produits les met à la portée de toutes les classes, même les moins aisées, et elles y jouissent d'un bien-être que l'on rencontrerait difficilement ailleurs. Si les salaires de la classe ouvrière, dans quelques rares industries, sont descendus à un taux fort bas, cela tient, non à l'émancipation du commerce avec tous les voisins, mais à l'introduction des puissantes machines modernes qui, avant de faire beaucoup de bien, font toujours un peu de mal autour d'elles. Du reste, la protection n'eût fait qu'augmenter cet effet, car elle n'a jamais songé à bannir les machines, pour protéger les ouvriers.

La Suisse, cependant, lutte contre bien des obstacles; elle est enveloppée de toute part de douanes formidables (heureusement neutralisées en partie par une contrebande active), et elle reçoit, sans prélever de tribut, les produits étrangers de toutes provenances : c'est le marché libre du monde. Aussi quelques esprits, par intérêt ou par ignorance, ont-ils essayé de lui persuader qu'elle jouait un rôle de dupe, et qu'elle trouverait avantage à refuser les produits des pays qui refusaient les siens ; mais la Diéte fédérale est restée inaccessible aux prétentions des prohibitionnistes, et la victoire est restée aux principes de l'économie politique.

Voici comment s'exprimait, à ce sujet, la commission de la Diéte fédérale, dans son rapport de 1844 :

« Les seuls avantages dont jouisse la Suisse, et ces avantages « sont grands, ce sont les qualités morales de ses habitants ;

Digitized by Google

« c'est l'accumulation des capitaux due au travail et à l'économie; c'est le taux modéré de l'argent qui en est la suite; c'est « le peu d'élévation des impôts; c'est enfin la liberté du commerce qui nous permet d'acheter toutes les choses dont nous « avons besoin, là où nous les trouvons le mieux et au meilleur « marché. Sans ces deux derniers avantages, il y a long-temps « que nous aurions succombé aux difficultés qui nous assiégent. Il ne faudrait pas autre chose que l'adoption d'un système protecteur, pour détruire à jamais toute espérance « fondée de voir nos diverses industries florissantes, se maintenir dans la voie d'un développement naturel. Nous ne possédons plus, il est vrai, l'un des éléments de la liberté du « commerce, le libre écoulement de nos produits dans les « pays voisins; mais c'est précisément pour cela que nous devons attacher plus d'importance à la liberté d'achat, cet autre élément de la liberté commerciale, car plus nous sommes « gênés pour l'écoulement de nos produits, et par cela même « plus restreints dans nos bénéfices, plus il nous importe de « nous procurer à plus bas prix encore, si c'est possible, que « jusqu'à présent, toutes les choses dont nous avons besoin. »

Que l'on mette à côté de cela une discussion des chambres françaises ou de nos chambres belges, sur une loi de douane, et que l'on juge. Il est vrai, qu'en fait de réformes, les gouvernements ne font jamais que celles qui sont accomplies dans l'opinion publique.

Toutes les industries de la Suisse se soutiennent d'elles-mêmes sans prohibition; l'industrie cotonnière, la plus importante de toutes, y est très-florissante; la fabrication des soieries, des tissus de lin et de chanvre, des toiles peintes, des dentelles, celle des montres, des verres, des poteries, des liqueurs spiritueuses, des chapeaux de paille, et l'industrie vinicole, y sont également dans un état satisfaisant, que des relations plus libres, avec les pays voisins, rendraient tout-à-fait prospère. Quoique le pays ne produise pas tout, le

Digitized by Google

blé qui lui est nécessaire, le commerce libre pourvoit avec sécurité à tous les besoins, et l'amène de l'Allemagne méridionale. La fabrication des tissus de laine, celle du fer et de quelques autres métaux n'occupent pas une grande place dans l'industrie de la Suisse, et les produits qu'elle livre au commerce sont loin de suffire à la consommation, l'agriculture et les mines ne fournissant qu'une très-petite quantité de matières premières. Au surplus, le pays où le fameux théorème, *les produits ne s'achètent qu'avec des produits*, est admis en principe et a passé dans l'application, ne songe pas à s'effrayer de cet état de choses, qui est considéré comme tout naturel et comme le résultat de la nature et de la configuration du sol. La consommation du fer cependant est considérable, et personne n'en manque ; celle des draps, tant étrangers que nationaux, est immense: preuve de richesse et de bien-être. En effet, d'après les relations de voyageurs judicieux et observateurs, l'ouvrier des villes et des campagnes est bien vêtu, et le plus humble propriétaire d'un châlet, outre ses habits de fête, a de bons et chauds vêtements qu'il renouvelle assez fréquemment. La Suisse, bien certainement, ne gagnerait rien à protéger *le travail national* des draps et du fer, et la consommation de ces produits décroîtrait par l'adoption de mesures qui en feraient hausser le prix. Il vaut mieux se les procurer par voie d'échange, en fabriquant, pour les acheter, d'autres produits dont la confection coûte moins cher. Cette opinion est celle de la Commission fédérale elle-même, qui a déclaré qu'on s'abusait en pensant qu'un peuple doit exploiter lui-même toutes les branches d'industrie.

Avant de terminer ce résumé de l'état économique de la patrie de Guillaume Tell, nous croyons qu'il ne sera pas inutile de citer un exemple qu'elle nous offre, et qui nous paraît propre à stimuler le zèle de quelques-unes de nos principales industries que la pensée seule d'une concurrence libre avec l'Angleterre, fait tressaillir d'effroi. Les premières filatures

Digitized by Google

suisses datent du blocus continental, et à l'ombre de cette prohibition gigantesque, la fabrication des cotons prit momentanément un développement considérable; puis, quand vinrent les traités de 1815 et l'ouverture du continent aux marchandises anglaises, la Suisse rencontra une concurrence redoutable, devant laquelle elle aurait succombé, sans son activité et sa rare intelligence; elle aurait pu, pour le marché intérieur, avoir recours à l'expédient ordinaire de ses voisins, aux prohibitions, mais elle fit mieux. Avec cette énergie et cette persévérance qu'elle avait déjà montrées, en plus d'une occasion, elle se mit à fabriquer les numéros les plus ordinaires, car elle ne pouvait fabriquer les plus fins à aussi bon marché que l'Angleterre; puis, à force de soins, elle arriva à la fabrication de ces derniers, qui est devenue si parfaite, qu'aujourd'hui ils soutiennent avec avantage la concurrence avec les filés anglais, sur les marchés étrangers. Ce succès est un titre de gloire que ne peut révendiquer l'industrie cotonnière d'aucun autre pays de l'Europe.

Depuis quelque temps, les dissensions civiles qui ont agité ce pays, ont dû être très-nuisibles à toutes ses industries, et causer de vives souffrances à une partie de sa population ouvrière; mais ces perturbations tiennent à des passions religieuses et politiques qui n'ont aucun rapport avec sa situation économique, et que nous n'avons pas mission de discuter ici; nous passerons à l'examen du régime industriel de l'Allemagne.

Jusqu'à ces derniers temps, il n'y avait point eu d'unité douanière, sans unité politique; l'une et l'autre, il est vrai, n'avaient pas toujours coexisté, et dans les états les plus considérables, formés par la conquête successive de plusieurs portions de territoire, la seconde avait précédé, de beaucoup, la première. C'est ainsi que les nombreux duchés et comtés qui couvraient ce vaste pays, compris entre l'Atlantique, les Pyrénées, le Méditerranée, les Alpes et le Rhin, étaient devenus les

Digitized by Google

provinces du vaste royaume des beaux jours de Louis XIV, lorsque les douanes, dont ils étaient entourés au temps de leur indépendance féodale, subsistaient encore; et pour renverser cette multitude de barrières dont la France était hérissée, il a fallu le formidable et irrésistible niveau de 1789. De même l'Angleterre, l'Irlande et l'Écosse, qui ne sont soumises au même système douanier que depuis peu de temps, composaient, depuis l'avènement de Jacques I.er, un seul état, désigné habituellement sous le nom de Royaume-Uni. De l'autre côté de l'Atlantique, l'unité douanière apparaît sous des formes un peu différentes; c'est le même tarif qui régit, à la fois, une vingtaine de républiques de l'Amérique du nord, unies entre elles, par un lien fédéral qui offre quelque analogie avec celui des cantons de la Suisse; mais l'Union américaine est une fédération centralisée, une espèce de corps politique dont le président ressemble au chef d'un empire, et sur lequel le pouvoir central exerce une action prépondérante; c'est l'unité douanière dans l'unité politique, avec l'indépendance des différentes administrations intérieures dans toutes les autres affaires; c'est l'état intermédiaire entre un royaume et la fédération suisse, organisation qui n'a point encore existé en Europe.

L'initiative des associations de douanes, entre des états différents, appartient à l'Allemagne. Au milieu de la civilisation moderne et de l'affranchissement industriel, la multitude de barrières qui séparaient tous les petits états qui composent ce vaste pays, comme aux époques de barbarie, qui entravaient leurs relations commerciales, avaient fait sentir profondément le besoin de s'unir, et l'association était préparée, dans tous les esprits, par de communes nécessités matérielles, par la communauté de langue, de littérature, et par le lien de fraternité qu'avaient fait naître les luttes engagées sous le même drapeau, pour secouer la domination sous laquelle tous avaient plié. Le terrain était donc prêt pour l'œuvre qui, projetée et essayée sur plusieurs points, fut enfin exécutée par la Prusse, avec un

Digitized by Google

rare succès. De là le Zollverein allemand, ce fait nouveau et remarquable d'un certain nombre d'états n'en formant plus qu'un seul par la législation douanière, tout en conservant leur indépendance, ou, en d'autres termes, de l'unité de douanes sans l'unité politique.

Cette association a excité partout un vif intérêt, et des projets d'union commerciale entre la Belgique et la France, sur le modèle du Zollverein, ont été sérieusement agités et continuent encore de préoccuper les économistes et les hommes d'état.

Comme ces projets nous concernent particulièrement, et que nos relations avec le Zollverein croissent de jour en jour, nous pensons qu'il ne sera pas inutile de jeter un coup d'œil sur l'organisation intérieure de cette vaste association commerciale, qui touche à nos frontières, et dont les tarifs auront, sur la prospérité de notre industrie et de notre commerce, une influence toujours croissante.

Les premières conventions de la Prusse avec les états voisins, étaient fort simples ; elle réunissait à son territoire, en ce qui concerne les douanes, quelques territoires voisins ou enclavés, et leur accordait, sur les revenus perçus en vertu de son tarif, une somme équitablement réglée tous les trois ans, en se réservant le droit exclusif de surveiller, administrer et faire des lois sur la matière. Seul d'abord, le grand duché de Hesse traita sur le pied d'égalité, et, tout en adoptant le tarif prussien, il conserva la surveillance de sa frontière extérieure et une administration séparée ; tout changement au système commun exigeait son concours.

C'est ainsi que l'on préludait aux traités de 1833, qui ont définitivement organisé le Zollverein, et dont les stipulations ont été, à-peu-près, textuellement reproduites dans les accessions qui sont intervenues depuis. On retrouve, dans ces traités, une grande partie des principes sur lesquels les premières conventions prussiennes avaient été basées ; par exemple, le

Digitized by Google

partage des recettes d'après les populations respectives, la répression des contraventions réservée à l'État sur le territoire duquel elles ont été commises, et, à défaut de taxes égales, les droits de compensation sur certaines denrées indigènes imposables de leur nature. En mai 1841, ils ont été expressément confirmés par une convention nouvelle, qui a apporté quelques modifications relatives aux droits de compensation et au partage des recettes, et qui a introduit quelques dispositions nouvelles au sujet du sucre de betterave.

Quoique tous les états reconnaissent le même tarif, l'uniformité n'est cependant point absolue; elle comporte les exceptions que, dans un vaste territoire, les intérêts locaux ont exigées, et le tarif offre plusieurs exemples d'un régime spécial d'entrée et de sortie sur certaines denrées et sur certains produits manufacturés. Ainsi le blé s'importe de Bohême en Saxe à des conditions de faveur; la fonte de fer, taxée ailleurs à la sortie, s'exporte en franchise par la frontière occidentale de l'association, et l'on a maintenu les facilités accordées par un des États, à une portion de son territoire restée en dehors du Zollverein, à cause de son éloignement; les vins de Neufchâtel, canton suisse et principauté prussienne, jouissent, à l'entrée, d'une modération de droits considérable.

Jusqu'en 1841, malgré le but avoué de l'association, on ne put supprimer complètement les douanes intérieures, car il y avait certains produits grévés, dans les différents états, de taxes de consommation fort inégales, et comme on ne pouvait les soumettre immédiatement au régime commun, sans causer de graves dérangements dans les finances de certaines administrations, on se borna, en 1833, à signaler cette uniformité comme un but à poursuivre, et provisoirement, on maintint l'égalité entre les producteurs de tous les états associés, en décidant qu'il serait perçu, aux frontières communes, des droits de compensation dont le taux serait déterminé d'après la différence entre l'impôt du pays importateur et celui du pays

Digitized by Google

d'origine. Puis enfin, après quelques conventions particulières qui tendaient toutes à cette uniformité de taxation, l'acte de renouvellement a supprimé ces douanes intermédiaires ; non que les taxes de consommation aient été mises en commun, ni qu'elles soient devenues complètement uniformes dans tous les états, mais au moins on a adopté l'égalité de traitement dans chacun de ces états, pour ses propres produits ou ceux de ses associés, c'est-à-dire qui vivent avec lui en communauté de revenus de toute espèce ; et, en cas d'exportation de ces produits dans une autre partie du Zollverein, il est libre de ne pas percevoir les droits, ou de les restituer ; concession que plusieurs d'entre eux ont déjà rendue inutile, par l'établissement de la taxe uniforme, à laquelle tous les nouveaux associés doivent maintenant se soumettre, à l'époque de leur accession. En même temps, pour le sucre de betterave, qui était un produit nouveau, non imposé jusqu'alors, et qui ne présentait aucune des difficultés que les autres avaient soulevées, on a stipulé, pour celui qui serait fabriqué dans toute l'étendue de l'association, l'égalité des droits, la perception en commun et la répartition des recettes sur le pied que l'on avait adopté pour les revenus des douanes ; c'était un grand pas dans la voie où l'association est poussée par la force même de son principe. Quant aux autres impôts que, sous mille noms différents, le génie de la fiscalité avait inventés, outre les taxes et les douanes, comme les droits de navigation, de chaussées, de ponts, d'écluses, on n'en a supprimé qu'une partie, et l'on s'est contenté de réduire le taux des autres, ou de fixer leur limite la plus élevée, en les rendant réciproquement égaux pour tous les États composant le Zollverein, et chacun à ouvert à ses associés, ses marchés, ses foires ou ses ports, aux mêmes conditions qu'à ses propres sujets.

Après l'adoption des tarifs communs, il était également utile de ramener à l'uniformité ou plutôt à l'unité, les nombreux systèmes de poids, de monnaies et de mesures qui régnaient sur

Digitized by Google

le territoire de l'association; mais en présence des difficultés insurmontables qu'opposait l'habitude, on n'a pu qu'adopter un poids de douane commun, le quintal de Hesse Darmstadt, qui vaut 50 kilogr., et une monnaie de l'association, qui vaut 7 fr. 50 c., dont on a frappé une grande quantité et qui a cours dans tous les états, pour les paiements de douanes, et même pour les paiements publics et privés; elle vaut 2 thalers ou 3 florins 1/2, et contient un septième de marc d'argent fin; chaque état a le droit de la fabriquer.

Les recettes communes consistent donc, uniquement, dans les produits des droits de sortie des marchandises de l'intérieur, des droits d'entrée des marchandises étrangères et de la taxe sur le sucre de betterave. Pour la répartition, on fait un récensement tous les trois ans, et c'est exclusivement sur les droits d'entrée que les frais de perception et de surveillance sont prélevés; mais depuis 1842, relativement aux droits de sortie et de transit, les états forment deux groupes distincts; l'un, comprenant les provinces orientales de la Prusse, la Saxe et la Thuringe, l'autre le reste de l'association. Le partage des recettes s'opère, dans celui-ci, sur la base ordinaire, et, dans celui-là, sur un pied convenu entre les intéressés, et qu'ils peuvent modifier à leur gré. On blâme beaucoup cet arrangement, que l'on considère comme un pas rétrograde, un retour vers l'ancien morcellement.

Les pouvoirs législatif, administratif et judiciaire du Zollverein sont organisés de la manière suivante : Dans le congrès douanier, qui est, à la fois, le pouvoir législatif et la haute-cour administrative, chaque état n'a qu'une voix, quelle que soit sa population, quel que soit le titre ou le rang hiérarchique de son souverain; il règne une égalité absolue entre tous les associés, et toute résolution exige l'unanimité; tous les ans, les commissaires des états se rassemblent, indépendamment des réunions extraordinaires, motivées par des cas d'urgence. Le siége du congrès n'est pas fixe; chacune des capitales le possède

Digitized by Google

à son tour, mais le bureau central est à Berlin, où chaque gouvernement est représenté; il reçoit, de toutes les directions de douanes, les états trimestriels et annuels des recettes; sur ces pièces il arrête les comptes provisoires des trimestres, et prépare les comptes définitifs de l'année.

Chaque état garde, avec ses douaniers, sa frontière extérieure, et s'indemnise en prélevant, sur la recette brute, une somme déterminée; en outre, une surveillance mutuelle assure l'entière et loyale exécution des réglements.

Telle est, en peu de mots, l'organisation de cette vaste association allemande, dont l'Autriche et quelques autres états du nord de la Germanie ne font point partie; les tarifs qu'elle a adoptés sont très-favorables à l'importation des matières premières que l'industrie met en œuvre, mais ils grèvent de droits considérables, à leur entrée, les produits des manufactures et sont manifestement dirigés contre l'industrie manufacturière et agricole de l'Angleterre, et surtout de la France, car ils ont frappé des droits les plus considérables, les soieries, les vins et les spiritueux.

A l'égard des résultats financiers, d'année en année le progrès est sensible et doublement satisfaisant; les frais diminuent, les recettes augmentent et la masse de la population est soulagée. Les résultats économiques ne sont pas moins significatifs: de grandes industries ont été fondées, d'abondantes sources de salaires ont été trouvées, la population s'est accrue et la propriété foncière a augmenté de valeur. Des relations sympathiques se sont établies entre des peuples auparavant désunis, et qui, aujourd'hui, n'en font plus qu'un, dont les intérêts sont communs, et toutes ces heureuses conséquences découlent d'une seule mesure qui a affranchi les relations des Allemands entre eux.

Malheureusement, quand on veut éviter toute secousse vio-

Digitized by Google

lente, toute perturbation dans l'état des fortunes et des industries existantes, on trouve rarement des états voisins qui satisfassent, immédiatement, aux conditions d'existence de semblables associations. La première condition est la justa-position; puis l'association douanière a besoin d'être précédée par un régime de transition, lorsque les tarifs diffèrent notablement: ce qui est le cas le plus ordinaire; l'inégalité de forces productives suscite des résistances bruyantes de la part des intérêts particuliers qui s'alarment, et ces intérêts méritent des ménagements; non toutefois au point de se résigner au *statu quo*, ou de reculer indéfiniment l'époque de l'affranchissement, parce qu'avec le temps, l'équilibre, dans les conditions respectives de la production, tend à se rétablir, et que les avantages de la mise en commun des intérêts matériels sont immenses, et les inconvénients passagers. Cette mise en commun diminue les frais de recouvrement; elle produit, entre les pays associés, une meilleure division du travail, qui ne pouvait exister sous le régime de la séparation; la concurrence régnant sur une assez vaste étendue, les différentes industries ne subsistent où ne s'élèvent qu'où elles sont appelées, naturellement, à prospérer. Mais ces heureux effets cessent aux frontières; abattues au dedans, les barrières de douanes se relèvent entre l'association et le dehors, et là on retrouve tous les inconvénients de l'ancien état de choses, inconvénients qu'une entière liberté commerciale eût effacés pour toujours, non cependant, sans quelques souffrances pour les industries privilégiées.

Après ce rapide examen des effets bienfaisants produits par l'affranchissement partiel des relations commerciales entre peuples voisins, rien n'est plus intéressant que l'étude des vicissitudes du commerce de la Hollande et de la politique de ce pays, dans tout ce qui concerne les échanges.

C'est dans le 17.^{me} siècle que le commerce des Hollandais fut à son apogée et atteignit cette prospérité qui fit, d'un petit

Digitized by Google

peuple, une puissante nation, et dont l'éclat les environna d'un prestige qui n'est pas encore effacé de nos jours. Bien avant la longue et glorieuse lutte qu'ils soutinrent pour s'affranchir du despotisme aveugle et brutal de l'Espagne, ils s'étaient livrés, avec succès, au commerce et aux pêches lointaines, et après la prise d'Anvers par les Espagnols, en 1585, le commerce immense, dont cette ville avait été le centre, passa aux ports de la Hollande; la plus belle part de ce riche héritage échut à Amsterdam, qui s'éleva bientôt au rang, qu'elle a occupé si longtemps, de la première ville commerçante de l'Europe.

En 1602, ils formèrent la compagnie des Indes-Orientales, qui donna un développement considérable à leur marine. Cette puissante société, dès son début, mit en mer un grand nombre de bâtiments, leva des troupes, fit des conquêtes, surtout sur les Portugais, conclut des alliances avec les princes indiens, établit des forts et des factoreries depuis l'embouchure du Tigre, le long des côtes du golfe Persique et des deux presqu'îles de l'Inde, jusqu'au Japon, et, après la prise d'une grande partie de l'île de Java, les Hollandais élevèrent Batavia, dont ils firent le centre de leur commerce, parce que son port était admirablement situé pour trafiquer avec les archipels de l'Orient.

En Europe, leur commerce le plus étendu et le plus lucratif se faisait avec les peuples riverains de la Baltique, qui leur fournissaient des grains que la Hollande, à cause de sa nombreuse population, et du peu d'étendue et de fertilité de son territoire, ne pouvait produire en quantité suffisante; en même temps que des grains, ils en rapportaient des bois, du fer, du chanvre, du lin, du suif, du goudron et d'autres produits indispensables pour la construction de leurs navires, et dont ils étaient également dépourvus. Tout cela s'échangeait librement, sans entraves, contre des épiceries et d'autres denrées de leurs possessions lointaines, car la politique qu'ils ont invariablement suivie, surtout relativement au commerce des grains, est celle de la plus entière liberté; et cependant il n'y eut jamais

Digitized by Google

de disette en Hollande, qui fut au contraire le grenier de l'Europe dans les circonstances difficiles, et qui trouva, dans ce commerce, une source abondante de richesses.

Ce ne fut donc point par des moyens artificiels, par des protections, des monopoles, des prohibitions, que les Hollandais élevèrent l'édifice de leur grandeur commerciale; ils la durent uniquement à leur habileté, à leur hardiesse, à leur économie, et à leur supériorité incontestable dans tout ce qui concerne la marine; ils faisaient presque tout le commerce de cette époque, et le nombre de leurs vaisseaux était si considérable, qu'en 1690 on l'évaluait à la moitié de tous ceux que possédait l'Europe. Cependant il y eut encore, à cet excessif développement de prospérité, d'autres causes dont les effets, qui ne pouvaient être que passagers, ont disparu avec le temps : ce furent les guerres et les troubles qui ont désolé la plupart des autres états de l'Europe au 16.e et au 17.e siècles, et les ont empêché de diriger leurs efforts vers le commerce et la navigation; aussi, lorsque, dans la première partie du siècle dernier, ces états donnèrent plus d'extension à leur marine et à leurs relations commerciales, la grandeur des Hollandais commença à décliner, et ce décroissement fut rendu plus rapide encore par l'énormité des taxes qu'ils établirent pour soutenir ces longues luttes contre l'Angleterre après la promulgation de l'acte de navigation, contre la France, contre l'Espagne, et par quelques entraves qu'ils furent obligés d'imposer à leur commerce, pour lever ces impôts. Tant que ces nations avaient été absorbées par des dissensions civiles et religieuses, ou par des projets de conquête, elles n'avaient pu songer à faire concurrence à un peuple aussi industrieux que les Hollandais, qui étaient les voituriers de toute l'Europe; mais, lorsque Cromwell et Louis XIV eurent mis fin aux commotions intérieures de leurs pays, ces deux grandes puissances se lancèrent, avec ardeur, dans la carrière où les premiers n'avaient point de rivaux, et, avec le temps, s'emparèrent sans retour d'une grande partie de

Digitized by Google

cette immense industrie des transports et de ces spéculations commerciales jusqu'alors si lucratives.

Pendant l'occupation de la Hollande par les Français, d'abord comme état dépendant, et ensuite comme partie intégrante de l'Empire, son commerce extérieur fut presque entièrement détruit; elle vit toutes ses colonies successivement conquises par l'Angleterre, et fut, en outre, accablée de taxes nouvelles et plus lourdes que jamais; mais les richesses antérieurement acquises par les Hollandais étaient si grandes, et ils eurent tant de prudence et d'énergie que, nonobstant les pertes qu'ils avaient faites et la longue interruption de leur commerce, ils se trouvèrent encore un des peuples les plus riches de l'Europe, quand ils furent affranchis du joug de la France, en 1814. On leur restitua, à cette époque, Java, les Moluques et la plupart de leurs colonies; ce qui les mit de nouveau en possession d'un commerce considérable; mais leur réunion avec la Belgique, dont ils n'avaient pas prévu toutes les conséquences, leur fut fatale ainsi qu'à cette dernière. La Belgique, pays agricole et manufacturier, avec ses mœurs industrielles, ses villes pleines de fabriques, qui, grâce au système prohibitif de Napoléon et à l'immense étendue de l'Empire, travaillaient sans concurrence étrangère et trouvaient des débouchés qui dépassaient ses espérances, la Belgique ne faisait que perdre à tous ces bouleversements, qui rendaient la liberté politique et commerciale, si ardemment désirée, à ses nouveaux concitoyens des provinces du nord, et, comme la France, comme toutes les nations, surtout industrielles, de cette époque, elle était portée à mettre des entraves à l'importation des matières premières, et principalement des objets manufacturés. La Hollande, au contraire, lasse du système continental qui avait fait sa ruine et son malheur, parce qu'avant tout, elle était une nation commerçante, redemandait ses anciens tarifs à grands cris, et, non contente de cela, elle exigeait une liberté commerciale plus grande que jamais. Ce fut cette divergence

Digitized by Google

d'opinion qui mit un des plus grands obstacles à l'union des provinces méridionales et des provinces septentrionales des Pays-Bas, et qui rendit très-difficile la position du gouvernement, dont la politique pencha vers le système protecteur jusqu'en 1821. A cette époque on s'aperçut que les protections causaient un tort irréparable à la Hollande, dont le commerce diminuait, tandis qu'il devenait de plus en plus florissant à Hambourg et dans les autres villes anséatiques, où l'on ne payait que des droits modérés; il y eut une réaction, et les chambres se partagèrent en deux partis hostiles. On adoucit cependant le tarif, mais, malgré les efforts des députés des villes commerciales de la Hollande qui ne voulaient plus de droits prohibitifs, il en resta quelques-uns. Cette politique de transaction, en s'efforçant de contenter tout le monde, ne satisfit personne; la querelle s'envenima de plus en plus, et des griefs de l'ordre administratif et de l'ordre moral venant se joindre aux griefs commerciaux, la Belgique se sépara violemment de la Hollande en 1830. Plusieurs de ses industries, celle du coton surtout, y perdirent considérablement, car, du même coup, le débouché de la Hollande et de ses colonies leur fut fermé. Depuis ce temps, cette dernière est entrée dans une voie plus libérale ; mais les embarras financiers qui ne lui permettaient pas de supprimer certaines sources de revenus, les préjugés de son industrie et de son agriculture, qui leur ont fait considérer leur intérêt comme opposé à celui du commerce, n'ont pas permis le retour à l'antique liberté ; le commerce des grains, entre autres, y est encore soumis à ce système de droits mobiles et variables, suivant les prix du marché intérieur, importé d'Angleterre où il a été si nuisible. Cependant on y a proscrit les droits prohibitifs; ceux qui pesaient sur les matières premières ont été supprimés en partie ; la plupart des autres sont très-modiques, et si l'on met de côté la petite escarmouche à coups de tarifs qui, tout récemment, a eu lieu entre elle et la Belgique, on peut remarquer dans l'esprit de la plus grande

Digitized by Google

partie de ses habitants et dans les conseils du gouvernement, une tendance marquée vers un retour aux idées d'entière liberté commerciale. Les deux paragraphes suivants de l'adresse de la seconde chambre des États-Généraux, en réponse au discours du trône, en 1846, en sont une preuve convaincante :

« Au sujet du traité de commerce et de navigation conclu dernièrement avec la Belgique, nous croyons devoir exprimer « le vœu que ce traité puisse présenter d'heureux résultats pour « notre commerce, notre industrie et nos possessions d'outre mer.

« Puisse arriver bientôt l'époque où un système de commerce plus libéral, ne forcera plus à avoir recours à cette « protection que l'on a cherchée, jusqu'ici, dans les traités de « commerce et de navigation. »

Quant aux droits de transit, effrayés de la concurrence de Hambourg et de celle que commence la Belgique avec son magnifique réseau de chemins de fer, dont une ligne débouche en Allemagne aujourd'hui, ils se sont hâtés de les réduire presqu'à zéro. En un mot, on aperçoit, de plus en plus, la tendance vers un état de choses qui ferait de la Hollande, un port franc pour toutes les marchandises de tous les pays, et ce n'est probablement que de cette façon qu'elle pourra recouvrer, sinon la totalité, au moins une partie de son ancienne prospérité.

Pour compléter ce rapide aperçu de l'état économique des principales nations qui nous environnent, il nous reste à examiner celui de l'Angleterre, cette terre classique des hardiesses financières, industrielles, commerciales et économiques, ce berceau d'une foule de combinaisons, imitées plus tard par les autres pays, et dans lesquelles on ne peut s'empêcher d'admirer un sens pratique profond qui a, presque toujours, été sanctionné par les résultats.

Comme dans tout le reste de l'Europe, le sol de la Grande Bretagne fut d'abord la propriété du souverain, en qui l'on avait personnifié la nation ; plus tard, l'église en eût une partie à sa

Digitized by Google

disposition, mais à charge du soin des âmes, de l'instruction publique et des secours aux pauvres; la dîme ne vint qu'ensuite augmenter ses ressources. Quant aux nobles seigneurs qui environnaient le trône, et auxquels le souverain abandonnait, aussi conditionnellement, de vastes domaines, ils payaient leur tribut à l'état, sous forme de services militaires. Bientôt la puissance de ces seigneurs, qui prirent le nom de *lords*, et celle du clergé, leur permirent de se dispenser des charges qu'ils avaient acceptées, et les faveurs de cour achevèrent d'épuiser les sources du revenu public, en abandonnant à tout jamais, aux lords, le sol dont ils étaient détenteurs, ainsi que les restes du domaine, moyennant une rente nominale que quelques-uns paient encore à la couronne.

Cependant les besoins de l'administration générale réclamant des ressources, on eût recours à l'invention, si répandue depuis, de la capitation, des subsides, de la vente des charges, de l'altération des monnaies, de l'impôt, de la douane, de l'excise ou taxe sur la consommation, et enfin de quelques monopoles que se réservait l'état. Ce ne fut guère que sous la reine Élisabeth que le revenu des douanes prit quelque importance, à laquelle contribua puissamment la découverte de l'Amérique, et que les monopoles, attribués à certains grands seigneurs, à titre de récompense, prirent un notable développement. Nous ne pouvons résister, en passant, au désir de citer un épisode qui montre de quel œil on considérait alors ces monopoles : Le peuple se plaignant vivement de la cherté de quelques produits qui étaient, comme on dirait de nos jours, protégés; un représentant de ce temps là voulût bien porter ses plaintes au sein du parlement; après qu'il eût fait la lecture d'une liste de ces monopoles, au nombre desquels on voit figurer le drap, le fer, l'étain, la houille, le verre, le cuir, le sel, l'huile, le vinaigre, les fruits, le vin, le poisson, un membre du parlement se leva et dit : Le pain ne figure-t-il point sur cette liste? Le pain! dit l'un; Le pain! s'écrie un second, c'est étrange! Eh bien, retenez mes

Digitized by Google

paroles, dit le premier, si l'on ne met ordre à tout ceci, le pain y passera (et le pain y a passé, chez nos voisins comme chez nous). Lorsque la reine en fut informée, elle dit qu'elle avait été trompée, traita fort mal ceux qui lui avaient extorqué, par ruse, ces monopoles et en supprima une partie.

Quant à la terre, les détenteurs se prétendirent exempts d'impôts, et si, plus tard, les calamités publiques les ont forcé à céder, ils ont pris des précautions pour que leurs charges fussent légères. C'est au long parlement, à l'époque où les désordres du roi Charles avaient jeté la nation dans une horrible tourmente, que fut réservée la triste tâche de faire de l'excise une branche régulière de revenus. Pym, qui en fit la proposition, avait stipulé qu'elle cesserait avec la guerre; mais ces promesses eurent le sort de toutes celles de même espèce; elles furent oubliées, et l'impôt de consommation est devenu la source principale des revenus de l'Angleterre.

On retrouve donc, dans les premiers temps de l'histoire de ce pays, le germe de tous ces impôts, qui sont devenus d'un usage général de nos jours, même de l'impôt sur le revenu, car on en trouve un rudiment sous le règne de Henry VI, et alors il était progressif; ce qui prouve que l'on a essayé de tout, avant nous, en matière de fiscalité.

Les premiers précepteurs de l'industrie anglaise furent les Flamands: Edouard III embaucha un grand nombre de ces artisans qui vivaient misérablement au milieu des splendeurs de Gand et de Bruges; se levant de bonheur, dit un historien, se couchant tard, travaillant rudement tout le long du jour, et ne se nourrissant que de harengs et de fromage moisi; on leur fit de magnifiques promesses, et, de fait, ils s'enrichirent. Les Anglais apprirent d'eux à filer et à tisser la laine. Au 17.e siècle, après la révocation de l'édit de Nantes, les réfugiés français leur apprirent à tisser la soie et à imprimer sur étoffes; au 18.e, ayant étendu leurs conquêtes dans l'Inde, ils commencèrent à travailler le coton, et le progrès devenant de plus en plus ra-

Digitized by Google

pide, en moins d'un demi-siècle le système des manufactures, système colossal sinon harmonieux, s'est trouvé construit de toutes pièces. On vit alors le spectacle, jusque là sans exemple, d'un peuple tout à la fois manufacturier, agricole, commerçant et conquérant, qui parvint à quadrupler ses richesses dans l'espace de 50 ans, et sût exploiter, à son bénéfice, les évènements politiques et commerciaux qui semblaient devoir lui être le plus contraires.

Lorsque l'Angleterre, vaincue et humiliée, se vit contrainte de ratifier l'émancipation de ses colonies d'Amérique, tout le monde crut, et elle crut elle-même, à son inévitable et prochaine décadence, mais il n'en fut rien. Ses luttes contre la République et l'Empire Français, et le blocus continental, qui devaient achever sa ruine, ne firent, non plus, tout en lui infligeant d'affreuses souffrances, qu'aiguillonner son ardeur, et son génie national n'enfanta jamais plus de prodiges qu'à cette époque. Les découvertes, dont le germe s'annonçait déjà, en 1769, dans les premiers essais de Watt, d'Arkwright, de Crompton, etc., atteignirent leur point de maturité; la machine à filer et la machine à vapeur ouvrirent des espaces sans bornes à la production, et, malgré les obstacles incroyables que l'inertie ordinaire d'une certaine partie de la population, suscita à leur établissement, fournirent à l'Angleterre les ressources nécessaires pour soutenir ces longues luttes, que le succès ne couronna qu'au bout de 20 ans.

Les nations qui ont transplanté, sur leur territoire, ces admirables inventions, ne doivent par oublier que le comté de Lancastre en fut le berceau, et que ce comté a fait pour l'Angleterre ce que l'Angleterre fait aujourd'hui pour le monde entier.

Tout concourut à ce développement sans exemple, et la théorie marcha du même pas que la pratique. Pendant qu'Adam Smith enseignait les vrais principes de l'économie politique, que Brindley propageait les voies artificielles de communication, et que Pitt inaugurait le règne du crédit, une race d'hommes entrepre-

Digitized by Google

nants et infatigables quittaient la charrue, pour élever ce vaste édifice des manufactures, qui sont les communautés d'un siècle industriel. Le coton, la laine, le lin, le fer, la houille, tout devint matière à travail, et les habitants se multiplièrent avec les moyens de subsistance et de production.

Ainsi, pendant que la France élaborait les idées, les lois et les méthodes de gouvernement qui devaient, plus tard, régir l'Europe, les Anglais faisaient de continuelles conquêtes sur la nature, et découvraient le monde industriel ; car l'Europe, aujourd'hui, vit des idées que la révolution française a mise en circulation, et des procédés industriels et financiers des Anglais.

On chercherait en vain dans les annales des peuples commerçants, l'exemple d'un peuple dont le commerce et l'industrie ont égalé ceux de l'Angleterre ; jamais les arts, réunis au génie industriel et commerçant d'aucune nation, n'ont donné naissance à des richesses aussi considérables, à une puissance aussi colossale, que la France, sa rivale, lui a fait du reste chèrement acheter. Cette prospérité, continue et croissante, est un des spectacles les plus imposants de notre époque, et aucun n'est plus fécond en utiles enseignements. Elle paraît due à une multitude de causes dont voici les plus apparentes, et dont la plupart semblent tenir au caractère particulier des habitants de la Grande Bretagne : L'abondance et la hardiesse des capitaux, multipliés par la circulation des billets de banque qui, à plusieurs reprises, ont représenté des sommes fabuleuses ; un génie industriel et mécanique qui, chaque jour, se manifeste par des découvertes ou d'importantes améliorations ; le bon état des voies de communication et la rapidité des transports ; le bas prix des matières premières, par suite du grand nombre et de l'extrême richesse des mines de fer et de houille du royaume ; l'aptitude au travail et la persévérance de l'ouvrier anglais ; l'esprit national, qui fait que, dans les conflits extérieurs, le peuple anglais se rallie à son gouvernement et lui donne une force morale immense ; l'esprit national, qui fait que

Digitized by Google

l'Angleterre ignore ces paniques funestes, si communes en France et chez nous, si meurtrières pour le crédit et l'état, ce dont les dernières crises de la banque d'Angleterre ont donné la preuve la plus convaincante; la hardiesse et la constance du négociant anglais, qui, comptant sur l'appui du gouvernement, envoie ses produits sur les points du globe les plus reculés; la fermeté résolue et la rapidité avec laquelle le gouvernement, grâce à ses nombreuses stations maritimes, protége son pavillon commercial et ses plus obscurs citoyens, à l'étranger; la haute réputation de solvabilité des maisons anglaises, sur les lieux d'exportation; la facilité avec laquelle les centres industriels de l'Angleterre sont informés des besoins de tous les marchés du monde; l'aptitude particulière des fabricants à approprier leurs produits à tous les goûts, à toutes les fantaisies; la bonne qualité de ces produits, qui les fait généralement rechercher; le bon marché de son fret, qui la fait rivaliser avec le pavillon américain, pour le commerce d'importation des autres nations; enfin l'esprit d'association, qui n'a jamais été plus loin que dans ce pays, et qui a permis d'exécuter d'immenses travaux, très-profitables, à l'aide d'une multitude de petits capitaux réunis.

Il ne faut pas croire cependant que de si magnifiques résultats aient répandu uniformément le bien-être sur toute la population, ni que tant de richesses se soient réparties suivant les lois de la justice distributive. Il y a eu, dans ce pays, une classe d'hommes qui se sont fait la part du lion, au risque de ruiner les autres. L'aristocratie anglaise, fidèle aux antiques traditions de toutes les aristocraties, et qui avait, sous elle, une population laborieuse, active, persévérante, énergique, et, en même temps, la plus docile du globe, l'a méthodiquement exploitée. Rien de plus fortement conçu et de plus énergiquement exécuté que cette exploitation : Maîtresse du sol, elle possède la puissance législative; par la législation, elle enlève systématiquement la richesse à l'industrie; cette richesse, elle l'emploie à poursuivre ce système d'empiètements qui a

Digitized by Google

soumis 45 colonies à la Grande Bretagne, et les colonies lui servent de prétexte pour lever, aux frais de l'industrie, de lourds impôts, de grandes armées, et une puissante marine militaire, au profit des branches cadettes qui n'héritent point, qui emplissent l'administration, l'armée, la marine, dont elle serait fort embarrassée sans cela, et auxquelles elle a encore destiné le produit de certaines taxes locales, comme les dîmes, qui leur arrivent par l'intermédiaire de l'église établie. C'est à l'aide des monopoles coloniaux, qui élèvent le prix des denrées, bien au-dessus du taux qu'il atteindrait par la liberté du commerce, qu'elle a créé, pour ces fils déshérités, des emplois de diplomates, de lords-lieutenants, de gouverneurs, de résidents de toute espèce, etc., etc. Deux mots, qui représentent deux préjugés, lui ont suffi pour associer à ces désastreuses mesures, les classes mêmes qui en supportaient tout le fardeau ; elle a donné, au monopole, le nom de *protection*, et aux colonies, le nom de *débouchés*, et, de toutes les dépenses indispensables pour maintenir un pareil état de choses, elle ne paie, par l'impôt territorial, que la vingt-cinquième partie.

Quant au peuple anglais, il ne gagne rien à la vaste extension de ses possessions coloniales ; car, si les produits s'achètent avec des produits, il n'y a aucun bénéfice à acheter ou à vendre en un lieu plutôt qu'en un autre, pourvu que ce soit au même prix. C'est donc une folie que de faire tant de cas de ces prétendus débouchés ouverts à l'Angleterre par ses colonies ; ces débouchés, elles les aurait également, quand même ces colonies seraient affranchies, par cela seul qu'elle y exécuterait des achats, et elle aurait, de plus, les débouchés étrangers dont elle se prive en restreignant ses approvisionnements à ses possessions, auxquelles elle en a conféré le monopole, en échange du monopole qu'elle s'est réservé de les approvisionner. Le passé offre une preuve frappante de la vérité de ces réflexions : Lorsque les États-Unis proclamèrent leur indépendance, on crut le commerce de l'Angleterre perdu, et elle le crut elle-même, comme nous l'avons

Digitized by Google

dit plus haut; il y eut véritablement une perturbation passagère inséparable des désordres que la lutte avait produits; mais huit années après l'émancipation, les exportations anglaises, dans l'Amérique du nord, furent triplées; de nos jours, elles sont décuplées, malgré quelques obstacles que cette dernière y a apportés, et montent à une somme égale à celle de toutes les exportations qu'elle fait dans toutes ses 45 colonies; elle a, en outre, l'avantage de n'être plus grevée d'énormes frais d'administration, qui égalaient et, quelquefois, dépassaient les bénéfices de l'exportation, et, comme complément de preuve, on remarque que les relations de l'Angleterre, avec l'étranger, croissent bien plus rapidement qu'avec ses colonies. Aussi les Anglais commencent à ouvrir les yeux sur les vices du système colonial, et à le juger au point de vue de la prospérité de la métropole; les connaissances économiques ont fait assez de progrès dans ce pays, pour qu'un grand nombre sachent que le commerce avec les états libres est plus avantageux que les échanges avec des colonies, qui leur imposent d'énormes frais et la nécessité d'être toujours les plus forts; on remarque, déjà, une tendance à dissoudre le contrat colonial, à rendre et à recouvrer l'indépendance, pour trafiquer librement et, sans aucun doute, plus avantageusement, avec des contrées qu'il est trop onéreux de tenir sous le joug.

Non contente des immenses ressources qu'elle puisait dans l'ordre de choses dont nous venons de parler, l'aristocratie songea à se voter, elle-même, une autre liste civile. En 1815, lorsque la paix vint réduire les dépenses publiques, le gouvernement se trouva en mesure d'opérer, dans la quotité de l'impôt, un dégrèvement considérable; au lieu de modérer les taxes de consommation, qui étaient excessives et que toutes les classes de la population supportaient, on jugea plus opportun de supprimer l'*income-tax*, qui avait été voté en 1798, sous le ministère de Pitt, fils de William; impôt qui était de 10 pour cent sur le revenu, qui n'affectait point les salaires, qui ne se

Digitized by Google

faisait pas sentir au-dessous d'une certaine région, et ne devait produire aucune véritable souffrance. Ainsi les classes qui recueillaient déjà les bénéfices du gouvernement, parvinrent à s'affranchir des taxes qu'entraîne l'administration d'un grand état.

A la même époque, les propriétaires fonciers, après s'être déchargés, sur la masse des consommateurs, du poids des taxes publiques, songèrent à établir directement un impôt à leur profit. Avant 1815, les blés étrangers pouvaient être introduits en franchise, lorsque le prix du blé indigène s'élevait à 27 fr. 15 c. l'hectolitre; on restreignit cette faculté au taux de 34 fr. 40 c.; ce fut comme si l'on avait frappé le grain dont se nourrit le peuple, dans un pays qui n'en produit pas une quantité suffisante pour sa consommation, d'une taxe de 7 fr. 25 c. par hectolitre. On voulait, disait-on, protéger les classes agricoles dont la détresse était grande; mais cette protection, accordée à l'agriculture, n'était qu'un prétexte : le nombre des fermes à louer étant limité, celui des fermiers ou des personnes qui peuvent le devenir, ne l'étant pas, la concurrence qu'ils se font entre eux, les force à se contenter des profits les plus bornés auxquels ils peuvent se réduire. Si, par suite de la cherté des grains et des bestiaux, le métier de fermier devenait très-lucratif, le seigneur ne manquerait pas de hausser le prix du bail, et il le ferait d'autant plus aisément que, dans cette hypothèse, les entrepreneurs viendraient s'offrir en foule. Cet effet n'a pas manqué de se produire, et les maîtres du sol ont réalisé le bénéfice du monopole au fur et à mesure de l'expiration des baux, qui sont généralement, en Angleterre, à très-courte date, pour d'autres motifs encore que ceux-ci.

Ces lois sur les céréales, lois de cherté pour les classes inférieures, eurent donc pour effet d'élever le prix des fermages et d'augmenter, par conséquent, la valeur des biens fonds; ce fut une véritable spoliation du pauvre par le riche. Quatre ans plus tard, une mesure inévitable, la reprise des paiements en espèces, en donnant, aux billets de banque, la valeur de l'or,

Digitized by Google

aggravait encore l'inégalité des fortunes, car il en résultait une altération très-sensible dans le taux réel des contrats à longue échéance, qui avaient été créés à une époque où les paiements s'effectuaient en billets de banque, qui n'étaient pas remboursables à vue et valaient moins que l'or ; et comme cette altération avait lieu dans le sens d'une augmentation du prix réel des fermages, elle produisit un surcroît d'opulence pour les maîtres du sol.

Le taux de 34 fr. 40 c. l'hectolitre, fut porté à 39 fr. 70 c. en 1822 ; mais ce fut le dernier triomphe de l'aristocratie sur le terrain des intérêts matériels ; la réaction a commencé de ce point : en 1828, il fut fixé à 30 fr. 16 c., et en 1842, à 25 fr. 27 c.

Néanmoins, à cette dernière époque, M.r Mac Grégor, employé distingué du ministère du commerce, évaluait que les taxes, ainsi prélevées, sur la production de la richesse due au travail et au génie des habitants de l'Angleterre, par les droits restrictifs et prohibitifs qui pesaient sur tous les produits protégés, et principalement sur les céréales, dépassaient encore de beaucoup et probablement de plus du double, le montant des taxes payées au trésor.

Il faut remarquer que l'aristocratie, pendant qu'elle dépouillait ainsi les classes inférieures au nom du système protecteur, ne manquait pas, pour populariser ce système et se faire des amis, d'appuyer, en toutes circonstances, les industries qui réclamaient aussi le monopole ; elle donnait de cette façon le change à l'opinion publique, et abandonnait une petite part du produit de ses extorsions pour jouir paisiblement du reste. Cependant, l'extrême inégalité des fortunes, qui était le résultat inévitable d'un pareil état de choses, amenait, à chaque instant, dans le commerce et l'industrie, des crises qui causaient de graves embarras au gouvernement, et menaçaient d'ébranler la société jusqu'en ses fondements. De tous côtés on cherchait le remède au mal, mais en vain, parce que les puissants auraient voulu le guérir sans supprimer les causes qui le produisaient.

Digitized by Google

Voici comment M.r Senior, un des économistes les plus profonds de la Grande Bretagne, expose son opinion sur les crises si fréquentes dans son pays :

« Si la politique de la législature britannique avait été prudente, ou seulement impartiale ; si nos gouvernants avaient été assez sages pour savoir que, dans l'état de liberté, l'industrie prend spontanément sa marche normale ; s'ils avaient été assez justes pour sentir que l'intervention en faveur d'une classe de producteurs ou d'une classe de propriétaires, aux dépens de tous, est une injustice si ce n'est de la folie ; si, en conséquence, ils avaient laissé chaque homme exercer son industrie; le gouvernement pourrait déplorer les malheurs du commerce, mais il n'en serait pas regardé comme responsable. Ou bien encore, si, convaincu d'intervention, l'ignorance seule, l'eut guidé, si les seules erreurs qu'on peut lui reprocher étaient des erreurs de jugement ; si les membres de la législature ne pouvaient être accusés d'égoïsme; s'ils ne pouvaient être accusés de faire des lois aux dépens du public, pour l'avantage réel ou supposé de la classe à laquelle ils appartiennent ; bien que la découverte de leurs erreurs fut de nature à les abaisser dans l'estime publique, elle ne donnerait lieu ni au ressentiment ni à la colère. Mais il est inutile de démontrer combien toutes ces assertions sont éloignées de la vérité. Le gouvernement, au lieu de borner sa tâche, qui consiste à défendre ses sujets contre la violence et la fraude, de quelque lieu qu'elles viennent, s'est donné pour mission de rendre riches, certaines classes d'entre eux; il a considéré la masse des consommateurs comme une proie destinée à être abandonnée, tantôt à une classe, tantôt à l'autre, et lorsqu'une classe a osé se plaindre des priviléges accordés à une autre, on l'a fait taire en lui promettant d'imposer certains sacrifices au public. Pour enrichir la classe qui exporte ses produits aux colonies, on à empêché les colonies de commercer avec les étrangers; pour faire taire les réclamations des

Digitized by Google

« colonies, on leur a réservé le monopole de l'approvisionnement « de l'Angleterre; pour se rendre favorables les forestiers du « Canada et les propriétaires de quelques vieux navires, qui ne « pouvaient servir qu'à transpor ter les bois de construction, on « a imposé un droit de 100 à 500 pour cent, sur les meilleurs « bois d'autre provenance, par cela seul qu'ils sont meilleurs « et moins chers; pour réconcilier les armateurs avec cet impôt « de 15 pour cent sur le prix d'un navire, on a établi en leur « faveur, des droits différentiels; pour servir le tanneur an= « glais, on a soumis le cuir étranger à un droit prohibitif, et « on a obtenu le silence des industries qui emploient le cuir, « en imposant des droits prohibitifs sur les produits similaires « étrangers. Il va sans dire que les favoris des législateurs ont « été les propriétaires fonciers: c'était se servir soi-même; ils « ont prohibé l'importation des bœufs, des moutons, des co= « chons, de la viande, et ils ont mis sur les grains un droit « qui équivaut à 20 pour cent du prix du pain, qui porte pré= « judice à notre commerce, qui convertit les consommateurs de « nos produits en rivaux industriels, qui rend le travail incer= « tain, et parmi tout ces monopoles, c'est celui des subsistances « qu'ils défendent avec le plus d'acharnement! »

Ces maladies sociales de l'Angleterre ne sont donc, pour la plus grande partie, que les tristes conséquences de l'erreur et de la cupidité; cette ardeur infatigable du travail, ce génie qui a étonné le monde et qui devait enrichir à jamais les enfants de la Grande Bretagne, leur donner leur juste récompense, le loisir et les jouissances, n'ont pas empêché la plus grande partie de tomber dans le gouffre de la misère. Le privilége, le mono= pole, la protection qui des uns retombe en cascade sur les au= tres, sur tous tour-à-tour, excepté sur le malheureux ouvrier, ont amené, dans la distribution des produits qui sont le but de tout travail, de véritables monstruosités. Nulle part, pas plus en Angleterre que chez nous, la liberté n'a passé son bienfaisant

Digitized by Google

niveau sur la puissance d'agir; les entraves ont produit la contrebande, la fraude et la violence; la lutte est partout, l'harmonie nulle part, et c'est cependant vers un si désastreux résultat que, jusqu'à nos jours, ont couru, aveuglément, la plupart des nations qui peuplent le continent; il n'y a de différence que du plus au moins.

Maintenant reportons un peu nos regards en arrière, pour examiner les tendances de l'économie politique anglaise, manifestées par les actes législatifs et les exigences de l'opinion, pendant que la France et les Pays-Bas se lançaient dans la voie des prohibitions.

Quelques années après l'établissement de la paix générale, l'Angleterre éprouva des résistances chez plusieurs nations avec lesquelles elle était en relations suivies; ses prétentions mercantiles, ses tarifs, son acte de navigation soulevaient des réclamations nombreuses et légitimes; au point que, par la crainte des droits énormes qui pesaient sur les navires étrangers, ceux-ci n'osaient, pas même en cas de détresse, relâcher dans un port anglais, pour éviter les frais ruineux d'une relâche forcée. Elle comprit alors qu'ayant à lutter contre les pays voisins, elle ne pouvait continuer de soumettre à des perceptions onéreuses les navires étrangers qui venaient mouiller dans ses ports, surtout si on leur avait ouvert sur d'autres points du continent, d'autres marchés aussi bien situés pour les attirer, comme Anvers; elle comprit encore qu'elle ne s'était point enrichie par les prohibitions, mais malgré les prohibitions, et se hâta d'introduire de nombreux changements dans ses tarifs. C'est de l'administration de M.r Huskisson, en 1822, que date cette halte dans la politique de restriction; il attaqua les monopoles des fabricants de soieries, des brasseurs, des producteurs de laines, et enfin le plus populaire de tous, l'acte de navigation, dont il parvint à supprimer les clauses les plus importantes, après de vives discussions, et malgré une formidable opposition.

Digitized by Google

L'œuvre de Huskisson fut courageusement poursuivie jusqu'en 1830, époque à laquelle le mouvement des réformes de toute espèce, renouvelé en Europe par la révolution de Juillet, gagna l'Angleterre elle-même; le bill de réforme de 1832, qui fut la conséquence d'imposantes manifestations de l'opinion publique, imprima une marche plus rapide encore, quoique par une voie indirecte, au mouvement commercial dans le sens de la liberté; il supprima les bourgs pourris, que l'on considérait comme le siége de la force du gouvernement aristocratique, et introduisit dans les chambres des communes, les députés des grandes cités industrielles qui n'étaient point représentées, en étendant le droit de suffrage plus loin qu'en aucun autre pays du monde. Tout fermier devint électeur en exploitant un domaine dont la rente était de 1250 francs; tout habitant des villes put se faire inscrire sur la liste électorale, pourvu qu'il occupât une maison ou une partie de maison de 250 francs de loyer.

Deux ans plus tard, les vieilles corporations municipales, exploitées héréditairement par quelques familles, faisaient place à des municipalités responsables et librement élues; les monopoles tombaient l'un après l'autre, les sinécures étaient abolies, l'esprit d'amélioration pénétrait partout, dans les lois, les mœurs, les finances; la société prenait un aspect tout différent, quoi qu'on eût pu, au fond, retrouver le même instinct de déférence et de subordination envers les classes aristocratiques, car, généralement, on ne voyait pas encore d'une manière bien claire, tout ce qu'il y avait eu de cruellement égoïste dans leur conduite envers les classes inférieures.

En 1842, poussé par l'opinion publique, qui s'éclairait de plus en plus, et qui devenait, par conséquent, de plus en plus puissante, sir Robert Peel imprima une nouvelle énergie aux réformes, et fit faire un pas considérable au système manufacturier, qui s'était aperçu que la protection des rentes des propriétaires fonciers lui imposait d'énormes sacrifices, tandis que

Digitized by Google

le bénéfice qu'il retirait de la protection qu'on lui avait accordée à lui-même, était au moins douteux. Malgré le déficit considérable qui s'était manifesté dans les recettes du trésor, Robert Peel abaissa les droits sur une foule de matières premières, en affranchit tout-à-fait plusieurs, dégrèva les sucres de toutes les provenances, supprima les droits d'exportation sur les machines et les outils, et diminua considérablement les droits d'entrée sur toutes les denrées alimentaires, au grand désespoir d'une grande partie de l'aristocratie; puis, pour faire face à l'aggravation de déficit qui devait résulter de ces mesures, il n'hésita point à rétablir l'*income-tax*, par un impôt de 3 pour cent sur tout revenu qui dépassait 3750 francs, quelqu'en fut la source: terre, industrie, rentes sur l'état, traitements, etc. Il espérait, par cet allègement des droits, favoriser la consommation, et par suite le revenu public. Ses prévisions se réalisèrent, l'équilibre des finances se rétablit, et, dans la séance du 1.er mai 1844, le chancelier de l'échiquier annonçait que le but était atteint, et qu'il restait même un boni considérable.

En 1845, l'*income-tax*, qui avait rapporté 133 millions en 1844, fut prorogé par R. Peel jusqu'en 1849; puis il proposa de nouvelles réductions de droits sur un grand nombre de produits, exempta la houille de taxe à l'exportation, abolit complètement les droits sur 430 articles, parmi lesquels figurent toutes les matières premières de quelque importance: la laine, le coton, le lin, le vinaigre, etc., etc.; réduisit encore les droits sur les sucres, dans de fortes proportions, et fit aussi de nouvelles réductions sur les taxes intérieures. C'était un véritable acheminement vers la liberté commerciale, car, en même temps, il n'existait déjà plus de droits prohibitifs.

Cependant, au milieu de cette Saint-Barthélemy de prohibitions manufacturières, de monopoles, de priviléges de toute espèce, de vexations fiscales, sir R. Peel n'avait encore touché que d'une main fort timide à l'arche sainte, à la protection des rentes, à la loi sur les céréales, qui, de tous les impôts, était le

Digitized by Google

plus lourd et le plus difficile à supporter. Soit conviction, soit timidité, le bill de 1842 n'avait dégrevé les céréales que d'une façon à-peu-près illusoire, car la concurrence des producteurs nationaux avait suffi pour en faire baisser le prix, au point que l'importation était à-peu-près nulle, avec les droits qui existaient depuis cette époque. Mais en dehors du pouvoir législatif, il s'était formé, depuis quelques années, une opposition formidable, une association puissante qui, sous le titre de *Ligue contre les lois sur les céréales*, ne tendait à rien moins qu'au renversement de tous les monopoles et à l'affranchissement complet du commerce et de l'industrie. Dirigée par des hommes jeunes, ardents, enthousiastes des doctrines de leur maître à tous, d'Adam Smith, elle provoquait, à chaque instant, des manifestations imposantes de l'opinion publique, et, tout en protestant de son amour pour l'ordre et de son projet bien arrêté de ne procéder que par les voies légales, elle rendait peu-à-peu toute résistance impossible, en portant la conviction de la justice de sa cause, dans tous les esprits; souvent les échos de leurs chaleureuses prédications, devant des assemblées immenses, ont retenti jusqu'au sein du parlement, et ont fait pâlir sur ses bancs cette aristocratie dont la main de fer s'appesantissait depuis si long-temps sur toutes les classes de la société : plus d'une brillante renommée oratoire s'est éclipsée devant celle de ces apôtres de date récente.

Vaincu par la crainte des dangers que la détresse de 1845 allait susciter au gouvernement, convaincu de la justice des réclamations du pays tout entier, moins les monopoleurs, sir Robert Peel adopta le programme de la ligue et présenta, le 28 janvier, un projet de réforme qui ménageait la transition au régime de liberté absolue, n'alléguant pour motifs, à ceux qui le voulaient plus radical encore, que la nécessité de conserver un revenu public, et la difficulté de trouver immédiatement les moyens de combler le déficit qui en serait résulté.

Nous allons donner un résumé succinct de ce projet, qui fut

Digitized by Google

adopté malgré une opposition qui, chez certains membres de la noblesse, alla quelquefois jusqu'à l'insulte directe au premier ministre.

Parmi les matières premières dont le tarif n'avait point été remanié, se trouvait le suif et les bois de construction, autres que ceux du Canada; Robert Peel proposa une réduction immédiate de 50 pour cent sur le suif, et réduisit le droit sur les bois étrangers à 13 fr. 30 c. par mètre cube, et à moins de 1 fr. celui qui pesait sur les bois du Canada, maintenant ainsi, au bénéfice de ces derniers, une différence d'environ 12 fr. 30 c.

Il divisa en trois catégories les tissus manufacturés : les plus grossiers, toiles, lainages et cotonnades, qui payaient 10 pour cent à l'importation, furent affranchis; les produits les plus fins dans les toiles et les tissus de laine et de coton, qui étaient protégés par un droit de 20 pour cent, ne le furent plus que par un droit de 10 pour cent; les droits sur les soieries, si diversement protégées, furent ramenés au taux uniforme de 15 pour cent; les substances alimentaires, telles que le beurre, le fromage, le houblon, le poisson sec, le maïs, les pommes de terre, le sarrazin, la viande, les bestiaux, furent complètement affranchis; les droits sur les pois, les fèves, le riz, etc., etc., furent considérablement diminués; les produits manufacturés, en fait de métaux, qui payaient 15 pour cent à l'importation, ne payèrent plus que 10 pour cent; le tarif des sucres fut encore une fois abaissé; enfin, relativement aux céréales, blé, orge et avoine, il proposa le maintien provisoire de la protection, avec dégrèvement considérable du tarif, cette protection devant cesser le 1.er janvier 1849, époque à laquelle le commerce des céréales sera tout-à-fait libre, à un léger droit de balance près.

Voici, en regard, les deux échelles de droits variables suivant le prix moyen des céréales sur le marché anglais; la première, celle de 1842, avait pour but évident, d'empêcher le prix de descendre au-dessous de 25 fr. 27 c. l'hectolitre; la

Digitized by Google

deuxième, celle de 1846, ne tend plus qu'à l'empêcher de descendre au-dessous de 22 fr. 80 c.

1842.		1846.	
PRIX DU BLÉ PAR HECTOLITRE. (EN FRANCS.)	DROIT. (EN FR.)	PRIX DU BLÉ PAR HECTOLITRE. (EN FRANCS.)	DROIT. (EN FR.)
A 25,27 et en-dessus,	6,00	A 22,80 et au-dessus,	1,72
De 25.27 à 24,94,	6,00	De 22,80 à 22,36,	2.15
De 24,94 à 24.50,	6,45	De 22,56 à 21,93,	2,58
De 24.50 à 24.08,	6,88	De 21.93 à 21,50,	3,00
De 24,08 à 23,65,	7,31	De 21,50 à 21,00,	3,44
De 23,65 à 22,56,	7,74	De 21,00 à 20,64,	3,89
De 22,56 à 21,93,	8,17	De 20,64 et au-dessous,	4,30
A 21,93 et au-dessous,	8,60		

Tel est l'acte par lequel sir Robert Peel vient d'inaugurer, en Angleterre, le règne prochain de la liberté commerciale; mais pour bien comprendre comment le premier ministre a été amené à l'exécution de cette gigantesque réforme, il est indispensable de faire un court résumé historique des travaux de cette ligue, qui a su créer une opinion publique et lui donner une puissance irrésistible.

Dès 1826, un des membres les plus distingués de l'aristocratie, sir James Graham, alors secrétaire d'État et plus tard ministre de l'intérieur, avait fait un livre pour persuader aux monopoleurs de renoncer à leurs priviléges. « Si vous ne vous empressez de céder, leur disait-il, et de subordonner vos intérêts privés aux grands et légitimes intérêts des masses, le temps viendra où, dans ce pays, comme dans un pays voisin, le peuple se lèvera dans sa force et dans sa majesté, pour balayer de dessus le sol de la patrie, non-seulement vos monopoles, mais vos honneurs, vos priviléges, votre influence et vos richesses mal acquises. » Cette opinion généreuse n'était encore partagée, jusqu'en 1838, que par un petit nombre d'intelli-

Digitized by Google

gences d'élite, et la funeste influence des lois sur les céréales était à peine soupçonnée dans les centres même de l'activité industrielle. Les classes inférieures souffraient, mais sans savoir d'où venait le mal, et succombaient sous une espèce de fatalité inconnue à laquelle elles ne voyaient aucun remède; lorsqu'au mois d'août 1838, le docteur Birney convoqua les ouvriers de Bolton, dans la salle du théâtre, pour entendre la lecture d'une dissertation scientifique sur les effets de la loi sur les grains; les préjugés protectionnistes étaient encore tellement dominants à cette époque, qu'il fut outrageusement sifflé, et dût se dérober, par la fuite, à l'indignation de la foule. Un des spectateurs, M.r Paulton, plein de sympathie pour les doctrines, et ému du danger que courait l'auteur, protégea sa retraite et eut assez d'influence sur les auditeurs pour achever la lecture; puis il la recommença les jours suivants, et bientôt se fit l'organe de 20,000 tisserands, qui pétitionnèrent contre les lois sur les céréales.

Ces opinions gagnant du terrain de tous côtés, la chambre de commerce de Manchester fit aussi une pétition dans le même sens; celle qui fut adoptée était l'œuvre de Cobden, qui débutait ainsi dans le monde politique, où il brilla depuis d'un si vif éclat. La chambre de commerce y déclarait que, sans l'abolition de ces lois, la ruine des manufactures était inévitable, et que l'application, sur la plus grande échelle, de la liberté commerciale, pouvait seule assurer la prospérité de l'industrie et la tranquillité du pays. Mais le temps n'était pas venu d'accomplir une semblable réforme, et les pétitions éveillèrent à peine l'attention du parlement. Quelques hommes se réunirent alors à Manchester, et, avec cette virile détermination, ce courageux dévouement, qui sont particuliers à la race anglo-saxonne, ils résolurent de renverser tous les monopoles par les voies légales, de réclamer l'abolition totale et immédiate de tous les droits protecteurs quelconques en faveur de l'agriculture, des manufactures, du commerce et de la navigation; en

Digitized by Google

un mot, la liberté absolue du commerce: ce qui implique la dissolution des liens coloniaux, en ce qu'ils ont d'exclusif; et d'accomplir sans troubles, sans effusion de sang, par la seule puissance de l'opinion, une révolution aussi profonde que celle qui, en France, avait affranchi le travail individuel; et, en même temps, pour ne produire aucune confusion dans les idées de la foule, ils prirent la détermination de diriger tous leurs efforts contre les lois sur les céréales, parce que ces lois étaient la clef de voûte du système entier des prohibitions, qui devait tomber avec elles. Ils donnèrent, en conséquence, à leur association le nom de *Ligue contre les lois sur les céréales*, et se mirent immédiatement à l'œuvre, sous la conduite de Georges Wilson, leur président; de Richard Cobden, qui fut le général et l'homme d'action de la ligue; de Paulton, de Bright, de Fox, de Georges Thompson, de Moore, de James Wilson, et de quelques autres hommes dévoués, possédant presque tous une éloquence entraînante et doués, surtout, de la faculté de rendre d'une évidence élémentaire, les notions, jusques-là les plus contestées, de l'économie politique. L'entreprise était immense, car ils allaient avoir à combattre tous ceux qui étaient en possession de la richesse, de l'influence, de la législature, du gouvernement, du trésor public, des terres, des places, des monopoles, et qui étaient, en outre, entourés d'un respect et d'une vénération traditionnels; mais les difficultés ne firent que stimuler leur ardeur au lieu de l'éteindre.

Les premières années se passèrent en prédications dans les villes principales du Royaume-Uni, et en souscriptions, dont le produit servit à organiser une propagande et une publicité presque sans bornes, les ligueurs ne se proposant rien de moins que l'éducation politique de vingt-sept millions d'hommes! Puis chaque année, au commencement de la session du parlement, M.r Villiers, un des leurs, qui était membre du parlement, faisait la proposition, toujours rejetée, d'abolir les lois sur les céréales, proposition qui n'avait d'abord d'autre but que de

Digitized by Google

constater l'état de l'opinion au sujet du libre-échange, et qui annonçait à chaque session un progrès très-sensible. Les souscriptions spontanées, versant au trésor de la ligue des sommes énormes : 200,000 fr. en 1841, 600,000 en 1842, 1,250,000 en 1843, 2,500,000 fr. en 1844, 3,000,000 en 1845, elle pût revêtir ses doctrines des formes les plus lucides et les plus variées, et les distribuer parmi le peuple dans des brochures, des placards, de courts pamphlets, des journaux innombrables ; elle divisa l'Angleterre en 12 districts, dans chacun desquels elle entretint un professeur d'économie politique, et ses principaux membres, ceux que nous avons cités plus haut, et quelques autres, provoquèrent sans relâche d'immenses assemblées dans toutes les villes et tous les comtés de la Grande Bretagne, attaquant publiquement tous les monopoles, surtout celui des grains, avec une verve intarissable et un bon sens extraordinaire, et faisant, à la suite, dépêcher pétitions sur pétitions au parlement.

D'abord l'aristocratie dédaigna de descendre dans la lice, et se renferma dans le silence et le dédain, regardant comme des insensés ces hommes qui, pour la première fois, osaient la regarder en face et lui demander compte de l'usage qu'elle avait fait du pouvoir, et se reposant sur la majorité qui dispense d'avoir raison ; puis, la ligue faisant des progrès, elle appela à elle l'église établie qui, par ses évêques et ses hauts dignitaires, lança ses anathèmes contre ces conspirateurs d'une nouvelle espèce. La ligue, de son côté, appela les églises dissidentes qui ne se soutenaient point par la dîme, et sept cents prêtres catholiques, se réunissant à Manchester, décidèrent qu'ils iraient prêcher, dans toute l'Angleterre, la cause de la liberté des échanges, comme conforme aux lois providentielles qu'ils avaient mission de promulguer.

Mais la ligue n'apportait guère alors, aux élections, que son influence morale, n'opérait qu'avec les éléments existants, c'est-à-dire avec les électeurs locataires à 250 fr. de loyer, et dans les comtés, avec quelques électeurs fermiers à 1250 fr. de fer-

Digitized by Google

mage; et, quoiqu'elle fut parvenue à faire entrer plusieurs de ses principaux membres à la chambre des communes, pour y combattre le monopole face à face, elle semblait encore loin de pouvoir remporter une victoire décisive, lorsque Richard Cobden conçut, à la fin de 1844, le plan gigantesque de changer les éléments électoraux eux-mêmes.

On avait laissé subsister, dans le bill de réforme, une ancienne loi qui conférait aux Anglais le droit de voter, quand ils possédaient une propriété foncière de 50 francs de revenu; cette clause portait le nom de *Clause Chandos*, et on résolut de faire arriver au droit électoral, par le moyen de cette clause, un nombre suffisant d'hommes indépendants, pour contrebalancer les masses d'électeurs dont l'aristocratie disposait, comme d'une dépendance de ses vastes domaines.

« Je pense, disait Cobden dans un grand meeting au théâtre « de Covent-Garden, je pense que les propriétaires fonciers « firent une grande bévue quand ils maintinrent ce titre au « suffrage; et souvenez-vous de ce que je vous dis: ce sont « des verges dans une salade, dont nous nous servirons contre « eux. Ces monopoleurs, qui ont des yeux de lynx pour dé« couvrir les moyens d'atteindre leur but, dénichèrent, dans « le bill de réforme, la clause par laquelle on est électeur « quand on paie un fermage de 1250 francs; et, sous prétexte « de faire inscrire leurs fermiers sur les listes électorales, ils y « ont fait porter les fils, les neveux, les oncles, les frères de « ces fermiers, jusqu'à la troisième génération, jurant au be« soin qu'ils étaient associés à la ferme, quoiqu'ils n'y fussent « pas plus associés que vous, et ils ont ainsi gagné les comtés, « en fabriquant autant de votes que la rente de la terre pou« vait en couvrir. Mais il y a une autre clause que nous n'avions « pas su découvrir dans le bill de réforme, celle qui confère « le droit électoral au propriétaire foncier qui a 50 francs de « revenu; avec cette clause nous les battrons dans les comtés « mêmes.

Digitized by Google

« C'est un usage assez répandu de placer ses économies dans « les caisses d'épargne ; je ne voudrais pas dire un mot qui « tendît à diminuer la confiance légitime qu'inspire cette ins= « titution ; mais je prétends qu'il n'y a pas de placement plus « certain que celui qui repose sur la propriété pleine et en= « tière du sol, et c'est le seul placement de fonds qui confère, « avec la propriété, le droit de suffrage ; un cottage de 50 francs « de revenu, aux environs des villes, coûte de 1500 à 1600 « francs, en l'achetant on a l'intérêt de son argent, une pro= « priété que l'on peut vendre en cas de besoin, et le droit de « suffrage pardessus le marché. Je suis heureux de le dire, « pour les ouvriers d'élite, la franchise de 50 francs devient « purement nominale et se trouve à la portée de tout homme « qui désire vraiment l'acquérir. »

Immédiatement on organisa, sur toute la surface du Royaume= Uni, des comités qui avaient pour mission de faire porter sur les listes électorales, tout ligueur qui remplissait les conditions exigées par la loi, d'en faire rayer tout monopoleur qui n'avait pas le droit d'y figurer, et de créer le plus grand nombre pos= sible d'électeurs à 50 francs de revenu. La bataille se livra devant les tribunaux qui prononcent l'inscription et la radiation des électeurs, et les résultats en furent immenses ; d'autant plus que, faisant abstraction de tout intérêt de parti politique, les ligueurs avaient déclaré qu'ils donneraient leur voix à tout can= didat qui s'engagerait à voter contre les lois sur les céréales.

A la fin de l'année 1845, la crainte de la disette et les trou= bles d'Irlande, venant prêter un appui formidable à la ligue, l'aristocratie commença à sentir le terrain trembler sous ses pas, et plusieurs de ses membres, soit par crainte, soit par conviction, se rangèrent du parti des abolitionnistes, qui gran= dissait à chaque instant. Robert Peel, rentré aux affaires vers la fin de décembre, après une courte absence, pendant laquelle lord John Russell avait essayé vainement de récomposer une

Digitized by Google

nouvelle administration, sentit que le moment était venu de donner satisfaction aux partisans, toujours croissants, de la révocation des lois sur les céréales, et s'occupa activement des moyens d'y parvenir. Puis, le 23 décembre, pour lui communiquer une forte impulsion et, s'il le fallait, briser une résistance reconnue insensée, le conseil de la ligue se réunit à Manchester; de là il provoqua, de tous côtés, de nouvelles pétitions, et vota une souscription de 6,250,000 francs pour multiplier les brochures, instituer partout de nouveaux cours publics, afin d'imprimer encore à ses idées une marche plus rapide, pour manipuler la pâte électorale, et continuer les victoires des électeurs à 50 francs de rente et à 250 francs de loyer. L'enthousiasme, dans la première réunion, fut tel, qu'on recueillit, séance tenante, 1,500,000 fr. Pendant ce temps, sir R. Peel garda le silence le plus absolu, et, le 22 janvier 1846, jour d'ouverture du parlement, il exposa, dans un noble langage, les motifs de sa conduite en présentant le projet de réforme, dont nous avons donné plus haut un résumé. Dès le début de son discours, il fait un aveu franc et loyal de ses erreurs économiques. « Nous nous étions trompés, dit-il, « l'économie politique avait raison, le sens commun est avec « la liberté; j'ai quitté le pouvoir en le rendant à ceux qui me « l'avaient confié, parce que je ne voulais plus l'exercer aux « mêmes conditions; puis j'ai consenti à le reprendre, parce « que j'espère mener à bonne fin une réforme devenue néces« saire. On se trompe encore quand on pense que la suppression « de la protection accordée à l'agriculture, entraînera l'avilis« sement des salaires de la classe agricole, par suite du bon « marché des subsistances; l'expérience le prouve, dans cette « classe, comme dans toutes les autres, les salaires ont été « élevés dans les années d'abondance où le blé était à bas prix, « et ils ont été faibles dans les années où il était cher; c'est la « demande de travail et non le prix des subsistances qui règle « le taux des salaires. »

Digitized by Google

Son projet, qu'une partie de l'aristocratie accueillit avec un concert de malédictions, fut adopté par la ligue, qui s'y rallia sincèrement, après avoir fait, pour la forme, la proposition annuelle de M.r Villiers pour l'abrogation immédiate de la loi sur les céréales, et la discussion commença.

Pendant cinq mois, l'opinion publique suivit, avec une inconcevable anxiété, ce grand duel économique, qui fut un instant interrompu par la discussion du bill de coërcition d'Irlande, et dans lequel les monopoleurs furent admirables de sophismes et de colère, et sir Robert Peel, de bon sens, d'éloquence et de dignité. Mais pendant le combat entre les vieilles routines et les idées progressives, entre le monopole et la liberté du commerce, l'impatience gagnait les cœurs les plus calmes, les entrepôts s'encombraient de céréales, et la ligue avait peine à contenir ses masses inquiètes, quoique disciplinées, qui grondaient sans cesse aux portes du parlement, et auxquelles il n'était plus possible de refuser justice. Enfin le bill, voté par une majorité de 93 voix, après la 3.e lecture à la chambre des communes, sortit triomphant de la chambre des pairs, le 27 juin 1846, au grand désespoir de la portion la plus entêtée de l'aristocratie. Il fut accueilli de tous côtés avec des transports de joie frénétique; on fit des réjouissances publiques, des banquets, des feux d'artifice, des illuminations, et dans une dernière assemblée monstre, à Manchester, les ligueurs reconnaissants votèrent un don de 2,500,000 francs à M.r Cobden et un de 250,000 fr. à M.r Wilson, leur infatigable président.

Immédiatement après, sir Robert Peel remit les rênes du gouvernement entre les mains de lord John Russell, décidé à marcher dans la même voie, et la ligue prononça la suspension de ses travaux, annonçant qu'à la moindre apparence d'un retour vers l'ancien ordre de choses, elle serait toujours prête à reprendre l'offensive.

Ainsi fut accomplie, en Angleterre, une des plus grandes

Digitized by Google

révolutions des temps modernes, celle qui, après l'émancipation de l'homme, isolément considéré, doit avoir l'influence la plus bienfaisante sur les destinées de l'humanité toute entière.

Cette simple question douanière implique l'esclavage dans sa forme moderne; car s'emparer des hommes pour les faire travailler à son profit, ou s'emparer des fruits de leur travail pour les distribuer à quelques privilégiés, c'est toujours de l'esclavage ; il n'y a de différence que dans le degré. Aussi les ligueurs anglais, ont-ils conçu un grand et légitime orgueil de l'immense tâche qu'ils ont accomplie. « A l'avenir, disait un « des leurs, M.r Thompson, quand les hommes voudront « savoir s'il est possible de détruire un abus protégé par la « puissance et défendu par la richesse, par le rang, par la « corruption ; quand ils se demanderont s'il y a quelque « espoir de jeter bas un pareil abus, par des efforts persé= « vérants et par des sacrifices, on leur montrera les pages qui « contiendront l'histoire de la ligue contre les lois sur les « céréales. »

La réforme de sir Robert Pell renferme encore, implicitement, le germe du renversement du système colonial; quoique le premier ministre se soit formellement prononcé pour les colo= nies, plutôt par des raisons d'amour-propre national que par des raisons d'utilité commerciale, on n'en a pas moins voté l'égalité graduelle des droits sur les sucres coloniaux et étran= gers, et le même principe doit être appliqué aux productions coloniales de moindre importance. Comme on ne pouvait, sans injustice, enlever aux colons un marché privilégié, sans leur accorder l'équivalent d'un autre côté, il a fallu leur reconnaître le droit d'importer les produits des pays étrangers aux mêmes conditions que ceux de la métropole. On peut donc penser, et Cobden l'affirmait dernièrement dans un banquet qui lui était offert par les libres échangistes de Bordeaux, que dans 5 ans, toutes les nations pourront vendre, acheter et échanger dans

Digitized by Google

les colonies anglaises, aux mêmes conditions que les Anglais eux-mêmes. Et qu'est-ce que cela ? sinon le renversement complet du système colonial.

Voilà donc l'Angleterre, qui était autrefois le pays aux prohibitions et restrictions commerciales, lancée définitivement dans la voie de la liberté complète des échanges ; et quand elle aura achevé sa réforme; quand ses douanes, au lieu d'être un instrument de protection, ne seront plus qu'un moyen de prélever l'impôt ; quand elle aura renversé la barrière qui la sépare des autres nations, les moyens d'existence afflueront, de tous côtés, vers cette île privilégiée, pour s'y échanger contre des produits du travail manufacturier. Alors l'ouvrier pourra y vivre avec un salaire égal et même inférieur, en cas urgent, à celui que recevront les ouvriers du continent, qui sont forcés, par la législation, de distribuer, en primes aux monopoleurs, la moitié peut-être de leurs modiques profits. Quels moyens aura-t-on alors de continuer la lutte, quand les capitaux, le fer, la houille, les transports, les impôts, la maind'œuvre coûteront plus chers à nos fabricants ? Nos monopoleurs vont répondre : par un redoublement de protection ! Nous ne pouvons partager cette opinion que nous devons discuter plus tard. Quant à une réforme semblable à celle que viennent d'exécuter nos voisins, nous pensons qu'elle ne sera possible chez nous, qu'après qu'elle sera accomplie dans l'opinion publique, sauf quelques résistances isolées, dues au froissement de certains intérêts factices que les erreurs économiques du passé, ont fait surgir, et dont elles nous ont légué l'inextricable dédale.

Cependant on peut regarder le système protecteur comme arrivé à son apogée et prêt à commencer sa période descendante; les échos des hauts-faits de la ligue anglaise ont éveillé, sur le continent, des sentiments qui sommeillaient et qui vont paraître au grand jour.

Digitized by Google

Le 10 février dernier, une grande réunion d'agriculteurs et de négociants de la Gironde, se constituait en association pour la liberté des échanges, et lançait son manifeste. Le 1.er juillet, l'association centrale se constituait à Paris, sous la présidence du duc d'Harcourt, pair de France. Déjà les libres-échangistes français ont, au sein des chambres, une petite phalange de représentants bien déterminés et destinés à former le noyau du parti économique qui doit entrer sous peu en ligne de compte, dans les luttes parlementaires. Dans plusieurs colléges de France, les candidats ont dû donner des explications catégoriques sur leur opinion à propos de la liberté du commerce, et plusieurs n'ont été élus qu'à titre de libres-échangistes. En Belgique, une association s'est également formée, sous la présidence de M.r De Brouckère, et a tenu sa première séance le 11 octobre dernier.

Toutes ces associations ont proclamé, hautement, leur projet de se tenir tout-à-fait en dehors des partis politiques, et la résolution de ne procéder que par influence sur l'opinion publique; elles se proposent de porter, dans toutes les questions qui concernent les relations de peuple à peuple, une lumière telle, que la liberté du commerce en sorte sans efforts, comme la consécration d'un grand principe de justice et d'utilité sociale.

L'association, ainsi conçue, ainsi pratiquée, nous semble s'élever au rang d'une institution indispensable dans un gouvernement représentatif. En effet, les chambres de députés, de pairs, de sénateurs, etc., sont très-propres à représenter dans un pays, l'ordre, la loi, la règle, qui ne peuvent être un instant suspendus, sans qu'il s'en suive une effroyable anarchie. Mais tout n'est pas là; rarement ces assemblées vont d'elles-mêmes au-devant du progrès; souvent, au contraire, elles renferment des majorités intéressées au maintien d'un état de choses peu favorable à la nation prise en masse; souvent encore, sans qu'elles paraissent s'en douter, il s'opère cependant, d'immenses révolutions dans les idées des populations les plus

Digitized by Google

paisibles, et il survient de nouveaux intérêts que les associations privées ont pour mission de représenter. Isolés, disséminés, ces intérêts auraient été indéfiniment opprimés; mais, par l'association, ils paraissent au grand jour, on les discute, on les examine sous toutes leurs faces, sans tous ces petits ménagements que les membres d'une assemblée législative doivent conserver les uns envers les autres, qui ne laissent souvent arriver à la lumière qu'une partie de la vérité; et, quand le pays est suffisamment éclairé par ces longues discussions engagées devant lui, le pouvoir législatif n'a plus qu'à formuler en loi, la pensée qui a déjà triomphé dans l'opinion. Mais ces associations ne doivent servir qu'à la manifestation des idées; si, au lieu de procéder de cette manière, elles avaient pour but d'organiser la force pour imposer des opinions, leur existence, au lieu d'être un bienfait, contrarierait ouvertement les lois sociales et serait une calamité publique.

Ici, Messieurs, nous terminerons cet examen si rapide, et probablement si imparfait, de l'état économique des différentes nations qui composent la partie la plus éclairée de la grande famille européenne. Dans un prochain mémoire, nous vous présenterons la discussion des lois qui président aux échanges de peuple à peuple, en nous appuyant sur quelques faits généraux d'expérience que personne, aujourd'hui, ne songe plus à contester. Dans les mémoires suivants, nous nous efforcerons, autant que nos faibles lumières le permettent, de rechercher les effets probables de l'établissement de la liberté commerciale dans notre pays, et l'étendue présumée des perturbations qu'elle causerait dans l'état actuel de notre commerce et de notre industrie.

Tel est le programme adopté par la commission à laquelle vous avez fait l'honneur de confier l'examen d'une si importante question.

Digitized by Google

DU
LIBRE-ÉCHANGE.

N.° 2.*

MESSIEURS,

Après l'examen le plus attentif de toutes les opinions émises, jusqu'à ce jour, au sujet de l'importante question qui vient d'être posée avec tant de courage par l'Angleterre, et qui a causé tant d'étonnement dans notre monde industriel et commercial qui la soupçonnait à peine, nous avons été profondément convaincus que les doctrines d'Adam Smith, de J.-B. Say, de Rossi et de la pléïade des économistes modernes, étaient les seules justes, les seules raisonnables, les seules qu'un gouvernement dût prendre pour guide dans la direction des affaires commerciales d'un pays; de sorte que notre tâche se borne aujourd'hui, à les exposer avec le plus de simplicité et de lucidité qu'il nous sera possible, espérant porter ainsi dans votre esprit la même conviction qu'elles ont portée dans le nôtre.

* Lu en séance du 7 janvier 1847.

Digitized by Google

Cependant, avant de commencer cette exposition, il est indispensable de poser quelques bases sur lesquelles nous devons nous appuyer, en n'invoquant, pour en démontrer la solidité, que des faits d'expérience à l'abri des contestations qui surviendraient à chaque pas sans cette précaution. Il est encore utile de vous prévenir que quand nous parlerons de droits d'entrée, il ne s'agira pas des droits sur les produits qui n'ont point de concurrents à l'intérieur; nous admettons ceux-ci comme moyen de lever les taxes nécessaires à l'administration et ne contestons point leur utilité, quoi qu'on puisse trouver leur mode de perception un peu cher.

Fonctions de la monnaie dans les échanges.

Si chacun de nous possédait ce que désire le propriétaire de la chose dont il a besoin et qu'il désire lui-même; si tous les produits qui sont le fruit du travail de l'homme et de la nature pouvaient, sans perdre de leur valeur totale, se partager en parties conservant leur valeur proportionnelle et d'un transport facile, nous n'aurions aucun besoin de monnaie, tous les échanges se feraient en nature, et, sans posséder un écu, nous n'en serions pas moins bien pourvus de tout ce qui est nécessaire à notre existence et à notre agrément; en un mot, nous n'en serions pas moins riches. Mais comme la réalisation d'une semblable hypothèse est évidemment impossible, il a fallu trouver une marchandise dont l'unique usage fût de satisfaire au besoin universel des échanges, en les rendant tous d'une extrême facilité, quelle que soit la valeur relative des objets que l'on veut échanger. Cette marchandise intermédiaire est la monnaie, que l'on a faite de métaux précieux, afin que l'on pût transporter des valeurs considérables sous un faible poids

Digitized by Google

et un faible volume, parce qu'ils sont à-peu-près inaltérables, parce qu'ils peuvent se subdiviser à volonté sans perdre de leur valeur, et parce qu'ils ont une valeur intrinsèque provenant de leur propriété de satisfaire à nos besoins d'une façon analogue au fer et aux autres métaux dont on ne fait point de monnaie, parce qu'elle serait trop lourde et trop volumineuse.

L'or et l'argent, à l'état de bijoux, d'ornements, de vaisselle, ont de la valeur parce qu'ils satisfont à nos besoins de luxe; à l'état de monnaie, parce qu'ils satisfont à nos besoins d'échanger. Il est évident que la facilité avec laquelle la monnaie peut être convertie en bijoux, en vaisselle, ou ceux-ci en monnaie, ne permet pas qu'il y ait jamais une grande différence entre les valeurs de l'or et de l'argent sous ces deux états. La monnaie n'est donc qu'un instrument, le moyen et non le but des échanges; quand nous voulons, par exemple, nous procurer un habit en donnant un produit de notre industrie qui a une valeur égale, nous échangeons d'abord ce produit contre une certaine quantité de monnaie, puis nous donnons la monnaie pour l'habit, de sorte que c'est la valeur réciproque des objets échangés qui fait que nous sommes plus ou moins riches, et non la quantité de monnaie qui est nécessaire pour effectuer l'échange. Si, sur toute la surface de la terre, il n'y avait que le quart de la quantité d'or et d'argent monnoyés qui y existe aujourd'hui, et que l'on eût les mêmes ressources commerciales et industrielles, il y aurait, à la vérité, un peu moins de riche vaisselle, de bijoux, etc.; mais, quant au reste, notre aisance n'en serait nullement modifiée, les mêmes échanges se feraient, on donnerait ses produits pour le quart de la monnaie qu'ils procurent aujourd'hui, et l'on achèterait également ceux des autres producteurs pour le quart de leur prix actuel.

La monnaie-marchandise a une valeur courante, ou plutôt un prix courant, soumis à toutes les variations que subit celui des autres marchandises; il s'élève quand les échanges se

Digitized by Google

multiplient, c'est-à-dire quand le besoin qu'on en a augmente, ou quand sa quantité diminue; il s'abaisse quand les relations commerciales se ralentissent, quand il est moins demandé ou quand sa quantité augmente; il subit, en un mot, toutes les vicissitudes de l'offre et de la demande. Nous insistons ici sur cette considération, dont nous tirerons plus tard d'importantes conséquences et dont la vérité résulte de la simple observation des faits qui s'accomplissent autour de nous. Avant la découverte des mines d'Amérique, l'or et l'argent étaient rares et chers, c'est-à-dire qu'avec peu de monnaie on se procurait beaucoup de produits propres à la consommation; après cette découverte, les Espagnols et les Portugais virent tout-à-coup, sans en comprendre la cause, le prix des denrées augmenter rapidement chez eux, parce que le prix de ces précieux métaux diminuait à mesure que leur production augmentait; puis le même phénomène se manifesta successivement chez toutes les nations, au fur et à mesure que les trésors du nouveau monde pénétrèrent chez elles, par voie d'échange contre des produits d'une autre nature.

L'avantage de cette marchandise sur toutes les autres, c'est qu'en vertu de l'universalité du besoin qu'on en a et de la facilité de son transport d'un lieu dans un autre, elle sert partout et toujours, ce qui fait que l'on préfère généralement posséder en monnaie la valeur des produits que l'on a créés, que de posséder ces produits eux-mêmes, leur échange contre ceux dont on aura besoin, n'étant pas également assuré. Nous sommes donc tous marchands de monnaie, nous l'achetons quand nous vendons nos produits, et la vendons quand nous achetons ceux des autres producteurs. Nous l'achetons à bon marché quand nous donnons peu de produits pour avoir beaucoup de monnaie, et la vendons cher quand nous donnons peu de monnaie pour avoir beaucoup de produits, et c'est de cette dernière façon que se fait tout commerce durable.

Pour faciliter encore les transactions commerciales, dispenser

Digitized by Google

du transport des monnaies d'un lieu dans un autre et pour quelques autres raisons, qu'il serait superflu d'énumérer ici, on a imaginé les billets de banque, les lettres de change, le papier-monnaie, qui sont des moyens d'échange supplémentaires, des signes représentatifs de la valeur ou des reconnaissances du droit de toucher une somme d'argent, reconnaissances dont on peut faire le même usage que de l'argent, mais dont l'emploi ne peut entièrement remplacer celui de la monnaie, parce qu'il faut toujours une certaine quantité de cette monnaie pour les solder à l'échéance, parce que leur gage peut n'être qu'imaginaire ou s'évanouir avant qu'il ait été mis en la possession du légitime propriétaire, ce qui les empêche d'inspirer la même confiance que la possession de la valeur elle-même qu'ils représentent, et enfin pour plusieurs autres motifs dont la connaissance n'est point indispensable dans le cas qui nous occupe. Sans ces moyens d'échange supplémentaires, il est probable que la valeur de l'argent eût été bien plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui, et que la plus grande partie de la diminution de valeur que devaient lui faire éprouver les riches productions des mines du Nouveau-Monde, eût été neutralisée par les besoins toujours croissants du commerce et de l'industrie qui prirent, plus tard, un si remarquable essor.

Les produits ne s'achètent qu'avec des produits.

Lorsque nous achetons un produit quelconque à l'intérieur ou chez l'étranger, avec quoi le payons-nous? Avec de l'argent dira-t-on; mais par quel moyen cet argent est-il venu entre nos mains? Évidemment par la vente d'un produit que nous avons créé, puisque nous ne possédons point de mines de métaux précieux. Tout homme qui veut acheter doit donc

Digitized by Google

commencer par vendre, et il ne peut vendre que ce qu'il a produit ou ce que l'on a produit pour lui. Ce n'est donc qu'avec des produits que s'achètent les produits, et chacun de nous sera d'autant plus riche qu'il produira davantage (nous ne donnons ici le nom de produits qu'aux choses qui valent plus que les frais de production; dans toute autre circonstance il n'y a pas création de produits, mais destruction de valeurs), la quantité d'or ou d'argent nécessaire pour l'échange n'y fait rien.

C'est si bien avec des produits que l'on achète d'autres produits que quand il y a une diminution dans certaines productions, toutes les autres en souffrent. Nous en avons un assez triste exemple sous les yeux : Depuis deux ans que la récolte des pommes de terre a presque entièrement manqué, et que celle des blés n'a pas été suffisante pour y suppléer, les circonstances qui ont amené de si fâcheux résultats n'ont certainement pas anéanti notre numéraire du même coup; cependant, nous voyons combien l'industrie et le commerce souffrent du défaut de denrées alimentaires échangeables, et combien de misères en sont survenues. Il en est de même des récoltes faites par les arts et le commerce; une bonne récolte des fruits de la terre, une industrie qui prospère, amènent l'aisance dans une multitude de familles qui produisent autre chose, et qui en jouissent sans en reconnaître la source. Non, encore une fois, nous ne pouvons rien acquérir sans le payer par quelqu'un de nos produits, même quand nous payons en argent.

On nous dira peut-être, avec les partisans de la balance du commerce, que des achats faits en espèces à l'étranger, peuvent épuiser les métaux précieux que nous avons en notre possession et que nous conserverions sans cela; mais c'est partager les préjugés du vulgaire qui crut long-temps que l'on était riche parce qu'on avait beaucoup d'argent, au lieu de comprendre que l'on avait beaucoup d'argent parce qu'on était riche, et qui en tira la conclusion qu'il fallait faire venir chez soi beaucoup de métaux précieux et les empêcher de sortir

Digitized by Google

pour s'enrichir, tandis qu'il s'agit de s'enrichir d'abord, car alors on ne manque jamais de métaux précieux. On retrouve encore dans les écrits de certains publicistes d'autrefois, l'expression de leur étonnement à la vue d'une augmentation de bien-être évidente, en face des tableaux de douane qui indiquaient que les importations surpassaient les exportations.

La crainte d'un épuisement de numéraire est tout-à-fait chimérique, et les considérations que nous avons développées plus haut au sujet des fonctions de la monnaie, vont nous aider à le démontrer, même dans les cas les plus défavorables.

Supposons qu'en Belgique il n'y ait pas un seul produit que l'on puisse fabriquer aussi avantageusement qu'en Angleterre, et que tout-à-coup, on ouvre complètement, et sans entraves, le marché belge aux produits anglais; qu'arriverait-il dans ce cas? D'abord nous délaisserions tous les produits de notre sol et de notre industrie pour nous procurer, chez nos voisins, à l'aide de la monnaie que nous possédons, tous ceux dont nous avons besoin; puis bientôt le numéraire devenant rare chez nous, y augmenterait de prix; devenant abondant chez les Anglais, y diminuerait de valeur; c'est-à-dire qu'ils verraient augmenter chez eux le prix de tous les objets de consommation et que nous le verrions diminuer chez nous, jusqu'au point où il nous serait à-peu-près indifférent d'acheter en un lieu ou en un autre, et au-delà de ce point, les Anglais commenceraient à trouver avantageux d'acheter nos produits; alors l'exportation du numéraire cesserait, nos industries recommenceraient à produire, et il ne nous viendrait plus d'Angleterre que des produits que nous payerions avec nos produits, autres que l'argent.

Nous ne voulons pas dire que chaque produit anglais s'échangerait directement contre le produit belge, ni qu'un produit anglais payé en argent, provoquerait immédiatement l'achat d'un produit belge aussi payé en argent. Les allures ordinaires du commerce ne comportent point une semblable précision

Digitized by Google

mathématique; mais en envisageant le phénomène pendant un temps assez long pour pouvoir négliger les légères oscillations qu'auront subies accidentellement les quantités relatives de numéraire des deux pays, on trouverait que ces quantités relatives n'ont pas sensiblement varié, et que toute importation considérable qui tendait à diminuer, d'une manière notable, la provision de monnaie d'un côté, a provoqué une importation équivalente de l'autre, de manière à rétablir l'équilibre, c'est-à-dire, que les produits achetés chez l'un, ont été, bien réellement, payés avec les produits de l'autre.

Cette différence constante qui peut exister entre les valeurs de l'argent relativement aux produits, dans deux nations voisines, se manifeste même quelquefois dans les provinces d'un même royaume. Par exemple, personne de nous n'ignore que l'argent a plus de valeur dans les Ardennes que dans la province de Hainaut ou de Brabant, car, avec la même somme, on peut, dans la première contrée, acheter plus de ces produits que l'on y crée que dans les deux autres, quoique les valeurs relatives de ces produits puissent être les mêmes dans chaque province; on n'achète plus chèrement, dans les Ardennes, que les produits que son sol ou son industrie ne peuvent fournir et qui viennent de loin. En général, plus le pays est pauvre et peu industrieux, plus l'argent y a de valeur.

Reprenons notre exemple : Dans ce commerce de la Belgique avec l'Angleterre, les échanges de produits anglais ne se feraient pas indifféremment contre tous les produits que nous fabriquions précédemment; il y en a chez nous quelques-uns que l'augmentation du prix de la monnaie, pendant l'époque de son exportation définitive, nous permettrait de fabriquer avant les autres, que nous continuerions à acheter aux Anglais; ce sont ceux que, par notre position géographique et l'état de notre industrie, quels qu'ils soient du reste, nous pouvons fabriquer le plus avantageusement, et ce sont aussi ceux-là que les Anglais trouveraient bénéfice à nous acheter,

Digitized by Google

parce que, mis en présence des produits similaires anglais, en Angleterre même, ils sont les premiers qui pourront le plutôt s'y vendre à plus bas prix que ceux-ci. Rendons ce raisonnement plus clair par un exemple : supposons qu'en Angleterre, 12 mètres d'une étoffe de coton coûtent 8 fr. et 1 mètre de drap 8 fr.; qu'en Belgique, 12 mètres de la même étoffe de coton coûtent 12 fr., et 1 mètre du même drap, 10 fr.; Supposons encore, qu'après le renversement des barrières qui séparent les deux pays et l'exportation du numéraire belge qui en serait la conséquence, la valeur de l'argent en Belgique augmente de $\frac{1}{5}$, et en Angleterre diminue de $\frac{1}{10}$; il s'ensuivra qu'en Angleterre tous les objets de consommation, pour un état donné de l'industrie, coûteront $\frac{1}{10}$ de plus et en Belgique $\frac{1}{5}$ de moins, c'est-à-dire, que l'étoffe de coton et le drap anglais se vendront respectivement 8 fr. 80 c., tandis que la même étoffe de coton et le même drap belges se vendront respectivement 9 fr. 50 c. et 8 francs. Il est évident que, dans ce cas, les Anglais nous acheteront le drap et que nous leur acheterons l'étoffe de coton, et qu'avec 8 fr. 80 c. de drap nous nous serons procurés l'étoffe de coton qui nous aurait coûté 9 fr. 50 c., si nous l'avions fabriqué nous-mêmes.

On voit que, de cette façon, les Anglais continueront à prendre chez nous certains produits, et nous à en prendre chez eux d'autres que nous nous procurerons ainsi plus avantageusement qu'en les fabriquant nous-mêmes; nous serons arrivés à nous procurer toutes les choses qui nous sont nécessaires avec la plus petite somme de travail possible, et une fois lancés dans cette voie, n'ayant plus rien à craindre de la concurrence anglaise pour notre production intérieure, nous serons d'autant plus riches qu'on nous vendra davantage, parce qu'alors nous vendrons aussi davantage de ces produits que nous pourrions nommer nos produits naturels.

Outre ceux-ci, qui seraient destinés à la consommation intérieure et extérieure, nous nous livrerions également à la fabrication de tous ceux qui, par leur nature, doivent être consommés

Digitized by Google

sur place, ou dont le transport serait trop coûteux pour que l'Anglais et le Belge eussent à redouter leur concurrence réciproque.

Étendons maintenant ce raisonnement à tous les pays avec lesquels nous pouvons établir des relations de commerce, au lieu de ne l'appliquer qu'à nos échanges avec l'Angleterre, et supposons encore que tous ces pays aient supprimé les barrières qui les séparaient. Il est évident qu'il s'établirait alors, dans chacun, un certain état normal dans lequel il n'acheterait plus rien qu'en payant avec ses propres produits; dans lequel il ne fabriquerait plus que les produits qui lui seraient le plus avantageux, et se procurerait les autres par voie d'échange contre ceux-ci; dans lequel chacun trouverait le même bénéfice aux échanges qui seraient effectués; et enfin dans lequel il n'y aurait plus d'autres différences, entre tous ces pays, que celles qui existeraient entre les valeurs relatives du numéraire qu'ils auraient en leur possession, leur consommation intérieure étant toujours proportionnée à leur production, qui se ferait sans entraves et sans crainte de concurrence étrangère sur leur propre marché.

Mais si le bien-être, la richesse d'un pays dépendent de la quantité de produits qu'il crée pour sa consommation intérieure, ils dépendent aussi de la quantité de ces produits qu'il peut créer pour la consommation extérieure, car c'est elle qui lui permet de se procurer, par voie d'échange, beaucoup de marchandises qu'il produirait trop chèrement lui-même, et pour que cette consommation extérieure, cette exportation devienne très-active, il faut évidemment que le consommateur étranger trouve chez lui beaucoup de produits à meilleur marché que partout ailleurs. On peut tirer de là cette conséquence : que la richesse d'un pays est proportionnée à la fertilité de son territoire, à son travail, au génie de ses habitants et au degré de perfection de ses diverses industries. Résultat, qu'avec du bon sens, on trouve véritablement conforme aux

Digitized by Google

lois providentielles qui régissent l'univers. Aucune mesure protectrice, aucune prohibition ne peuvent empêcher cet effet; elles peuvent bien appauvrir une nation en l'empêchant de se procurer chaque chose au meilleur marché possible, mais l'enrichir, créer de la richesse, jamais! Parce que si elles ont le pouvoir d'empêcher les marchandises étrangères d'entrer dans un pays, elles sont impuissantes pour obliger les étrangers à recevoir les marchandises de ce pays.

Dans le cas général que nous venons d'examiner, et dans lequel les quantités relatives de numéraire, que possèdent toutes les nations trafiquant librement entre elles, seraient sensiblement invariables, pour un état donné de leur industrie, la circulation de ce numéraire ne se ferait plus tout-à-fait comme nous l'avons trouvé pour le cas où nous ne pourrions faire de commerce qu'avec l'Angleterre.

Dans ce dernier cas, par exemple, nous recevrions toujours de la Grande Bretagne une quantité de monnaie égale à celle que nous lui enverrions, tandis que dans le cas de la liberté commerciale universelle, notre quantité normale de monnaie ne serait plus réglée seulement par nos échanges avec les Anglais, mais encore par nos échanges avec tous les autres pays; de sorte que cette quantité de monnaie pourrait ne jamais s'abaisser jusqu'au point où son augmentation de valeur en provoquerait de la part des Anglais une importation, chez nous, d'une quantité équivalente à celle que nous leur enverrions. C'est qu'alors nous recevrions d'autres contrées plus d'argent que nous ne leur en enverrions, de façon à maintenir chez nous cette quantité normale. Nous exporterions moins de marchandises en Angleterre, que nous n'en recevrions, et, dans les autres contrées, nos exportations l'emporteraient sur nos importations. Le même raisonnement s'appliquerait à tous les pays.

Il est donc impossible que nous épuisions jamais notre provision de numéraire, et même que nous la voyions diminuer d'une quantité considérable, car l'expérience prouve que sa valeur

Digitized by Google

croît alors très-rapidement; de sorte qu'il en restera toujours la masse nécessaire à tous nos échanges, même dans l'hypothèse impossible que nous avons posée plus haut. Il est vrai que dans cette hypothèse, l'époque de transition ou d'exportation de numéraire, qui ne pourrait durer qu'un temps fort court, serait fatale à la classe ouvrière qui vît au jour le jour, et qui ne peut donner que son travail quotidien au lieu d'or et d'argent. Mais nous avons meilleure opinion de nos ressources naturelles, de nos industries et du génie de nos concitoyens, et nous pensons que, dans les circonstances actuelles, nous arriverions à l'état normal avec beaucoup moins de difficultés qu'on ne le pense généralement: ce que nous aurons l'occasion de faire voir dans la suite.

Si nous résumons les conséquences de tout ce qui précède, nous arrivons aux principes suivants :

1.° Tous les produits que nous achetons à l'étranger, nous les payons avec nos produits, soit que nous lui envoyions directement ces produits, soit que nous lui envoyions de la monnaie, sauf qu'il peut survenir dans ce dernier cas, une perturbation momentanée dans la marche de nos manufactures, si elles sont très-inférieures à celles des autres nations.

2.° La quantité de numéraire n'augmente pas les capitaux d'une nation; ils peuvent être considérables avec peu de monnaie et faibles avec beaucoup de monnaie. Il n'y a qu'une augmentation constante de prospérité intérieure qui puisse produire une importation constante de métaux précieux, et dans ce cas, l'importation, qui ne peut croître que lentement, est l'effet et non la cause de l'opulence.

3.° Enfin, la crainte de manquer jamais d'or et d'argent est la plus puérile de toutes les craintes, et ne provient que de la confusion perpétuelle qui règne dans certains esprits au sujet des lois qui régissent les fonctions de la monnaie dans les échanges; ils ont cru, à cause de la facilité avec laquelle on se

Digitized by Google

procurait toutes choses avec l'argent, que c'était là la véritable richesse, et que l'unique but que l'on devait se proposer était d'en acquérir par son travail ; ils ont confondu, en un mot, la monnaie avec les capitaux, qui, en réalité, peuvent exister sous toutes les formes, et même, à la rigueur, sans monnaie.

De la liberté commerciale.

Représentons-nous le monde industriel et commercial peuplé du même nombre d'individus qu'aujourd'hui, ou d'une population lentement croissante, débarrassé de toutes les barrières de douane, comme si toute nationalité était complètement effacée au point de vue commercial. Supposons, en outre, tous les hommes également pénétrés de l'utilité de communications sûres, rapides, faciles; toutes les professions sociales, depuis les plus infimes jusqu'aux plus élevées, parfaitement pures de violences, de prétentions injustes. Enfin, supposons que chaque état ait trouvé le moyen de suffire aux besoins de son administration sans gêner en rien la circulation des marchandises; Qu'il ait établi constitutionnellement, qu'aucun homme ne peut rien exiger d'aucun autre à titre de protégé, de monopoleur; que le prix que chacun obtient de ce qu'il fait, doit être tout entier, le prix du produit livré ou du service rendu, et ne provenir, pour aucune part, d'aucun droit exclusif, d'aucune protection telle pour les uns, qu'elle dégénère en oppression pour les autres. En un mot, qu'il ait réduit sa tâche à procurer à tous, la plus grande somme possible de sécurité. Quel serait, dans ces circonstances, le développement de l'industrie, ainsi livrée à ses propres forces et débarrassée de toute entrave? La réponse est facile, et les adversaires les plus acharnés de la liberté commerciale, n'en ont jamais contesté la vérité, parce qu'elle n'est qu'une simple application du bon sens, et que son énoncé seul porte la conviction dans tous les esprits.

Digitized by Google

Il s'opérerait une division spontanée du travail et de la production, selon les conditions particulières à chaque peuple, selon sa position géographique, selon son génie particulier, selon les ressources que la composition du sol lui aurait départies; le capital se distribuerait, selon les mêmes lois naturelles, dans l'intérêt bien entendu des producteurs et des consommateurs; on produirait, dans chaque pays, d'une qualité exquise et à bon compte, celles des denrées qu'on ne pourrait produire ailleurs, qu'imparfaitement et à grands frais, et le commerce les transporterait partout où le besoin s'en ferait sentir, en échange d'autres produits équivalents. Chacun obtiendrait ainsi toutes les choses qu'il désire, au plus bas prix possible, en se livrant à une seule espèce de fabrication bien entendue. La consommation, animée par l'abondance et le bon marché, solliciterait à son tour la production; il n'y aurait point d'efforts perdus, point de vaines tentatives, point de capital hasardé; le niveau de la richesse publique s'éleverait rapidement, et laisserait bientôt aux travailleurs les loisirs nécessaires à la culture de l'esprit et au développement du goût des jouissances morales. Au lieu d'une multitude de marchés, il n'y aurait plus qu'un marché, libre de toute entrave comme de toute impulsion artificielle, où chacun suivrait la voie que lui tracent les conditions naturelles de son pays; une loyale et réelle concurrence maintiendrait tous les prix à un taux raisonnable; on n'aurait plus à redouter que les erreurs individuelles, peu importantes pour la richesse publique, et les irrégularités des forces de la nature, irrégularités dont les conséquences peuvent être, jusqu'à un certain point, prévues et atténuées par différents moyens, par exemple, celui des assurances, à l'aide desquelles on pourrait rendre presque insensible, en les généralisant, les effets désastreux que peuvent produire sur des points isolés, le manque des récoltes, la grêle, les inondations, les incendies, etc. Tout deviendrait facile sous l'inspiration de la morale et d'un intérêt légitime.

Digitized by Google

Telle serait probablement la marche des faits économiques dans l'hypothèse, malheureusement romanesque, que nous admettons pour un instant. Mais la réalité est bien loin de nous montrer une si séduisante perspective, et nous allons essayer d'analyser notre organisation industrielle et commerciale, pour en montrer les vices et le désordre.

En portant nos regards un peu en arrière, à une époque que beauconp de personnes peuvent encore se rappeler, dans quel état trouvons-nous notre société? L'histoire est là pour nous en offrir un triste et fidèle tableau : Il n'était pas une agrégation d'hommes voués à la même industrie, qui n'exerçât, en dehors d'elle, quelque genre de despotisme et qui, en revanche, ne souffrit quelque genre d'oppression; si chacun faisait la loi, chacun la subissait, et si quelque prospérité régnait dans ces corporations, elle était due, en grande partie, au pouvoir qui écartait d'elles, par la force, tous les concurrents qui attendaient dans une misère profonde, qu'on voulût bien les admettre au nombre des élus, quelque fut du reste leur capacité. Toute activité dans ce système, était dirigée d'après des idées injustes et tyranniques, et l'on cherchait bien plus à écarter les rivaux qu'à les surpasser en mérite. Telle communauté d'artisans demandait le monopole de tel genre de fabrication; telle classe de marchands voulait avoir le privilége de tel genre de commerce; tous élévaient des prétentions analogues. Pour vouloir accaparer une industrie, où se faisait interdire toutes les autres; pour faire plus de bénéfice dans ses ventes, on s'exposait à payer plus cher tous ses achats; tout cela au risque d'être plongé dans la misère, si cette industrie et ce commerce privilégiés venaient à tomber en décadence. Triste société, dans laquelle tout le monde était plus ou moins dupe! Dans un semblable système, non-seulement on dépouillait injustement de l'usage innocent de leurs facultés, tous les hommes placés en dehors des corps qui avaient accaparé les divers modes de commerce et d'industrie, mais encore on ne parvenait jamais à

Digitized by Google

établir la paix parmi les accapareurs eux-mêmes. Partout ce n'était que vengeance et représailles; on allait supplier effrontément le pouvoir de supprimer telle industrie dont on redoutait la concurrence; on s'épuisait en frais, en sollicitations, en prières, et l'on ne commettait toutes ces bassesses que pour avoir le droit d'être injuste. Une pareille organisation intérieure ne pouvait tenir long-temps devant le progrès des lumières et elle fut renversée.

Plus tard, à l'époque terrible de transition de la féodalité au régime de la liberté civile, on fit d'autres essais; on établit le *maximum*, qui fixa le prix des choses au-dessous de leurs frais de production. Outre qu'une semblable mesure était un attentat contre la propriété, que peut-être les circonstances auraient fait excuser en partie, elle alla directement contre son but; personne ne voulant travailler ni faire le commerce à perte, la production diminua, la consommation aussi, au point que ceux qui auraient pu payer les produits ne pouvaient plus s'en procurer, et l'on vit la famine régner à Paris, où la loi était exécutée avec rigueur, tandis qu'une demi-abondance régnait à ses portes. Toujours, et en toutes circonstances, l'expérience a prouvé que les taxes avaient augmenté les disettes. Il est bien évident que toute taxe, qui fixe le prix d'un produit, ne fait pas que ce prix soit la valeur réelle du produit, il en résulte seulement qu'il n'est pas payé son prix; si la taxe est plus élevée que le prix naturel, l'acheteur est trompé et on l'oblige injustement à donner une certaine somme au vendeur, en sus de ce qu'il lui doit; si elle est moins élevée, la production cesse ou se ralentit, malgré toutes les mesures que l'on peut prendre pour empêcher cet effet, et il en résulte la disette de ce produit; aussi l'expérience révolutionnaire ne fut pas de longue durée et le *maximum* fut supprimé.

Après la destruction de toutes ces entraves intérieures, et jusqu'à nos jours, l'esprit qui avait animé les corporations et qui n'était point éteint, s'est mis avec ardeur à les ressusciter sous

Digitized by Google

une autre forme, en les généralisant. Autrefois tous les corps de métiers demandaient le monopole de la fabrication; de notre temps, toutes les industries demandent le monopole de la vente; elles veulent un marché commode, à leur porte, privilégié, qui s'étende jusqu'aux frontières, et dont on défende l'entrée aux étrangers avec une bonne armée de douaniers; elles veulent que la loi dise à un certain nombre d'hommes: Bon gré malgré, que cela vous convienne ou ne vous convienne pas, que cela augmente ou diminue vos jouissances, que cela même vous plonge ou non daus la misère, voilà votre marché, voilà vos fournisseurs, vous ne pourrez vous pourvoir ailleurs: Vous Français et Belges, qui voulez du fer, c'est là que vous l'acheterez, plus cher qu'en Angleterre: Vous Belges, qui voulez du bœuf, c'est là que vous l'acheterez, plus cher qu'en Hollande: Vous Allemands, qui voulez de la soie et du vin, c'est là que vous les acheterez, plus cher qu'en France; et ainsi de tous, ou presque tous les produits que l'homme crée pour son usage, avec l'aide de la nature.

Tout cela avait déjà reçu depuis long-temps un commencement d'exécution, au nom du système protecteur de l'industrie, mais ce sont nos contemporains qui ont travaillé le plus efficacement à développer et à généraliser l'œuvre inachevée de leurs devanciers. Nous allons examiner avec le plus d'attention que nous pourrons, l'effet économique et la moralité de ces mesures restrictives.

Excepté dans le cas, assez rare, d'une prime directe à l'exportation, les gouvernements protégent ordinairement l'industrie, en prohibant ou en grévant, à la frontière, d'un droit plus ou moins élevé, certaines marchandises étrangères que fabriquent aussi des producteurs nationaux, ce qui leur permet de les vendre plus cher. On prétend, par ce procédé, développer le travail national et se dispenser de payer, comme on dit, tribut à l'étranger. D'abord ce n'est point un tribut que l'on paie à l'étranger quand on lui achète un produit quelconque, c'est un

Digitized by Google

échange que l'on fait avec lui. Quand les Anglais nous vendent une machine et que nous leur envoyons du lin pour une valeur égale, où est le tributaire? Est-ce l'Anglais? Est-ce le Belge? Ils le sont tous les deux, ou plutôt, ils ne le sont ni l'un ni l'autre, car si l'Anglais est tributaire pour le lin, le Belge l'est pour la machine. Nous ne pouvons voir ici qu'un acte raisonnable, dont personne ne peut se sentir humilié et qui profite à tout le monde.

Mais, s'écrie-t-on de tous côtés, les protections et les prohibitions assurent du travail aux producteurs nationaux et de l'emploi à leurs capitaux, tout cela serait perdu sans elles! Voyons ce qu'il en est : Si nous achetons à l'Angleterre pour 100 millions de marchandises, c'est apparemment que nous sommes assez riches pour les acheter, car elle ne les donnerait pas pour rien. Mais avec quoi les payerons-nous? Avec nos produits nationaux, nous croyons l'avoir suffisamment démontré plus haut, avec 100 millions d'autres marchandises fabriquées chez nous, qui assureront du travail aux producteurs de ces marchandises, et de l'emploi à leurs capitaux. Si, pour protéger les producteurs nationaux de ces marchandises, que nous tirons d'Angleterre, nous prohibons celles-ci à l'entrée, qu'arrivera-t-il? Les producteurs nationaux, dont les procédés sont moins parfaits, nous fabriqueront, pour cent millions, une moindre quantité de ces produits que celle que l'Angleterre nous envoyait pour la même somme, un dixième de moins par exemple, et les producteurs des 100 millions de produits nationaux qui s'échangeaient contre les 100 millions de procédés anglais, ne les fabriqueront plus; il y aura donc, pour le pays, même travail, même emploi de capitaux dans les deux cas; mais dans le premier nous aurons produit pour notre consommation, un dixième de marchandises de plus que dans le second. Donc, la prohibition ou la protection qui nous aura empêché de faire nos échanges avec les Anglais, nous aura infligé, sans compensation, une perte de 10 millions. Et cette

Digitized by Google

perte de 10 millions, sur qui est-elle retombée? Sur les consommateurs de ces marchandises qui, pour leurs 100 millions, n'en ont eu que ce que les Anglais leur auraient donné pour 90 millions. De quelque façon que l'on retourne la question, on arrive là.

Il y a encore une autre manière de faire sentir plus vivement, si c'est possible, l'absurdité de la protection ; c'est de prouver que, sans changer de nature et d'effets, elle peut prendre la forme d'une taxe directe imposée par l'État et distribuée, en primes, aux industries privilégiées.

Les prix de la fonte de moulage anglaise, première qualité, est aujourd'hui à Anvers, de 13 fr. 60 c. par 100 kilogr., prix d'achat, fret de Glasgow, commission, transbordements, etc., compris. Supposons qu'il ne puisse pas descendre au-dessous de 13 fr. 16 c. Le prix de la fonte belge, même qualité, ou à-peu-près, est de 18 fr. par 100 kilogr., sur place, et ceux qui peuvent s'en procurer à ce prix, dans un bref délai, se trouvent heureux. L'État a grevé les fontes anglaises d'un droit d'entrée qui s'élève, syndicat compris, à 5 fr. 84 c. par 100 kil., ce qui porte le prix le plus bas des fontes anglaises, prises à Anvers, à 19 francs. Il est clair qu'en présence des fontes belges à 18 francs, il ne se vend guères de fontes anglaises. Dans ce cas c'est le consommateur qui fait tous les frais de la protection de 4 fr. 84 c., qu'il doit payer en sus des 13 fr. 16 c. qu'aurait pu lui coûter la fonte anglaise. Mais l'État pourrait aussi, en supprimant les droits d'entrée, imposer à tout le pays une taxe directe et en employer le produit à distribuer aux maîtres de forges, une prime de 4 fr. 84 c. par 100 kilogr. de fonte qu'ils fabriqueraient. Ceux-ci retrouveraient, de cette manière, leur prix de 18 francs, tout en vendant leur fonte à 13 fr. 16 c., pour continuer à faire concurrence aux Anglais, sur le marché belge, et leur industrie nationale n'en éprouverait pas une grave perturbation. Il est impossible de trouver la moindre différence entre ces deux systèmes de protection; leurs

Digitized by Google

principes et leurs effets sont les mêmes, seulement le fardeau retombe sur quelques-uns dans le premier, et sur tous dans le second, qui paraît plus juste et plus loyal; plus juste, parce que si l'État veut faire des largesses à quelques citoyens, il vaut mieux que tous y contribuent; plus loyal, parce que le public verrait clair dans l'opération et saurait mieux ce qu'il laisse faire.

Étendez maintenant ce système à toutes les industries qui prétendront y avoir droit, et vous le verrez se détruire et devenir inutile en se généralisant, ce serait pourtant là son *maximum* de perfection, suivant les lois de la justice distributive. Vraiment, quand on dépouille ainsi le système protecteur, des nuages dans lesquels l'intérêt individuel l'a enveloppé, on trouve que le ridicule le dispute à l'odieux, et nous doutons fort que l'on puisse trouver dans la Chambre des Représentants un seul homme qui ait le courage de le soutenir, sous la dernière forme que nous venons de présenter.

On craint quelquefois que l'étranger, favorisé par une meilleure situation, par des procédés plus perfectionnés, ne parvienne à obtenir la préférence, successivement pour chaque article; ne finisse par produire tout ce qui nous est nécessaire, ne nous inonde de ses produits, c'est le terme consacré, et n'emporte notre numéraire. Quand cette allégation serait aussi vraie qu'elle est fausse, nous n'en voyons pas les inconvénients; il nous importe peu qu'il y ait plus ou moins de numéraire dans le pays; est-ce que l'homme se nourrit d'or et s'habille d'argent? Serait-il plus malheureux s'il survenait une inondation de blés, de vêtements, de fer, de houille, qui l'empêcheraient de mourir de faim et de trembler de froid? Mais cette frayeur est tout-à-fait sans fondement, puisque, d'une manière permanente, nous ne pouvons rien acheter à l'étranger sans le payer avec nos produits, autres que l'argent. Craindre qu'il ne finisse par tout produire, c'est craindre qu'il ne nous approvisionne de tout gratuitement; car, comme nous ne produisons

Digitized by Google

point d'or ni d'argent, il faudra bien qu'il reçoive nos produits en échange des siens, à moins qu'il ne nous les donne pour rien. Au contraire, si l'étranger produit à meilleur marché que nous, si ses moyens de fabrication sont plus perfectionnés; c'est une raison de plus pour lui acheter ce dont nous avons besoin, et il n'est pas difficile de prouver que, dans ce cas, c'est le pays le moins favorisé par la nature qui gagne le plus aux échanges. Mettons en présence deux populations, l'une riche, possédant un sol fertile, des capitaux abondants, de puissants moyens de fabrication, en un mot, produisant beaucoup avec peu de travail; l'autre pauvre, ne possédant qu'un sol aride, peu d'industrie et ne produisant peu qu'avec beaucoup de travail. Si le commerce devient libre entre ces deux pays, la monnaie y prendra bientôt des valeurs différentes jusqu'à une certaine limite à laquelle, ce que le pays pauvre achetera au pays riche, sera payé par les produits de son travail immédiat. Mais l'échange ne consiste pas en choses utiles contre choses également utiles, il consiste en choses qui ont la même valeur en numéraire, quand on les a transporté au même lieu. Or, le pays riche a mis dans son produit plus d'utilité pour la même valeur, parce que l'utilité résulte à la fois de ce qu'y a fait la nature ou un procédé perfectionné, et de ce qu'y a fait le travail, tandis que la valeur ne correspond qu'à ce qu'y a fait le travail, à cause de la concurrence, et le pays pauvre pour la même valeur, n'y a mis que son travail; donc ce dernier, en faisant l'échange d'une valeur contre une valeur égale, reçoit gratuitement, et par dessus le marché, ce que la nature et les ressources de toute espèce du pays riche, ont mis d'utilité dans le produit étranger; donc l'échange est plus favorable au pays pauvre.

Ceci peut devenir encore plus facile à comprendre avec l'aide d'un exemple : Supposons que, dans le pays pauvre, la valeur de l'argent se soit établie à un taux tel que les échanges ne puissent se faire qu'entre produits, comme nous avons déjà

Digitized by Google

prouvé que cela devait nécessairement arriver; et que ce pays pauvre doive, avec un produit qui chez lui vaut 15 francs, acheter du drap. Comme le prix du drap s'est établi dans le pays riche d'après la quantité de travail qui est nécessaire pour le fabriquer, et l'importance du capital qu'il faut y consacrer, et que plus les procédés seront perfectionnés, moins il faudra de bras et de capitaux pour fabriquer une quantité donnée de ce drap; il est clair que son prix sera d'autant moindre que ces procédés de fabrication seront plus parfaits ou que les ressources que la nature aura mises à disposition du fabricant, seront plus considérables; donc le pays pauvre, pour son produit de 15 francs, aura plus de drap qu'il n'en aurait eu, si la nature ou le génie des habitants du pays riche les avaient traité moins favorablement et les avaient laissé pauvres comme leurs voisins. Les mêmes considérations seraient applicables, si à la place du drap, nous prenions pour exemple un produit du sol, car la terre fournit d'autant plus aisément, et à un prix d'autant moindre, les produits qu'on en tire, qu'elle est plus fertile.

La conséquence de ce raisonnement est celle-ci : Il n'y a pas plus de péril à ouvrir des relations avec des pays très-riches et très-industrieux, qu'il n'y en a à voir des portions quelconques d'un royaume s'élever rapidement à un haut degré d'industrie et de prospérité, à découvrir une mine plus riche, un sol plus fertile, une machine plus expéditive. Les protectionnistes n'ont pas encore songé à étouffer, dans leur berceau, ces dernières causes de bien-être qui produisent, tout comme les relations avec les pays voisins, *un commerce ruineux*, pour le reste du royaume, qui le rendent *tributaire* et qui l'*inondent* de leurs produits.

Une prohibition de marchandise étrangère, ou simplement un droit protecteur, qui nous force à remplacer cette marchandise par une production indigène, égalise, non les conditions de production mais les conditions de vente sur le marché

Digitized by Google

national; le droit peut bien faire que le sucre de betterave se vende le même prix que le sucre de canne qui nous vient du Brésil, mais il ne peut faire que les conditions de production soient égales; long-temps encore ce dernier se fabriquera avec moins de travail que le premier, et aura moins de valeur échangeable sous le règne de la liberté, c'est-à-dire, que l'on pourra en avoir davantage pour le même prix. Nous pourrions en dire autant du café et de beaucoup d'autres denrées exotiques qu'il serait possible, à la rigueur, de faire pousser chèrement dans des serres chaudes, et qui ouvriraient un vaste champ au travail national. Ne vaut-il pas cent fois mieux se les procurer par le procédé le plus parfait, par la voie du commerce, qui nous permet de faire notre café, nos épices, etc., en étoffes, en machines, etc., que nous fabriquons plus avantageusement, et d'acheter, avec une somme donnée de travail national, cent fois plus de toutes ces denrées que si nous les produisions directement nous-mêmes? Ne voit-on pas que les droits protecteurs équivalent à un règlement industriel qui nous obligerait à nous servir, pour créer un produit, d'un procédé plus dispendieux au lieu d'un procédé plus parfait; à cultiver un champ stérile et pierreux au lieu d'un champ riche, fertile et facile à cultiver; à remplacer la charrue par la bêche, et finalement la bêche par les ongles, sous prétexte d'augmenter la demande de travail national? Il est vrai qu'alors personne n'aurait le temps de chômer, ce qui ne nous empêcherait pas de mourir de faim et de froid, par milliers. Non, la protection n'est pas une prime accordée au travail national, dans le sens raisonnable qu'il faut donner à ce mot; si elle l'augmente c'est pour arriver à un résultat moindre que celui auquel on serait arrivé sans elle, et avec moins de peine; c'est-à-dire, qu'elle remplace un travail à produits abondants par un travail à produits médiocres, et transforme le caprice en règles désastreuses de législation.

Sous l'empire du système prohibitif, les capitaux s'engorgent

Digitized by Google

dans des canaux factices en abandonnant un meilleur emploi, sans profit même pour les capitalistes; car la concurrence intérieure ne tarde pas à ramener le bénéfice au taux commun; c'est un artifice qui profite d'abord aux producteurs assez heureux pour exploiter les primeurs de la protection, et qui ensuite ne profite plus à personne, en causant au pays une perte, sans compensation, qui est égale à la différence qui existe entre le prix auquel l'étranger aurait pu livrer le produit, et le prix auquel peut le livrer le producteur indigène, sans perdre son travail et ses capitaux.

Une production, qui ne peut se soutenir que par des encouragements artificiels, cause donc de la perte à la nation qui les donne; elle n'a besoin d'encouragements que parce qu'elle cause de la perte, et si, au moyen de ces encouragements, le producteur est indemnisé de cette perte, le consommateur qui paie l'indemnité la supporte à sa place. L'État a beau faire, il ne peut donner d'argent aux uns, qu'en le prenant aux autres, car il ne produit rien ayant une valeur matérielle, commercialement échangeable. Il ne crée pas des biens, de la richesse, dont les sources ne sont que dans l'action industrielle, aidée de ses instruments ordinaires, les capitaux et les terres. Ce ne sont point des règlements d'administration, ce sont les profits qui augmentent les revenus d'une nation, et les profits naissent de l'activité de l'industrie qui ne se développe jamais mieux qu'avec la liberté; c'est l'industrie intérieure qui favorise le commerce extérieur, plutôt qu'elle n'en est favorisée; c'est lorsque les manufactures savent créer des produits fort utiles, à très-bon marché, que le commerce trouve à les vendre aisément, mais pour qu'ils se répandent promptement, pour qu'ils augmentent la richesse nationale, il ne faut compter que sur le mérite du produit.

La véritable prime d'encouragement, celle qui ne coûte rien à personne, celle que l'État doit à tous, c'est d'assurer à chacun le fruit de ses travaux, de protéger toujours, et en toutes

Digitized by Google

circonstances, les personnes et les propriétés; de favoriser les moyens de communication, et de supprimer toutes les entraves qui paralysent la plupart des industries, au lieu d'en susciter tantôt à l'une, tantôt à l'autre; car ce n'est point la restriction, c'est la liberté qui développe toutes les facultés humaines. En un mot, il faut qu'il permette que chaque industrie se fasse, par la liberté, une justice qu'aucun système arbitraire ne saurait lui faire.

Quant à la richesse absolue de la nation, elle sera toujours proportionnée à la quantité des terres en culture, à leur fertilité, à l'activité et au génie industriel des habitants et à l'étendue du capital national formé par leurs économies, quelle que soit, du reste, la quantité de monnaie qui fait partie de ce capital. Tout cela est prouvé par l'expérience du passé et du présent. N'a-t-on pas vu les ventes des marchands d'Espagne aller en déclinant pendant tout le temps où ce pays a eu la récolte exclusive des mines du Nouveau-Monde, parce qu'alors les Espagnols abandonnaient l'industrie intérieure pour courir à la recherche de ces produits brillants, qui n'ont fait, en définitive, que les appauvrir? N'a-t-on pas vu que les richesses de l'Angleterre ont doublé dans l'espace de vingt années, pendant que le cours forcé de son papier-monnaie retirait tant d'or et d'argent de la circulation, ou les faisait émigrer dans les pays voisins? et enfin ne voyons-nous pas encore de nos jours que les souffrances partielles qui ont pu résulter de la suppression des douanes intérieures, en Allemagne, n'y ont nullement arrêté le cours ascendant de la prospérité générale?

Les agriculteurs, pas plus que les manufacturiers, n'ont droit à une protection qui leur permette d'exclure les agriculteurs étrangers du marché national et de vendre leurs produits à un prix de monopole. Outre qu'une telle prétention est odieuse parce que, sous peine de mort, on ne peut se passer de denrées alimentaires, et que le fardeau de la prime qu'on leur accorde

Digitized by Google

pèse plus lourdement sur le pauvre, ils s'exposent, en prônant le système protecteur, à des représailles fâcheuses; d'abord ils font écarter des marchés étrangers, ceux de leurs produits qui pourraient s'y vendre avantageusement; puis ils autorisent tous les autres producteurs nationaux à former des prétentions analogues aux leurs, et à vendre leurs produits plus cher qu'ils ne valent, ce qui leur fait payer le fer, les outils, la main-d'œuvre et tous les objets de leur consommation, plus qu'ils ne feraient, dans un autre système qui ne ferait pas tout enchérir; et enfin, en les délivrant des seuls concurrents qui pourraient les tirer de leur sommeil léthargique, on ne fait que les encourager à la paresse, à la routine, à la persistance dans de fausses directions et dans des procédés vicieux. Sous tous les rapports, on arrête le développement de leur intelligence et de leur activité. Quand on compare notre climat, notre sol, au sol et au climat d'autres pays cent fois moins favorisés par la nature et dont l'agriculture se soutient néanmoins sans protection, on ne peut qu'être profondément convaincu de l'injustice et de l'inutilité de semblables mesures : ce que nous aurons encore l'occasion de faire voir, plus clairement, tout à l'heure.

Le système protecteur, outre ses inconvénients matériels, en a encore d'autres dans l'ordre politique, car il proclame hautement la prétention de favoriser le travail national et d'être, en même temps, hostile à l'industrie étrangère, et fait ainsi revivre, sur une plus vaste échelle, les anciennes rivalités des ordres et des corporations. Né des sentiments haineux et jaloux qui ont long-temps divisé les peuples, il tend à entretenir ces sentiments, parce qu'il a besoin, pour se maintenir, de faire considérer la guerre comme l'état naturel des sociétés, et c'est dans la possibilité de ces grandes et cruelles folies sociales, qu'il puise quelquefois ses arguments; il nous montre sans cesse tous nos voisins prêts à fondre sur nous pour nous envahir, et demande ce que nous deviendrions si nous aban-

Digitized by Google

donnions la fabrication de certains produits qui nous sont indispensables et que ces voisins ne voudraient plus nous envoyer. La plupart de ces craintes sont chimériques; à l'exception des moyens de défense, l'ennemi, si, ce qu'à Dieu ne plaise, nous le voyons jamais, ne refusera pas de nous envoyer tout le reste parce qu'il y trouvera bénéfice. Nous en avons eu de nombreux exemples pendant les longues luttes de l'Empire. Quant à ces moyens de défense, l'État peut bien, sans droits protecteurs, en entretenir la fabrication.

En même temps qu'il divise les hommes, le système protecteur oppose de graves obstacles aux progrès des diverses industries, aussi bien qu'à ceux de l'agriculture dont nous venons de parler; il les laisse s'endormir à l'ombre du monopole et l'expérience prouve que les industries les plus protégées sont celles que l'on a le moins perfectionnées; à quoi bon, disait un fabricant français, m'informer des procédés anglais, je suis protégé. Il a encore le tort grave d'intervertir partout l'ordre naturel de leur développement; d'imprimer à leur expansion une marche fort irrégulière; de pousser, dans chaque pays, à produire un grand nombre de marchandises dont la fabrication, pour le moment du moins, n'aurait aucune chance de s'y soutenir d'elle-même, et d'y enchaîner l'essor d'autres industries qui pourraient y être exploitées sans aucune espèce de protection. Il fait ainsi enchérir très-sensiblement les produits de toute nature, en troublant l'ordre naturel des choses; il encourage la contrebande qui se donne la mission de rectifier ses écarts et qui, de toutes les industries qu'il a la prétention de rendre florissantes, est, sans aucun doute, et au milieu des efforts qu'il fait pour la réprimer, celle qu'il excite le plus fortement, au point même que, vers les frontières, un fort grand nombre de saisies se pratiquent chez les industriels protégés qui, cependant, ont d'excellentes raisons pour respecter les restrictions douanières.

Digitized by Google

On a beau dire et répéter partout que, tous, nous sommes alternativement producteurs et consommateurs, que chacun retrouve avec bénéfice, dans ses ventes, ce qu'il peut payer de trop dans ses achats. Ces mensonges, qui n'ont eu cours que trop long-temps, commencent à faire moins de dupes et bientôt n'en feront plus, par suite de la diffusion des lumières économiques. Il s'exécute, dans la société, beaucoup de travaux qui ne sont que faiblement protégés et qui gagneraient à l'émancipation complète des échanges, et un nombre immense de travaux qui ne sont pas protégés du tout. En effet : pour qu'un produit puisse être protégé, il faut qu'il affecte une forme matérielle sur laquelle on puisse asseoir une taxe, et il y a une multitude de travaux dont les produits ne se présentent point sous cette forme ; par exemple :

Ceux des employés d'administrations, depuis le ministre jusqu'au garde champêtre, des magistrats, des militaires, des marins, etc., ils ne peuvent donc être protégés.

Les services immatériels des avocats, avoués, notaires, greffiers, huissiers, auteurs, artistes, médecins, professeurs, prêtres, etc., non plus ;

Une troisième classe qui s'occupe exclusivement de distribuer les produits, est aussi exclue des faveurs de la protection : ce sont les banquiers, les négociants, les marchands en gros et en détail, dont le nombre est immense, les agents de change, les assureurs, les courtiers, les voituriers et entrepreneurs de diligences, etc., etc., etc. ;

Une quatrième se compose de tous ceux qui font un travail qui se consomme sur place ou qui s'exécuterait de quelque part que vînt la matière première, comme les tailleurs, cordonniers, menuisiers, maçons, charpentiers, forgerons, jardiniers, etc., etc....

Enfin, il faut encore compter comme radicalement évincés de la curée protectionniste, tous ceux qui cultivent ou fabriquent des choses qui ne craignent nullement la concurrence étrangère.

Digitized by Google

Tous ces hommes sentent, ou sentiront bientôt, que le système protecteur est pour eux, une charge sans compensation, qu'il leur impose une contribution véritable et très-lourde, et que si, comme nous espérons l'avoir démontré, il est absurde de prétendre qu'une nation est tributaire de celle à qui elle achette librement, spontanément et à prix loyalement débattu, toutes les marchandises dont elle a besoin, il serait, certes, très-vrai de dire que l'immense majorité de ses habitants sont tributaires de toutes les industries nationales qui, à la faveur des droits ou des prohibitions, leur font payer les produits qu'elles créent au-dessus de leur vraie valeur. C'est bien là, en effet, un tribut véritable, une servitude réelle, une subvention accordée sans services reçus, et nous ne devrons pas être étonnés des plaintes amères et légitimes que tant d'intérêts, injustement sacrifiés, soulèveront bientôt contre ces industries privilégiées que l'on a, bien à tort, décorées du titre d'industries nationales.

Parmi tous les grands mots que les partisans du système protecteur font sonner si haut en toutes circonstances, il en est un sur lequel nous devons nous arrêter un instant; c'est celui de *concurrence*. La concurrence, disent-ils, détruirait notre industrie, elle serait un fléau; à quoi servirait aux travailleurs qu'on leur offrit toutes les denrées à bon marché si, manquant de travail, ils sont hors d'état de les acheter? N'est-ce pas elle qui amène ces coalitions, ces rivalités de profession dans chaque pays et dans tous les pays? N'est-ce pas un principe permanent de discorde?

D'abord, la concurrence par elle-même ne saurait être un principe de discorde; si ce principe, si ces luttes existent, ce n'est pas elle qu'il faut en accuser, puisqu'elles ont pour but de l'étouffer; leur véritable cause est dans les lois immorales qui ont autorisé le privilége, dans l'injuste appui qu'on a accordé aux monopoles, et dans les détestables habitudes que ces monopoles ont engendrées; si la concurrence avait toujours

Digitized by Google

existé, si l'on n'avait pas consacré pendant long-temps, par un lien légal, les prétentions exclusives et iniques, nous n'entendrions plus parler de ces luttes violentes qui menacent, à tout moment, de porter le trouble jusqu'au sein de la société. Une réelle et loyale concurrence ne saurait être, pour personne, l'objet d'une plainte légitime, ni devenir une cause de division. Il n'est pas vrai que l'on soit en hostilité parce que l'on est en concurrence, et il n'y a dans ce cas, ni oppresseur ni opprimé. Celui qui exerce la même industrie que moi ne se constitue pas mon ennemi parce qu'il devient mon émule, il est dans son droit ou je n'y suis pas, car il ne fait que ce que je fais moi-même, et ce qui lui est permis ne saurait m'être défendu sans qu'il y ait, à mon égard, violation flagrante de toutes les lois de la justice. La concurrence, loin d'empêcher d'agir, stimule le travail et engendre les perfectionnements, et lorsque l'un a moins de succès que l'autre, il peut s'affliger de son incapacité mais non se plaindre d'injustice; c'est la concurrence, au contraire, qui est le lien véritable, le nœud fondamental de la société; c'est elle seule qui, largement comprise, peut nous conduire à la paix universelle, à cette abondance de toutes choses, à bas prix, qui est la source de tout bien-être et de toute civilisation; c'est elle seule qui peut faire disparaître tout encombrement artificiel de produits et proportionner, d'une manière constante, le nombre de travailleurs aux demandes du marché et aux forces que la nature et les capitaux mettent en jeu; pourvu que la classe ouvrière sache résister à cette tendance aux accroissements irréfléchis de population qui ont causé, en grande partie, ses souffrances; ce n'est enfin que sous son règne que le travail et les capitaux pourront suivre leurs voies naturelles, au grand bénéfice de l'humanité.

Si, comme le soutiennent les protectionnistes, la concurrence était funeste, pourquoi ne pas se hâter de la supprimer partout, de rétablir les barrières de province à province, de ville à ville? Quand un principe est véritablement favorable, toutes

Digitized by Google

les conséquences en doivent être excellentes. Mais (malheureusement pour eux) ces conséquences seraient évidemment si désastreuses, qu'ils se sont arrêtés en chemin; la concurrence, disent-ils, est très-utile dans l'intérieur de chaque état; mais comment se fait-il que cette concurrence intérieure, autrefois si redoutée et si combattue, soit tenue maintenant pour favorable? Comment se fait-il qu'elle ne le soit qu'à l'intérieur du marché national, et que l'utilité qu'on lui reconnaît s'arrête juste à la frontière? Evidemment toutes les objections qu'on lui oppose, d'une manière générale, ne sont que des inventions d'intérêt particulier, et nous sommes convaincus qu'elle est bonne, excellente, partout et en toutes circonstances; les considérations développées depuis le commencement de ce mémoire le prouvent suffisamment.

Tout ce que l'on peut dire de plus raisonnable, à ce sujet, c'est que la concurrence jetée tout-à-coup au milieu de notre système artificiel, serait funeste à un grand nombre de travailleurs que les protections ont lancés dans des directions qu'ils n'auraient pas suivies, s'ils avaient été laissés sous la seule influence des causes naturelles. A force d'artifices, d'entraves, d'encouragements de toute espèce, on les a poussé vers certaines professions, vers certains travaux dont les produits sont trop imparfaits ou trop coûteux pour soutenir la concurrence étrangère. C'est là ce qui condamne doublement le système établi qui, déjà mauvais par lui-même, a encore l'inconvénient de rendre excessivement difficile, le retour au système que la raison avoue.

Mais est-il vrai, comme on cherche à le faire croire, que l'inégalité, dans les conditions de production, entre deux industries semblables, entraîne nécessairement la chûte de celle qui est le moins bien partagée, et qu'il soit absolument nécessaire de chercher à rendre égales les conditions de vente, pour que la lutte demeure possible à l'industrie des pays les

Digitized by Google

moins avancés? Nous ne le pensons pas, et il nous semble que la peur d'un dérangement quelconque dans les conditions du marché de certaines industries, et l'ignorance, presque générale, des effets économiques de la concurrence, ont beaucoup exagéré le danger de la suppression de ces mesures prétenduement régularisatrices. Si les choses n'ont pas été arrangées, dans ce monde, de manière que toute industrie pût être exercée indifféremment partout, elles n'ont pas été arrangées, non plus, de manière que certaines localités fussent exclusivement propres à certaines fabrications. Nul lieu ne réunit tous les avantages, nul lieu n'a été complètement déshérité, et quoique certaines contrées soient plus propres à certains travaux que d'autres, et que l'intérêt bien entendu de l'espèce humaine, eût voulu que les hommes se fussent toujours placés de manière à faire les choses dans les lieux qui réunissaient le plus de circonstances favorables à leur exécution, il n'en est pas moins vrai que la plupart des industries, surtout celles qui s'appliquent aux objets d'un grand poids ou d'un grand volume, peuvent parfaitement co-exister et même prospérer dans des contrées différentes. Il existe toujours, entre les situations, quoiqu'on n'y fasse pas souvent grande attention, des diversités infinies, non-seulement d'état à état, mais de province à province, de ville à ville, et l'on voit prospérer simultanément, dans plusieurs cantons, dans plusieurs villes d'un même royaume, des industries tout-à-fait semblables, en apparence. Les plus graves inégalités n'empêchent donc pas une certaine prospérité commune, dans un cercle limité, en vertu de certaines qualités particulières des produits, en vertu de l'augmentation des prix qui résultent de longs transports pour certaines marchandises; et selon toute apparence, il en serait de même sur des espaces plus étendus, où le danger serait affaibli par les distances. Est-ce que l'on ne cultive pas du froment dans toutes les provinces de la Belgique, quoiqu'il y ait entr'elles, d'énormes différences de fertilité? De même

Digitized by Google

l'analogie nous dit que sous le régime de la liberté, et malgré de semblables différences, on produirait encore du froment dans tous les royaumes de l'Europe, et même du monde entier; et s'il en était un qui vint à renoncer à cette culture, c'est qu'il aurait trouvé à faire un meilleur emploi de ses terres, de ses capitaux et de sa main-d'œuvre, c'est, en un mot, qu'il aurait trouvé à produire plus de froment par un autre procédé que la culture directe de cette denrée. Non, encore une fois, la prospérité d'une industrie qui s'exerce dans les meilleures conditions, n'entraîne pas nécessairement la chûte d'une industrie semblable, moins favorablement établie, parce que les phénomènes économiques ont une souplesse, une élasticité, et, pour ainsi dire, des ressources de nivellement auxquelles on ne songe pas assez, et qui, le cas échéant, étonneraient les adversaires les plus fougueux de la liberté commerciale, et les industriels les plus effrayés du développement que prennent, de nos jours, les doctrines du libre échange. Par exemple, en agriculture, quelle est la cause qui permet de cultiver, avec bénéfice, des terres fort inégalement fertiles? Évidemment la différence du prix d'achat de ces terres. En industrie, quelle est celle qui laisserait subsister dans un pays la grande majorité des établissements de toute espèce, quand même, *à priori*, ils ne pourraient soutenir la concurrence étrangère? Comme nous l'avons démontré plus haut, c'est une simple variation dans la valeur du numéraire, variation qui se produirait inévitablement, dans le cas d'une liberté complète d'échange avec un autre pays beaucoup plus favorisé par la nature et le génie de ses habitants.

A ces causes de nivellement, très-puissantes et très-efficaces, il faut joindre les perfectionnements que les nécessités de la concurrence ne manquent jamais de produire, et les différences considérables que les frais de transport peuvent apporter dans les prix d'une même marchandise transportée au même lieu, de contrées situées à des distances inégales de ce lieu.

Digitized by Google

Il y a d'ailleurs de fortes raisons de douter de cette nécessité d'égaliser les situations par les douanes, même dans la position économique vicieuse dans laquelle nous nous trouvons; nous voyons les principales dans cette circonstance, vraiment singulière, que tous les pays européens, à l'exception de la Suisse et de l'Angleterre, expriment le même besoin de protection et repoussent la concurrence extérieure avec la même ardeur. Nous sommes les plus faibles, s'écrie-t-on de tous côtés, nous sommes hors d'état de lutter contre la concurrence étrangère. Toutes ces frayeurs enchérissent les unes sur les autres, et nous menacent, à chaque discussion d'un tarif de douane, d'un véritable cataclysme social. Nous admettons volontiers qu'elles sont toutes sincères, mais non qu'elles soient toutes fondées et que tout le monde ait raison d'avoir peur, car il s'en suivrait qu'aucune nation ne serait en état de supporter la concurrence d'aucune autre, ce qui est absurde. Un examen plus attentif de toutes les questions commerciales, et leur discussion publique aidée des connaissances générales sur la matière, qui se propagent rapidement aujourd'hui, ne manqueront pas de rassurer une multitude d'intérêts au sein desquelles nous venons de voir naître l'inquiétude et la crainte.

Le besoin de considération que doivent éprouver tous les gouvernements qui ont la prétention de s'asseoir sur des bases solides et durables, doit encore contribuer pour une large part, à faire disparaître, des législations commerciales, toutes ces mesures qui consacrent hautement l'injustice et le privilége. Ils ont bien pu, jusqu'à présent, dominés qu'ils étaient par les préjugés universels, et au milieu des nuages qui enveloppaient les véritables lois qui président aux échanges, accorder, à la sollicitation, des monopoles qui procurent aux uns des bénéfices aux dépens des autres; mais quand la lumière brillera de toutes parts; quand tout le monde s'apercevra qu'extorquer n'est pas produire, quelque bien déguisées que puissent être les extorsions; quand tous les intérêts froissés se lèveront pour demander

Digitized by Google

justice, pour demander qu'on les débarrasse de tous ces artifices frauduleux ou violents que l'esprit de domination ou de cupidité a su inventer pour rendre l'exercice de certains arts plus lucratif, les gouvernements pourront-ils résister? Nous ne le pensons pas; mais la tâche sera rude et difficile. Déjà, en France et en Belgique, ils doivent reconnaître qu'ils se sont créés de grandes difficultés en constituant certaines industries en grandes corporations privilégiées, dont les forces se sont tournées contre eux à la première pensée de l'affranchissement des relations internationales; chacun se rappelle, les violentes réclamations de quelques-unes de ces industries, avant que l'on abandonnât, ou moins provisoirement, le projet d'union commerciale de la France avec la Belgique.

Il faut aussi compter un peu sur les progrès de la morale publique, et espérer que, sachant nous respecter comme individus, nous saurons un jour nous abstenir de toute violence comme citoyens. Un temps viendra, sans doute, ou chacun réprouvera comme homme public, ce qu'il réprouve comme homme privé; où il n'ira pas demander à l'autorité de faire pour lui ce qu'il condamne au fond du cœur, et ce qu'il n'oserait faire lui-même; où il ne reconnaîtra pas plus de droits, au gouvernement, sur les facultés naturelles ou acquises des particuliers, qu'il n'en reconnaît aux particuliers sur les facultés les uns des autres; ou, bien loin de reconnaître à la société ou à ses représentants, vrais ou faux, aucun pouvoir sur la personne ou sur les facultés d'aucun individu, il regardera comme le premier intérêt de cette société, comme le devoir le plus essentiel de ses mandataires, de mettre les facultés de chaque homme à l'abri de toute injuste agression; où, enfin, chacun de nous sentira que le bon sens, l'honnêteté et le courage publics le protégent véritablement dans l'usage innocent de ses forces, et qu'il n'est au pouvoir de personne de lui en ravir, en tout ou en partie, le légitime emploi: nous ne

Digitized by Google

serons tout-à-fait libres que quand nous en serons arrivés là. Nous ne disons pas que ce progrès soit aisé, mais il doit être le but de tout homme qui aime véritablement son pays, et c'est pour cela qu'il doit commencer par démontrer, à tous, que ce que l'on réclame aujourd'hui sous le nom de *protection*, est précisément ce qu'autrefois on demandait humblement comme privilége; que ces mesures par lesquelles on a la prétention de garantir *le travail national*, n'ont d'autre effet que de favoriser indûment telle ou telle industrie, aux dépens de toutes les autres, aux dépens du travail national; que ces pouvoirs abusifs, que l'on excite le gouvernement à usurper au nom de *la centralisation* et du patriotisme, qui ne saurait être plus mal compris, ne sont ni plus ni moins que la continuation des anciens droits féodaux en vertu desquels quelques individus prélevaient la dîme sur le reste de la nation, ni plus ni moins que du véritable despotisme que nos pères, qui ont tant fait, ont oublié d'effacer de leurs Codes et qu'ils nous ont légué.

Telles sont, en résumé, les doctrines économiques qui semblent devoir présider, à une époque assez prochaine, aux relations commerciales de tous les peuples; elles ne sont pas le résultat d'idées préconçues, abstraction faite de toute observation; ce n'est, au contraire, qu'après un examen très-approfondi des phénomènes que l'expérience nous offre continuellement, après une analyse attentive des liaisons qui les rattachent les uns aux autres, que l'on a pu formuler les lois générales que nous avons brièvement exposées, et qui ne sont que l'expression de ce qui se passe dans tous les cas semblables. De toutes parts on a lancé, contre elles, les foudres protectionnistes, on a prétendu les réduire au néant, au nom de l'expérience et de la pratique; mais après avoir examiné toutes ces raisons tirées de la pratique et de l'expérience, nous avons été

Digitized by Google

convaincus qu'elles n'avaient rien de solide, qu'elles n'étaient dues qu'à une connaissance fort imparfaite de la nature des choses, à un défaut d'études sérieuses et de refléxion, et que c'était bien à tort que l'expérience, en économie politique, était plus particulièrement attribuée aux hommes *pratiques*. Il n'est personne, quelque soit son état, qui ne fasse vingt échanges par semaine, et qui ne puisse ajouter, à l'expérience que lui offre journellement le spectacle de la société, celle qu'il retire de ses lectures. On remarque même, à quelques exceptions près, que l'homme pratique qui s'est voué à l'exercice d'une profession spéciale, ou à une branche particulière d'administration, qui manque de loisirs pour s'informer, par la lecture, des résultats économiques dus à l'ancienne et à la nouvelle organisation sociale, et qui est continuellement préoccupé du soin de ses propres affaires, a nécessairement les idées moins étendues et moins complètes que celui qui observe les faits de toute espèce, et dont le jugement n'est pas faussé par les intérêts étroits et les habitudes de sa profession. Nous sommes donc, franchement et sans restriction, partisans de la liberté commerciale, parce qu'elle nous semble devoir augmenter, dans un temps plus ou moins long, la somme de bien-être dévolue à l'espèce humaine, et satisfaire ce sentiment de justice et de liberté d'action que tout homme doit éprouver avec énergie.

Mais pour cela seul, que le système prohibitif ou restrictif viole la liberté, la justice; qu'il a souvent produit d'affreuses misères en surexcitant la population dans certains grands foyers d'industrie, placés passagèrement dans la voie d'énormes bénéfices, ce qui a fait baisser les salaires au profit des capitalistes plus encore que des consommateurs, et livré le travailleur à la cupidité du fabricant; pour cela seul qu'il appauvrit continuellement la masse d'une nation, et surtout les travailleurs, afin de procurer à quelques hommes des bénéfices qu'ils n'ont pas mérités; pour cela seul, disons-nous, faut-il désirer que

Digitized by Google

par une victoire soudaine de la théorie, la liberté commerciale s'établisse en un jour? Nous ne le pensons pas, et aucun homme raisonnable ne le peut désirer, surtout dans les pays où la protection a pris un développement considérable. Certes, s'il était possible de passer du régime de la restriction à celui de la liberté, sans détruire une masse énorme de capitaux et sans réduire au désespoir une foule de travailleurs, il n'y aurait pas de blâme assez sévère pour celui qui retarderait d'un instant l'établissement de la liberté commerciale. Mais il n'en est pas ainsi et un semblable résultat n'est qu'un rêve impossible à réaliser. Le système protecteur a produit des résultats qui intéressent le bonheur, la prospérité, l'existence même d'un grand nombre d'hommes; engagés dans des voies artificielles, on ne pourrait les obliger à en changer subitement, sans les ruiner; des capitaux considérables consacrés à certaines industries qui ne pourraient plus subsister, seraient anéantis; les travailleurs et les capitalistes, qui seraient forcés d'abandonner une industrie, même quand il s'en ouvre beaucoup d'autres, très-avantageuses, ne perdraient pas seulement les uns leurs capitaux, les autres leurs outils, ils perdraient le temps qu'ils ont consacré à leur établissement et leur expérience acquise, qui sont aussi des capitaux. Le maître et l'ouvrier redeviendraient apprentis, s'il fallait commencer une autre carrière, à laquelle, peut-être, ils ne seraient point du tout propres. En un mot, une prompte transition, qui cependant ne serait qu'un acte de justice, produirait, momentanément, de telles souffrances dans les pays où certaines industries protégées n'ont point atteint le degré de perfection convenable, qu'il s'en suivrait, à coup sûr, quelque lutte violente qui ne ferait que raviver les vieilles erreurs, et nous verrions fouler aux pieds les principes, au nom de la patrie, de la justice et de l'humanité.

L'Angleterre a pu supprimer, tout récemment, presque toutes les barrières qui fermaient son marché intérieur aux produits

Digitized by Google

étrangers, parce que l'état avancé de ses industries les plus importantes, ne l'exposait pas aux dangers de l'obligation d'en abandonner quelques-unes pour développer les autres; toutes, en un mot, ne pouvaient que recevoir, à-peu-près simultanément, un surcroît d'activité dû à l'accroissement que le régime de la liberté devait produire dans leurs échanges. Mais il n'en serait pas de même d'un pays arriéré; quoiqu'il y eût bénéfice évident à prendre une semblable mesure, pour la population prise en masse, la perturbation qui précéderait le classement de ses différentes industries naturelles, suivant leur degré d'avancement, suivant les conditions favorables qu'elles doivent à la position particulière où elles sont établies, et suivant le génie propre de ses habitants, serait très-difficile à supporter, et l'on ne pourrait considérer l'accroissement de bien-être qui en résulterait pour la plupart de ces industries, comme une compensation suffisante aux vives souffrances qu'éprouverait la partie de la population qui se serait livrée aux autres, qui devraient tomber subitement en décadence.

D'autre part, faut-il, en se laissant arrêter par ces obstacles, renoncer pour toujours aux bienfaits de l'émancipation? faut-il agir comme un homme qui, après s'être cassé un bras, refuserait de faire appeler le chirurgien qui doit le guérir, sous prétexte que l'opération est trop douloureuse? Telle n'est pas notre opinion, et, au point où cette question paraît être arrivée aujourd'hui, il nous semble même complètement impossible, non-seulement de maintenir le *statu quo*, mais même de l'empêcher de faire quelques pas dans la voie de la liberté. Tous les esprits sont en éveil; chacun va chercher autour de soi, s'il ne froisse personne et si personne ne le froisse; prêt à demander justice s'il est victime sans compensation, et, s'il est protégé, prêt à faire valoir ce qu'il appelle ses droits acquis, à invoquer l'humanité et toutes les théories surannées dont nous croyons avoir démontré le peu de fondement plus haut. Le combat va s'engager et nous verrons,

Digitized by Google

probablement, toutes les industries privilégiées faire cause commune, et travailler de concert à assurer la durée de leur position. Mais comme, dans ces pactes immoraux, il y aura beaucoup de dupes, comme elles n'ont pas toutes, au même degré, besoin de faveur, et comme aucune ne pourra concourir à assurer à ses complices le monopole du marché national, sans travailler à se faire fermer, à elle-même, les marchés étrangers, ces coalitions seront médiocrement solides, et bon nombre se mettront en hostilité contre celles qui, par l'excès de leurs exigences, contribueraient le plus à faire fermer le marché des autres nations. Nous en avons eu déjà un exemple frappant, à l'époque où il était question de l'union commerciale de la France avec la Belgique, dont nous avons, précédemment, dit quelques mots. Plusieurs industries qui réclamaient l'isolement, dans l'intérêt du travail national, ont été démenties, accusées, apostrophées par beaucoup d'autres qui réclamaient, avec violence, la liberté commerciale entre les deux peuples.

Il ne serait pas difficile d'en citer encore un grand nombre d'autres exemples, dans lesquels on verrait chaque industrie réclamer la protection pour elle seule, et la liberté pour toutes les autres. Quoiqu'il arrive de tous ces conflits, nous sommes certains que la réforme ne sera ni trop prompte, ni trop radicale, et que nulle part les souffrances de la transition ne seront assez vives pour qu'on doive les redouter beaucoup; il n'y a qu'à réfléchir un peu à l'énergie des préjugés qui règnent encore, à ce sujet, pour en être convaincu autant que nous. Cependant nous dirons, en passant, que notre pays, après l'Angleterre, nous semble un des plus capables d'arriver sans grande secousse et dans un assez court délai, à la liberté commerciale la plus complète. Mais reprenons l'examen de la question de transition en elle-même, et abstraction faite de toute application particulière.

Comme nous le disions, tout-à-l'heure, nous sommes partisans de la liberté commerciale, malgré les difficultés de la

Digitized by Google

transition pour certains pays, parce que les pertes et les souffrances qui peuvent résulter de son établissement, ne sont rien en comparaison des pertes incessamment renouvelées que leur cause le système prohibitif ou protecteur, et en comparaison des profits annuels du système de liberté. La liberté commerciale surtout, par ses bienfaits et par la vive impulsion qu'elle donne à la puissance humaine, cicatrise plus vite encore, peut-être, que la liberté civile, les blessures qu'elle a dû faire aux imprudents qui avaient méconnu ses droits. Les valeurs perdues sont bientôt remplacées par les bénéfices d'une production plus active et moins coûteuse, par les épargnes des consommateurs, et la richesse générale, ainsi que la demande de travail national, ne tardent pas à s'accroître. Mais il n'en est pas moins vrai que la gravité des circonstances morales et politiques, qui surgissent pendant son établissement, impose à l'état, aux hommes qui s'occupent de la chose publique, à ceux dont la pensée ou l'action peut influer sur la destinée de leur pays, le devoir impérieux d'agir avec prudence, de s'accoutumer à prévoir, dans leur ensemble, les effets probables des mesures proposées, afin de porter aux souffrances temporaires des remèdes aussi temporaires, car il est certain qu'il n'y a que déplacement de travail, perturbation momentanée, et que la consommation dépassera bientôt toutes prévisions, ce qui donnera une impulsion proportionnée à la demande d'ouvriers pour d'autres industries, et afin de prendre garde de prêter une oreille trop facile à toutes les réclamations qui leur arrivent, grossies de toutes les exagérations de l'intérêt privé, qui fait plus de bruit d'une petite somme perdue que d'une grosse somme gagnée. C'est le règne des hommes d'état et des philanthropes; il faut qu'en prenant la science pour guide, comme préservatif de nouvelles fausses mesures, ils profitent des circonstances où l'on peut, sans beaucoup d'inconvénients, changer quelque chose à une législation qu'on sait être fâcheuse; et pourvu qu'on ne laisse

Digitized by Google

échapper aucune occasion de réformer une mauvaise loi ou d'en introduire une meilleure, on finit enfin par être régi selon les lumières de son siècle, au lieu de l'être selon les préjugés du siècle passé. Il est bien entendu que l'on ne doit procéder graduellement que lorsqu'il y a danger évident à agir d'une autre façon; dans tous les autres cas, on ne saurait quitter trop tôt la mauvaise voie. Quant au remède certain, au remède radical à tous les inconvénients qui peuvent survenir, on ne le trouvera que dans l'équilibre que le temps et la force des choses ne manquent jamais de rétablir, peu à peu, entre les éléments dont les circonstances avaient altéré les proportions.

Examinons maintenant, avec un peu plus de détails, la nature de ces inconvénients que nous n'avons encore fait qu'énoncer d'une manière très-sommaire, quoique suffisante pour indiquer quelques palliatifs.

L'exploitation d'une industrie quelconque exige, généralement, le concours de travailleurs, d'un capital fixe plus ou moins considérable, et d'un capital circulant que nous nommons aussi *fonds de roulement*. Que deviendraient ces trois instruments de production, si cette industrie ne pouvait soutenir la concurrence étrangère, par suite du retrait successif de la protection?

Les travailleurs industriels, proprement dits, se trouveraient sans ouvrage, au fur et à mesure que les manufacturiers suspendraient leur fabrication et seraient forcés de chercher dans d'autres travaux, auxquels la liberté aurait donné une forte impulsion, des ressources qu'ils ne trouveraient plus dans ceux pour lesquels leur éducation a été faite; malgré les débouchés qui s'ouvriraient pour eux, dans ce cas, il y aurait bien certainement, d'assez vives souffrances partielles, car chacun sait combien l'habitude d'une longue profession a d'empire sur l'ouvrier, témoins les tisserands d'Angleterre et les fileuses des Flandres, et combien il lui en coûte de se déplacer. Mais comme

Digitized by Google

ce déplacement ne se ferait que graduellement, de même que la suppression des droits protecteurs, les manufactures les mieux administrées et les mieux situées, résistant plus longtemps que les autres, il n'y aurait probablement point d'encombrement de travailleurs offrant leurs bras à vil prix, surtout en face d'autres industries qui réclameraient, en même temps, plus de travail. Ce qu'il y aurait de plus fâcheux pour eux, ce serait que ces industries fussent de celles qui exigent une grande habilité, et par suite un certain temps d'apprentissage; dans ce cas, des travaux que nécessiteraient les nouvelles circonstances industrielles, viendraient en aide à ceux qui n'auraient pas des avances suffisantes pour passer le temps d'apprentissage, d'autant plus aisément, que la demande croissante de travailleurs dans les industries naturelles du pays, les dispenserait de la concurrence des individus qui, mieux préparés qu'eux, ne manqueraient pas d'entrer dans les nouveaux ateliers. Si, au contraire, ils avaient quelques économies, ils les consacreraient alors à leur entretien pendant ce temps d'apprentissage, et peut-être regagneraient bientôt leur position perdue, par les profits qui sont toujours assez considérables dans toute industrie en voie de prospérité. On diminuerait encore les douleurs de la transition, en les éclairant sur leurs véritables intérêts, ce que la diffusion des lumières commence à rendre possible, et à l'aide d'autres mesures qui seraient suggérées par les circonstances et un amour de l'humanité bien entendu. Dans tous les cas, il serait probablement impossible de remédier radicalement et immédiatement, à tous les maux, mais il faudrait savoir s'y résigner, parce que toute révolution, et l'établissement de la liberté commerciale en serait une très-favorable, ne peut s'accomplir qu'au prix d'assez profondes perturbations dans les conditions d'existence d'un grand nombre de personnes.

Si nous cherchons ce que deviendrait le capital fixe, nous trouvons qu'il aurait un sort bien différent, suivant qu'on

Digitized by Google

l'aurait appliqué à une industrie agricole ou à une industrie manufacturière.

Le capital fixe d'une industrie agricole, est la terre qui ne serait probablement que mieux cultivée, si on lui enlevait le monopole artificiel qui vient en aide, pour faire enchérir ses produits, au monopole naturel que lui crée l'impossibilité de multiplier à volonté les manufactures des denrées alimentaires. Le travailleur-fermier ne souffrirait que momentanément de l'abaissement du prix de ces denrées, et ne serait forcé ni de changer d'état, ni de se déplacer; car il est parfaitement prouvé, dans tous les pays comme en Angleterre, que le loyer de la terre où le fermage est toujours dépendant du prix que le cultivateur peut obtenir de ses produits sur le marché, et que ce n'est pas le prix du fermage qui règle le prix des denrées; de sorte que le fermier paie toujours au propriétaire une rente proportionnée aux bénéfices de l'exploitation, et se trouve réduit, par la concurrence des autres entrepreneurs de culture toujours prêts à lui succéder, à se contenter du plus mince salaire qu'il peut retirer de ses outils et de son travail. Quant à l'ouvrier, au travailleur à la journée ou à l'année, sa condition n'en serait point changée. Il arriverait donc, suivant toutes apparences, que la rente diminuerait, et, avec elle, la valeur absolue de la propriété foncière; ce qui ne produirait aucune diminution dans le revenu général de la nation, parce que la somme que le propriétaire foncier recevrait en moins, serait épargnée par le consommateur. Cette nouvelle répartition serait cent fois plus juste et plus équitable, et nous n'aurions plus sous les yeux le spectacle affligeant d'un impôt levé par le riche, ou au moins par le propriétaire aisé, sur une population dont une partie considérable se trouve dans la misère ou dans un état voisin de la misère; de sorte que nous considérerions comme un grand acte de justice, exempt de bien graves inconvénients, la suppression immédiate de la protection accordée à l'agriculture.

Digitized by Google

Il y a encore une industrie qui a de l'analogie avec l'agriculture, en ce qu'elle consiste à tirer certains produits du sein de la terre, quoique ses procédés soient bien différents; c'est l'exploitation des mines. Si le retrait de la protection devait entraîner la cessation de ses travaux, il y aurait bien certainement de graves perturbations dans le sort des travailleurs qu'elle occupe, et l'on ne pourrait procéder qu'avec beaucoup de ménagements. Quant au capital fixe, qui se compose de la propriété de la concession, des travaux intérieurs et des constructions à la surface du sol, une partie serait entièrement perdue, et l'autre ne le serait que momentanément. Nous disons que la perte serait partielle et momentanée, parce qu'une mine qui a pu fournir des bénéfices, sous le règne de la protection, sera toujours exploitée tôt ou tard, sous le régime de la liberté. Du reste, il est impossible qu'un semblable résultat se manifeste d'une manière un peu générale si ce n'est dans quelques cas très-rares, parce que le poids considérable de ces produits leur crée une espèce de monopole naturel sur une certaine étendue de pays; il ne pourrait guère y avoir qu'une diminution d'activité dans les travaux.

Le capital fixe, dans les industries manufacturières qui ne pourraient perfectionner leurs produits au point de soutenir la concurrence, et que la liberté des échanges anéantirait, serait aussi très-gravement compromis. Malheureusement on a souvent déployé dans les constructions affectées à ces industries, un luxe qui tient aux vieilles traditions et à la croyance dans la durée des vieilles méthodes. Dans un siècle où l'esprit d'innovation est sans cesse en éveil, et où les procédés industriels éprouvent continuellement de rapides révolutions, on a fondé pour l'éternité; de cette manière on a grossi inutilement le capital fixe, et l'on s'est exposé à une perte considérable, en cas de fermeture du marché. Cependant, ce capital fixe ne serait point entièrement perdu; il est rare qu'on ne puisse

Digitized by Google

donner aux bâtiments une destination nouvelle, sans de trop lourds sacrifices, quoique ce cas doive se présenter quelquefois. D'un autre côté, les machines ne sont point impérissables, le producteur, averti d'avance que la protection lui sera graduellement retirée, ne les renouvelle pas et s'en sert jusqu'à ce qu'elles aient perdu toute leur valeur; il n'a besoin, pour récupérer une partie du capital engagé, que de prudence, de ménagements et surtout de temps.

Si nous cherchons maintenant ce que deviendrait le capital circulant, le fonds de roulement des industries que l'émancipation doit anéantir, nous trouvons qu'il n'y a aucune crainte à concevoir à son sujet. Ce capital, dans le phénomène de la production, achève son circuit dans un temps plus ou moins long, trois mois, six mois, un an, deux ou trois ans au plus, et quelquefois en quelques jours. Certes, si l'abolition des lois qui le protégent était brusque, instantanée, une partie, qui consiste en matières premières, produits fabriqués, etc., perdrait une portion de sa valeur; mais si la destruction du monopole n'était que progressive, il pourrait être réalisé successivement, pendant l'époque de transition, et au lieu de s'appliquer de nouveau à la même industrie, il chercherait un autre emploi; sa nature essentiellement mobile le rend éminemment propre à supporter de semblables transformations. Il pourrait y avoir quelques embarras momentanés et locaux, qui résulteraient de l'inexpérience du propriétaire dans les nouvelles affaires qu'il aurait envie d'entreprendre, ou de l'incertitude où il se trouverait au sujet du meilleur emploi possible de ses fonds, mais il n'y aurait ni pertes considérables, ni perturbations profondes à redouter; il y aurait plus de clameurs que de souffrances, plus de bruit que de mal.

En résumant, enfin, toutes les considérations précédentes, nous arrivons dans le cas d'établissement du libre échange, aux résultats suivants :

Digitized by Google

1.° Il y aurait perturbation dans les conditions d'existence d'un certain nombre de travailleurs, mais cette perturbation se ferait dans des circonstances telles que ses effets les plus désastreux pourraient être, assez facilement, annulés en partie.

2.° La rente des propriétaires fonciers serait diminuée au profit de tous les consommateurs, qui ne seraient plus, ainsi, systématiquement dépouillés.

3.° Une partie des capitaux engagés dans les industries factices pourrait être entièrement perdue.

4.° Le capital circulant serait récupéré tout entier et appliqué à d'autres travaux plus profitables au pays.

On pourrait raisonnablement prévoir, dans ce cas, la décadence de certains foyers de production, où la main imprévoyante du législateur avait implanté des industries qui n'y pouvaient subsister par leurs propres forces, et entassé un nombre considérable de travailleurs; tandis qu'en d'autres lieux, on verrait surgir une prospérité extraordinaire qui, cette fois, ne serait un fardeau pour personne, que le caprice ou les événements politiques ne pourraient plus troubler, et qu'un pouvoir arbitraire avait empêchée jusque-là, contre toutes les règles de la justice.

Quant aux mesures immédiates qui pourraient être appliquées pour n'avoir point à déplorer de violentes secousses, nous manquons tout-à-fait des renseignements qui seraient indispensables pour nous former une opinion soutenable à ce sujet, surtout en ce qui concerne les marchandises lourdes, encombrantes et de peu de valeur intrinsèque. Pour les marchandises précieuses, légères, faciles à transporter, de bons administrateurs ont déjà fait la proposition, qui semble fort raisonnable, de les exempter de droits prohibitifs, et d'abaisser le droit d'entrée un peu au-dessous de la prime de contrebande, afin que le négociant trouve toujours son compte à payer ce droit à l'administration, au lieu de payer la prime du

Digitized by Google

contrebandier. Le producteur indigène ne se trouverait pas dérangé par une semblable mesure et le trésor public y gagnerait. Du reste, cette recherche des moyens de transition est plutôt l'affaire du gouvernement que la nôtre, car il possède, seul, tous les moyens d'investigation qui doivent servir à éclairer ces questions difficiles et à ne procéder qu'avec prudence et ménagement.

Un grand nombre de personnes pensent que l'abandon du système restrictif serait, en même temps, l'abandon de toutes les mesures à l'aide desquelles les nations ont su créer chez elles de nouvelles industries qui ont augmenté leur prospérité. Nous espérons avoir démontré que cette prospérité a augmenté non à cause des prohibitions mais malgré les prohibitions, sans lesquelles ces industries se seraient également développées tôt ou tard. Aujourd'hui surtout, en présence de cette audace d'entreprise qui caractérise notre époque, il semble que le plus sûr moyen de créer chez soi une industrie profitable au pays, est de recevoir librement les produits de cette industrie. Il arrivera probablement une époque où un homme plus ingénieux ou plus adroit que les autres découvrira, ou simplement importera le procédé de l'étranger. Il aura le modèle sous les yeux, l'avantage d'un prix courant établi, une prime constamment ouverte en sa faveur, qui résulte des frais de transport et de commission que le produit étranger est obligé de payer de plus que le sien, et enfin un dernier avantage, qui n'est pas à dédaigner, celui d'être à côté du consommateur et de pouvoir à chaque instant, modifier ses produits suivant le goût ou le besoin de ce consommateur.

Si l'on voulait encore des encouragements plus puissants, l'État ne manque pas de ressources, autres que la prohibition, qui pourraient conduire au même résultat sans avoir les mêmes inconvénients; inconvénients qui sont tels, que les petits états qui composaient la Suisse et l'Allemagne n'ont pu y résister et

Digitized by Google

ont renversé, ceux-ci leurs barrières intérieures, ceux-là toutes les barrières qui les empêchaient de commercer librement. Ce n'est guères que dans les royaumes d'une vaste étendue, qu'il a été possible de dissimuler ces inconvénients, à cause de la diversité des produits que les différentes parties de ces royaumes peuvent livrer à la consommation, et de la concurrence qui peut s'y manifester sur une plus grande échelle.

Nous le répétons encore une fois, c'est la liberté qui assure, à chaque homme honnête et laborieux, de l'aisance et un travail utile au pays; et quand nous voyons, chaque jour, des hommes implorer le secours des priviléges et des prohibitions, nous pouvons être certains qu'ils manquent de courage, de prévoyance et de lumières, ou bien que, plus répréhensibles encore, ils veulent s'enrichir à la hâte, aux dépens du premier venu, compatriote ou étranger, en demandant à la loi, soudainement, les gains qu'ils ne devraient faire que peu-à-peu, à l'aide d'un travail habile et persévérant.

Après avoir ainsi exposé, le plus clairement que nous avons pu, les avantages généraux de la liberté commerciale, examinons ce qui arriverait si un pays quelconque, le nôtre par exemple, sourd à la voix de la justice et de la raison, persistait à marcher dans la voie du système prohibitif, et à vouloir produire lui-même tous les objets nécessaires à sa consommation, en les garantissant de la concurrence extérieure à l'aide d'une armée de douaniers, tandis que les autres appliqueraient franchement les principes du libre échange.

Déjà une foule de produits anglais, français, allemands, sont à plus bas prix que les nôtres, puisque nous sommes réduits à les exclure; certains de nos produits naturels se vendront encore chez eux, s'ils le veulent bien, et en échange nous recevrons de l'argent; puis comme nous ne leur acheterons que peu de chose, pour être conséquents avec notre système, qui nous mène à tout fabriquer nous-mêmes, la quantité de numéraire

Digitized by Google

ira chez nous en augmentant et chez eux en diminuant, d'où une diminution du prix de l'argent chez nous, et par suite une augmentation du prix de tous les produits relativement au numéraire, et chez eux, une augmentation du prix de l'argent et par suite une diminution du prix de tous les produits, aussi relativement au numéraire; bientôt de cette manière, à mesure que la liberté produira ses effets d'un côté et la restriction de l'autre, les droits actuels seront insuffisants pour réserver à nos producteurs le marché national; il faudra donc les élever; alors, les produits que nous envoyions précédemment aux voisins, devenant plus chers, ne pourront plus supporter chez eux, la concurrence des produits similaires qu'ils fabriqueront eux-mêmes, nous serons infailliblement évincés tôt ou tard, obligés de fermer les manufactures que soutenait l'exportation, et réduits à l'isolément comme un homme qui voudrait produire seul, tout ce dont il a besoin. Puis, lorsqu'à la porte de nos ateliers et sur nos places publiques, s'agiteront des légions de travailleurs, population que la grande industrie d'aujourd'hui a fait naître, demandant du travail, qui sera tous les jours plus rare, et du pain, qui sera tous les jours plus cher, que fera-t-on? Evidemment, à moins que l'on ne leur prêche la résignation et la patience à coups de canon, il faudra bien reconnaître que produire sans acheter, c'est vouloir produire sans vendre, et renverser toutes les barrières de notre marché, en y laissant arriver l'étranger avec son blé et tous ses produits à bon compte, et en même temps avec ses demandes de nos produits naturels, demandes qui ne se feront encore qu'à l'époque où nous serons débarrassés de notre excès de numéraire, qui n'aura servi qu'à nous rendre plus misérables. Mais que de souffrances avant de revenir à l'état normal!

C'est donc à la liberté commerciale qu'il faut demander ce large concours de vendeurs et d'acheteurs qu'exige partout, aujourd'hui, le développement extraordinaire que nous avons vu prendre à l'industrie; elle seule peut ouvrir, à chaque pro-

Digitized by Google

duit naturel d'un pays, le marché du monde entier et conduire ainsi, par le bon marché universel, à l'abondance de toutes choses. Le système prohibitif n'est qu'une de ces grandes erreurs de l'humanité, comme chaque siècle en a mis quelques-unes en évidence, pour les détruire. Il trouve des défenseurs, comme autrefois la torture en a trouvé, comme aujourd'hui l'esclavage en trouve encore. Mais nous avons l'espérance qu'un jour la vérité brillera de tout son éclat et règnera sans partage pour le plus grand bien de l'espèce humaine. Cependant, nous ne désirons point, pour elle, un triomphe brusque, éclatant, nous préférons une victoire lente, mesurée, sage, et qui ne soit pas trop douloureuse aux vaincus.

Nous terminerons, ici, MESSIEURS, cette analyse des lois qui président aux échanges, ainsi que l'examen des avantages et des inconvénients que présenterait la suppression des entraves que les erreurs de nos pères ont apportées à toutes nos relations commerciales. Dans les mémoires qui suivront ceux-ci, nous vous présenterons notre opinion sur les traités de commerce, les droits différentiels et quelques autres inventions modernes, dont le but avoué est de protéger le travail national. Puis nous commencerons à entrer dans le domaine de l'application en essayant de rechercher l'étendue des perturbations que causerait, dans la plupart de nos industries, la suppression progressive de la protection à l'ombre de laquelle elles vivent aujourd'hui. Cette dernière partie de notre tâche est pleine de périls et de difficultés, et ne sera, dans tous les cas, susceptible que d'assez grossières approximations, quand même nous posséderions beaucoup de renseignements statistiques que nous ne possédons pas; quand tous ces renseignements seraient aussi

Digitized by Google

exacts, qu'ils le sont peu ordinairement. Nous compterons beaucoup sur votre indulgence, et nous aurons soin de ne rien avancer que comme des probabilités et de ne rien affirmer d'une manière absolue. A quelques exceptions près, la liberté commerciale, au point de vue des bienfaits qu'elle doit produire, ressemble un peu à un nuage gros d'une pluie qu'il va déverser et que l'on voit passer au-dessus de la tête, en temps de sécheresse; on sait qu'il fertilisera quelque canton, mais il est fort difficile de désigner d'avance ce canton, à moins d'avoir une immense expérience des phénomènes de cette espèce.

A ces considérations spéciales nous joindrons (chaque fois), un petit bulletin des succès et des revers qui attendent les hommes hardis et dévoués qui se sont enrôlés sous la bannière de la liberté commerciale, pour nous conduire progressivement à l'émancipation complète.

Le Rapporteur,
A. DEVILLEZ.

Digitized by Google

Sur l'étude de l'Histoire.

En admirant les anciens, soyons justes envers les modernes.

Notre honorable Président a fait entendre, à l'ouverture de la séance publique du mois d'avril dernier, un savant et éloquent discours sur les grandes œuvres du génie de l'Orient. C'est en tremblant que nous nous mettons aujourd'hui à sa suite pour remplir un engagement. Il s'agira d'une antiquité moins reculée, mais qui se lie à celle des Indous et des autres sociétés primitives; nous essayerons d'exposer succinctement le caractère de l'Histoire, depuis les Grecs jusqu'à nos jours, de parler d'écrivains dont les livres sont dans toutes les bibliothèques, et sur lesquels vous avez une opinion formée. La tâche est donc périlleuse, car il est probable que cette opinion ne sera pas toujours celle que nous émettrons. Quoiqu'il en puisse être, notre but est modeste, sans aucune prétention; nous dirons nos impressions, le résultat de longues et intéres-

Digitized by Google

santes lectures, heureux si nous pouvons contribuer quelque peu à exciter le goût déjà si prononcé parmi vous des études sur l'Histoire et la Philosophie. Si nous nous trompons, c'est de bonne foi; il ne faut attribuer nos erreurs qu'à notre ignorance.

Nous vivons à une époque où les études historiques fixent l'attention de tous les esprits sérieux. Ce n'est plus, comme autrefois, un simple récit des grandes catastrophes, des batailles, des actions remarquables, qu'on cherche dans l'Histoire; on veut y trouver des leçons, y puiser des connaissances sur l'état, la condition, les mœurs et les progrès des peuples. Deux genres historiques dominent tous les autres : des compositions qui transportent le lecteur à une époque éloignée, lui peignent la société telle qu'elle était alors, sans censure ni louange, en le plaçant au milieu d'elle. L'ouvrage de M.r De Barante, sur les ducs de Bourgogne [1], appartient à ce genre. Les autres écrits exposent et groupent les faits pour en faire ressortir des enseignements. Ce dernier genre, réduisant les événements en principes, permet de donner moins d'étendue aux faits en les caractérisant. L'*Histoire de la Conquête d'Angleterre par les Normands*, de M.r Augustin Thierry, nous offre le plus beau modèle à étudier. Ce dernier genre d'histoire est infiniment supérieur au premier, car outre le talent de peintre, il exige que l'historien sache saisir les liens secrets qui enchaînaient les événements à leurs causes, les actions et leurs motifs; présenter les heureux résultats des sages combinaisons du génie et les désastres, suites de l'aveuglement des passions, faire connaître les mœurs, l'esprit, le caractère des peuples; le caractère et la tendance des races; offrir dans les grands

[1] *Histoire des Ducs de Bourgogne de la maison de Valois;* ouvrage dans lequel se trouve l'une des parties les plus intéressantes de l'histoire de la Belgique.

Digitized by Google

hommes les modèles des vertus et des talents; instruire par l'expérience des siècles.

Ce ne fut que long-temps après son origine mal assurée que l'Histoire prit une certaine forme; il fallut attendre le développement des idées et des événements pour voir éclore les premiers chefs-d'œuvre qui seuls ont lié par les souvenirs et les hommes et les temps.

Le voile qui couvre les premiers âges des sociétés humaines sera-t-il levé par la persévérance de la science moderne? Si nous descendons à l'âge grec, Homère, le premier des poètes, fut aussi le premier des historiens. Ses poèmes commencent à répandre une faible lumière sur la Grèce et les côtes de l'Asie mineure; mais des siècles s'écoulent encore avant que cette aurore soit suivie d'une clarté plus vive.

Les grandes actions, chantées par les poètes, n'étaient que la répétition des souvenirs que la tradition conservait, ou plutôt altérait, chaque jour. Il fallut suppléer par des monuments à l'incertitude de ces souvenirs, et ce fut là le berceau de l'Histoire. Les historiens remplissaient une tâche facile; de simples annales destinées à perpétuer la mémoire d'un fait, d'un lieu, du temps, des personnages, étaient le seul objet de leur travail; mais pas ou peu de liaison entre les événements, encore moins entre les relations imparfaites des peuples. L'enfance des sociétés fut donc aussi l'enfance de l'Histoire.

Les relations entre les peuples augmentent insensibblement; elles deviennent fréquentes; des sages parcourent les routes nouvelles, et les premiers historiens, vraiment dignes de ce nom, écrivent l'histoire des guerres qui établissent les premiers rapports des sociétés. Le vieil Hérodote, que nous nommons le père de l'Histoire, ne paraît qu'après l'invasion des

Digitized by Google

Perses. Son esprit éveillé par de grandes commotions veut connaître l'origine des nations. En écrivant l'histoire des peuples contemporains, il puise dans les sources anciennes. Ici commence le second âge historique, ou plutôt le premier, puisque seulement alors l'Histoire mérita ce nom, bien qu'elle fut encore empreinte de chroniques fabuleuses ou incertaines. C'est en visitant ces peuples qu'Hérodote veut tracer leur histoire. Comme Volney, il parcourt des régions éloignées, consulte les monuments, entend les sages.

Hérodote, Thucydide, Xénophon, tels sont les trois grands hommes qui doivent servir à caractériser l'époque. C'est à la Grèce que nous devons les premiers historiens, et leurs ouvrages présentent un caractère qui rappelle cette terre de l'éloquence et de la philosophie. Cette époque historique fut marquée par des progrès qu'il est facile de saisir, et les trois écrivains qui l'illustrèrent lui ont imprimé le sceau de leur caractère particulier.

Plus poétique dans Hérodote, plus sévère dans Thucydide, revêtue de formes plus douces dans Xénophon, l'Histoire est toujours subordonnée dans leurs écrits à l'Éloquence. Ce qu'ils paraissent ambitionner le plus est la gloire de l'orateur. Ainsi l'Histoire n'était alors qu'un texte fourni à l'Éloquence. Déjà cependant elle faisait des progrès réels : dans Thucydide on ne trouve plus de merveilleux; une raison éclairée guide sa plume. Hérodote s'était livré au plaisir de raconter; Thucydide, plus austère, plus maître de lui, sait tempérer sa force et régler ses mouvements sur la nature de son sujet. Xénophon, séduisant par la grâce de son style, présente l'Histoire comme un enseignement de vertu et de sagesse.

Nous pouvons reprocher à l'histoire de cette époque, et nous aurons lieu de faire la même remarque sur l'histoire romaine,

Digitized by Google

de s'être pliée aux mœurs et à l'esprit du temps. Quelle sera l'utilité de l'historien, si au lieu d'être le rapporteur impartial des faits, il se jette dans tel ou tel parti, regarde comme justes toutes les actions qui ont signalé sa patrie, toutes les guerres qu'elle a entreprises; et pour flatter la vanité populaire, dénigre les ennemis, applaudit aux vices, les érige même en vertus, s'ils ont contribué à la grandeur de l'État? C'est, selon nous, le défaut capital et général des historiens anciens; c'est un des caractères de leur infériorité, relativement à nos grands historiens modernes. Chaque ouvrage semble un panégyrique de la patrie de l'auteur; c'est écrire en citoyen et pour des citoyens, mais ce n'est pas écrire en ami de l'humanité et pour instruire les hommes.

Hérodote, Thucydide et Xénophon avaient peint les hommes et les événements avec un intérêt qui s'attache aux individus; mais les causes qui les faisaient mouvoir, les conséquences de leurs actions, la moralité et les leçons qui devaient jaillir des faits, avaient été presque méconnus pour eux; c'est ce que distingua Polybe, le premier qui ait introduit une philosophie plus large dans l'Histoire. Il est remarquable que, chez les deux grands peuples de l'antiquité occidentale, ce fut long-temps après les historiens orateurs que parurent les deux écrivains philosophes, qui sentirent le besoin de soumettre à la raison les événements historiques. Telle est, en effet, la marche de l'esprit humain : l'imagination s'éveille avant le raisonnement, et l'on sait peindre avant que de savoir étudier.

Le siècle des historiens philosophes suivit le siècle des historiens orateurs. Polybe, plus philosophe que ses prédécesseurs, vit le véritable but de l'Histoire; Tacite, après les brillants écrivains de Rome, après Salluste, Tite-Live et autres, vit aussi mieux que ses devanciers : tous deux voulant se créer une route nouvelle réfléchirent davantage au but qu'ils voulaient

Digitized by Google

atteindre. Ils vécurent dans des temps et au milieu de circonstances où il était moins utile de plaire par le talent de la parole que par l'importance des tableaux et de la composition. Une différence intéressante doit cependant être remarquée entre ces deux grands historiens, c'est que Polybe a vu l'Histoire en politique et que Tacite l'a vue davantage en moraliste. Polybe, en prouvant que la chute de Carthage et l'agrandissement de Rome étaient les conséquences nécessaires de la différence des constitutions de ces deux républiques, donna ainsi la première leçon politique que nous ait transmise l'Histoire. Son histoire, comme celle de Bignon, mais à un degré inférieur à cette dernière, l'un des chefs-d'œuvre de notre époque, nous montre à nu les ressorts multipliés et savamment construits par le génie, pour imprimer le mouvement aux sociétés humaines [1].

Les mœurs des peuples au milieu desquels vécurent les historiens exercèrent une grande influence sur leurs ouvrages. Hérodote récitait ses compositions; il voulait séduire et plaire plutôt qu'instruire; Polybe, accueilli chez les Romains, témoin de la lutte de Carthage et de Rome, fut conduit naturellement à examiner les différences politiques des deux républiques; Tacite, écrivant dans un siècle corrompu, s'élève contre le débordement des vices, et sa plume vigoureuse venge la morale des attentats de tous les monstres couronnés qui déshonoraient l'humanité. Tacite est autant un grand peintre de mœurs qu'un grand historien; mais son regard n'embrasse qu'une certaine étendue; il ne sort guère du palais des Césars et des murs de Rome.

[1] L'Histoire de Bignon, sur le Consulat et l'Empire de Napoléon, est une savante école de politique. Désigné par l'Empereur, à son lit de mort, pour écrire ce grand ouvrage, Bignon a justifié le choix dont il avait été l'objet entre les historiens français.

Digitized by Google

Les lettres grecques s'établirent lentement à Rome. Jusqu'au temps de Salluste, l'Histoire fut réduite aux chroniques et à cette sécheresse d'expressions dont la briéveté et la clarté faisaient le seul mérite. Mais lorsque la Grèce, conquise par les armes romaines, fit passer ses arts et ses modèles dans la capitale du monde, les historiens latins cherchèrent à se former sur les chefs-d'œuvre qui leur devinrent familiers, et donnèrent à leurs compositions historiques cette couleur qui distinguait les ouvrages des Grecs, toutefois avec les différences que les mœurs des deux peuples ne pouvaient manquer d'établir. L'Histoire, dans la seconde période de la littérature romaine, fut donc aussi l'Histoire éloquente, et Salluste en fut le premier exemple. Bientôt Tite-Live déploya tout le luxe d'une imagination brillante, mais aux dépens de la force des pensées, de l'énergie de l'expression et surtout de la vérité. Son livre, notamment la première partie, est considéré de nos jours, plutôt comme un roman que comme une histoire. C'est l'opinion de plusieurs savants historiens modernes, parmi lesquels nous citerons Nibuhr et Michelet.

Nous avons reproché aux historiens grecs de s'être laissés entraîner aux préjugés de leur temps, à ce désir de tout approuver dans sa patrie, qu'on peut appeler de l'égoïsme national plutôt que du patriotisme. Ce reproche est plus grave encore adressé aux Romains. Le désir insensé d'une origine céleste fait adopter à leurs historiens les fables les plus ridicules; oubliant que leur premier devoir est de dire la vérité, ils accueillent, et Tite-Live en est l'exemple, ces contes de la louve qui allaite Romulus et Remus; du rasoir de Tarquin avec lequel le devin Accius Nevius coupe une pierre à éguiser; de la Vestale, qui fait remonter le Tibre à un vaisseau qu'elle tire avec sa ceinture. Tacite lui-même croit au devin de Tibère. Ces superstitions populaires auraient dû être rejetées par des écrivains aussi éclairés. Mais arrivons à l'égoïsme politique,

Digitized by Google

second défaut des historiens romains. Pour être impartial et juste, un historien doit s'élever au-dessus des préjugés nationaux, et, pour bien parler de tous les hommes, se faire citoyen de tous les lieux. Jamais, dans les historiens romains, le droit de conquête, le droit de rapine et de vol ne sont présentés autrement que comme des devoirs. — Fiers de ces prédictions qui leur promettaient l'empire du monde, il semblait, et en cela ils étaient les interprètes de l'esprit public, qu'une province conquise injustement fût une propriété dans laquelle ils rentraient. L'historien est moins injuste quand il s'agit de peindre les divisions du Sénat et du Peuple, parce qu'alors il ne faut pas louer un étranger, un barbare, et parce qu'un Plébéin est toujours un Romain; mais entre un Romain et un étranger la conclusion est toujours la même; les Romains et les Grecs sont des hommes, le reste du monde est un essaim de barbares.

Une autre observation mérite encore d'être faite. Indépendamment de l'orgueil national, nous retrouvons dans les historiens anciens l'esprit de caste. L'écrivain appartient-il à la classe privilégiée? L'esprit aristocratique domine dans son ouvrage. A Rome, dans les dissensions du Sénat et du Peuple, on avouait bien les torts des grands, le despotisme du Sénat, son faste, son avarice; mais ces concessions faites à l'esprit républicain étaient bientôt suivies de l'éloge de la constance, de la dignité de ce même Sénat.

Lorsque l'Empire Romain d'Occident fut abattu, l'Histoire retomba dans sa première barbarie. Elle se maintint quelque peu dans l'Empire d'Orient. Ce ne fut qu'à la renaissance des lettres qu'on retrouva dans la Grèce et dans les ruines du Bas-Empire ces chroniques et ces récits byzantins qui ont le mérite d'avoir jeté du jour sur le moyen-âge. C'est un long espace de temps pendant lequel la science historique n'enfanta que des

Digitized by Google

esquisses imparfaites, qui devaient être employées plus tard, et principalement de nos jours, pour diriger les grands historiens modernes dans le dédale de ces temps de barbarie. C'est le travail de notre époque, travail immense et bien autrement important que ceux entrepris par les historiens grecs et romains.

Comme dans l'antiquité, c'est encore par les chroniques que l'Histoire a repris naissance. Nos anciens chroniqueurs, sans ordre, sans but, marchent au hasard; ils racontent dans leur langue imparfaite, dans leur style naïf, les événements dont ils ont été les témoins ou desquels ils ne sont séparés que par un court espace de temps. Le plus célèbre, Froissard, né à Valenciennes, dans le Hainaut, peut être considéré comme le type de tous les autres. Il produisit cette chronique de la France et pays voisins, dont on voit encore avec plaisir les tableaux pleins d'intérêt, cet ouvrage qui faisait les délices de Walter-Scott, et dans lequel celui-ci a puisé comme à une source abondante. On y trouve, sur les mœurs de nos aïeux, des détails curieux qui placent l'enfance de notre Histoire au-dessus de celle des Grecs et des Romains.

Depuis les chroniqueurs jusqu'au XVII.me siècle, l'Histoire a fait peu de progrès en France. Nous nous bornerons à citer quelques écrivains de ce pays. En sortir serait rendre notre tâche trop difficile : la littérature française est la nôtre; elle nous intéresse particulièrement.

Il semble, au premier coup-d'œil, que le rôle de l'historien ne doive jamais varier. Cependant les conditions changent et il est facile d'en donner la preuve. Chez les anciens, l'Histoire se borne à un seul peuple ou du moins ne s'occupe des autres que d'une manière secondaire. Du temps des Romains, le monde ne formant qu'un seul empire, il n'existait presque point de

Digitized by Google

politique étrangère; mais il n'en est pas de même dans les temps modernes. Les différents états sont placés sur le pied de l'égalité; il faut donc sonder leur politique, dessiner leurs mœurs, établir leurs lois. Si Polybe a créé l'Histoire politique, sa plus grande tâche a été de tracer les différences d'usages et d'institutions des Romains et des Carthaginois; aujourd'hui vingt peuples demanderaient le même travail, car une commotion quelconque ne peut agiter une nation sans que toutes les autres en ressentent l'influence. Or, une telle entreprise peut jeter de la diffusion dans l'Histoire, si l'historien ne réunit à de vastes connaissances, une méthode parfaite dans la combinaison et la narration des faits. Sous ce rapport, l'Histoire moderne est bien plus difficile à traiter que l'Histoire ancienne, et les grands historiens, qui ont réussi dans leur entreprise laborieuse, sont bien supérieurs aux anciens, si à l'érudition ils joignent l'éloquence à la peinture animée des faits.

Jusqu'au XVIII.me siècle, l'Histoire en France n'a été réellement remarquable que dans quelques ouvrages où les historiens ne traitent qu'un événement ou une partie de l'histoire d'un pays: nous citerons ceux de Saint-Réal et de Vertot. Bossuet, en résumant l'Histoire générale, ne l'a écrite que jusqu'à Charlemagne. Il n'a pas touché à l'Histoire moderne. Son mérite est d'être concis, méthodique et éloquent; mais les événements, rapportés toujours à une seule cause, ne laissent plus qu'une place secondaire à celles que l'Histoire doit considérer comme les principales. Son livre n'apprend rien de nouveau sur les anciens temps; aussi n'a-t-il pas fait avancer la science historique.

La Philosophie du XVIII.me siècle, en conduisant les esprits dans une route nouvelle, a fait faire un progrès réel à l'Histoire. Voltaire écrivit un chef-d'œuvre de narration : l'*Histoire de Charles XII, roi de Suède*, que la critique a placée au-dessus

Digitized by Google

du livre de Quinte-Curce, ce roman historique qui fait les délices des âmes aventureuses [1]. Montesquieu, dans la *Grandeur et la décadence des Romains;* Voltaire, dans l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* et dans le *Siècle de Louis XIV*, firent voir qu'il était possible de s'élever au-dessus de la routine qui paralysait la marche de la science. Les historiens qui les avaient précédés semblaient avoir pris la plume pour tenir un registre historique. Ces deux grands hommes donnèrent le premier exemple de l'Histoire philosophique. A dater de cette époque, la direction des études a subi une révolution remarquable. Cependant l'Histoire n'a pas fait des progrès aussi marquants que chez les anciens. Il s'y trouve plus de méthode, plus d'art; il y a, certes, plus de mérite dans les grands ouvrages de Voltaire, au point de vue de l'équité et de la justice; les hommes de toutes les nations y sont des hommes et non des barbares. En cela Voltaire est supérieur aux anciens; mais le pinceau ferme et vigoureux de Thucydide et de Tacite n'était point encore retrouvé. Ce n'était pas dans les conditions où se trouvait la France au XVIII.me siècle, qu'il pouvait y avoir des historiens capables de rappeler ces grands peintres.

Cependant la situation des peuples devait changer. Des événements devaient retremper l'esprit humain, et ces événements accomplis, des hommes nouveaux, nourris d'autres éléments intellectuels, plus forts par la pensée, plus sérieux, plus savants dans la science historique, étaient destinés à élargir le cercle de l'Histoire, à donner à la science une ampleur qu'elle n'avait pas encore eue, à parler des événements passés et présents avec la sévérité des anciens, mais avec une plus grande somme de connaissances et dans une langue nouvelle, aussi vigoureuse et plus riche d'idées que celles des historiens de la Grèce et de Rome.

[1] Venu plus tard et muni de documents authentiques, Arrien rejette les fables débitées sur la vie d'Alexandre, et traite l'Histoire en historien.

Digitized by Google

L'Histoire au XIX.me siècle n'est plus l'école d'un peuple guerroyant contre son voisin ou cherchant à établir un grand empire; c'est l'histoire de l'humanité; c'est l'origine des sociétés, la peinture et la définition des temps, c'est la marche de la civilisation, la constatation de l'influence des races humaines et leur destinée, les révolutions dans ces sociétés, etc. Il y a loin de cette science, de l'Histoire telle que les Daunou, les Thierry, les Bignon, les Guizot et autres célèbres écrivains de notre temps l'ont conçue, à celle de Thucydide, de Tite-Live et de Tacite, et nous pouvons dire, sans orgueil, que le XIX.me siècle sera, dans la postérité, le siècle de l'Histoire.

Hérodote et Diodore de Sicile ont tracé une partie du chemin qui conduit à la connaissance de l'antiquité, mais ils l'ont laissée dans ses langes. Volney, Daunou, et ces savants voyageurs dont les investigations nous étonnent, étendent le domaine de la science, science immense et qui grandit chaque jour par la pensée. Cette science est devenue le flambeau de la philosophie. C'est par elle que l'on rend compte des opinions qui ont régi les peuples, c'est par elle que l'on explique les sources de ces opinions. Elle nous dit pourquoi les sectes philosophiques des Grecs n'ont pu sortir de leurs limites étroites, et pourquoi le principe chrétien s'est étendu sur l'humanité. A sa naissance on commençait à voir des hommes en dehors du nom romain, du nom grec. Des idées philosophiques ne pouvaient plus être écrites pour une fraction de la société; elles devaient s'adresser à l'humanité tout entière. La naissance de l'Évangile a donc été une conséquence comme une nécessité du temps.

L. FUMIÈRE.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE MONTOISE (Suite).

DAELMAN (CHARLES-GHISLAIN).

Docteur en théologie, professeur royal de théologie à l'université de Louvain, principal du collége du Pape (Adrien VI), chanoine des églises collégiales de Saint-Pierre à Louvain et de Sainte-Gertrude à Nivelles, naquit à Mons en 1670, et mourut à Louvain en 1731.

Il répondit, en 1706, par des thèses publiques, aux objections que Jean Opstrat, licencié en théologie, lui fit sur le *système de la grâce* (imprimées à Louvain la même année).

On a de lui, outre un traité *De actibus humanis :*

Theologia seu observationes theologicæ in summam D. Thomæ. Anvers, J.-B. Jouret, 1734; 9 vol. in-8.°, avec un portrait de l'auteur et un médaillon, entouré d'emblèmes allégoriques, représentant l'archiduchesse Marie-Élisabeth, à qui l'ouvrage est dédié. Au bas du premier de ces portraits se lisent les deux distiques suivants :

Vultus et ingenium sibi respondentia fulgent :
Nobile doctrinam testificatur opus.
Dalmannium agnovit regem schola tempore vitæ;
Nunc magis æterno nomine prima tenet.

Plus bas se trouve un écusson aux armes de l'auteur, d'or au chevron d'azur accompagné en chef d'une étoile et d'un croissant de gueules, et en pointe d'une rose de même. L'écu timbré d'un casque d'argent, grillé et liseré d'or, orné d'un croissant de gueules et de ses lambrequins d'or et d'azur. Devise : *Sine valle Daelman.* Le tout surmonté d'un chapeau de sable dont les cordons entrelacés et pendants se terminent en trois houppes de même.

Digitized by Google

Une seconde édition de cet ouvrage, aussi en 9 vol. in-8.°, a paru à Louvain, en 1746, chez Martin Van Overbeke, sans portraits et sans dédicace.

DECKER (LÉGER-CHARLES DE).

Docteur en théologie, censeur de livres, juge et examinateur synodal, naquit à Mons en 1645, et mourut à Malines le 14 octobre 1723, à la suite d'une apoplexie dont il fut frappé dans l'église de Saint-Rombaut deux jours auparavant.

Il étudia en philosophie à Louvain, au collége du Château, et obtint le troisième rang à la promotion générale de 1664. Il fut ensuite reçu élève au Petit Collége, et, après cinq ou six ans d'études en théologie sous les professeurs Gérard van Werm, François van Vianen et Nicolas Dubois, il fut appelé à l'abbaye de Vlierbeeck, près de Louvain (ordre de S.t-Benoît), pour y enseigner cette science aux jeunes religieux.

Le 12 janvier 1673, il fut nommé professeur de philosophie au collége du Château, en remplacement de Pierre Codde, depuis archevêque de Sébaste et vicaire apostolique en Hollande. Vers le même temps, il se fit recevoir licencié en théologie, et fut élevé peu après au canonicat de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, qu'il permuta avec Guillaume Wilt, contre un canonicat de la métropole de Malines, où il alla résider en 1692. Jean de Cuyper, doyen de son chapitre, étant mort le 6 décembre 1703, de Decker fut engagé et se décida à lui succéder.

On a de lui :

— Cartesius seipsum destruens; sive Dissertatio brevis, in quâ Cartesianæ contradictiones et hallucinationes variæ, æquivocationibus aliisque illusionibus et artibus innixæ : pluresque

Digitized by Google

immoderatæ adversùs Philosophiam communem expostulationes, panduntur et refelluntur: studiosè quæsitâ atque passim adjectâ S. Augustini mente. Authore I. T., Philosopho Lovaniensi. Non evanescere in cogitationibus suis. Non plus sapere quàm oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem. Ex Apost. Paulo. Lovan., Petrus Sassenus, 1675 (in-16, 166 pages).

— Bajanismi Historia brevis, continens plurima facta passim ignota, et notatu digna; cum quibusdam Reflexionibus adjunctis. Lovan., Ægid. Denique, 1699 (in-12, 76 pages).

— Jansenismi Historia brevis, cum adjunctâ solutione plurimarum difficultatum in novâ Panegyri Jansenianâ, aliisque hujusmodi scriptis adversùs Apostolica Decreta propositarum. Lovan., Ægid. Denique, 1700 (in-12 de 158 pages).

— Defensio brevis Historiæ Jansenismi, conscripta per Leodegarium Carolum de Decker,... adversùs Apologias (maximè secundam) Panegyreos Jansenianæ [1]. Lovan., Ægid. Denique, 1700 (in-12 de 64).

—Vindiciæ brevis Historiæ Jansenismi, et Defensionis ejusdem Historiæ adversùs Apologiam tertiam Panegyreos Jansenianæ... Lovan., Ægid. Denique, 1702 (in-12 de 92 pages).

— La Quintessence du Jansènisme, et plusieurs autres erreurs et diverses injures, tirées mot-à-mot d'un Livre nouveau, qui a pour titre : Histoire génèrale du Jansènisme : et exposées au public avec des Réponses succintes, et avec un petit Écrit Latin intitulé: Parallelum quinque famosarum propositionum cum aliis,... etc.,... qui montre visiblement que le Jansènisme n'est pas un fantôme, ni une hérèsie imaginaire, mais que sa Quintessence est reele, et subsiste jusqu'à présent, au grand mépris du S.t-Siége et de l'Église. Par un Chanoine de la Métropole de Malines. Louvain, Gilles Denique, 1702 (in-12 de 48 pages).

— Défense de la Constitution Vineam Domini Sabaoth de

[1] Ouvrage de Gilles de Witte.

Digitized by Google

N. S. P. le Pape Clement XI, contre un livre qui a pour titre : Nouveaux Eclaircissemens sur la signature du Formulaire, contenant des Réflexions,... etc.,... Louvain, Gilles Denique, 1707 (in-12 de 60 pages).

Il fut répondu à cette Défense par une brochure de 132 pages in-12, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, intitulée : Lettre à M.r Decker,... où l'on réfute son Système du Jansènisme, et les vaines accusations qu'il forme contre Monseign. l'Archevêque de Sébaste, et contre le P. Quesnel, dans sa Défense de la Constitution,... etc. Cette lettre porte la date du 7 mai 1707.

— Réfutation d'un deuxième Ouvrage de tenèbres,... etc., intitulé : Second Mémoire touchant l'Introduction du Formulaire d'Alexandre VII dans les Pays-Bas. Louvain, Gilles Denique, 1708 (in-12 de 77 pages).

— Responsio ad libellum, exquisità sed fallendum arte compositum, cui titulus : Considerationes circa exactionem Formulæ Alexandrinæ, variasque de hoc argumento difficultates, ac pugnantes inter se opiniones : et ostensa Via Pacis, conformiter ad mentem Pontificum... M. DCC. XI. Lovan., Ægid. Denique, 1711 (in-12 de 56 pages).

En réponse à une brochure imprimée Delphis, apud Henricum van Rhyn (Louvain, chez Gilles Denique, 1711, in-12 de 72 pages), avec l'approbation de Paul Roskam, bachelier en théologie et un des plus ardents défenseurs de Pierre Codde.

—Vindiciæ Responsionis ad Considerationes circa exactionem Formulæ Alexandrinæ,... etc.,... adversùs Epistolam, quâ asseruntur istæ Considerationes; auctore D. L. C. De Decker. Lovan., Ægid. Denique, 1711 (in-12 de 76 pages).

— Responsio ad quoddam Opus tenebrarum, cui titulus : Epistola ad Theologum Leodiensem de præsenti statu controversiarum, deque sententia Ecclesiæ circa Formularium Alexandri VII. Accessit Appendix, per quam ostenditur quòd Auctor libri, cui titulus : Ad Tirones, Institutiones Theolo-

Digitized by Google

gicæ,... etc.,... varia Jansenismo faventia tradat in tertio suo tomo. Lovan., Ægid. Denique, 1714 (in-12 de 69 pages).

— Quatuor Epistolæ Domini L. C. de Decker, Decani Metrop. Mechliniensis, adversùs quasdam Epistolas Eximii Domini Hennebel, S. Theol. Doctoris,... etc.,... super Alexandrinæ Formulæ subscriptione. Lovan., Ægid. Denique, 1716 (in-12 de 40 pages).

— Animadversiones in librum damnosum, cui titulus : Tractatus de Promulgatione legum Ecclesiasticarum,... authore Z. B. van Espen. Hasseleti, Petrus van Langenaker, 1716 (in-4.° de 46 pages).

— Annotationes Domini L. C. de Decker, Decani metrop. Mechliniensis, in librum cui titulus : Jus Ecclesiasticum universum, etc... Authore Z. B. van Espen, Presbytero, J. U. D., et SS. Canonum Professore in Academiâ Lovaniensi ; per quas plurimæ diversi generis gravisque momenti prolapsiones, ac præsertim circa Ecclesiæ juridictionem et libertatem, ex eodem libro excerptæ refelluntur... Accessit brevis Appendix, cui titulus : Denuntiatio super Jansenismo, sive Hæresi Jansenianâ. Leodii, Joan. Francisc. Broncart, 1718 (in-4.° de 38 pages).

— Notæ breves, per quas ostenditur, quòd Propositiones 101 meritò damnatæ sint per Constitutionem Unigenitus. Lovan., Ægid. Denique, 1719 (in-12 de 66 pages).

Paquot attribue encore à De Decker une lettre intitulée : Epistola occasione folii, cui titulus : Mémoire touchant le dessein qu'on a d'introduire le formulaire du Pape Alexandre VII dans l'Église du Pays-Bas. Jansenistæ meditantur tumultus in Belgium revocare, et incipiunt ab eâ parte, à quâ omnes perturbatores inceperunt, ab injustâ scilicet querelâ Privilegiorum violationis. Illustrissimus Brabantiæ Cancellarius de Christyn, in Literis suis ad Regem Catholicum. Lovan., Ægid. Denique, 1707 (in-12 de 76 pages).

Digitized by Google

DEFONTAINE (AUGUSTE-JOSEPH).

Membre de la Société des Soirées lyriques instituée en 1824, fils de Pierre-Joseph-Désiré, qui fut depuis membre du Conseil de Régence, et de Jeanne-Françoise-Ghislaine Spitaëls, naquit à Mons le premier jour complémentaire de l'an VIII (jeudi 18 septembre 1800), et mourut dans la même ville le 7 janvier 1829.

Il est auteur de plusieurs chansons et pièces de vers, restées manuscrites, qui probablement ne verront jamais le jour.

On cite, parmi les meilleures, les chansons et romances intitulées *Pauvreté n'est pas vice*, *Le Ruisseau*, *La mort du serin*, *Tu ne me l'as pas défendu*,... etc...

L'Almanach belge de 1826 (Bruxelles, Tarlier, in-18) a publié de lui, pages 217—219, une romance en quatre couplets ayant pour titre *Les regrets du voyageur*, et une épigramme imitée du hollandais de Huygens (page 222).

Sa mort prématurée a inspiré à un de ses amis, qui jusqu'ici a voulu garder l'anonyme, un morceau de poésie excessivement remarquable pour l'époque et que je reproduirais en entier si l'autorisation m'en avait été accordée. Ce morceau a pour épigraphe les vers suivants:

Des chansons la muse plaintive,
Le front voilé de funèbres atours,
Veillait, assidue et craintive,
A son chevet, où pleuraient les amours.

Digitized by Google

DE LA CAUCHIE ou DE LA CHAUSSÉE (ANTOINE).

Entré dans la Compagnie de Jésus à 21 ans, naquit à Mons vers 1584 et mourut de la peste, à Douai, le 27 septembre 1625, victime de son dévouement pour les habitants de cette ville à qui il était allé porter les derniers secours religieux.

Il a laissé deux volumes (aujourd'hui très-recherchés des bibliophiles) de poésies chrétiennes, ou chansons pieuses, ayant pour titre : La Pievse alovette avec son tire-lire. Le petit cors, et plumes de notre alouëtte, sont chansons spirituelles, qui toutes luy font prendre le vol, et aspirer aux choses celestes et eternelles. Elles sont partie recueillies de diuers autheurs, partie aussi composées de nouueau; la plus part sur les airs mondains, et plus communs, qui seruent aussi de vois à notre alouëtte, pour chanter les louänges du commun Créateur. Partie première, à Valenciennes, de l'imprimerie de Jean Vervliet, l'an MDCXIX, dédiée à Madame Jacqueline de Licques, baronesse de Pecques et d'Hayne, in-8.° de 24 fol. liminaires, 400 pages chiffrées et 16 feuillets de musique et tables non chiffrés. Partie seconde, *ibid.* MDCXXI, dédiée à Madame Alexandrine de Langlée Wavrain, comtesse de Hoogstrate, Hornes et Rennebourg, baronne de Leuze, Hacicourt, Cortresem, etc.,... in-8.° de 24 fol. lim., 414 pages chiffrées et 9 fol. de tables.

DE LA MOTTE (JEAN).

Dominicain, profès du couvent de Valenciennes, né à Mons vers la fin du XVI.e siècle; mort à Douai.

On a de lui divers ouvrages de piété, entr'autres un volume sur la mort de Saint François (Douai, 1634, in-8.°) et un Recueil des indulgences, privilèges et statuts de la confrérie de Nostre-Dame du Sainct-Rosaire (Mons, Charles Michel, 1609, in-16).

Digitized by Google

DELATTRE (NICOLAS-JOSEPH-GERMAIN).

Né à Mons le 26 mai 1748, de Charles-Louis et de Marie-Joseph Landelout; mort à Jemmapes le 9 octobre 1831.

Il fit ses humanités au collége de Houdain et ses études en droit à l'université de Louvain, où il prit ses grades.

De retour dans sa ville natale, il y exerça la profession d'avocat.

En 1791 il fut nommé conseiller au conseil souverain du Hainaut.

Déjà échevin de la ville de Mons, en 1791, il fit de nouveau, en 1817, à la réorganisation des régences, partie de la même administration communale et y remplit encore, jusqu'en 1824, les fonctions d'échevin auxquelles il fut appelé le 16 août de la même année.

Il est auteur d'un mémoire présenté aux États de la province, par le collége des bourgmestre et échevins, au sujet de quelques doutes élevés relativement à l'administration des établissements de charité. Mons, H.-J. Hoyois, 1820, in-8.°

On a de lui en outre:

—Traité de la nature du droit ancien de charbonnage dans le ci-devant Hainaut, par N.-J.-G. Delattre. A Mons, chez H.-J. Hoyois, imprimeur-libraire et relieur, rue des Fripiers, N.° 24; sans date (1810.) In-8.°, 9 pages, y compris le titre.

Une seconde édition de ce petit ouvrage, même format, a paru chez le même imprimeur.

—Très-humbles remontrances des exploitants des mines de charbon de terre dans le département de Jemmapes, présentées à Sa Majesté l'empereur et roi en son conseil d'État, à cause du projet d'une loi nouvelle sur les mines. A Mons, de l'imprimerie de H.-J. Hoyois, libraire et relieur, rue des Fripiers, N.° 24, sans date (1810.) In-4.°, 18 pages.

Digitized by Google

— Réfutation du système adopté dans les questions de droit public sur les mines, imprimées à La Haye en janvier 1816, à l'égard du droit d'extraction des mines de charbon en Hainaut. Par N.-J.-G. Delattre, ancien conseiller à la Cour à Mons. A Mons, chez H.-J. Hoyois, imprimeur-libraire, rue des Fripiers, N.° 24. 1816. In-8.°, 28 pages, y compris le titre.

—Quelques idées d'un négociant sur le projet de jonction du canal de Mons à l'Escaut. (Mons, H.-J. Hoyois, 1817.) In-8.°, 8 pages.

— Observations sur quelques opinions émises dans la discussion du réglement pour les chemins vicinaux, projetté par les États de Namur, en 1819, et adopté par ceux de Hainaut, en leur session de 1820. Par N.-J.-G. Delattre, échevin de la ville de Mons. Mons, de l'imprimerie de H.-J. Hoyois, rue des Fripiers, N.° 24. 1820. In-8.°, 26 pages, y compris le titre.

— Discours prononcé par N.-J.-G. Delattre, échevin de la ville de Mons, à la rentrée des élèves à l'étude du dessin, en 1820. A Mons, de l'imprimerie de H.-J. Hoyois, libraire, rue des Fripiers, N.° 24. In-8.°, 10 pages, y compris le titre.

Delattre, dans ce discours, se plaît à rendre toute justice à l'habile directeur-fondateur de notre Académie, le vénérable M.r Hallez (Germain-Joseph), qui ne survécut que onze mois à la réorganisation de cette Académie sous l'administration communale actuelle, réorganisation qui n'a eu pour but que de le démissionner après quarante-trois ans de services.[1] « Vous avez, dit Delattre, en s'adressant aux jeunes élèves, vous avez à votre tête un professeur qui, par ses talents, ses connaissances et une longue suite d'années d'enseignement, réunit toutes les qualités qu'on peut désirer. »

— Chartes du Hainaut de l'an 1200, en langues gauloise, française et latine, avec des notes sur la nature allodiale du pays et

[1] Dont quarante-deux comme directeur de cet établissement. (*Poésies de Clocher*. Mons, Piérart, 1846, in-18; pages 14 et 145.)

Digitized by Google

comté de Hainaut, sur son ancienne législation, sur les attributions du magistrat de la ville de Mons, et sur la composition et les pouvoirs des États de la province jusqu'en 1794, dédiées aux jurisconsultes et aux historiens, par N.-J.-G. Delattre, ancien conseiller à la Cour de Mons, échevin de ladite ville.—Mons, de l'imprimerie de H.-J. Hoyois, libraire. 1822. In-8.°, 154 pages, y compris le titre.

Delattre avait épousé en première noces Anne-Thérèse Leleux et en secondes noces Agnès-Françoise-Joseph Debraine.

DE LATTRE (ROLAND).

Roland De Lattre, connu jusqu'en ces derniers temps sous les divers noms d'Orland ou Roland Lassus, Roland Lassé, Orlando di Lasso,... etc.,... naquit à Mons en 1520.

François Vinchant, dans son manuscrit des *Annales du Hainaut*, assure, et j'ai souvent répété d'après lui, que le père de Roland De Lattre « fut par sentence judicielle contraint de porter en son col un pendant de fausses monnoies et avec iceluy faire trois pourmaines (promenades ou tours) publiquement à l'entour d'un hour (échafaud) dressé pour avoir esté convaincu d'estre faux monoyer. »

Toutes les recherches auxquelles on s'est livré pour vérifier l'exactitude de ce fait sont restées sans résultat, et, à défaut de preuves du contraire, l'assertion de Vinchant a été universellement admise.

Roland De Lattre, ajoute Vinchant, « changea de nom et surnom, s'appellant Orland de Lassus et ainsy quitta le pays et s'en alla en Italie avec Ferdinand de Gonzague » (général de cavalerie au service d'Espagne).

Digitized by Google

En 1541 (cette date est incontestable [1]), Roland De Lattre était déjà maître de chapelle à l'église Saint-Jean de Latran (Rome).

Deux ans plus tard, il revint à Mons dans l'espoir d'y embrasser une dernière fois ses parents, *qui étaient morts à son arrivée*, et se rendit bientôt après en Angleterre et en France avec Jules-César Brancaccio.

En quelle année son père aurait-il été condamné comme faux monnoyeur? la peine qu'il aurait encourue se sera-t-elle bornée à la mascarade dont parle Vinchant autour d'un échafaud? n'aurait-il été ni emprisonné ni banni, *selon la coutume d'alors?* et comment se ferait-il qu'il fût revenu mourir paisiblement, quelques années après, dans une ville témoin de sa honte, une ville d'où son fils aurait dû s'exiler?

Voilà ce que je n'ai jamais compris.

Mais si les archives proprement dites de l'ancienne judicature du Magistrat de Mons ne remontent pas au-delà de 1611, on trouve, sous la date du 14 février 1550, dans les registres des sentences criminelles rendues de 1523 jusqu'à la fin du siècle dernier, la condamnation d'un Jean De Lassus, mercier à Mons, et de ses complices, comme coupables d'émission de fausse monnaie « à la figure des deniers de Maubeuge : »

« Criees crimineles »

(*Archives faisant partie de l'ancien greffe du mardi. Livres rouges.*)

« Piere Bauduin, natif de Jeumont, en age 31 ans — Jehan Douillies et Jenin Venez tout près, natif de Mons et Jehan De Lassus, aliàs le prescheur aussy natif de la dite ville de Mons tous merchiers demorans en ceste ville se sont présumez et advanchez de contre le bien et honneur de justice de forgier et

[1] *Memorie storico-critiche della vita, delle opere di Giovanni Pierluigi da Palestrina, tr. da Giuseppe Baini.* (Rome, 1828, 2 vol. in-4.°) Liste des maîtres de la chapelle de Saint-Jean de Latran; tome I.er, page 70, note 109.

Digitized by Google

contrefaire aucuns deniers de plomb portant la figure des deniers de Mauboege et tentez eschillier maisme par les d. Piere Bauduin et Jehan Douillies estez quérir vers Trecq (Utrecht) pluis.rs deniers de fer contrefaictz et les échilliez par le pays. Au nom et de p.r (par) lempereur notre s.r comme comte de Hainn, Mons.r le grant Bailly diceluy pays, Mons.r le prévost de Mons, Mess.rs mayeur et escevins et la justice toutte. Mes d. S.rs escevins ont les d. Piere Bauduin et Douilliez et Jehan De Lassus cōdēpnez (condamnés) et jugiez a rester publicquemt ung hourt, fustiguyez de verges a une estache avecq ce, les ont banys et banissent de la d. ville et jugement de Mons; et par la licen de Mess.rs du conseil de lempereur pour l'absen de Mons.r le grant Bailly de Haynn. de tout le pays — leurs enjoignans que en dedans lundy le soir prochain ilz soient partis lad. ville et jugement de Mons, et endedans tierch jour ens.t (en suivant) de tout ce pays sans y pooir rentrer sur la . . . . . .

Et p.r ce que Mess.rs sont advertis q. pluis.rs ont en leurs mains tant des d. deniers de plomb et de fer contrefaictz, lon ordonne de lez rapporter en la mais. (maison) de la paix et q. doresevant lon en use, fors de ceulx qui sont bons, a paine de ceulx qui en eschilleront ou . . . . . en estre repreins et puis corrigiez.

Publiet et fustiguyez à lascemon. de Jehan Lefebure lieuten. du prevost de Mons, escevins Corostj . . . . . Durant, Francq, Longhet, Goret . . . . . et Galopin, le xiiij.e jour de febvrier xv.c L. (1550). »[1]

[1] Page 9, recto et verso du registre des sentences criminelles.

Cette sentence a reçu sa pleine exécution, ainsi qu'il conste du compte du Massart de Mons, Guy Dostegnies, pour l'année commençant à la S.t-Remy 1550, folio CVI, recto et verso :

« Pour conseil prins par mesd. S.rs Eschins, le xiij.e febvrier xv.c chincquante a pluiseurs conseilliers de lempereur et aultres, sur les procez criminelz de Piere Bauduin, Jehan Doiellies d. Janin Venez tout pres et Jehan De Lassus d. le prescheur, merchiers, prisonniers pour cause davoir forgiez

Digitized by Google

Ne serait-ce pas cette condamnation qui aurait induit Vinchant en erreur?

Roland De Lattre, né, comme je l'ai dit, en 1520 (en cest an où Charles V fut coronné empereur à Aix-la-Chapelle[1]), avait changé de nom et de prénom, ou plutôt italianisé, francisé et latinisé successivement les siens; il avait pris entr'autres celui d'Orland De Lassus. . . . . .En faut-il davantage pour expliquer l'assertion de Vinchant?

Évidemment, ce Jean De Lassus, condamné comme faux monnoyeur en 1550, ne peut être le père de Roland De Lattre, mort en 1543.

Roland De Lattre, déjà maître de chapelle à Rome en 1541, ne peut avoir changé de noms, avant de quitter Mons, pour se soustraire à l'infamie qu'aurait fait rejaillir sur lui une condamnation prononcée neuf ans plus tard.

deniers de plombs samblables a ceulx de Mauboege, lesquelz furent condempnez destre fustigiez de verges a une estache publicquement et banez de la ditte ville et jugement de Mons, et par le consentement de Mons.r le grant Bailly de Haynn., de tout le pays, sans y pooir rentrer sur la hart (sous peine de la corde). A este payet comprins XLII s. pour le d. consentement et XXI s. pour lrez (lettres) expediees sur le seel aux causes, conten quilz estoient filz de sainct eglise, (lettres au moyen desquelles ils pouvaient aller et résider dans les autres pays catholiques) par ordonn. (ordonnance, mandat.) XVIII : VI s.

A Nicolas Pennekin, officyer de justice, pour avoir fustigiet de verges publicquement les d. Piere Bauduin, Jehan Doellies et Jehans De Lassus XXX s.; item pour leur avoir mis chun (à chacun) une escherpe (écharpe, collier) de cordeau ou que pendoient pluiseurs des d. deniers de plombs par eulx forgiez XXX s. et pour avoir fondu pluiseurs des d. deniers X s.; item pour une hunette de fer, pour fondre les d. deniers XVIII s.; et pour hourt et estacq XXX s.; ensamble C. s. »

Une Isabeau De Lassus est reprise au rôle de la cotisation d'une imposition personnelle de 6,000 f.rs Hainaut pour payer *les soudoyers allemands*. Elle demeurait rue *devens le Beghinage* (Cantimpré) quartier de la Guirlande. *Lostel au hiame* (heaume), dont parle Delmotte dans sa notice sur Roland De Lattre, était alors dans la rue de la Triperie.

[1] VINCHANT.

Digitized by Google

Quel était donc ce Jean De Lassus?

Pour que ce fût un parent de Roland De Lattre, il faudrait que toute la famille de celui-ci eût, comme lui, changé de nom; ce qui n'est pas vraisemblable.[1]

A la vérité, on cite parmi ses enfants un Jean De Lassus qui, en 1570, était musicien de la cour de Bavière et haute-contre de la chapelle ducale; mais De Lattre ne s'est marié qu'en 1558. Les archives de Bavière ne parlent pas, du reste, de ce prétendu fils de Roland.

Ne ressort-il pas à toute évidence de ce qui précède, que la condamnation du 14 février 1550 ne peut avoir trait au père de De Lattre (de quelque nom qu'il se soit nommé), et n'ai-je pas suffisamment expliqué, par cette condamnation, l'erreur de Vinchant?

Célèbre musicien et savant compositeur, Roland De Lattre ne se borna pas à exciter le goût de la musique par le talent et l'originalité de ses conceptions; il recula encore les limites de l'art: ce fut lui qui introduisit dans les compositions les pre=

[1] Il y avait à Mons, vers cette époque, un grand nombre de personnes du nom de De Lattre.

Entr'autres :

Jehan De Lattre, cousturier, qui, pour ses méfaits, heu voyage a faire à Sainct-Ambroise de Milan ou que y a II.c l. (250) lieuwes.

Mahieu De Lattre, aide justice, qui, en 1533, pour par lui avoir frappé d'une espée nue en plein jour sur Guille, messag.r de Mons.r le bailly, apres avoir este iij (trois) jours au pain et eauwe (eau) en la prison a heu un voyage à notre dame de Hal. (Rapporté certificat le19 mai 1533.)

Louis De Lattre qui, après avoir été prisonnier un jour, à cause qu'il avoit fait refus au sergent de bailler aide pour callenger aucuns suspectés de lar=cins, a été condamné prier a Dieu et justice et faire le voyage de notre dame de Hal (Rapporté certificat le 24 août 1540.)

Marcq De Lattre, qui fut condamné le 24 avril 1600 a être fustigé sur un hour et banni, pour avoir excité un jeune homme à commettre un vol.

Je dois les pièces d'où j'ai extrait ces divers renseignements à l'obligeante communication que m'en a faite M.r Lacroix.

Digitized by Google

miers passages chromatiques, et réduisit le fatras de quatre-vingts différents signes de mesures et de cadences à deux seulement, la mesure paire et la mesure impaire, en se servant, pour fixer le mouvement, des mots *allegro, adagio,...* etc.,... encore usités aujourd'hui. Freneuse de la Vieuville rapporte qu'une messe de lui à huit parties (*Dominus Deus noster*), où il n'y a que de grosses notes blanches, filant sur trois ou quatre mesures, fut chantée au Concile de Trente; le médecin Samuël, à Quickelberg, son ami intime, vante la beauté de sa voix (qui fut un soprano jusqu'à l'âge de puberté, ensuite un ténor, puis une basse), et assure l'avoir entendu chanter à la chapelle de Munich avec un plaisir extrême.

Le style flamand, qui devint le modèle du style italien au XV.me siècle et dans la première moitié du XVI.me, était composé, dit M.r Fétis, de recherches, plus mécaniques que véritablement artistiques, sur des motifs de chansons vulgaires, dont les mélodies, les paroles même, faisaient dans la musique d'église un monstrueux assemblage avec les textes sacrés. Ce qui distingue particulièrement la musique de De Lattre, ce qui fit ses succès, ce qui donne à ses ouvrages le caractère de l'originalité, c'est qu'il se sépara de ce style, qu'il prit dans sa musique d'église un caractère grave et simple, et dans ses compositions légères une manière agréable et facile. Si, quelquefois, il suivit l'exemple des maîtres de son temps, en écrivant quelques messes sur des chansons populaires, on ne peut lui en faire un reproche, car tout jeune artiste commence par l'imitation. D'ailleurs, Palestrina lui-même n'a-t-il pas fait la messe de l'*Homme armé?*.... Suivant M.r l'abbé Baini, De Lattre serait stérile de mélodies, privé d'âme et de feu (*Orlando di Lassus, fiammingo di nascita, fiammingo di stile, sterile di bei concetti, privo di anima e di fuoco, e che con alcune messe e motetti ad 8 voci di stil piano si usurpò l'eccessivo elogio: Lassum qui recreat orbem.*) Eh! mais c'est exactement le contraire; car c'est par la mélodie (j'entends ici celle du système de son temps) que ce maître se distingue de ses

Digitized by Google

contemporains, et ce sont les chants de ses compositions qui ont fait la popularité de ses succès. Si le critique italien avait fait remarquer que sa facture est inférieure à celle du célèbre maître de l'école romaine, il aurait exprimé une vérité inattaquable, car c'est surtout par son admirable correction, par son art inimitable de faire mouvoir toutes les parties, par son élégante manière de faire chanter toutes les voix et de leur donner de l'intérêt, que Palestrina s'est placé au-dessus de tous les musiciens; mais attaquer De Lattre dans ce qui constitue spécialement son talent, il me semble que c'est plus que de l'injustice. M.r l'abbé Baini prétend que De Lattre a usurpé un éloge outré avec quelques messes, quelques motets! D'abord on n'usurpe pas les éloges de tous les peuples, de tous les temps: ceux-là sont toujours mérités; mais que veut dire M.r Baini avec ces mots: quelques messes, quelques motets? Ignore-t-il que le nombre des compositions de De Lattre est de plus de deux mille? Or, remarquez que c'est aussi un des signes du génie que cette fécondité et ce besoin de produire qui se manifesta dans la vie du compositeur belge jusqu'à ses derniers moments.

Concluons de tout ceci que la prévention nationale a exercé trop d'influence sur le jugement d'un savant, ordinairement bon juge, et lui a fait hasarder une critique acerbe que rien ne justifie.

Roland De Lattre fréquenta très-jeune les écoles, y fit de rapides progrès, et fut d'abord enfant de chœur (choral) à l'église de Saint-Nicolas en Havré, où sa voix pure et mélodieuse charmait les auditeurs.

A l'âge de seize ans environ, il changea de nom et de prénom et partit pour l'Italie avec Ferdinand de Gonzague, qu'il quitta deux ans après pour suivre Constantin Castriotto à Naples, où il fit la connaissance du marquis de la Terza, chez qui il habita à-peu-près pendant le même laps de temps. A vingt-et-un ans, il se rendit à Rome où le cardinal-archevêque de Florence lui fit l'accueil le plus gracieux, le plus bienveillant, et, après six

Digitized by Google

mois de séjour chez ce nouveau protecteur, il obtint, à sa recommandation, la place de maître de chapelle à l'église Saint-Jean de Latran.

Revenu à Mons vers 1543, il en partit bientôt avec Jules-César Brancaccio, amateur éclairé des beaux-arts, parcourut avec lui l'Angleterre et la France, et alla ensuite se fixer à Anvers, où il se vit recherché par les personnes les plus éminentes, car notre artiste, à part l'immense talent qui devait le faire surnommer bientôt *le prince des musiciens*, était un des hommes les plus distingués par sa profonde érudition, la supériorité de son esprit, la variété de ses connaissances, l'aménité et la franchise de son caractère. Il cultivait la poésie avec succès : on a de lui des vers français adressés au duc de Bavière et l'ode suivante en forme de dédicace au roi Charles IX :

Jadis qui faisoit une œuvre
De laborieus manœuvre,
Pour eternizer son nom :
Par une belle coustume
Souloit bailler à sa plume
Quelque grand Dieu pour patron.

Moy qui d'une voix ravie
Combatz les ans, et l'envie,
D'un inimitable ton :
A qui faut-il que j'adresse
La Musique que je dresse
Si-non au grand Apollon !

A toy (Sire) en qui nature
D'une rare architecture
Ordonna des le berceau,
Tout ce que la terre et l'onde
Produit en tout ce grand monde
De bon, de riche, et de beau.

Digitized by Google

A toy (Sire) qui manie
D'une prudente harmonie,
Tes biens, ton ame, et ton corps;
Qui d'une haute Musique
Gouvernes ta Republique
En beaux et heureux accords.

Prendz doncques de moy pour gaige
De mon vouloir, cest ouvrage
Que souz toy je metz au chams,
Affin que chascun entende
Comme tu es à Orlande
Le Mecenas de ses chantz.

Dans ses savantes causeries, le soin et l'intérêt de son art ne l'abandonnaient jamais; il prenait surtout à charge de propager et de développer le goût de la musique. *Philippe de Mons*, son élève et presque son rival, reçut de lui à Anvers le complément de son éducation musicale; là se resserrent encore les liens d'une amitié dont l'avenir leur a tenu compte et qui les honore autant l'un que l'autre.

En 1557, Albert V, duc de Bavière, dit *le généreux*, engagea De Lattre à se rendre à sa cour avec quelques bons musiciens belges, afin de rehausser le lustre et d'accroître la renommée de sa chapelle.

De Lattre acquiesca volontiers au désir qui lui était manifesté, et partit pour Munich, où il épousa, l'année suivante, Régina Weckinger, fille d'honneur de la duchesse de Bavière. La bienveillante amitié d'Albert, les joies de la famille, les douces jouissances du foyer domestique (*res angusta domi*) semblaient encore augmenter son zèle pour le service et doubler l'essor de son imagination.

Le duc Albert le nomma directeur de sa chapelle en 1562, et c'est alors qu'il parvint à tout l'apogée de sa réputation.

Encouragé par les éloges du duc, par le mérite vraiment hors de ligne des musiciens qu'il dirigeait, par le nombre toujours

Digitized by Google

croissant des personnes de qualité qui s'empressaient de se rendre auprès de lui pour suivre ses leçons ou profiter de ses conseils, il sentit plus que jamais s'exalter sa verve, et, toutes ces causes agissant, dit Delmotte, sur son imagination, firent naître en lui tant d'enthousiasme que ses productions en acquirent une facture, une force, un mouvement et une vie extraordinaires. Son génie, fécondé par un travail opiniâtre, par des études fortes et habilement dirigées, s'éleva à une telle hauteur qu'il s'entendit saluer partout du titre glorieux de prince des musiciens.

Roland De Lattre se fit en outre remarquer à Munich, comme ailleurs, par son érudition, ses bons mots, son esprit, la régularité de ses mœurs et sa conduite de tous points irréprochables.

En 1570, à la diète de l'empire, Maximilien II lui accorda des lettres de noblesse,[1] et le pape Grégoire XIII le créa, le 6 avril 1574, chevalier de S.t-Pierre à l'éperon d'or (*de numero participantium*). Philippe Bosquier assure que le roi de France lui conféra l'ordre de la croisade de Malte.

Jean Daurat (*Auratus*) qualifie De Lattre de *præstantissimus numerorum auctor;* il lui a de plus consacré ces vers :

Musa prius fuerat quæ nullo carmina cantu
Mussaret tacitè, sic quasi muta foret :
Donec et est Musis cui nomen ab arte canendis,
Ipsa dedit Musæ Musica dulce loqui.
Non tamen ut sensus animi vox vina notaret,
Dum rudis ars solos dat sine mente sonos.
At nunc Orlandus doctis sic cantibus omnes
Humani affectus exprimit ingenii :
Ejus ut in modulis non res per carmina tantùm
Quœq; cani, præsens sed videatur agi.

[1] Les signes distinctifs de ses armoiries sont un dièse, un bémol et un bécarre.

Digitized by Google

Isaac Bullart, dans son *Académie des Sciences et des Arts*, 2.e vol., pp. 297 et 298, mentionne ceux-ci :

Quà mare, quà tellus vicino sidera Limbo
Arctat, et immenso pondere nutat Atlas,
Orbem jam totum Orlandini fama tenebat
Nominis, æternis nobilitata sonis,
Abdita queis toties numerosis vallibus Echo,
Nereidesque imis accinuere vadis,
Océanique altè assurgebant dorsa profundi,
Neptunusque vagos sistere fecit equos :
Sidera restabant, quæ postquam Orlandus adivit
Ducunt perpetuos astra benigna choros :
Nec sua Sirenes circum sinuamina ludunt,
Nec tetigit dulcem Phœbus Apollo Lyram :
Ipse Deûm rector, curarum exindè suarum
Immemor, ad Lassi nil nisi carmen hiat.

Philippe Brasseur enfin, dans ses *Sidera illustrium Hannoniæ scriptorum*, pp. 84 et 85, a inséré les suivants :

Orlandus, ceu Rolandus Lassus
anterioris sæculi Musicorum coryphæus.

Musica corruerat, vel iners quasi tota jacebat,
Non secùs ac somno semi-sepulta gravi :
Cum postliminiò solers ORLANDUS eandem
Extulit, antiquum restituendo decus.
Hoc mihi testantur nullum moritura per ævum
PULCHRA MOTETA uno cusa, recusa libro
MISSARUMQUE LIBER, præstansque subindè THEATRUM,
Atque PATROCINIUM Musica bella tuum.
Hinc sit, ut in templis, et totius orbis in aulis,
Non modicam laudem sæpiùs ille ferat.

—

Publicum ejusdem memoriæ monumentum
a S. P. Q. M. in divi Nicolai positum.[1]

Montigenæ Orlando, quòd eo nascente renata est
Musica, Montenses hoc posuere decus.

—

[1] Ce monument n'a jamais été érigé.

Digitized by Google

Privatum.

Ut Mons Orlandum Lysippi fingeret ære,
Bosquier hanc tabulam pinxit Apellis ope.

—

Aliud.

Attulit Urbs Montes vitam, Germania mortem;
Non potuit nasci, nobiliùsque mori.

J'en passe, et des meilleurs.

Ce ne fut qu'en 1571 que De Lattre se rendit pour la première fois à Paris, cette ville de merveilles et d'enchantements, que depuis long-temps il brûlait de visiter (*cujus urbis invisendæ incredibili cupiditate diù flagrarem.*)

Adrien Leroy, son ami, homme aussi distingué comme musicien que comme imprimeur et marchand de musique, le présenta à la cour, où Charles IX, qui venait d'accorder à J.-A. De Baïf, (fils de Lazare De Baïf, profond érudit, ambassadeur à Venise,... etc.,...) et à J. Thibaut de Courville, des lettres patentes pour l'érection d'une académie de musique, le reçut avec la plus grande distinction, l'admit à lui baiser la main, le consulta sur l'organisation de cette académie, et lui fit accepter de riches présents.

Le talent du phénix musical de l'époque, comme on nommait alors Roland De Lattre, produisit, dit-on, une telle impression sur l'esprit de ce prince que, plus tard, lorsque vinrent l'assiéger les remords de la Saint-Barthélemy et qu'il cherchait en vain le sommeil qui fuyait sa couche, les *Sept psaumes de la pénitence*, une des plus larges compositions de l'illustre montois, lui revinrent à la mémoire. Les notes graves et plaintives de cette sévère mélodie l'avaient si profondément frappé qu'il voulut à tout prix décider le grand artiste à revenir dans sa capitale. Il lui fit offrir à cette fin la maîtrise de sa chapelle et lui promit un traitement considérable. De Lattre était bon, compatissant, et, quoiqu'il répugnât à quitter Munich où son

Digitized by Google

existence était si heureuse et où la reconnaissance l'attachait auprès d'Albert, il n'hésita pas à se mettre en route lorsque son digne protecteur, qui avait pris Charles IX en pitié, lui eût persuadé que son talent pouvait seul apporter quelque trève aux tortures morales de ce souverain. Il partit donc; mais à peine arrivé à Francfort, la nouvelle qu'il reçut de la mort de Charles IX lui fit rebrousser chemin et retourner dans sa famille. Le duc Albert composa à cette occasion un panégyrique en son honneur, le réintégra immédiatement dans l'exercice des fonctions qu'il venait de résilier, et le combla de nouvelles faveurs. Ce fut ainsi que, le 23 avril 1579, « en considération de ses bons et loyaux services..... et sans aucune déduction pour quelque cause que ce fût, » il lui assura, pendant toute la durée de son règne, la jouissance de ses appointements qui s'élevaient annuellement à 400 florins, somme très-forte pour le temps.

Après la mort d'Albert, Guillaume V, dit *le pieux*, professa pour le célèbre maëstro la même estime que son prédécesseur. Non seulement il lui continua son traitement de 400 florins, mais il lui fit en outre présent, le 17 janvier 1587, d'un jardin situé à Meising, sur l'Amber, route de Fürstenfeld, juridiction de Stareberg, et, le 6 novembre suivant, il voulut que l'épouse de De Lattre, si elle survivait à son mari, touchât pendant tout le reste de sa vie une pension de 100 florins, que le prince affecta sur ses propres domaines.

De Lattre, qu'une fécondité admirable et un invincible besoin de produire agitaient sans cesse, désirait cependant consacrer enfin à la composition les heures que lui enlevaient les travaux quotidiens de la maîtrise; il sollicita donc sa démission de maître de chapelle. Le duc Guillaume, en accédant à sa demande, lui permit, sous certaines conditions, *mais en réduisant son traitement de moitié*, d'habiter chaque année quelque temps à Meising ou dans tout autre lieu du duché.

Cette perte de 200 florins, bien que compensée par les avan-

Digitized by Google

tages que Guillaume avait faits à deux des fils de De Lattre, (Ferdinand et Rodolphe, musiciens et compositeurs l'un et l'autre), parut assez grande à leur père pour le faire renoncer à son projet de passer une partie de l'été à la campagne et le décider à reprendre ses fonctions de maître de chapelle, en consacrant le surplus de son temps à composer des ouvrages nouveaux ou à perfectionner ceux qu'il avait déjà terminés. Dans son noble caractère d'artiste, un des principaux motifs de cette détermination était aussi de témoigner à Guillaume, qui aimait passionnément la musique, sa gratitude pour les faveurs accordées à ses fils.

Malheureusement cette assiduité au travail, cette tension continuelle d'intelligence qui lui fit écrire tant et de si belles pages, commençait à excéder ses forces. Ses facultés mentales semblèrent même l'abandonner tout-à-coup, et Regina, un jour qu'elle revenait de Meising, le trouva dans un état presque désespéré. Il ne la reconnut plus, et, malgré les soins que prodigua au malade le docteur Mermann, médecin du duc Guillaume, sa raison ne revint jamais entièrement, bien que sa santé parût s'améliorer quelque peu.

Le duc lui fit annoncer par Mermann qu'il continuerait, malgré son état, à jouir de l'intégralité de son traitement; mais rien ne pouvait déjà plus faire diversion au mal qui l'accablait. Triste, rêveur, absorbé dans des pensées mélancoliques, il parlait constamment de la mort comme du seul terme à ses souffrances. Il écrivit au duc « qu'il avait l'intention de quitter entièrement le service de la cour, si celui-ci voulait lui laisser les 400 florins que le duc Albert lui avait promis, et y ajouter encore une somme quelconque à sa volonté. » Le duc, à la requête de la malheureuse Régina, qui craignait avec juste raison les conséquences de cette démarche inconsidérée, fit savoir à son maître de chapelle que tout resterait pour lui comme par le passé, que s'il faisait une nouvelle demande elle ne serait pas accueillie, mais qu'il serait libre alors de s'en aller avec congé.

Digitized by Google

De Lattre ne vécut pas longtemps dans cet état, espèce de mort anticipée : il expira à Munich le 3 juin 1595, après avoir « légué une distribution d'aumônes, à perpétuité, à faire chaque année aux pauvres dans l'hôpital du Saint-Esprit. » Il fonda, aussi à perpétuité, un anniversaire consistant en deux messes et un *Requiem* en musique à célébrer, le jour de la saint Jean-Baptiste, dans l'église de Meising.

Ses restes mortels furent déposés dans le cimetière de l'église des Franciscains, où on lui éleva un superbe tombeau en marbre rouge, qui, en 1800, lors de la dévastation de ce lieu de sépulture, fut sauvé par M.r Neigel, artiste du théâtre de la cour, et déposé par lui dans son jardin, qui devint depuis la propriété d'une demoiselle Manntich à laquelle il appartenait encore en 1830.

Ici se termine cette notice qui rétablit enfin certains faits sous leur véritable jour. Roland De Lattre n'en sera pas moins grand, moins poétique, pour reprendre un nom sans tache et n'avoir pas eu à rougir de son père.

P. S. Une chose singulière, c'est que Delmotte, malgré sa double qualité d'archiviste de l'État à Mons et de bibliothécaire de la ville, n'ait eu aucune connaissance des pièces dont je me suis servi pour réfuter l'allégation de Vinchant, quant à la condamnation que le père de notre illustre compatriote aurait encourue comme faux monnoyeur; mais ce qu'il y a de plus curieux, c'est la manière dont il rend compte de sa prétendue découverte du nom de Roland De Lattre :

« ..... Je pensais donc qu'Orland de Lassus était né à Mons en 1530. Les registres des actes de l'état civil de cette ville *pouvaient seuls éclaircir ces questions,* mais le plus ancien de ces registres ne remonte pas au-delà de 1566; ainsi nul espoir de ce côté. Toutefois, je n'adoptais qu'à regret les *données reçues jusqu'à présent* sur Lassus; *une espèce de prévision instinctive* semblait

Digitized by Google

m'avertir que *le hasard* finirait par me servir mieux que les plus laborieuses recherches : *ces pressentimens* ne me trompaient pas.

« *Un jour* que je feuilletais le manuscrit autographe des Annales du Hainaut par Vinchant, *tout-à-coup*, *sous la rubrique* L'an 1520, *écrite en gros caractères*, je lus, *qu'on juge de ma surprise et de ma joie*, les lignes suivantes :—Fut né en la ville de Mons Orland dit Lassus,... en la rue dicte Gerlande à l'issue de la maison portant l'enseigne de la Noire Teste.... Ledit Orland *qui s'apelloit Roland De Lattre* changea de nom et surnom,... etc... — Ce passage n'a pas besoin de commentaire; *il éclaircit tout*, *tout absolument*. C'est bien à Mons qu'est né Roland De Lattre, *dont le véritable nom* est ENFIN *connu*; c'est bien à Mons, dans la rue de la Guirlande,... c'est bien en 1520.... Plus de doute, plus de discussion possible sur ces points si naïvement narrés par notre annaliste montois! » (Notice biographique sur Roland De Lattre,... etc.... Valenciennes, A. Prignet, 1836, in-8.°; pp. 13—16.)

Or, Delmotte cite lui-même dans une note, page 13, un passage de Vinchant (édition de Ruteau, depuis long-temps dans les mains de tous ceux qui s'occupent d'histoire. — Mons, Jean Havart, in-f.°), où la merveilleuse découverte est consignée en ces termes exprès : « (1520). Cette année nasquit dans Mons ce tant fameux Musicien Orlande, qui dés sa ieunesse fut Enfant de Chœur dans l'Eglise de S.-Nicolas,... et apres que son pere eut receu quelque disgrace, s'en alla en Italie auec Dom Ferdinand de Gonzague, *où il changea son nom de Roland de Lattre*, en celuy d'Orlando di Lasso, qu'il retint depuis.... »

Que dit de plus le manuscrit autographe de Vinchant, année 1520, citée par Ruteau en marge de son livre, page 414, si ce n'est que De Lattre est né dans la rue de la Guirlande, à l'issue d'une maison enseignée la Noire Teste, et que la disgrâce encourue par son père consisterait en une condamnation comme faux monnoyeur?

Comment expliquer cette prévision instinctive, cette confiance

Digitized by Google

au hasard dont parle Delmotte, sa surprise et sa joie, lorsqu'il découvre *tout-à-coup*, dans le manuscrit de Vinchant, sous la date précise indiquée par Ruteau, un passage que ce dernier à lui-même transcrit, pour ainsi dire, textuellement? L'ouvrage de Ruteau porte la date de 1648, et ce n'est qu'en 1836, près de deux siècles plus tard, que Delmotte se targue de la découverte d'un fait consigné presque mot-à-mot dans la partie du manuscrit de Vinchant éditée par Ruteau! Comment expliquer l'assertion qu'avant 1836 les registres de l'état-civil semblaient seuls pouvoir éclaircir ce fait, et quel sens donner à l'expression du regret qu'éprouvait Delmotte, en l'absence de ces registres, de devoir adopter *les données reçues*, selon lui, *jusqu'alors?*... Comme si tout le monde à cette époque n'avait pas l'ouvrage de Ruteau dans sa bibliothèque! comme si le véritable nom de notre grand compositeur pouvait être encore un mystère pour qui que ce fût!

Voilà, certes, qui est un peu fort, et je doute que Delmotte ait rien écrit de plus *facétieux*.

DELECOURT (CHARLES-JEAN-BAPTISTE-JOSEPH),

Avocat, membre de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, secrétaire de la Société des Bibliophiles belges séante à Mons, membre de l'Administration des hospices civils, président de l'École de musique de la ville de Mons, naquit en cette ville le 19 mars 1808, de Dominique-Emmanuël-Joseph-Hubert, médecin, et de Henriette-Thérèse-Joseph Thierry. Il s'adonna d'abord à la carrière du notariat, qu'il délaissa bientôt pour se faire recevoir docteur en droit, à l'université de Louvain, le 6 mai 1831, après une année d'études seulement. Le 16 avril 1838, il fut élu membre du conseil communal

Digitized by Google

de Mons, en remplacement de Jean-François Gendebien, et mourut dans cette ville, d'une congestion cérébrale, le 4 juin 1839, au moment où il venait de se porter candidat à la Chambre des Représentants.

Il lut à la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut quelques mémoires assez curieux, et donna communication d'un projet d'établissement à Mons d'un musée provincial; il coopéra, comme membre de la Société des Bibliophiles, à la publication de deux ouvrages édités par cette société : 1.° Rapport sur les antiquités de Mons, fait par le magistrat de cette ville à la fin du XVI.e siècle; (Mons, Hoyois-Derely, 1836, in-8.°, VIII—16 pages.) 2.° Le Vœu du héron; poème publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne, avec les variantes d'un autre manuscrit de la même Bibliothèque, et celles du texte donné par La Curne de Sainte-Palaye. — Mons, Emm. Hoyois, 1839, in-8.° XII—32 pages.

On a en outre de lui :

— Quelques articles insérés dans la *Revue belge* et dans les *Archives du droit et de la législation ;* deux entr'autres intitulés : 1.° Du Régime hypothécaire sous la législation coutumière du Hainaut; 2.° Bibliographie des collections de lois depuis 1789 jusqu'à 1814.

— Une *Introduction à la Pasinomie,* qui se trouve en tête de la *Table générale* faite par lui pour cet ouvrage. (Publiée après sa mort).

— Introduction à l'histoire administrative du Hainaut, depuis la première invasion française (7 novembre 1792); suivie de pièces justificatives et d'une notice bibliographique.

Tiré à part, à 200 exemplaires, du Répertoire administratif du Hainaut, par M.r J.-B. Bivort; (Mons, Masquillier et Lamir, 1838, in-8.°). Titre et liminaires 6 pages, texte 174 (six exemplaires ont été tirés sur papier nankin).

— Notice historique sur la bibliothèque de Mons. — Gand, C. Annoot-Braeckman, 1840, in-8.°; (IV—) 100 pages, plus 4 pages de titres.

Tiré à part, à 40 exemplaires, des Documents pour servir

Digitized by Google

à l'histoire des bibliothèques en Belgique et de leurs principales curiosités littéraires; publiés par Aug. Voisin.

L'auteur indique dans le cours de cette notice quelques pièces justificatives qu'il a omis de joindre au manuscrit qui, après sa mort, a servi à l'impression de l'ouvrage; ce qui a empêché M.r Voisin d'en enrichir cette publication.

Il a encore laissé en manuscrit :

— Rapport à l'administration des hospices de Mons sur le mont-de-piété de cette ville.

Ce rapport est une histoire des monts-de-piété dans les différents états de l'Europe et surtout en Belgique.

— Notice sur le comte de Saint-Genois (incomplète).

— Histoire de l'invasion française en Belgique en 1792 et 1794 (à peine ébauchée).

Il a aussi fourni quelques notes à une édition de la Théorie de la procédure civile de Boncenne, augmentée de la législation et de la jurisprudence en Belgique. (Bruxelles, Ad. Hauman et C.ie, 1840, 2 vol. in-8.°).

C.-J.-B.-J. Delecourt avait établi dans la maison paternelle, avec son frère Victor, aujourd'hui vice-président du tribunal de première instance de Bruxelles, une petite imprimerie anonyme à l'aide de laquelle il a *publié,* si je puis me servir de cette expression :

1.° Journal mordant, ou mémoire historique, politique, foirant, récréatif et amusant, pour servir à l'histoire des Pays-Bas ou Ponant. Dédié aux chieurs, par un ami de la chaise percée. A Étron, chez Mord-Mâche-Avale, proche le pignon doré, l'an présent (1820), très petit format carré de 49 pages. Tiré à 15 ou 20 exemplaires.

2.° Almanach de poche d'un étudiant du collége de Mons, 1821, très-petit format carré de 29 pages. Contenant un abrégé des règlements du collége,... etc.,... les heures des cours, la liste des professeurs, un calendrier où des noms d'auteurs remplacent les noms des saints, et des aménités philologiques.

Digitized by Google

DE LE LOZ DE BUILLEMONT (JEAN-FRANÇOIS),

Fils de Hugues (avocat au conseil souverain de Hainaut), naquit à Mons vers la fin de juin 1668 et mourut à Louvain le 12 juin 1740.

Il termina, à l'âge de 14 ans, ses humanités au collége de Houdain, et alla faire sa philosophie au collége du Lys, à Louvain, où il obtint, deux ans plus tard, la première place au concours général entre les élèves des quatre pédagogies. Sa mère, depuis longtemps atteinte de phthisie, mourut, dit-on, de la joie que lui causa ce succès.

Il prit l'habit ecclésiastique, étudia la philosophie sous Steyaert, président du collége de Bay (qui remplit peu après les mêmes fonctions au grand-collége), et trois ans ne s'étaient pas écoulés qu'il fut nommé *prieur des vacances* à l'école publique, d'où il sortit bientôt pour remplir les mêmes fonctions à l'abbaye de Vlierbeeck, près de Louvain.

Il se rendit de là chez les chanoines réguliers de Saint-Martin, à la sollicitation de leur prieur, Pierre de Wulf, et fut reçu licencié en théologie après deux ans de professorat.

Il continua à enseigner successivement cette science à l'oratoire de Montaigu et au séminaire de Gand.

En 1695, il obtint une chaire de théologie et un canonicat de seconde fondation au chapitre de Saint-Pierre, à Louvain.

Le 4 novembre 1702, il devint chanoine de première fondation au même chapitre, où il succéda, comme professeur royal de théologie, à Henri de Charneux, décédé le 6 août 1701.

En 1703, il remplaça, comme président du petit-collége, Jean Lovinus, et fut reçu docteur le 21 août de la même année.

Le 15 mars 1737, il fut nommé doyen de Saint-Pierre, en remplacement de Jean-François Stoupy, décédé le 15 novembre 1736, et mourut, comme nous l'avons dit, trois ans après, d'un asthme

Digitized by Google

compliqué d'hydropisie. Il était aussi à cette époque chanoine de Renaix.

On a de lui :

Explicationes in Summam D. Thomæ Aquinatis, scriptæ ex ore dictantis,... Quibus præmittuntur Dissertationes de Locis Theologicis, Scripturâ, Conciliis, Pontifice; item Observationes pro Ecclesiæ praxi, doctrinâ que asserendâ et investigandâ. Tomus primus.—Lovanii, Martinus Van Overbeke, 1727, in-8.°, 530 pages. Ouvrage resté incomplet.

Sa famille avait pour divise : *Loz* (louange) *plus que l'or.*

DELEWARDE ou DELWARDE (MICHEL),

Né à Mons en 1650, mort dans la même ville le 18 novembre 1724, — fit ses premières classes d'humanités au collége des Oratoriens de Thuin, entra lui-même dans l'ordre de l'Oratoire en 1668, fut ordonné prêtre en 1674; devint supérieur de l'Oratoire de Thuin, après avoir rempli quelques années les fonctions de régent des études au collége dans cet établissement; fut ensuite nommé assistant au prévôt, puis prévôt (ou vicaire général), de l'Oratoire de Mons en 1695; élevé à la dignité de supérieur des maisons wallonnes de l'ordre, en 1707; de nouveau prévôt de l'Oratoire de Mons (alors sans supérieur) de 1711 à 1714; réélu en 1717, continué dans les mêmes fonctions jusqu'en 1723, époque où le père Grau, curé de Maubeuge, fut choisi pour le remplacer. Ce dernier n'ayant pas voulu habiter Mons, Delewarde continua à gouverner l'Oratoire, sans en être toutefois nommé supérieur.

Il publia en 1718 : Histoire generale du Hainau, comprenant les Souverains depuis la conquête de Jules César jusques aux Princes de l'Auguste Maison d'Autriche, les Evêques, tous

Digitized by Google

les Saints de l'ancien diocese de Cambrai, et les choses les plus remarquables arrivées dans les Païs-Bas, en France et en Allemagne. — Mons, veuve Preud'homme et Jean Varret, rue de la Clef, 6 vol. in-12. Avec approbation et privilége du Roi. Ouvrage dédié aux Etats du pays et comté du Hainau.

Voici en quels termes il formule, dans une préface qui mérite d'être lue, son opinion sur quelques-uns de nos écrivains qui l'ont précédé :

« Divers prêtres ont écrit avant nous pour nous faire connoître nos anciens Evêques et nos Comtes : Balderic ou Baudry, Secrétaire de Gerard I, de Lietbert, et de Gérard II, Evêques de Cambray, est l'auteur de la cronique de cette église. Il mourut Evêque de Tournay, l'an 1112, et, quelque recherche qu'on ait faite, on n'a pû jusqu'à présent retrouver Lambert de Waterlo chanoine régulier de S.t-Aubert qui l'a continué jusque vers l'an 1160, et que le docteur Colvenere avoit vû. — Pour ce qui est du *civil*, Gislebert ou Gilbert Chancelier et Ministre d'Etat du Comte Bauduin V et de plus prévôt de S.t-Germain et trésorier de S.te-Vaudru, etc., nous a écrit l'histoire de son tems sous le nom de *Cronique de Hainau*. La première partie de son ouvrage est une ample genealogie des comtes de Hainau depuis Richilde, et de tous ceux qui ont eu liaison avec leur famille; il y fait une longue digression touchant l'église de S.te-Vaudru, où il dit apparemment tout ce qu'il en savoit, ayant vû tout ce que renfermoient les Archives des églises et des monasteres de son tems. La 2.e partie est une cronique exacte, année par année depuis 1168 jusqu'en 1196 aux Pâques ; ce qui contient la vie de Bauduin V dit le Magnanime, depuis qu'il fut fait Chevalier jusqu'à sa mort. Gilbert lui survêcut de quelques années; ce manuscrit peut-être original de ces precieuses Annales se conserve dans les Archives de S.te-Vaudru, et c'est un monument estimable du xij.e siecle.

« Le deuxiéme Annaliste celebre que nous avons, est Jâques de Guise né à Mons, Cordelier,... etc... Son éxactitude et sa fide-

Digitized by Google

lité à rapporter les propres termes de ses auteurs, sont loüables..... On doit d'abord lui être obligé des monumens vrais qu'il nous a conservez; et s'il en met de faux à côté, c'est quelquefois pour montrer qu'il n'est point partial, pour mettre plus en état de juger, en representant pour ainsi dire toutes les pieces du procés: enfin s'il s'est trompé dans sa critique, qui est cependant dans certains endroits juste et intelligible, il faut s'en prendre plus à la faute presque generale de son siecle inondé de romans, et où il sembloit que les hommes avoient desesperé de se délivrer des fables, ou résolu de s'en nourrir qu'à la sienne particulière d'un religieux occupé et qui se peinoit tant pour trouver la verité des faits. Sa sincerité étant mise à couvert, il nous abandonne les auteurs qu'il a suivis.

« Voyons en general quels ils sont: on peut les ranger en deux classes, l'une d'anciens, gens d'honneur, veritables et connus, tels que sont Sigebert, diverses vies de Saints, chartres et croniques de monasteres, Gilbert et autres... La seconde classe est d'auteurs très-éloignez du tems, dont ils écrivent les particularitez, fabuleux et romanciers, soient qu'ils n'ayent eu en effet d'autre vûë que de divertir par leurs fictions ou au plus d'instruire par cette maniere de parabole, et que la simplicité des suivans les ait prises malgré eux pour des recits d'histoires, comme si aujourd'hui on alloit s'aviser de prendre pour une veritable histoire le Telemaque d'un illustre auteur fait pour instruire; soit enfin qu'ils ayent eu dessein de les faire croire et d'imposer, en quoi ils seroient inexcusables et faussaires, ne pouvant jamais être permis d'alterer la pure verité. Le 13.e et 14.e siecle regorgeoient de ces sortes d'auteurs: on ne voit gueres de nation, de ville considerable, ou de grande maison qui n'ait sa fable. La posterité leur a fait droit, et ils sont aujourd'hui autant inconnus et méprisez, qu'ils ont eu de cours autrefois; presque tous demeurent ensevelis dans quelques biblioteques.

« Le dernier Annaliste du Hainau est le S.r François Vinchant, Prêtre, dont l'ouvrage comprenant depuis Cesar jusqu'à

Digitized by Google

l'abdication de Charles-Quint en 1555, fut publié après la mort de l'Auteur (7 *ans après*) par le P. Antoine Ruteau Minime, de qui vient apparemment la faute d'avoir cité en divers endroits un pretendu manuscrit du Prieuré d'Aimeries, au lieu de l'Ailmeric, de de Guise. On a déja commencé de retrancher de ses ouvrages diverses fables; mais on n'en a encore laissé que trop, quoique avec peine; et ce voisinage a servi à faire douter de mille choses certaines qui s'y trouvent: cependant on lui a obligation d'avoir commencé à débroüiller diverses antiquitez, quoique sa critique ne soit pas assez entiere; et d'avoir ramassé bien des faits qui nous aident.

« Les exemplaires de ces Annales, ajoute Delewarde, étant devenus assez rares, il semble qu'il soit tems de renouveller notre histoire... Nôtre pays est redevable de la connoissance d'une infinité de faits à ces habiles historiens..... mais on ne doit pas s'étonner, si malgré toute l'estime qu'on a pour ces savans Annalistes, on ne rapporte pas comme ils ont fait, des sentimens rejettez par tout ce qu'il y a d'hommes habiles dans l'histoire: ayant profité des travaux des savans de nôtre siecle, qui se sont appliquez plus qu'on n'avoit fait jusqu'à eux à publier les originaux, rejetter la fiction, fixer la cronologie, on a mieux aimé, avec l'habile historien Thucidide, de déplaire à certaines gens, en disant la verité, que de leur plaire en contant des fables: si l'on est moins agreable au lecteur, on leur sera plus utile en l'instruisant des faits veritables, qu'en le divertissant par des romans. »

Delewarde se plaît ensuite à reconnaître les emprunts qu'il a faits aux Annales de l'Eglise de France par Cointe; au Recueil des Vies originales des saints, par Bollandus, Henschenius et Papebroeck; aux actes des saints Bénédictins, par Mabillon; au Spicilège d'Achery; aux collections des Actes de Miræus; et des conciles généraux de Labbe; au recueil des historiens de Liége, par Chapeau-Ville; aux vies des saints de Baillet; à l'Histoire ecclésiastique de Fleury, ainsi qu'à diverses chro=

Digitized by Google

niques de monastères et à plusieurs auteurs qu'il cite dans son ouvrage.

Il termine en protestant de son intention formelle de ne rien avancer qui ne soit entièrement conforme à la vérité, et en faisant un appel à ceux qui pouvaient lui fournir des documents propres à rectifier ou à perfectionner son travail.

Delewarde mourut dans la maison de l'Oratoire de Mons et laissa les livres dont se composait sa bibliothèque à cet établissement, d'où ils sont passés à la Bibliothèque publique de la même ville.

Cette Bibliothèque possède ainsi un manuscrit autographe de Delewarde (in-4.°, sur papier), qui ne contient que les livres 5 à 10 de son histoire, surchargés de notes, de renvois, de ratures, d'interpolations, de corrections interlinéaires et marginales. C'est vraisemblablement le manuscrit d'une seconde édition qu'il se proposait de publier.

DELMOTTE (HENRI-FLORENT),

Décoré de la Croix de fer, secrétaire de la Société des Soirées lyriques,[1] membre correspondant de l'Académie de Bruxelles, (8 mai 1835), vice-président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, membre correspondant de la Société des Lettres, des Sciences et des Arts de Valenciennes, président de la Société des Bibliophiles belges séante à Mons, membre correspondant de la Société des Amis des Arts de Cambrai, secrétaire de la Société d'Horticulture de Mons,... etc.,... naquit en cette ville le 2 messidor an VI (20 juin 1798), et fit ses premières études au collége municipal. Ses parents le destinaient au barreau,

[1] Béranger avait accepté le titre de membre correspondant de cette société chantante dont les archives sont maintenant en la possession de M.r Victor François, professeur à l'Université catholique de Louvain.

Digitized by Google

mais la faiblesse de sa constitution les porta bientôt à renoncer à leur projet. Il se fit recevoir notaire, et en exerça les fonctions à Baudour, puis à Mons, où il se fixa.

Il succéda à son père, en 1824, comme Bibliothécaire de la ville,[1] et fut nommé, en 1832, archiviste de l'État, à Mons, après avoir refusé la place de greffier des États du Hainaut, que lui offrit le proconsul Rogier, à son passage à Mons, dans le flagrant de la révolution (octobre 1830).

On le cite généralement pour l'étendue et la profondeur de son érudition, l'originalité et la grâce de son esprit, l'élévation et l'aménité de son caractère.

Delmotte, dit M.r Renier Chalon, était du petit nombre de ces hommes à qui l'on pardonne leur supériorité. Chez lui l'esprit faisait oublier l'érudition et la bonhomie faisait oublier l'esprit. Personne ne savait plaisanter avec plus de finesse, ni décocher une épigramme *avec plus de sel*; eh bien! il est sans exemple qu'on se soit fâché d'une saillie de Delmotte, parce qu'on savait qu'il était incapable de vouloir faire de la peine à qui que ce fût; parce qu'on savait qu'il eût volontiers sacrifié la plus spirituelle de ses réparties à la susceptibilité la plus ombrageuse; parce que tout le monde l'aimait. Oh! c'était dans ces réunions d'hommes dont il était l'âme et l'ornement, qu'il faut l'avoir vu avec sa gaieté folle et son esprit qu'il éparpillait à pleines mains!

Delmotte avait créé à Mons, dans le sein même de la société de l'*Amitié*, un cercle de bons et francs camarades qu'il avait baptisé du nom de *Société pétotico-maronico-huîtrique*, et pour lequel il avait fabriqué des diplômes et des insignes à sa manière (6 février 1834). Les hommes aujourd'hui les plus graves, des ministres, des magistrats, des généraux, des gens de lettres en faisaient partie, et il n'est aucun d'eux qui ne se souvienne avec bonheur des délicieuses soirées que Delmotte savait leur improviser.

[1] Déjà, par résolution en date du 30 décembre 1819, Delmotte, alors âgé de 21 ans, avait été nommé adjoint à son père.

Digitized by Google

Il mourut à Mons le 7 mars 1836, à 7 heures du soir.

Il a composé ou édité :

— Mes pensées, ou petites idées d'un cerveau étroit, par H. D. — Mons, Leroux et Hoyois, 1819; in-18. de 164 pages. (Imprimerie de J. Maubach, à Bruxelles). Tiré à 500 exemplaires, dont un sur papier vélin.

— Recherches historiques sur Gilles, seigneur de Chin, et le Dragon. — Mons, Leroux 1825, (Imprimerie de P.-J. Voglet, à Bruxelles), in-8.° de 60 pages, plus deux pages de faux-titre; avec 3 planches. — Un exemplaire sur papier de couleur.

— Des Femmes, éloge comme il y en a peu, ou plutôt comme il en a beaucoup. — Bruxelles, Weissenbruch, 1819; in-12 de 31 pages. Tiré à part d'une livraison de l'*Esprit des Journaux* qui n'a pas été publiée. — Six exemplaires seulement en ont été mis en circulation.

— El'Doudou, ein si plat montois qué c'n'é rié d'el' dire; dédié aux geins des caches et aux porteurs au sac. In-12, en vers montois, de 4 pages, y compris la préface, sur le Combat du Lumçon. Mons, Piérart (1826). — Réimprimé plusieurs fois.

— Cantique spirituel, en forme de complainte, sur l'aventure étonnante, merveilleuse, prodigieuse, incroyable et pourtant véritable, du combat de monseigneur *Gilles de Chin* contre un Dragon énorme, monstrueux et même assez gros, qui désolait le territoire du village de Wasmes; et de l'incomparable victoire que cet invincible Chevalier, qui n'était pas manchot, remporta, par la force de son bras, sur ce furieux animal féroce, l'an de grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ 1133, le 31 novembre à cinq heures du matin. Pot-pourri de 12 pages, mêlé de prose burlesque. (En société avec M.r Adolphe Caremelle.) In-12; Mons, Piérart (1826).

— Le Réveil, dithyrambe de 103 vers sur la révolution de 1830. 8 pages in-8.° — Mons, Hoyois-Derely, 1830. (Signé *un Belge.*)

— Le Candidat à la royauté, esquisse en trois tableaux, mêlée de couplets; par M.rs ***, représentée pour la première fois sur

Digitized by Google

le théâtre de Mons, le 9 janvier 1831; in-18 de 54 pages. — Bruxelles, F. Canongette, 1831. (En société avec M.rs Hippolyte Rousselle et Émile de Puydt.)

— Fac-Simile du Saint-Bernardin de 1454, et de la première estampe gravée sur bois avec nom d'auteur. (Lettres à M.r Duchesne.) — Mons, Hoyois-Derely, 1833; in-folio de 4 pages; tiré à 5 exemplaires.

— Réglement pour le jeu de la Galoche. (Facétie en patois de Mons, tirée à un petit nombre d'exemplaires, les uns sur papier de couleur, les autres sur papier blanc cavalier vélin.) — Mons, Hoyois-Derely, 1834; petit in-8.° de 12 pages.

— Scènes populaires montoises, calligraphiées par Anatole-Oscar Prud'Homme, neveu de l'illustre Joseph Prud'Homme, professeur d'écriture, élève de Brard et Saint-Omer, expert juré et assermenté près les cours et tribunaux, etc., etc., etc. — Mons, Leroux, (Hoyois-Derely), 1834; grand in-8.° de 77 pages, tiré à 150 exemplaires sur papier vélin blanc, numérotés; plus 4 exemplaires sur papier grand raisin de couleur, 5 sur papier colombier de couleur, glacé; un sur satin rose. (Lettres rouges, caractères gothiques, vignettes, etc.)

— Rapport sur les travaux de la Société d'Horticulture de Mons pendant les six premières années de son existence. Imprimé à la fin du catalogue de l'exposition du 25, du 26 et du 27 mai 1834.

— Notice sur le général Lahure; tirée à part de la *Revue belge* (1.re année, 4.me livraison), à 50 exemplaires — Liége, Jeune-homme, frères, 1835; in-8.° de 17 pages.

— Les tournois de Chauvency, donnés vers la fin du treizième siècle, décrits par Jacques Brétex (1285); transcrits, annotés et enrichis d'un glossaire par Philibert Delmotte, et publiés par H. Delmotte son fils.[1] — Valenciennes, A. Prignet, 1835; in-8.° de

[1] M.rs G.-A.-J. Hécart et Théodore Lorin ont rempli, à la demande de Delmotte fils, quelques lacunes que Delmotte père avait laissées dans ses notes.

Digitized by Google

165 et 28 pages (le poème en caractères gothiques), avec une planche au trait. Ouvrage tiré à 200 exemplaires sur papier raisin vélin, plus 2 sur papier de Chine et 2 sur peau de vélin; précédé d'un *avis de l'éditeur* et d'une notice sur P.-I.-M.-J. Delmotte. [1]

— Voyage pittoresque et industriel dans le Paraguay-Roux et la Palingénésie australe; par Tridace-Nafé-Théobrôme de Kaout't'chouk, gentilhomme breton, sous-aide à l'établissement des clyso-pompes, etc., etc. — Au Meschacébé, chez Ylered-Sioyoh, Yorcks-Streed, 10, 1835. Imprimé par le moyen de la presse à vapeur. — (Mons, Hoyois-Derely, 1835; in-8.° de 30 pages.) Facétie dont Charles Nodier a rendu compte dans la *Revue de Paris,* février 1836, et qui a été tirée à 50 exemplaires, dont 2 sur percaline aurore, un sur peau de vélin, un sur carton blanc, et un sur peau de vélin, in-folio.

— Notice biographique sur Roland de Lattre, connu sous le nom d'Orland de Lassus. — Valenciennes, A. Prignet, 1836; in-8.° de 176 pages, plus le titre; avec un portrait de De Lattre et une planche représentant son tombeau. Tiré à 150 exemplaires sur papier vélin, et à 350 sur papier raisin ordinaire, quelques-uns sur papier jaune, et un sur satin blanc. (Une traduction allemande de cet ouvrage a paru à Berlin chez Gustav Crantz (imprimerie de C. Feister), 1837, in-8.° de IV—139 pages, sous ce titre: Biographische notiz über Roland De Lattre, beknannt unter dem Namen: Orland de Lassus. Aus dem Franzôsischen übersetzt und mit Anmerkungen herausgegeben von S. W. Dehu, Mit zwei Abbildungen,... etc...

— Notice sur l'abbé Jos.-Hyp. Duvivier, ancien secrétaire du cardinal archevêque de Malines, chanoine et archidiacre de la cathédrale de Tournai, vicaire-général du diocèse, etc... Ouvrage posthume qui a paru dans le Messager des Sciences historiques de Belgique (Gand, 1840, in-8.°), et qui a été tiré

[1] Notice tirée à part à 50 exemplaires.

Digitized by Google

à part à 50 exemplaires, avec portrait; 21 pages, plus 4 de titres.

— Diverses notes [1] et quelques notices insérées dans les Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, sur Gilles de Boussu, la comtesse d'Albany, le marquis Du Chasteler et Philippe Brasseur.

Delmotte a en outre édité, en collaboration avec M.r Renier Chalon, comme membre de la Société des Bibliophiles belges :

— Gouvernement du pays d'Haynnau depuis le trépas de l'archiduc Albert, d'heureuse mémoire, 1681. — Mons, Hoyois-Derely, 1835, in-8.° de VIII — 94 pages.

Il a composé pour M.r J.-B.te Stévens, son beau-frère, divers chants et romances que ce dernier a mis en musique et parmi lesquels on remarque principalement :

[1] — Rôle des offices héréditaires de la cour des comtes de Hainaut. (Tome 2 pp. 172-185.)

— Lettre à M.r Arthur Dinaux sur le premier imprimeur de Cambrai. (Tome 3, pp. 91-94.)

— Histoire admirable d'un Esprit qui a paru souvent de nuict au monastère de Saint-Ghislain, au mois de février 1656. (Extrait d'un manuscrit reposant à la Bibliothèque publique de Mons.) *Histoire e nostre temps.* (Tome 4, pp. 9-13.)

— L'Évêque et le Diable. (Hommes et Choses, 1.er vol., pp. 116-117.)

— L'Épitaphe d'Alix, Comtesse de Hainaut. (Ibid., pp. 117-118.)

— Le prince de Ligne et son boucher. (Ibid., pp. 136-137.)

— Bague de Sainte-Waudru. (Ibid., pp. 191-192.) — Une faute d'impression s'est glissée dans cet article : au lieu de *Herà*, évêque de Tournai, lisez *Hirn.*

— Les Culs tout nus. (Ibid., pp. 206-208.)

— La tête de Dagobert, conservée au couvent des Sœurs-Noires de Mons. (Ibid., pp. 254-256.)

— Buisseret et les brochets. (Ibid., pp. 260-261.) — Extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque publique de Mons. *Histoire de nostre temps.*

— Souvenir du Gouvernement Autrichien. (Ibid., pp. 265-266.)

— L'Antiquité moderne. (Ibid., pp. 270-271.)

— Observations d'un prêtre sur Mannekin-Piss. *(sic.)* (Ibid., pp. 329-330).

— La Déesse de la Liberté. (Ibid., pp. 411-412.)

Digitized by Google

La vieille Fille, Le vieux Soldat, As-tu déjeuné, mon garçon? Le vieux Célibataire, La Quête du père capucin, Le Ménestrel, L'Exilé, Le Ménestrier, L'Indépendant, Je n'aime pas, La Lanterne magique, etc., etc.

M.r Fréderic Hennebert, dans l'excellente notice (avec portrait par Madou et fac-simile) qu'il a publiée sur Delmotte, (Mons, Hoyois-Derely, 1836, in-8.° de 42 p.) dit qu'il coopéra, depuis le 9 juillet 1825 jusqu'au 23 décembre 1826, à la rédaction du journal *le Dragon* qui paraissait à Mons, et qu'il donna à M.r de Reiffenberg des renseignements sur l'introduction de l'imprimerie dans le Hainaut. Il est cité plusieurs fois, ajoute-t-il, dans la troisième édition du Dictionnaire rouchi-français de M.r G.-A.-J. Hécart.[1] Delmotte a inséré dans le bulletin de l'Académie, page 257, une notice sur les anciennes Chambres de Rhétorique de Mons, et, page 306, une lettre au roi d'Angleterre Henri VIII, relative à la construction du château ou citadelle de Tournai. Le n.° 19 du premier volume du Bulletin du Bibliophile publié à Paris par le libraire Techener, contient une note de Delmotte sur quelques dates fausses qui se rencontrent dans les suscriptions d'ouvrages anciens.

Delmotte a en outre laissé en manuscrit :

— Dissertation sur l'origine de la tête de crocodile, vulgairement appelée Tête du Dragon, qui se conserve à la Bibliothèque de Mons.

(Communiquée à la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, en 1835.)

— La Visite du prince, ou la Journée aux pétitions, comédie en un acte, en prose.

[1] M.r Delmotte père a laissé en manuscrit :

« Essai d'un Glossaire wallon qui peut servir à démontrer que cet idiôme, tel qu'il se parle encore aujourd'hui dans la province de Hainaut, n'est que le roman ou français des 11.e, 12.e, 13.e, 14.e et 15.e siècles, peu corrompu, et mélangé d'un fort petit nombre de mots étrangers. »

N'est-ce pas plutôt cet ouvrage que M.r Hécart aurait dû citer?

Digitized by Google

— Le mérite des Femmes, ou la convalescence de Legouvé; comédie historique en trois actes, en prose. (En société avec M.r Louis Thomeret.)

— La Sangsuomanie, folie-vaudeville en un acte. (En société avec M.r Victor François.)

Delmotte épousa, le 8 août 1821, Marie-Thérèse Dolez, dont il n'eut qu'un enfant, Henri-Philibert-Florent, né à Baudour le 14 mai 1822.

M.r Em. Hoyois a réimprimé en 1841 et publié par souscription, sous ce titre : « *OEuvres facétieuses de Henri Delmotte* » le Voyage au Paraguay-Roux, le compte rendu de cet ouvrage par Ch. Nodier, les Scènes populaires montoises, El'Doudou.,... etc.,... etc.,... (édition de luxe; un volume in-8.° superior, avec préface, encadrements, etc.; ornée du portrait de l'auteur — d'après M.r Madou — dessiné par M.r Etienne Wauquier; illustrée de sujets intercalés dans le texte, dont quelques-uns dessinés par M.r Madou; d'un fac-simile de l'écriture de Delmotte, d'une notice sur sa vie par M.r Hennebert, de la musique et des paroles du Doudou).

Cette publication a été précédée de deux prospectus. Le premier annonçait l'ouvrage sous ce titre: « OEuvres facétieuses de l'excellent Henri Delmotte, en son vivant : Conservateur des livres et manuscrits de la Bibliothèque de sa ville natale; Protonotaire apostolique; Correspondant de l'Académie royale de son pays; Président de la Société des Bibliophiles authocthones, Membre de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres de sa Province; Promoteur de la Galoche; Fondateur du Cercle archiroyal pétotico-maronico-huîtrique; Chevalier du Dragon; Secrétaire-fondateur de la confrérie d'Horticulture lez-Mont-Panisel, Naufragé de la Calembredaine.,... etc.,... etc.,... etc...» — (J'ai fourni à ce sujet un article au *Modérateur* du 21 mai 1841.)

La bibliothèque de Delmotte a été vendue à Mons, par le ministère du notaire André Baudelet, le 22 octobre 1838 et jours suivants. Le catalogue en avait été publié au commencement de mai. (Mons, Em. Hoyois; un volume in-8.° de VIII — 195 pages.)

Digitized by Google

DELMOTTE (PHILIBERT-IGNACE-MARIE-JOSEPH),

Né à Mons le 18 juin 1745 et mort dans la même ville le 11 avril 1824.

Il fit ses premières études au collége des Jésuites et fut reçu licencié en droit à l'Université de Louvain, le 26 juin 1767.

Admis comme avocat postulant, à Mons, le 30 novembre 1770, il fut inscrit au nombre des avocats au Conseil souverain du Hainaut, le 29 avril 1772.

Quatre ans plus tard, en 1776, il fut nommé bailli des terres et seigneuries de Bellignies, Berelles, Beaulieux, Molembaix, Redemont, Plouier, Courteville, et successivement :

Intendant de la maison des Orphelins, à Mons, le 7 floréal an III (26 avril 1795);

Officier municipal, le 9 thermidor (27 juillet) même année;

Suppléant au tribunal civil du département de Jemmapes, le 7 prairial an IV (26 mai 1796);

Juge au même tribunal, le 27 messidor (15 juillet) même année;

Bibliothécaire de l'école centrale, le 24 germinal an V (13 avril 1797);

Bibliothécaire du département de Jemmapes, le 4 messidor (22 juin), même année.

Après avoir donné, le 7 messidor (25 juin), sa démission de juge au tribunal civil, Delmotte prêta serment en qualité de bibliothécaire (comme fonctionnaire public), le 1.er jour complémentaire de l'an V (17 septembre 1797) et entra immédiatement en fonctions.

Les livres et manuscrits des anciennes abbayes et des cor-

Digitized by Google

porations religieuses du département [1], ainsi que ceux des anciens États du Hainaut [2], formèrent le premier noyau de cette bibliothèque que Delmotte fut chargé de réunir de tous les coins de la province et qui fut ouverte au public dans l'église de l'abbaye d'Épinlieu, le 16 floréal an X (6 avril 1802). En 1809, lors de la démolition de cette abbaye, la bibliothèque fut transférée dans la chapelle de l'ancien collége des Jésuites, où elle est encore aujourd'hui. Elle ne fut ouverte de nouveau au public que le 6 août 1811.

Delmotte a laissé en manuscrit, outre quelques poésies latines et françaises d'assez peu d'importance:

— Dictionnaire des Chartes et Coutumes du Hainaut.

— Le même ouvrage, sur un plan beaucoup plus étendu.

Ce dernier ne va que jusque la lettre L.

— Essai de Bibliographie.

(Extrait d'un cours professé à l'École centrale).

— Dictionnaire des termes d'imprimerie.

— Notices sur l'ancien Hainaut.

Ouvrage assez volumineux, rédigé sur le plan des Notices sur l'ancienne Gaule, par Danville.

— Essai d'un Glossaire wallon qui peut servir à démontrer que cet idiôme, tel qu'il se parle encore aujourd'hui dans la province de Hainaut, n'est que le roman ou français des 11.e, 12.e, 13.e, 14.e et 15.e siècles, peu corrompu, et mélangé d'un fort petit nombre de mots étrangers.

[1] Des abbayes de S.t-Ghislain, de Cambron, de S.t-Denis, de Lobbes, de Bonne-Espérance, d'Hasnon; des Dominicains de *Braine-le-Comte*, des Minimes, des Carmes Chaussés, des Carmes Déchaussés, des Récollets de *Mons;* de S.t-Feuillant du *Rœulx;* des Récollets, des Capucins d'*Ath;* de la Cathédrale, du Séminaire, de S.t-Martin, des Récollets et de S.t-Médart *de Tournay*.

[2] Cette bibliothèque se composait spécialement d'ouvrages sur la diplomatique et l'histoire. Elle provenait de donations faites par les membres des États, notamment par le baron de Gottignies et le chanoine Recq.

Digitized by Google

— Carte de la province de Hainaut, comparée 1.° à la cité des Nerviens sous les Romains; 2.° à la division de cette cité en cantons *(pagi)*, attribuée à Clovis 1.er au commencement du 6.e siècle; 3.° au ci devant comté de Hainaut tant français qu'autrichien; 4.° au département de Jemmappes sous l'empire français.

C'est à lui qu'on doit la copie des *Tournois de Chauvenci, par Jacques Brétex*, que Henri Delmotte, publia en 1835 (Valenciennes, A. Prignet, in-8.°), ainsi que la plus grande partie des notes et du glossaire dont cet ouvrage est enrichi. Le reste a été communiqué à Henri Delmotte par M.rs G.-A.-J. Hécart et Théodore Lorin.

Le manuscrit de l'ouvrage de Brétex, copié par Delmotte père, se trouvait à la Bibliothèque publique de Mons, dont il fait encore partie, relié avec deux autres manuscrits: *Les Sept Sages de Rome* et *Marque* le fil de Chaton (Marc, le fils de Caton. C'est un poème de 4449 vers de huit syllabes, dans lequel sont cités plusieurs seigneurs du Hainaut.

Delmotte père a de plus fourni la majeure partie des notes du poème *Les Belges* de Lemayeur; première édition. (Bruxelles, v.e Lemaire, 1812, avec figure; in-8.° de II — 359 pages, plus 4 pages de titre.)

Il épousa en premières noces Agnès-Nicole-Joseph Perlau, et, en secondes noces, Hyacinthe-Thérèse-Joseph Beghin. De ce mariage: Henri-Florent.

Digitized by Google

DELNEUFCOUR (PIERRE-FRANÇOIS-JOSEPH),

Avocat au conseil souverain du Hainaut, fils de Pierre-Joseph et de Marie-Anne D'Anant; époux de Caroline-Joseph Deghilage, né à Mons le 4 janvier 1756, mort dans la même ville le 8 avril 1827. [1]

Il fut successivement commissaire du directoire exécutif, membre du conseil des anciens et juge au tribunal de Mons.

On a de lui :

— Observations données au Comité général, à Mons. — Sans nom d'imprimeur. Brochure in-8.° de 15 pages, y compris le titre. Cette pièce est datée du 25 février et du 8 mars 1790.

— Discours prononcé le 1.er vendémiaire de l'an VI au Temple de la Loi, à Mons, par le citoyen Delneufcour, commissaire du Directoire exécutif du département de Jemappes, pour la fête de la fondation de la République. — A Mons, A.-J. Lelong, imprimeur-libraire (1797); in-8.° de 7 pages, y compris le titre.

— Discours prononcé au Temple de la Raison par le citoyen Delneufcour, membre de l'Administration centrale de la Belgique, le 30 frimaire, 3.me année républicaine. — (Bruxelles, de l'imprimerie de G. Huyghe, Marché aux Fromages; in-8.° de 8 pages.)

— Notices sur le commerce du département de Jemmapes après la paix du 30 mai 1814. — Par M.r D..... Juillet 1814. Sans indication de lieu ni de nom d'imprimeur. In-8.° de 8 pages.

— Demande de la jonction du canal de Mons avec l'Escaut, dans la direction sur Ath et la Dendre, par les seuls et vrais intéressés au commerce sur ce canal, présentée à Sa Majesté au nom des pétitionnaires, le 24 septembre 1817, par M.r Delneufcour; suivie de notes, d'un discours d'un député en séance des

[1] Voir l'*Echo du Hainaut* du 14 avril, même année.

Digitized by Google

États, d'un tableau des intérêts et d'une carte des bords du canal. — A Mons, de l'imprimerie de H.-J. Hoyois, libraire (1817). In-8.° de 35 pages, plus 2 tableaux et une carte.

— Opinion de M.r Delneufcour, sur le projet de jonction du canal de Mons avec l'Escaut, ou par Ath ou par Antoing. — A Mons, de l'imprimerie de H.-J. Hoyois, libraire, rue des Fripiers (sans date, mais de 1817). In-8.° de 4 pages.

— Quelques mots d'un impôt en général et d'un impôt sur le charbon de terre, d'une surveillance et d'une administration des mines de charbon, d'une école et d'un projet de loi sur les mines, par M.r Delneufcour. — A Mons, de l'imprimerie de H.-J. Hoyois, libraire et relieur, rue des Fripiers N.° 24 (sans date, mais de 1817). In-8.° de 35 pages, y compris le titre.

— Vœu des anciens États du Hainaut pour la jonction de la Haine avec l'Escaut par la Dendre, et étonnantes tentatives opposées à ce vœu. Opuscule faisant suite à la demande des vrais intéressés au commerce du canal de Mons. Par M.r Delneufcour. — A Mons, chez H.-J. Hoyois, imprimeur-libraire, rue des Fripiers, N.° 24, 1819. In-8.° de 20 pages.

— Des bâtimens et enclos sur les mines concédées, ou examen d'une question y relative, à l'usage du propriétaire de la surface et du mineur; par M.r Delneufcour, ancien administrateur, etc., juge à Mons, propriétaire de surface et intéressé dans une houillière.— A Mons, de l'imprimerie de H.-J. Hoyois, libraire, rue des Fripiers, N.° 24. (Sans date, mais de 1820.) In-8.° de 96 pages, y compris titre et faux-titre.

— Un mot sur la jonction du canal de la Haine à l'Escaut et de l'importance des canaux, par Delneufcour. — A Mons, chez H.-J. Hoyois, 1822. In-12 de 11 pages.

— Exhaure ou dessèchement des houillières et description du Flénu avec ses accidens, utiles à quelques-uns et intéressans pour tous, avec vocabulaire et planches. — Mons, chez H.-J. Hoyois, imprimeur-libraire, 1823. In-8.°, feuillets liminaires, 8 pages; texte et table 144 pages.

Digitized by Google

DELOBEL (LOUIS-CHARLES-ALBERT-JOSEPH),

Chanoine de l'église de Saint-Germain, né à Mons le 7 août 1746, mort dans la même ville le 1.er mai 1813.

Après avoir fait ses études à l'université de Louvain, il passa quelque temps en Allemagne, à l'époque de la révolution française, et revint ensuite se fixer dans sa ville natale où il enseigna la poésie au collége de Houdain.

Tout son bagage poétique et littéraire se compose de bouquets à Chloris, d'hymnes, d'épîtres, de chansons, d'épithalames et de poèmes, tant en latin qu'en français, dont un bien petit nombre seulement ont été imprimés. On cite parmi ces derniers, une traduction libre, en vers alexandrins, du commencement du deuxième livre de l'Énéide, (Louvain, 1770, imprimerie de L.-J. Urban; in-8.° de 8 pages); des stances sur la mort de l'impératrice Marie-Thérèse; un poème, en huit chants et en vers alexandrins, adressé à un ami de collége; deux discours en vers à l'archevêque de Cambrai, Fleuri, prince du Saint-Empire,... etc.... : l'un en 1775 (Mons, Léopold Varlet; in-8.° de 8 pages), l'autre, en 1779, à l'occasion de la visite du diocèse; les *Rimailleurs condamnés*, poème en six chants et en vers de dix syllabes; une épître à Sa Majesté Impériale Joseph II, père de la patrie, lors de son inauguration en qualité de comte de Hainaut (27 août 1781); — Mons, C.-J. Beugnies, imprimeur-libraire, rue d'Enghien; in-8.°; une autre épître au même souverain (ibid., id., 1777; in-8.° de 23 pages); des stances adressées aux confrères de la Miséricorde à Mons, *par* un jubilaire de la Confrérie, et enfin un discours en vers à Son Altesse Monseigneur le duc d'Arenberg, prince du Saint-Empire romain, duc d'Arschot et de Croy, etc.,... etc.,... grand d'Espagne de la première classe.,... etc.,... etc.,... etc.,... au jour de son entrée à Mons, en qualité de Grand Bailli du Hainau, le 18 janvier 1780. (Mons, Léopold Varret, imprimeur

Digitized by Google

de Messeigneurs les États et de Messieurs les Magistrats, rue d'Havré, 1780; in-8.° de 7 pages.)

Delobel a laissé en manuscrit:

1.° *Folette,* poème en six chants et en vers de dix syllabes. Imitation de Vert-Vert de Gresset, dont l'héroïne est une épagneule, objet de la tendre sollicitude de sa maîtresse.

2.° *L'Hymen,* poème en cinq chants et aussi en vers de dix syllabes, écrit pendant le séjour de l'auteur en Allemagne. In-4.° de 30 pages non cotées, sur papier. Ce manuscrit fait actuellement partie de ma bibliothèque.

3.° Une collection assez ample de poésies fugitives et de circonstance, où la pureté et même l'élégance du style ne compensent pas toujours l'inanité des idées et la monotonie de la versification. Delobel, qui croyait descendre en ligne directe des grands maîtres du siècle de Louis XIV, était, dans toute l'acception du mot, un poète de la république et de l'empire; malheureusement il ne fut que cela.

La plupart de ses manuscrits sont aujourd'hui la propriété de son neveu, M.r Louis Delobel, qui succéda à Henri-Florent Delmotte comme conservateur de la Bibliothèque publique de Mons, et que les tracasseries sans nombre que s'ingénia à lui susciter la nouvelle administration communale eurent bientôt forcé de donner sa démission. On a de ce dernier: 1.° De la Cause de l'attraction, de la répulsion et du mouvement, ou Tous les phénomènes de la nature ramenés à une seule et même loi, ou Nouvelle théorie de l'univers. (Bruxelles, P.-J. De Mat, 1824, in-8.°) 2.° Discours préliminaire d'un système du monde, basé sur la propriété la plus générale des corps ou sur une loi universelle, ou sur un principe unique. (Bruxelles, Delevingne et Callewaert, 1846, in-8.°); avec cette épigraphe au titre : « *Tous les corps s'attirent mutuellement en raison directe* « *des masses et inverse du carré des distances,* » et cette autre au recto de la 1.re page : « *La nature agit toujours par la voie la* « *plus simple.* »

Digitized by Google

DE MARBAIX (CHARLES-JOSEPH),

Jurisconsulte et publiciste, époux de Marie-Madeleine Couteau, né à Mons le 28 septembre 1735, mort dans la même ville le 26 décembre 1811.

Il fit ses études humanitaires au collége de Houdain, et, après avoir terminé son cours de philosophie et de droit à l'université de Louvain, il revint dans sa ville natale où il exerça la profession d'avocat.

En 1777, une place de conseiller de robe longue étant devenue vacante à la cour souveraine du Hainaut, par suite de la jubilarisation du conseiller baron de Maleingreau, il y fut promu le 29 novembre.[1]

Magistrat laborieux et savant, Charles De Marbaix, qu'on nommait *De Marbaix le cadet* pour le distinguer d'un autre conseiller du même nom, plus âgé que lui, se fit bientôt remarquer par la profondeur de ses connaissances et le talent avec lequel il élucidait les questions de droit soumises à son rapport. Il ne tarda pas à acquérir une grande influence sur l'esprit de ses collègues, à gagner, par les services qu'il rendait à l'administration de la justice, l'estime et la confiance de ses concitoyens.

Heureux et paisible dans l'exercice de ses fonctions judiciaires, il ne s'attendait guère à devoir jouer bientôt un rôle politique important; mais les circonstances, plus fortes que la volonté des hommes, l'appelèrent à une part active dans la lutte que les États soutinrent contre Joseph II.

[1] La cour souveraine se composait du grand-bailli, comme chef et semonceur, et de quatorze conseillers, dont deux ecclésiastiques, deux nobles, dits conseillers de cour, et dix qu'on appelait conseillers de robe longue pour ne pas les confondre avec les premiers.

Digitized by Google

Ce prince philosophe, que son esprit novateur, son amour du progrès avaient déjà poussé à réformer les institutions religieuses, si pleines d'abus, résolut d'améliorer aussi l'administration de la justice. Par un décret du 1.er janvier 1787, il supprima les tribunaux existants et les cours souveraines, pour les remplacer par une nouvelle organisation judiciaire à-peu-près semblable à celle d'aujourd'hui.

Cette innovation, qui avait pour but de rapprocher la justice du justiciable, était incontestablement un bienfait; mais l'œuvre de Joseph II, trop radicale peut-être pour l'époque, fut mal comprise, ou plutôt méconnue. Tant il est vrai qu'il y a autant de péril à vouloir devancer la marche régulière de la civilisation qu'à tenter de la faire rétrograder ou d'en arrêter le mouvement! L'aristocratie et le clergé, intéressés au maintien des abus, se liguèrent pour résister à ce qu'ils appelaient les empiètements du souverain et parvinrent à entraîner avec eux le Tiers-État, en lui faisant accroire qu'il s'agissait de défendre les priviléges et les franchises du peuple, quand il n'était réellement question que de faire triompher la cause des privilégiés.

De Marbaix, tout éclairé qu'il fût, ne vit dans l'acte de Joseph II qu'une atteinte portée aux lois fondamentales du pays, et, maîtrisé par des sentiments honorables trop faciles à exalter, cédant à son amour pour l'indépendance nationale, à cet esprit de résistance et d'opposition naturel aux hommes de cœur et d'élite contre tout ce qui prend les apparences du despotisme, il devint un des plus fermes et des plus ardents champions des prétendus droits des États dans la lutte engagée contre le gouvernement autrichien.

Le 22 juin 1787, les États du Hainaut résolurent d'adresser des représentations à l'empereur au sujet de la nouvelle organisation judiciaire. Un comité fut établi pour préparer ce travail; il se composait de Daublin, abbé de Bonne-Espérance; De Rouveroy, le vicomte; Delcourt et De Marbaix, conseillers; Gendebien, greffier échevinal; Petit, avocat et membre du Conseil de ville.

Digitized by Google

Ce comité choisit pour rapporteur De Marbaix, qui avait fait une étude approfondie de nos lois constitutionnelles, et qui voulut bien se charger de la rédaction de ce travail remarquable, imprimé le 8 décembre 1787, sous ce titre : *Exposition de la constitution des lois fondamentales, libertés, franchises et privilèges du pays et comté de Hainaut, et des principales infractions qui y ont été faites, conçue dans un comité établi par les États du pays.* (Sans lieu ni nom d'imprimeur, mais à Mons, chez N.-J. Bocquet.) 1787, in-8.° de IV — 87 pages, plus le titre.

Cette œuvre capitale est l'exposé le plus complet, le plus savant, le plus lucide des lois fondamentales qui ont régi le Hainaut jusqu'alors ; elle décèle un talent de style peu commun et une énergie de patriotisme assez rare pour ce temps.

Joseph II ne pardonna pas aux États de Hainaut surtout, la manifestation d'opposition qu'ils s'étaient permise.

L'auteur des représentations fut victime de sa courageuse franchise.

Le 1.er février 1789, il fut suspendu de toutes les fonctions qu'il exerçait, telles que celles de conseiller à la cour souveraine, de juge des moyens courants de la province et du droit de péage des barrières.

Voici dans quels termes le comte de Trauttmansdorff notifia au conseil la suspension de De Marbaix : [1]

« Au surplus, je vous déclare au nom de Sa Majesté, et par ses ordres, que ne pouvant pas souffrir qu'un de ses officiers attachés au serment du Souverain, et qui a osé être le rédacteur des représentations également indécentes et répréhensibles en attaquant l'ordre et les droits de l'autorité souveraine, siege dans le tribunal supérieur de justice de la province, elle a résolu de suspendre par provision, de toutes ses fonctions quelconques le Conseiller Marbais, le cadet.

[1] Le Livre Noir du pays et comté de Hainau, 3.me cahier, page 7. (Mons, N.-J. Bocquet, 1790, in-8.°)

Digitized by Google

« Je vous ordonne en conséquence et très-expressement au nom de S. M., de lui désigner d'abord cette résolution, et de l'exclure de vos assemblées et délibérations, sans permettre qu'il intervienne à celle à laquelle la présente donnera lieu; à quoi j'ai chargé les Commissaires de Sa Majesté de tenir la main. »

La cour, privée d'un de ses membres les plus éclairés, considéra comme un devoir d'élever la voix en sa faveur, mais le gouvernement resta sourd à toutes les remontrances, et De Marbaix supporta avec courage cette honorable disgrâce.

L'ombrageuse susceptibilité du gouvernement autrichien n'était pourtant pas encore apaisée; notre concitoyen fut tenu en état continuel de suspicion. Le 25 octobre 1789, le général D'Haponcourt, alors commissaire du gouvernement autrichien à Mons, et qui, dès le 22, avait ordonné que De Marbaix fût gardé à vue, résolut de le faire arrêter, mais échoua dans sa tentative.

Il faut laisser D'Haponcourt lui-même rendre compte de sa déconvenue dans la lettre qu'il écrivit le même jour au général D'Alton, lettre dont il est bon également de conserver le style et l'orthographe :[1]

« Je n'ai pu attraper que quatre ôtages: Cornet étoit absent, et Marbaix s'est échappé par un trou dans le mur, qu'il a pratiqué à cet effet.

« J'ai fait mettre son planton au prévôt, mais cet homme est innocent; car le trou étoit couvert, et donnoit dans une maison voisine qui du derriere avoit une issue. *Je l'ai fait traquer partout*, mais en vain; *un enlevement pareil* en plein midi a consterné tout le monde; je m'attendois à quelque scène, mais tout s'est passé le mieux du monde.

« Le *Te Deum* a été chanté à l'église de S.te-Elisabeth, et contremandé au Chapitre, dans le moment où ces Dames étoient

[1] Le Livre Noir du pays et comté de Hainau, 12.me cahier, page 7.

Digitized by Google

parées et prêtes à aller à l'église: leur mortification étoit peinte sur leurs figures.

« Nous ne dormirons pas cette nuit, et votre Excellence peut compter sur notre exactitude.

« Le Major Mondet m'a équipé quarante dragons en selles, en brides, en sabres, je ne sais comment; tous meubles de frippiers. Avec les trente que j'avois, voilà une horde de Tartares bien complette.

Je suis enchanté de n'avoir pas pris des Borins ici, ils m'auroient fait du désordre; et comment les punir, comment les payer, tandis qu'ils gagnent deux escalins par jour? Ils sont à portée, je puis les appeller en cas de besoin : mais il en faudroit un bien urgent.

« Si le Prince Hohenlow bat Cara Mustapha avec huit mille hommes, *je rosserai bien* les Montois avec neuf cents.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Signé: LE COMTE D'HAPONCOURT, G. M.

« Mons, ce 25 octobre 89. »

Remarquons en passant que nos pères se sont noblement vengés de ce général fanfaron qui, dans son langage grossier, parlait de rosser les Montois comme on battait Cara Mustapha, et qui pourtant, après avoir lâchement quitté Mons avec sa troupe en novembre 1789, *n'osa pas y rentrer,* intimidé par la courageuse attitude de la population et la noble résistance qu'elle était décidée à opposer à l'homme qui avait menacé de brûler la ville. [1]

Mais revenons à De Marbaix. S'il parvint à se soustraire aux recherches des soldats de D'Haponcourt, ce n'est pas de la manière indiquée dans la lettre de celui-ci. Lui-même se plaisait à raconter les circonstances de son évasion :

[1] Lettre de D'Haponcourt du 23 novembre 1789. (Le Livre Noir, treizième cahier, page 37.)

Digitized by Google

Le 25 octobre 1789, vers midi, il allait se mettre à table, lorsque son domestique vint lui annoncer qu'un grand rassemblement s'était formé devant sa demeure et qu'il n'était bruit que de son arrestation; [1] aussitôt il prend son chapeau, sort en faisant bonne contenance et traverse la foule qui s'ouvre devant lui pour lui livrer passage.

Parmi tout ce monde qui le connaissait, pas un cri, pas un mot, pas un geste ne révéla aux soldats de D'Haponcourt la présence de De Marbaix, qui parvint à s'échapper, protégé par la silencieuse sympathie du peuple.

Il ne rappelait jamais sans émotion ce souvenir cher à son cœur.

Il resta caché pendant huit jours à Mons, dans une maison amie, et se réfugia ensuite à Maubeuge où il séjourna un mois environ, jusqu'au 9 novembre 1789, époque où la retraite des troupes autrichiennes lui permit de rentrer dans nos murs.

La ville et le pays se trouvaient alors en pleine insurrection; un mois plus tard, le 21 décembre, les États du Hainaut proclamaient leur indépendance, déliaient le peuple du serment de fidélité à Joseph II et prononçaient la déchéance de l'empereur. En même temps ils rétablissaient la cour souveraine et replaçaient De Marbaix dans les fonctions dont il avait été démis par le gouvernement autrichien.

C'est alors qu'il rédigea l'acte déclaratif de l'indépendance du pays, imprimé à Mons sous ce titre: *Manifeste du pays et comté de Hainaut.* A Mons, chez N.-J. Bocquet, par ordre exclusif de Messeigneurs les États. MDCCXC. In-8.° de 55 pages, y compris le titre.

Ce document, écrit avec chaleur, est supérieur sans contredit aux manifestes du Brabant et de la Flandre.

Forts de leur union aussi longtemps qu'ils n'eurent à combattre que les Autrichiens, les Belges s'affaiblirent par la divi-

[1] De Marbaix habitait la maison située rue de Nimy, N.° 39 ancien et 61 nouveau, actuellement occupée par M.r De Bettignies.

Digitized by Google

sion une fois qu'ils se furent affranchis du joug de l'étranger. Les partis se livrèrent une lutte acharnée. Comme de nos jours, l'aristocratie et le clergé voulurent dominer et dominèrent en effet le libéralisme — dont Vonck était alors le chef.

Joseph II était mort le 20 février 1790.

Les cours de Berlin, de La Haye, de Londres et de Vienne se réunirent en congrès à Reichenbach en Silésie, le 27 juillet 1790, et, persuadées qu'on pouvait tout oser contre un pays déchiré par les dissensions intérieures, décidèrent le rétablissement de la domination autrichienne en Belgique.

Étourdi de ce coup inattendu, le congrès souverain des Provinces-Unies, qui siégeait à Bruxelles, crut devoir rendre compte de sa politique dans les conjonctures graves où le pays se trouvait. Il invita les États des provinces à lui adjoindre un certain nombre de députés, et De Marbaix fut nommé pour représenter le Hainaut à la session du congrès renforcé, qui dura du 23 au 28 août 1790. [1]

Vainement cette assemblée résolut-elle de tenir l'armée belge sur un pied respectable pour défendre l'indépendance nationale, la restauration du pouvoir autrichien était imminente; bientôt il ne fut plus possible de se faire illusion, et, au mois de décembre 1790, la révolution succombait par la faute des partis. L'empereur Léopold régnait en Belgique.

Il avait fallu se soumettre. Une amnistie générale venait d'être promise, et les États du Hainaut, comme ceux des autres provinces, envoyèrent à La Haye, près du plénipotentiaire autrichien, le comte Mercy d'Argenteau, une députation chargée de lui remettre leur acte de soumission.

De Marbaix fit partie de cette députation avec Norbert Durieu, abbé de Saint-Feuillen, le comte de Mérode, le chevalier De Bousies et Gendebien.

[1] La représentation du Hainaut se composait de l'abbé de Saint-Denis, De Bousies, Gendebien, Delattre Visbeque, Demeuldre, De Mérode Westerloo, Du Chasteler de Moulbais, Auquier, De Marbaix et Durieu.

Digitized by Google

Ce fut lui qui rédigea le mémoire remis à cette occasion au ministre plénipotentiaire de Léopold II. Ce mémoire, daté de La Haye du 18 décembre 1790, a été publié dans une brochure intitulée: *Extraits des rapports de Messieurs les députés des États de Hainaut vers S. E. le comte de Merci-Argenteau, à La Haye. De l'imprimerie des Etats de la ville, rue de la Clef à Mons. In*-8.° *de 16 pages.*

De Marbaix, qui avait été un des adversaires les plus prononcés et même une des victimes du gouvernement autrichien, n'accepta cependant aucune fonction publique durant la domination française, et résista aux instances de Lambrechts, son compatriote et son ami, qui, sous le directoire, ayant remplacé Merlin au ministère de la justice, voulait nommer notre concitoyen conseiller au tribunal de cassation de France, lequel n'a pris qu'en 1804 le titre de *cour de cassation.*

A dater de 1794, De Marbaix, désirant rester étranger aux agitations politiques, ne fit plus que donner des avis comme avocat consultant, et, tout entier à ses études de prédilection, il travaillait sans cesse à augmenter ses connaissances dans la science du droit.

Il fut longtemps en correspondance suivie avec Linguet et Beaumarchais, qui l'honorèrent d'une estime toute particulière.

Il a laissé des notes intéressantes sur les chartres du Hainaut, un grand nombre de consultations et de mémoires sur des questions de droit de haute importance, et une brochure inédite, en réponse à trois questions proposées, le 8 novembre 1790, sur le parti à prendre par les Belges dans les circonstances politiques du moment.

Ces papiers sont aujourd'hui en la possession de M.r Houzeau de Le Haye, dont la mère était la fille unique de De Marbaix.

Digitized by Google

DENIS ou DENYS (PIERRE-JOSEPH),

Né à Mons le 4 décembre 1658, d'Adrien et de Marguerite Piérart.

Il manifesta dès sa plus tendre enfance un goût prononcé pour les arts, excella dans le travail du fer, et fut se fixer successivement à Rome et à Paris, où il passait pour le plus habile ouvrier en ce genre.

Peu d'artistes, assure-t-on, ont approché jusqu'ici de la délicatesse et du fini de ses ouvrages.

Il entra en 1690 dans l'ordre de Saint-Benoît et passa 43 ans à l'abbaye de Saint-Denis (près de Paris), où il ne cessa de s'adonner à son art de prédilection.

C'est à lui et à un de ses frères, abbé d'Orval, qu'on doit les magnifiques grillages qui décoraient l'église de ce monastère.

DERPION (FRANÇOIS),

Régent du collége de Houdain, orateur et poète.

On a de lui :

— La tragédie de Sainte Catherine.

— Un traité sur la sobriété.

DESCAMPS (NICOLAS-JOSEPH-HENRI),

Né à Mons le 14 mars 1775, mort dans la même ville le 21 août 1846.

Il fut membre de la régence, de la chambre et du tribunal de commerce de Mons.

Digitized by Google

On a de lui :

—*La veuve persécutée sous le règne du terrorisme, ou les sujets reconnaissants*, drame nouveau en prose et en trois actes, représenté pour la première fois, le 29 juin 1795, (vieux style) sur le théâtre de Mons, par la Troupe du citoyen Voizel.— A Mons, chez A.-J. Lelong, imprimeur-libraire, rue de la Chaussée. — In-8.° de 42 pages, y compris le titre et la préface ; suivi de cette approbation : « Vu et approuvé par moi, Général de Division, pour être représenté sur le Théâtre de Mons. Signé : Jacob. »

—*Opinion de M.r N.-J. Descamps, négociant à Mons, membre de la commission d'enquête sur l'utilité d'un canal de la Sambre au canal de Mons à Condé.* — Mons, typographie de Hoyois-Derely, 1836; in-4.° de 7 pages.

Il écrivit, de 1825 à 1826, plusieurs articles sur le commerce et l'industrie du pays, articles qui furent insérés dans le journal *Le Dragon.*

Il a laissé, sur l'histoire de Mons, des notes manuscrites contenant *des souvenirs historiques depuis* 1787 *jusqu'en* 1843.

D'ESPIENNES DU FAY (JEAN),

D'une famille de magistrature, fils de Jacques, échevin de Mons, seigneur de Balingue, Hovy, etc., et de Marie Du Fay, dame de Moulbaix et du Petit-Quévy, licencié en droit civil et ecclésiastique, chanoine gradué et prévôt de la cathédrale de Namur, né à Mons en 1592 ou 1593, mort dans la même ville le 21 ou le 26 décembre 1640.

Il fit ses humanités à Courtrai et sa philosophie au collége du Château à Louvain, où il eût pour professeurs Antoine Colins, d'Enghien, son parent, et Pierre Salembier, qui fut depuis chanoine de la cathédrale de Tournai.

Il étudia en même temps les belles-lettres, d'abord sous Juste-

Digitized by Google

Lipse, ensuite sous Erycius Puteanus qui succéda à ce savant philologue en 1606.

Il prit à Louvain le titre de licencié en droit et en théologie, séjourna quelque temps à Paris, et obtint un bénéfice à la cathédrale de Sainte-Waudru, à Mons, vers 1623.

Il eût cinq frères :—Thomas, seigneur de Balingue,... etc.,... licencié en droit, échevin de Mons, député aux Etats de Hainaut [1] ; Augustin, chanoine régulier du Bois-seigneur-Isac; François, seigneur de Molembais,... etc.;... Maximilien; Antoine, qui mourut en bas âge, — et deux sœurs : — Marie, qui mourut aussi très-jeune, et Florentine, qui épousa Jérôme De la Barre, licencié en droit, mayeur de Mons de 1609 à 1612.

On a de lui :

— Joannis D'Espiennes du Fay, ab Hannoniâ Opuscula. — Lovanii, typis Phil. Dormali., 1623; in-12 de 190 pages.

— Vita sanctorum.

— De varietate religionum morumque populorum.

— Definitiones theologicæ.

— Divisiones theologicæ.

— Conclusiones theologicæ.

Les armes de sa famille sont d'argent au chevron componé d'azur et de gueules, accompagné de trois trèfles d'azur.

DE THUIN ou DETHUING (JEAN),

Tailleur d'images, né à Mons sur la fin du XV.me siècle, mort dans la même ville.

Ce fut lui qui exécuta le portrait de la vierge Marie qu'on admirait autrefois dans le niche du milieu de la belle façade de l'Hôtel-de-Ville, au-dessus de la Brétèque, ou tribune en encor-

[1] On a de lui : *Heroum Analogiæ.*

Digitized by Google

bellement, qui fut remplacée en 1777 par le balcon à la Louis XV, mis là tout exprès pour lutter de ridicule et d'anachronisme avec le campanille, aussi dans le goût moderne, dont on a surmonté cet édifice en 1718.

C'est à tort qu'on a attribué à ce Jean De Thuin les plans de l'église de Sainte-Waudru ; son épitaphe, qui se trouve entre le premier et le deuxième pilier de droite de la nef de cette église, ne le désigne que comme conducteur des ouvrages et non comme architecte.

La date de la pose de la première pierre du monument (13 mars 1460) et celle de la mort de ce célèbre ciseleur (26 août 1556) prouvent évidemment qu'il ne put en donner les dessins.

Voici son épitaphe, qui renferme en même temps celle d'un de ses fils, lequel portait le même prénom :

Chi gisent Jean De
Thuin officier taille.r
d'image conduicteur de
l'ouwraig d'architrec
de cette Eglise qui tre
passa l'an 1556 le 26.e
avost
et aupres de luy gist
Jean De Thuin son filz
ayant exerce le mesme
esta est decede le xij
octobre l'an 1596 pryes
Dieu pour leur ames.

Il existe aux archives communales des plaques d'étain sur lesquelles furent gravés, en 1467, les noms des orfèvres de Mons, entr'autres celui d'un Jehan De Thuin.

La famille des De Thuin est du reste très-ancienne en notre ville, et il n'est pas improbable qu'un de ses membres soit en effet l'auteur des plans de l'un des plus beaux monuments que possède l'Europe du style ogival quartaire.

Digitized by Google

DU BROEUCQUEZ (JEAN-FRANÇOIS),

Docteur en médecine, né à Mons dans la seconde moitié du XVII.me siècle.

On a de lui :

— Réflexions sur la guérison des fièvres intermittentes par le quinquina. — Mons, 1724, in-8.°

DU BRUCQUE, DU BREUCK ou DU BRUCQ, *le vieux* (JACQUES),

Le restaurateur de l'architecture dans les Pays-Bas, naquit à Mons au commencement du XVI.e siècle. Il voyagea en Italie et devint à son retour architecte et sculpteur de Marie, reine douairière de Hongrie.

Il traça à la demande de cette princesse les plans du château de Binche, et ceux du château de Marimont, à une lieue de cette dernière ville. — Ces deux édifices furent détruits en 1554 par ordre de Henri II, roi de France.

L'ancien château de Boussu, à deux lieues de Mons, ayant été incendié en 1402 par le seigneur de Chaudmont, ennemi déclaré de la maison de Boussu, Du Brucque donna, en 1539, à Jean de Hennin le plan de celui qui devait le remplacer, et présida lui-même à l'exécution des travaux. Ce magnifique castel, d'une architecture à la fois élégante et sévère, passait généralement pour un chef-d'œuvre de goût et de style. Au centre se trouvait une rotonde à laquelle on donna le nom de *Salon d'Apollon*.

Cette partie de l'édifice contint longtemps une galerie de statues et de tableaux dus aux premiers maîtres du temps et qui

Digitized by Google

commandaient l'admiration de tous ceux qui étaient admis à les visiter. Ils servirent souvent d'études aux jeunes artistes du pays qui ne pouvaient, faute de moyens pécuniaires, aller perfectionner leur éducation en Italie.

M.r Le Mayeur, dans les notes de son poëme *La Gloire Belgique*, assure qu'on voyait de Du Brucque dans l'église de S.te-Waudru, à Mons, les ouvrages suivants :

1.° Deux autels en marbre, ornés de statues et de bas-reliefs, dont l'un dédié à saint Barthélemi, l'autre à la Madeleine.

2.° La décoration en marbre du magnifique jubé. (Un plan de ce chef-d'œuvre, qui a été détruit après la dernière invasion française, en 1797, est encore aujourd'hui la propriété d'un de nos concitoyens. Il faut l'avoir sous les yeux pour se faire une idée de la partialité avec laquelle en a parlé M.r Ferdinand Paridaëns dans sa prétendue histoire de notre ville, page 139.) (Mons, sous les rapports historiques, statistiques, de mœurs, usages, littérature et beaux-arts; etc... — Tournay, imprimerie de D. Casterman, 1819; in-12 de IV — 298 pages.)

Sur la face antérieure se trouvaient sept statues et onze bas-reliefs; le tout en marbre. Les statues étaient de grandeur naturelle et représentaient les quatre Vertus Cardinales et les trois Vertus Théologales. Les bas-reliefs, de différentes dimensions, représentaient la Cène, la Flagellation, l'Ecce Homo, Jésus condamné par Pilate, le Portement de la Croix, sainte Waudru faisant bâtir une église, le Jugement dernier, etc.

La face postérieure était ornée de trois statues qui représentaient Jésus-Christ, Moïse et David, et de trois bas-reliefs : la Résurrection, l'Ascension, la descente du Saint-Esprit.

Le Mayeur, ou plutôt P.-I.-M.-J. Delmotte qui a fourni la plupart des notes de la première édition de *La Gloire Belgique*, qui a paru en 1812, sous ce titre : *Les Belges*, prétend que c'est à tort que De Boussu a avancé, et que plusieurs contemporains ont répété d'après lui, que les ornements de ce jubé furent commencés en 1561 par un sculpteur italien et achevés

Digitized by Google

par Du Brucque, puisque ce dernier exécuta *seul* cet ouvrage, auquel il travaillait déjà en 1544, « ainsi qu'il conste des archives de Sainte-Waudru. » Le Mayeur, ou Delmotte, n'omet qu'une chose, c'est de citer le passage de ces archives d'où découle la preuve qu'il veut établir.

Guichardin et tous ceux qui l'ont copié ont fait naître Du Brucque à Saint-Omer, par la seule raison qu'il s'est distingué comme architecte dans la construction de plusieurs monuments de cette ville et des environs. Il y a là une erreur manifeste : le Du Brucque dont parle Guichardin n'est pas celui qui a travaillé au jubé de Sainte-Waudru, mais bien un autre artiste du même nom et du même prénom, aussi de Mons (probablement son fils) qui florissait dans notre ville en 1612 et qu'on avait surnommé Du Brucque, *le jeune*. « Il fut capable, dit Algarotti, d'exécuter les plus grandes choses. Ses idées étaient nobles, et l'on ne pouvait s'empêcher d'admirer ses ensembles. Il n'était pas moins heureux dans les détails. Le goût qu'il avait pour la décoration ne nuisit jamais à la solidité de ses constructions. »

Il bâtit, ainsi que Du Brucque, *le vieux*, son prédécesseur, plusieurs édifices considérables à Saint-Omer, et fit construire, en 1634, le monastère de Saint-Ghislain, près de Mons, qui, détruit en 1656 par l'explosion d'une poudrière, fut reconstruit par Gabi, architecte de Lille, et Debressi, ou Dubressi, architecte de notre ville.

Van Dyck, contemporain et ami de Du Brucque, *le jeune*, a levé tout doute sur le lieu de sa naissance en le faisant figurer dans son recueil de portraits avec cette inscription : *Jacobus Du Breucq, architectus Montensis in Hannoniâ.*

Les pricipaux ouvrages qui restent du premier des Du Brucque dans l'église de Sainte-Waudru, sont les trois Vertus Théologales, déjà citées, et trois des Vertus Cardinales; plus trois bas-reliefs représentant la Résurrection, la Flagellation, et le Portement de la Croix.

Digitized by Google

DUBUISSON (THÉODORE-JOSEPH),

Epoux de Louise Crispiels, instituteur primaire communal, professeur de l'Ecole normale de la province de Hainaut, né à Mons en 1763, y décédé le 25 décembre 1836, abreuvé de chagrin et de dégoût par la partialité révoltante de l'administration communale en faveur des Frères de la doctrine chrétienne, souverains maîtres de l'instruction primaire dans cette ville depuis 1837. (APPEL A L'OPINION PUBLIQUE SUR LA NÉCESSITÉ DE MODIFIER L'ADMINISTRATION DE LA VILLE DE MONS. — *Mons, Piérart*, 1845; *in*-8.° *de* 50 *pages; pages* 17—22. — A MESSIEURS LES MEMBRES DE LA MAJORITÉ DU CONSEIL COMMUNAL. — Sirautpolis (Mons), 20 octobre 1845; in-8.° de 28 pages; pages 8—10.)

On a de lui :

— Leçons grammaticales extraites des meilleurs auteurs, et destinées à apprendre aux enfans les élémens de la langue française par le moyen de différentes dictées, ou tableaux comparatifs, renfermant un grand nombre d'exemples choisis, propres au développement et à l'application des principes. Cet ouvrage est suivi d'une instruction sur l'art de l'écriture. Par T.-J. Dubuisson, professeur de grammaire française et instituteur primaire à Mons.—A Mons, chez H.-J. Hoyois, imprimeur-libraire, rue des Fripiers, n.° 24, 1812; in-8.° de 184 pages.

— Recueil de fables suivies d'explications morales, propres à former l'esprit et le cœur des enfans, par T.-J. Dubuisson, instituteur primaire, professeur de grammaire française à l'école normale de la province de Hainaut.—A Mons, chez H.-J. Hoyois, imprimeur-libraire, rue des Fripiers, n.° 24, 1817; in-12, 108 pages y compris le titre.

Digitized by Google

— Principes de lecture et d'écriture; à l'usage des écoles primaires. — Mons, à la libraire d'éducation de H.-J. Hoyois, imprimeur, rue des Fripiers, n.° 24, 1826 ; in-12 de 31 pages.

— Choix de lectures morales et historiques, propres à former le cœur et l'esprit de la jeunesse. A l'usage des Ecoles Primaires.—Mons, à la librairie d'éducation de H.-J. Hoyois. 1826; in-12 de IV — 68 pages.

— La Syntaxe enseignée par une nouvelle méthode, mise à la portée des élèves des écoles primaires.—Mons, à la librairie d'éducation, chez H.-J. Hoyois, imprimeur, rue des Fripiers, 1827; in-12 de IV — 80 pages.

— *Id.* 2.me partie: Exercices. — 1828 ; in-12 de 2—84 pages.

— L'Orthographe enseignée par une nouvelle méthode, composée de phrases morales et historiques. — Mons, à la librairie d'éducation de H.-J. Hoyois, 1830 ; in-12 de IV—44 pages.

— La nouvelle Cacographie composée de phrases morales et historiques, rangée selon l'ordre grammatical, ou exercices sur l'orthographe, la syntaxe et la ponctuation.—Mons, à la librairie d'éducation de H.-J. Hoyois, 1825; in-12 de 154p. (en 2 parties).

— Vocabulaire des Mots Homonymes, accompagnés d'exemples choisis, relatifs à leurs différentes significations. — Mons, à la librairie d'éducation de H.-J. Hoyois, 1825; in-12.

La plupart de ces ouvrages ont eu jusqu'à sept ou huit éditions.

DUET (ANTOINE),

Né à Mons vers l'an 1500, mort le 30 août 1567, passa en Hollande et fut placé, à Amsterdam, à la tête d'un collége catholique. Il traita en vers divers sujets de peu d'étendue, en employant, disent ses biographes, une variété de formes qui démontre combien il était favorisé des muses.

On a de lui :

— Paraphrasi[illegible] Psalmorum.

Digitized by Google

— Paupertatis querela.

— Carmen de Natali Jesu. — Antwerpiæ, 1559; in-8.°

— Descriptio Ninives.

— Parænesis ad Liberalium Artium studiosos. — Antwerpiæ, 1560.

— Vita Tobiæ Majoris, versu elegiaco.

— Eclogæ tres. — Leidæ, 1565.

— Expostulatio de temporum calamitatibus. — Leidæ, 1567.

DU CHASTELER (FRANÇOIS-GABRIEL-JOSEPH),

Né à Mons le 20 mars 1744, — de Jean-François, marquis de Courcelles et de Moulbais, membre de l'état noble au conseil de Hainaut, président du conseil souverain de cette province, conseiller d'état,... etc.,... et de Marie-Claire-Joseph Du Sart; mort à Liége le 11 octobre 1789.

La charge de lieutenant de la compagnie de la garde royale des hallebardiers étant devenue vacante, en 1765, par la démission du comte Adrien-François de Collins, l'impératrice Marie-Thérèse, par lettres patentes données à Vienne le 10 avril de la même année, la conféra à Du Chasteler, qui avait déjà à cette époque celle de chambellan.

En 1769, le duc Charles de Lorraine, gouverneur-général des Pays-Bas, par deux lettres patentes en date du 29 novembre, le nomma gouverneur et prévôt de la seigneurie, ville et terre de Binche, et bailli des bois de Binche. Le titre de gouverneur de Binche avait été supprimé sous l'administration de l'archiduchesse Marie-Élisabeth. Le duc Charles, qui affectionnait Du Chasteler, le rétablit en sa faveur, à la condition qu'il s'obligeât (ce qu'il fit par une soumission en date du 2 décembre) à ne prétendre aucun droit, émolument ou privilége en vertu de ce titre, qui par conséquent devint purement honorifique.

Digitized by Google

Le 28 mars de la même année, Du Chasteler avait obtenu de l'impératrice, pour lui et ses descendants, la permission de surmonter, ou plutôt, en termes techniques, de sommer les armes de sa maison d'une couronne ducale fermée.

Par lettres patentes données à Vienne le 8 mai 1770, Marie-Thérèse l'éleva à la dignité de conseiller d'état d'épée ou de robe courte aux Pays-Bas.

En 1775, en vertu de lettres patentes données à Vienne le 20 janvier, il passa de la lieutenance de la compagnie royale des hallebardiers à celle des archers, en remplacement du comte de Maldeghem, nommé capitaine de la même compagnie.

Il fut reçu à l'état noble de Namur le 6 juillet 1778, après avoir acheté de l'impératrice, le 16 novembre 1776, l'engagère de la seigneurie de Vieuville, située dans cette province.

Lauréat de l'Académie de Bruxelles, en 1778, il fut admis membre correspondant de ce corps le 14 octobre 1779, — en remplacement de Vanderwinckt, auteur de l'Histoire des troubles des Pays-Bas, — et reçu le 11 novembre suivant.

Deux ans après il fut nommé directeur de l'Académie et en exerça les fonctions de 1781 à 1788.

Le 12 juillet 1782, il présida en cette qualité à la réception au sein de l'Académie, du czar Paul 1.er et de son épouse, et lut devant eux le mémoire, dont il sera parlé ci-après, sur les troubles des Pays-Bas.

Le prince de Starhemberg, ministre plénipotentiaire pour le gouvernement général des Pays-Bas, confia à Du Chasteler, en 1781, la direction de l'établissement littéraire connu sous le nom de Muséum Bellarmini.

On a de lui :

— Généalogie de la maison Du Chasteler, avec les preuves. Bruxelles, Vanden Berghen, 1768. In-fol.; lim. 8 pages, texte 12.

— Id. 1777, in-folio avec figures; lim. 12 pages y compris le titre, texte 332.

— Mémoire sur la question historique proposée par l'Aca-

Digitized by Google

démie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, en 1776, relativement aux principales expéditions ou émigrations des Belges dans les pays lointains, auquel cette Académie a décerné le prix en 1778, par M.r le marquis Du Chasteler. Bruxelles, de l'imprimerie académique, 1779; in-4.°, 101 pages.

— Réflexions sommaires sur le plan à former pour une Histoire générale des Pays-Bas Autrichiens, par le marquis Du Chasteler, lues à la séance du 11 novembre 1779 (jour de sa réception). Mémoires de l'Académie de Bruxelles, in-4.°, tome 3, p. 341; 21 pages.

— Mémoires et lettres sur l'étude de la langue grecque, par le marquis Du Chasteler, directeur de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles; à Bruxelles, chez Lemaire, 1781, in-8.°; en réponse à une brochure intitulée : Lettre à Messieurs de la Commission royale des Études à Bruxelles, dictée par la langue française et suivie d'une requête dictée par la langue latine. Sans nom d'auteur ni d'imprimeur; in-8.°, 35 pages.

— Éloge de l'abbé Suger.

— Lettre de M.r le marquis Du Chasteler à Monsieur l'abbé Mann, relativement aux grandes fermes; insérée dans les Mémoires de l'Académie, tome 4, in-4.°, 11 pages.

— Liste de quelques manuscrits de la biliothèque impériale à Vienne, relatifs aux Pays-Bas, par le marquis Du Chasteler; insérée au 5.e volume des Mémoires de l'Académie, 36 pages in-4°.; tirée à part à 25 exemplaires.

— Note sur une urne renfermant 6 à 700 médailles d'argent, la plupart du III.e siècle, découverte en 1784 à Casteau, à droite de la chaussée romaine qui conduit de Bavay par Mons à Enghien; insérée au 5.e volume des Mémoires de l'Académie, page 32.

— Mémoire sur la déesse Néhalennia, par M.r le marquis Du Chasteler, directeur de l'Académie impériale et royale de

Digitized by Google

Bruxelles, présenté à la séance du 4 juin 1788; imprimé dans le 5.e volume des Mémoires de l'Académie, page 70 ; 4 pages et une planche.

Il a laissé en manuscrit :

— Un mémoire à cette question proposée par l'Académie de Bruxelles pour le concours de 1774 : Quels sont les principaux changements que l'établissement des grandes abbayes dans le VII.e siècle, et l'invasion des Normands dans le IX.e, ont apportés à nos mœurs, à notre police et à nos usages ? avec cette épigraphe : Vade liber, verbisque meis loca grata salute.

Dans la séance du 6 décembre 1783, il lut à la même Académie un supplément à ce travail.

— Dissertation où l'on cherche à fixer le temps où Crasmer fut évêque de Tournay ; lue à l'Académie de Bruxelles le 22 mars 1781.

— Description et dessins de quelques antiquités romaines, découvertes dans une tombe à Saventheim en 1507 ; id. le 10 janvier 1782.

— Note sur quelques médailles ; id. le 24 du même mois.

— Mémoire sur Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein; id., ib.

— Note sur les tombes de Tirlemont ; id. 25 avril 1782.

— Réflexions sur les troubles des Pays-Bas, sous le gouvernement de Marguerite de Parme ; id. 7 mars 1783.

— Note sur plusieurs morceaux d'antiquités romaines trouvées sous le pied d'un vieux chêne, près de Rianwels, dans le marquisat de Courcelles; id. le 16 octobre 1787.

C'est à lui qu'on doit la publication de la chronique de Gislebert, d'après le manuscrit qui reposait au chapitre de Sainte-Waudru: Gisleberti Balduini Quinti Hannoniæ comitis cancellarii chronica Hannoniæ nùnc primum edita, curâ et studio marchionis Du Chasteler, Bruxellensis Academiæ socii. Accedunt notæ altero volumine comprehensæ (ces notes n'ont point paru). Bruxellis, typis E. Flon, 1784, in-4.°, 320 pages.

Digitized by Google

Du Chasteler a épousé en premières noces, le 21 mars 1762, Albertine-Joseph-Dorothée comtesse de Thurheim, chanoinesse de Mons, qui mourut à Bruxelles, le 25 juin 1765, et, en secondes noces (le 22 mars 1767) Catherine-Elisabeth de Hasselaer, douairière de Geelwinck, jeune veuve, fille d'un bourgmestre d'Amsterdam, dont il eut un fils, Gérard-Arnould-Fréderic-Gabriël, né le 5 juillet 1770, et avec laquelle il divorça, de consentement mutuel, vers 1776.

Delmotte, à qui j'emprunte presque mot à mot ce qui précède, entre dans de fort longs détails sur les tribulations et les querelles héraldiques du marquis Du Chasteler; j'ai cru pouvoir me dispenser de le suivre sur ce terrain.

DUMONT (BONNE-PHILIPPINE-JOSÉPHINE-HUBERTINE),

Née à Mons le 19 mars 1773, morte dans la même ville le 10 messidor an XIII (29 juin 1805), fille de Philippe-François-Antoine et de Marie-Barbe-Hubertine Drion.

Elle a laissé :

— Mémoires de la jeune Pauline, par M.elle D*****, avec cette épigraphe : « *Heureuse par la vertu, je n'ai écrit que pour la faire aimer davantage.* » — A Mons, chez Monjot, imprimeur-libraire, rue de la Clef, n.° 19, 1806. 2 vol. in-12. 1.er vol. : titre et faux titre 4 pages, 180 pages de texte; 2.me vol. : 225 pages y compris le titre.

Digitized by Google

DUMONT (GUILLAUME),

Seigneur de Holdre, né à Mons dans la seconde moitié du XVI.me siècle, y décédé en 1626.

On a de lui :

— De la Dévotion envers la sainte Vierge.

DUMONT (JEAN-BONAVENTURE-THIÉRY, comte de GAGES),

Naquit à Mons le 27 décembre 1682, de Pierre-Charles-Bonaventure Dumont, seigneur de Gages, conseiller à la Cour souveraine de Hainaut, et de Marie-Joseph Du Buisson, dame d'Aulnois, etc. Il mourut à Pampelune le 31 janvier 1753, âgé, par conséquent, de 71 ans et non de 73, comme le dit l'épitaphe que le roi Charles III d'Espagne composa lui-même pour le mausolée qu'il fit élever à la mémoire de l'illustre montois, en 1768, dans l'église des Capucins de ladite ville :

Joanni Bonaventuræ Dumont,
Comiti de Gages,
Sabaudicis austriacisque
Ad velitras et tanarum copiis
Fugatis,
Regni Napolitani,
Clarissimo assertori,
Rei que militaris peritia
Duci supra famam præclarissimo
Tandem regni Navarræ
Proregi solertissimo,
Et in publicis viis struendis
Inventori mirifico,
Decedenti prid. Kal. feb. anni 1753,
Ætatis 73,
Carolus III, Hispaniarum rex,
Monumentum dicat
Bene merenti.

Digitized by Google

Ses parents, qui lui avaient fait faire ses humanités et sa philosophie, le destinaient à l'étude du droit, mais le noble descendant de Drogo Dumont; l'un des chevaliers belges qui prirent le plus de part à la conquête de Jérusalem, sous Godefroid de Bouillon, avait une vocation trop marquée pour la carrière des armes.

Présenté, en 1702, au marquis de Puységur, ministre plénipotentiaire du roi de France à Bruxelles, il manifesta le désir de consacrer son épée à la cause du duc d'Anjou (Philippe V), qui venait de succéder à Charles II d'Espagne, et il partit l'année suivante pour la Péninsule, comme officier dans le régiment des gardes wallonnes.

Sa rare intelligence et la bravoure à toute épreuve qu'il déploya, principalement à la journée de Villa-Viciosa, en 1710, où il enleva trois drapeaux à l'ennemi, lui valurent un rapide avancement.

De retour pour quelques mois dans son pays natal, en 1718, il y assista aux derniers moments de son père, prit ensuite des arrangements de fortune avec sa famille et quitta Mons, qu'il ne revit plus qu'une seule fois, en 1725.

Lieutenant-général en 1740, il fit en cette qualité, sous les ordres du comte de Glymes, partie de l'armée de Catalogne destinée à l'expédition de l'île de Minorque. Dans les derniers jours de septembre 1742, il prit le commandement de l'armée espagnole en Italie, forte de 18,000 hommes, s'avança vers la Lombardie en traversant les terres du Saint-Siége, établit ses quartiers dans le Bolonais, sur les bords du Reno, passa le Panaro le 5 février 1743, vainquit le 8 les Autrichiens à Campo-Santo, quoique ceux-ci fussent bien supérieurs en nombre, leur prit 400 prisonniers, s'empara de quatre pièces de canon, de plusieurs drapeaux et étendards et de quatre-vingts chariots de blé; mais afin d'assurer ses subsistances, il crut bientôt devoir repasser le Panaro, ce qu'il exécuta dans le meilleur ordre.

Digitized by Google

Quoique harcelé constamment par des forces considérables pendant cette campagne et celle de 1744, qui lui méritèrent les suffrages du Grand Fréderic (*Histoire de mon temps*), il ne se laissa jamais entamer, ménagea ses ressources avec beaucoup d'art, garda presque toujours ses positions dans la Romagne, et ne tarda pas à reprendre l'offensive dès que les Napolitains lui eurent fourni des renforts. De concert avec le duc de Modène, il s'empara de Nocera, Lodi, Serravalle, Tortone, Alexandrie, Asti, etc., etc.; parvint, malgré les efforts du général autrichien Lobkowitz, à opérer sa jonction avec les troupes que commandaient l'infant don Philippe et le maréchal de Maillebois, contribua puissamment à la victoire de Bassignana, le 25 novembre 1745, et termina cette campagne, qui lui valut le brevet de comte, par la prise de Milan, le 19 décembre.

Le 8 février suivant, il effectua le passage du Tésin avec un corps de 22,000 hommes, força le prince de Lichtenstein d'abandonner Olleggio et de se replier derrière la Secchia; mais ces succès furent de courte durée : l'infant don Philippe se vit forcé de repasser le Pô, et les Autrichiens reprirent complètement l'avantage à la célèbre journée de Campo-Freddo.

De Gages opéra sa retraite en général habile, et força même, le 10 août suivant, après le passage du Tidon, les ennemis, commandés par le marquis de Botta, à se retirer en laissant 6,000 morts sur le champ de bataille.

Jean-Jacques Rousseau, dans ses Confessions (II.me partie, livre VII), considère cette retraite comme un des plus beaux faits d'armes du XVIII.me siècle.

A la mort de Philippe V (12 juillet 1746), De Gages demanda son rappel, et il remit, le 15 août, le commandement de l'armée au marquis de Lasminas. Il se rendit aussitôt à Madrid, où le nouveau roi le combla d'honneurs, lui conféra les commanderies de Vittoria (ordre de Saint-Jacques) et de Pozzuello (ordre de Calatrava).

L'année précédente il avait obtenu le collier de la Toison d'Or.

Digitized by Google

En 1748, il refusa, à cause de son grand âge et du mauvais état de sa santé, le commandement, qu'on voulait lui faire reprendre, des troupes espagnoles en Italie.

Nommé vice-roi, gouverneur et capitaine-général de la Navarre en janvier 1749, il dota cette province des belles routes qui la traversent dans toute son étendue, et, longtemps après lui, sa mémoire y resta en grande vénération.

DUMONT (JOSEPH-MARIE),

Seigneur de Holdre, né à Mons au commencement du XVII.me siècle.

On a de lui :

— L'adoration perpétuelle de Jésus dans l'Eucharistie. — Mons, 1688; in-8.°

— L'Esprit de Jésus dans l'Eucharistie. — Mons, 1689; in-8.°

DUMONT (PHILIPPE),

Chanoine et trésorier de Cambrai; chef de musique et compositeur distingué.

Il a laissé divers motets qui parurent pour la première fois à Anvers et qui eurent plusieurs éditions.

Digitized by Google

DUMONT (PHILIPPE-PROCOPE),

Seigneur de Holdre.

On a de lui :

— Le Voyage d'Anvers pour la Reine d'Angleterre (en vers).

— Le Voyage de Suède (en vers burlesques).

DU TRIEU (PHILIPPE),

Né à Havré-lez-Mons en 1576, mort à Douai, d'une hémorrhagie de l'encéphale, le 25 août 1645.

Il commença à étudier la philosophie en 1597, au collége du Château, à Louvain, où il l'enseigna dès l'âge de 23 ans, après avoir obtenu le premier prix, en 1599, de l'avis unanime des professeurs.

A quelque temps de là, il entra dans la compagnie de Jésus et se rendit à Douai où il fit une troisième année de philosophie avant d'en reprendre l'enseignement. Il eut pour élève pendant deux ans, dans cette dernière ville, Valère André, auteur de la Bibliothèque belgique (*Bibliotheca belgica*, etc., dont la première édition parut en 1623, in-8.°), et de plusieurs autres ouvrages estimés.

Du Trieu y enseigna aussi plus tard la théologie scolastique, et fut reçu docteur en cette science, avec trois autres Pères Jésuites, le 18 juillet 1617.

On a de lui :

— Manuductio ad logicam, sive dialectica studiosæ juventuti ad logicam præparandæ, conscripta a R. P. Philippo Du Trieu, e societate Jesu in collegio aquicinctino, Duaci philosophiæ professore primario.

Digitized by Google

Une édition in-8.° de cet ouvrage, précédée d'une approbation de Jacques Colvenaire, a paru à Douai, en 1616, chez Balth-Bellerus. La douzième, dont un exemplaire fait partie de ma bibliothèque, a été imprimée à Douai, chez Michel Mairesse, en 1690, in-12; cum gratiâ et privilegio.

DUVIVIER (CLAUDE),

Provincial Minime, prédicateur de l'infante Isabelle, né à Mons dans la première moitié du XVI.me siècle.

On a de lui :

— La Vie de Saint François de Paule.

De Boussu affirme qu'il composa en outre plusieurs *beaux* ouvrages.

DU VIVIER (JOSEPH-HIPPOLYTE),

Abbé, professeur de syntaxe à l'oratoire de Thuin (1775), secrétaire du cardinal de Franckenberg, archevêque de Malines; chanoine du chapitre de Saint-Vincent, à Soignies; chanoine de la métropole de Malines, du corps des gradués; chanoine de la cathédrale de Tournai, et successivement archidiacre, vicaire-général du diocèse, vicaire-général capitulaire, doyen du chapitre de Tournai, etc., naquit à Mons le 20 avril 1752 et mourut à Tournai le 25 janvier 1834.

Il fit ses premières études à l'oratoire de Mons où il entra le 1.er décembre 1770, y commença sa philosophie, fut reçu licencié en droit canon à l'université de Louvain, après y avoir terminé ses cours de philosophie et de théologie. Il fut ordonné prêtre le 19 septembre 1778, à l'oratoire de Mons, où il

Digitized by Google

professa les humanités et prêcha plusieurs stations d'Avent et de Carême,

On a de lui :

— Défense de Joseph II, ou mémoire apologétique sur les droits de l'Eglise et sur ceux du souverain, relativement au gouvernement de la Religion, pour servir de réponse à la brochure intitulée : Réflexions sur les édits émanés récemment aux Pays-Bas de la part de l'empereur en matière ecclésiastique (*par l'abbé Dufour*). — Bruxelles (Mons, Lelong), 1787; 80 pages in-8.°

— Apologie du mariage chrétien, ou mémoire critique, canonique et politique, servant de réponse au commentaire intitulé: « Des empêchements dirimant le contrat de mariage dans les Pays-Bas autrichiens, selon l'édit de Sa Majesté l'empereur et roi Joseph II du 28 septembre 1784. (*Par Doutrepont, avocat à Bruxelles*). » [1] — Strasbourg (Liége, Lemarié), 1788; 166 pages in-8.°

— Réflexions d'un citoyen pacifique sur l'affaire de Louvain, où l'on prouve par le commentaire de l'ordonnance du 10 octobre 1786 que la position actuelle du séminaire-général n'est en aucune manière obstative à l'entier accomplissement des préalables tels qu'ils sont exigés par l'empereur. — (Mons, Lelong, 1788); 32 pages in-8.°

— Examen de la réponse que firent les professeurs de Louvain aux deux premières questions dogmatiques qui leur furent proposées par le cardinal-archevêque de Malines le 10 mars 1789: 1.° *Les évêques ont-ils en tout temps,* jure divino, *le droit d'enseigner la théologie de la manière qu'ils le veulent aux jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique?* 2.° *Ce droit divin des évêques peut-il être restreint ou annulé par le droit civil qui est*

[1] Le premier volume de cet ouvrage, qui devait en avoir quatre, a seul paru.

Digitized by Google

d'institution humaine? — (Malines, Hanicq, 1789); 16 pages in-8.°

—Paraphrase de la lettre du docteur Marant à Son Éminence le cardinal archevêque de Malines, en date du 3 avril 1789.— (Malines, Hanicq, 1789); 13 pages in-8.°

La partie de cet ouvrage intitulée: « Réflexions d'un homme de bien sur la conduite du gouvernement de Bruxelles, dans l'affaire du séminaire général de Louvain, » n'est pas du même auteur.

—Le retour de Bruxelles, ou l'Estaminet des six professeurs (*Marant, Mazière, Sentelet, Leplat, Wouters et Dillon*). — (Malines, 1789); 16 pages in-8.°

— Le retour de Bruxelles, ou l'Estaminet des six professeurs. Seconde soirée. — (Malines, 1789); 16 pages in-8.°

— Lettres curieuses sur l'affaire de Louvain, tenant lieu de réponse aux Observations générales sur le prétendu jugement doctrinal de Son Éminence, etc. — (Malines, Hanicq, octobre 1789); 6 pages in-8.°

— Lettre d'un membre du ci-devant conseil royal à Bruxelles, à un royaliste intrigant servant de réponse au problème : *Qu'allons-nous devenir?* aux autres brochures de la même trempe et aux suppliques dont une poignée de dupes, mises en jeu par quelques brouillons, fatiguent à pure perte les États des provinces réunies de la Belgique, pour les engager, contre leur serment, contre le vœu unanime de la patrie, à changer la constitution.—Bruxelles, de l'imprimerie patriotique, 1790, (Malines, Hanicq); 10 pages in-8.°

— Remerciement à MM. l'avocat et consorts pour leur avis à MM. Brosius, Feller, Du Vivier et autres; avec des réflexions sur le *Projet d'organisation provisionnelle de la Flandre*, sur les effets qu'il peut produire dans cette province, et sur l'usage

Digitized by Google

qu'on peut faire de ce *Projet* dans le Brabant. Par M. l'abbé Du Vivier, chanoine du Chapitre de Saint-Vincent à Soignies, secrétaire de Son Eminence le Cardinal archevêque de Malines. — (Bruxelles) de l'imprimerie patriotique, 1790; 331 pages in-12.

— Examen du manifeste de la province de Hainaut, servant de supplément à la brochure intitulée : Remerciement à MM. l'avocat *** et consorts, par M. l'abbé Du Vivier, chanoine de Soignies, secrétaire de S. Em. le Cardinal archevêque de Malines. — Bruxelles, Lemaire, 1790; 28 pages in-8.°

— Lettre de M. l'abbé Du Vivier, secrétaire de Son Eminence le Cardinal archevêque de Malines, aux rédacteurs du Journal général de l'Europe (en date à Bruxelles du 27 mars 1790). — Malines, 2 pages in-8.°

— Déclaration des états de Hollande et de West-Frise; donnée à Harlem le 16 octobre 1587. — Bruxelles, Lemaire, 1790; 12 pages in-8.°

L'avertissement porte la signature de l'auteur.

— Lettre du citoyen Ten Hulscher, archi-prêtre de Hollande, de Zélande et de West-Frise, au citoyen rédacteur de la Gazette d'Harlem, tenant lieu d'avertissement aux catholiques romains des Provinces-unies.— Amsterdam, 28 mars 1795; 7 pages in-8.°

— Douze questions proposées au Cit. Huleu, archi-prêtre de l'église de Malines, par un ci-devant notaire des Pays-Bas, pour servir de réponse à la brochure intitulée : « Aurora veritatis. » — (Mons, N.-J. Bocquet, 1798); 23 pages in-8.°

— Seconde lettre du jurisconsulte françois au ci-devant notaire des Pays-Bas, sur la question : « Peut-on en conscience communiquer *in divinis* avec les ministres de la religion catholique qui ont prêté le serment de haine à la royauté? — (Mons, N.-J. Bocquet, 1798); 22 pages in-8.°

— Troisième lettre du jurisconsulte françois au ci-devant

Digitized by Google

notaire des Pays-Bas, sur les rapports des évènements présent: avec la fin du monde; servant d'anti-dote aux catholiques contre le calendrier républicain, les décadis, les fêtes dites nationales, les processions civiques, les nouveaux plans d'éducation, les écoles centrales, normales, primaires; en un mot contre tous les moyens de séduction et de perversion généralement connus sous le nom d'*Institutions républicaines.* — (Mons, N.-J. Bocquet, 1798); 29 pages in-8.°

— M.r Ernst condamné par lui-même, ou quatrième lettre du jurisconsulte françois au ci-devant notaire des Pays-Bas, sur l'obligation d'éviter la communion des jureurs fructidoriens; obligation résultant des erreurs philosophiques qu'ils soutiennent et favorisent dans leurs ouvrages, leurs sermons et leurs discours particuliers. — (Mons, 1801); 39 pages in-8.°

— Avis aux catholiques sur les nouvelles supercheries des jureurs fructidoriens. Nouvelle édition. — (Mons, 1801); 8 pages in-8.°

— Notice sur l'abbé Sicard, instituteur des sourds et muets, pour l'intelligence des annales philosophiques, morales et littéraires, par rapport au serment du 19 fructidor. — (Mons, 1801); 16 pages in-8.°

— Supplément à l'avis aux catholiques sur les nouvelles supercheries des jureurs fructidoriens, contenant quatre autres autorités importantes, avec un exposé de la règle qui fut toujours suivie par les catholiques dans les contestations religieuses: écrit tenant lieu de réplique au mandement publié par la scission fructidorienne du vicariat de Tournay, le 12 septembre 1800. — (Mons, N.-J. Bocquet, 1800); 12 pages in-8.°

— Un mot sur le mandement des vicaires-généraux scissionnaires de Tournay, faisant suite à l'*Avis aux catholiques*, au *Supplément*, et à la *Notice sur l'abbé Sicard.* — (Mons, N.-J. Bocquet, 1800); 12 pages in-8.°

Digitized by Google

— Nouveau manège du clergé fructidorien au sujet des *Mémoires justificatifs* qu'il a présentés au S.t-Siège, et du silence que le S.t-Siège garde sur ces mémoires. — A Paterborn, (Mons, N.-J. Bocquet, 1801); 24 pages in-8.°

— Lettre de D. Anselmo B***, ancien Historiographe de l'Université de Pavie, au Citoyen Bonaparte, Consul de la République française, sur *le nouveau serment de liberté et d'égalité.* — Embrun, le 18 novembre 1799 (Mons, N.-J. Bocquet); 8 pages in-12. Réimprimée.

— Seconde lettre de D. Anselmo B***, ancien Historiographe de l'Université de Pavie, au Citoyen Bonaparte, premier Consul de la République française, sur les suites du 18 brumaire et sur la *Promesse de fidélité à la Constitution.* — Valence, le 1.er février 1800 (Mons, N.-J. Bocquet); 15 pages in-8.° Réimprimée.

— Nouvelle lettre de D. Anselmo B***, ancien Historiographe de l'Université de Pavie, à Buonaparte, sur la paix.— Valence, 1.er novembre 1801 (Mons); 22 pages in-8.° Réimprimée plusieurs fois.

— Doctrine et tradition de l'église sur la nature, la propriété, l'usage et l'administration des biens ecclésiastiques depuis les apôtres jusqu'à nos jours. — Leipsick (Mons, N.-J. Bocquet, 1801); 80 pages in-8.°

— Les analogies historiques ou morceaux choisis de l'histoire pour servir de guide aux orthodoxes dans les nouvelles controverses et de préservatif contre les erreurs du temps; in-8.°

N.° 1. — (Mons, N.-J. Bocquet, 1798); 35 pages.
2. — Liége (Mons, N.-J. Bocquet); 38 id.
3. — (Mons, N.-J. Bocquet); 31 id.
4. — (Mons, N.-J. Bocquet); 24 id.
5. — Paterborn (Mons, N.-J. Bocquet, 1801); 32 pages.

— Lettre d'un curé des départements réunis, déporté à l'île

Digitized by Google

de Cayenne, à ses paroissiens. — Bruxelles (Mons, N.-J. Bocquet, 1802); 15 pages in-8.°

— Entretien curieux et important qui eut lieu pendant le trajet de Douvres à Calais, sur le rétablissement de la religion catholique en France, entre M. le comte et Madame la comtesse de ***, émigrés françois, et un missionnaire anglois. — 1801; 18 pages in-8.°

— Préservatif contre la Suite du sophisme dévoilé, par un prêtre du diocèse de Tournay (Corneille Stevens, né à Wavre en 1747 et mort dans la même ville en 1828). — Mons, Monjot, an XI; 71 pages in-8.°

Il a en outre laissé en manuscrit :

— Mémoire sur l'incompétence du concile national, prouvée par la nullité des pouvoirs épiscopaux qui résulterait d'un nouveau mode d'institution qu'adopteraient les évêques sans l'intervention du Pape.

Travail qui a servi de base au rapport de Hirn et de l'évêque de Troyes, au sujet du *Concile National* de 1811.

— La révolution et les grandes calamités considérées dans leur source principale, avec les moyens de les prévenir, d'en réparer les dommages et d'en prévenir le retour, ouvrage qui démontre les admirables rapports de la religion catholique et de la prospérité des états par les évènements les plus mémorables arrivés depuis Jésus-Christ jusqu'au consulat de Bonaparte, suivi d'une Addition importante sur son règne et le renversement de son empire, et d'une Seconde Addition beaucoup plus importante sur les nouvelles révolutions qu'amenèrent en France et ailleurs les évènements de juillet 1830 et années suivantes.

Je me suis borné à puiser ces renseignements, moins biographiques que bibliographiques, dans une notice sur notre compa-

Digitized by Google

triote qui a été publiée à Tournai par M.r Fréderic Hennebert (Hennebert, frères, 1840; in-8.° de IV—21 pages [1]), d'après des documents laissés par H.-F. Delmotte et *rectifiés* de la propre main de l'abbé Du Vivier, *son oncle.*[2] J'ai omis à dessein d'entrer dans des détails plus circonstanciés, de donner l'historique de sa vie, de porter un jugement sur la part qu'il a prise, soit par ses actions, soit par ses écrits, aux événements qui ont amené, accompagné ou suivi la révolution brabançonne; d'apprécier les raisons, justes ou injustes, qui le firent inscrire, à la suite du 18 fructidor an V (lundi 4 septembre 1797), sur les listes de déportation, et arrêter, avec les évêques de Troyes, de Gand, de Tournai, ainsi que leurs aumôniers ou théologiens, dans la nuit du 10 au 11 juillet 1811, pour être renfermé avec eux au donjon de Vincennes, où il fut détenu jusqu'au mois de mars 1812, époque à laquelle on lui assigna pour résidence la ville de Vervins, jusqu'au 23 février 1814. Ces événements sont encore trop rapprochés de nous, trop de membres de la famille de Du Vivier, trop de ses parents les plus proximes existent encore, pour qu'il soit permis d'asseoir aujourd'hui sur son compte une opinion dégagée de toute influence; c'est un soin qu'il faut laisser à une postérité un peu plus reculée, et plus à même par conséquent de juger sainement d'hommes et de choses que nous ne pouvons voir qu'à travers le prisme, toujours trompeur, de nos opinions et de nos affections personnelles.

Il faut citer cependant comme une des particularités honorables de sa longue et laborieuse carrière, que Samuël de Saint

[1] Avec un portrait dessiné et gravé par P. Chretien, inventeur du physionotrace.

[2] Marie-Thérèse Dolez, née à Mons le 11 juin 1794, épouse de Henri-Florent Delmotte, était fille de Jean-François-Joseph, jurisconsulte, ancien conseiller d'intendance, chevalier de l'Ordre du Lion Belgique, etc., . . . et de Narcisse Duvivier, une des sœurs de Joseph-Hippolyte.

Digitized by Google

Médart ayant été appelé au siége épiscopal de Tournai en remplacement de l'évêque Hirn (qui avait été forcé, en même temps que les évêques de Troyes et de Gand, de donner sa démission), des démarches furent tentées auprès de Du Vivier pour l'engager à reprendre auprès du nouveau titulaire ses anciennes fonctions, et qu'il s'y refusa obstinément, préférant les rigueurs de l'exil à toute concession.

Rentré à Tournai en 1814, Du Vivier, nommé d'abord vicaire-général du diocèse, devint, en 1819, à la mort de Hirn, l'un des vicaires-généraux capitulaires et fut confirmé, en 1829, par mon parent l'évêque Delplanque, dans ces mêmes fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort, après avoir résigné, en 1830, sa place d'archidiacre, pour tenir le rang de doyen du chapitre.

La première année de la révolution de septembre, il fut élu député au Congrès national par le district de Soignies, mais il n'accepta pas cet honneur et motiva son refus sur sa position physique et morale.

On a attribué à Du Vivier un opuscule intitulé : « Lettre ou avis d'un diplomate, » mais il est douteux qu'il en soit l'auteur.

Fin du sixième volume.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

contenues

dans le Tome 6.me des Mémoires & Publications

de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

1845 — 1846

Biographie montoise (suite), 141 à 224.
Daelman (Charles-Ghislain), 141.
Decker (Léger-Charles De), 142.
Defontaine (Auguste-Joseph), 146.
De La Cauchie ou De La Chaussée (Antoine), 147.
De La Motte (Jean), *ibid.*
Delattre (Nicolas-Joseph-Germain), 148.
De Lattre (Roland), 150.
Delecourt (Charles-Jean-Baptiste-Joseph), 166.
De Le Loz De Buillemont (Jean-Joseph), 169.
Delewarde ou Delwarde (Michel), 170.
Delmotte (Henri-Florent), 174.
Delmotte (Philibert-Ignace-Marie-Joseph), 182.
Delneufcour (Pierre-François-Joseph), 185.
Delobel (Louis-Charles-Albert-Joseph), 187.
De Marbaix (Charles-Joseph), 189,
Denis ou Denys (Pierre-Joseph), 197.
Derpion (François), *ibid.*
Descamps (Nicolas-Joseph-Henri), *ibid.*
D'Espiennes Du Fay (Jean), 198.
De Thuin ou Dethuing (Jean), 199.
Du Broeucquez (Jean-François), 201.
Du Brucque, Du Breuck ou Du Brucq, *le vieux* (Jacques), *ibid.*
Dubuisson (Théodore-Joseph), 204.

Digitized by Google

Duet (Antoine), 205.
Du Chasteler (François-Gabriël-Joseph), 206.
Dumont (Bonne-Philippine-Joséphine-Hubertine), 210.
Dumont (Guillaume), 211.
Dumont (Jean-Bonaventure-Thiéry, comte de Gages), *ibid.*
Dumont (Joseph-Marie), 214.
Dumont (Philippe), *ibid.*
Dumont (Philippe-Procope), 215.
Du Trieu (Philippe), *ibid.*
Duvivier (Claude), 216.
Du Vivier (Joseph-Hippolyte), *ibid.*
Du Libre-Echange, n.° 1, 17.
» » n.° 2, 77.
Fonctions de la monnaie dans les échanges, 78;—Les produits ne s'achètent qu'avec des produits, 81; — De la liberté commerciale, 89.
Extrait du procès-verbal de la séance du 3 décembre 1846, sur l'institution d'un comité permanent chargé d'étudier la question du Libre-Échange, 15.
Fonctionnaires de la Société, LXXXI.
FUMIÈRE, L. Sur l'étude de l'Histoire, 129.
LACOMBLÉ, Ad., reçoit une médaille d'or, en réponse à la question de Peinture, LXXI.
L'Orient, IX.
MATHIEU, Ad. Rapport sur le concours de 1845—1846, XXXIII; — Programme du concours de 1846—1847, LXXII; — Liste des Fonctionnaires et Membres de la Société, au 13 avril 1846, LXXXI; — Biographie montoise : Daelman (Charles-Ghislain), 141; — Decker (Léger-Charles De), 142; —Defontaine (Auguste-Joseph), 146; —De La Cauchie ou De La Chaussée (Antoine), 147; — De La Motte (Jean), *ibid.*; — Delattre (Nicolas-Joseph-Germain), 148; — De Lattre (Roland), 150; — Delecourt (Charles-Jean-Baptiste-Joseph), 166; —De Le Loz De Buillemont (Jean-Joseph), 169; — Delewarde ou Delwarde (Michel), 170; — Delmotte

Digitized by Google

(Henri-Florent), 174; Delmotte (Philibert-Ignace-Marie-Joseph), 182; — Delneufcour (Pierre-François-Joseph), 185; — Delobel (Louis-Charles-Albert-Joseph), 187; — De Marbaix (Charles-Joseph), 189; — Denis ou Denys (Pierre-Joseph), 197; — Derpion (François), *ibid.*; — Descamps (Nicolas-Joseph-Henri), *ibid.*; — D'Espiennes Du Fay (Jean), 198; — De Thuin ou Dethuing (Jean), 199; — Du Broeucquez (Jean-François), 201; — Du Brucque, Du Breuck ou Du Brucq, *le vieux* (Jacques), *ibid.*; — Dubuisson (Théodore-Joseph), 204; — Duet (Antoine), 205; — Du Chasteler (François-Gabriël-Joseph), 206; — Dumont (Bonne-Philippine-Joséphine-Hubertine), 210; — Dumont (Guillaume), 211; — Dumont (Jean-Bonaventure-Thiéry, comte de Gages), *ibid.*; — Dumont (Joseph-Marie), 214; — Dumont (Philippe), *ibid.*; — Dumont (Philippe-Procope), 215; — Du Trieu (Philippe), *ibid.*; — Duvivier (Claude), 216; — Du Vivier (Joseph-Hippolyte), *ibid.*

Membres de la Société, LXXXII.

Membres décédés, LXXXVII.

Procès-verbal de la séance publique du 13 avril 1846, 13.me anniversaire de la Société, V.

Programme du concours de 1846—1847, LXXII.

RAINGO, G. Du Défrichement des terres incultes, considéré sous le point de vue des intérêts sociaux, 3.

WAUQUIER, E. Rapport sur les travaux de la Société, pendant l'année académique 1845—1846, XXV.

WINS, C. Discours d'ouverture de la séance anniversaire du 13 avril 1846, IX.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ

des Sciences, des Arts et des Lettres

DU HAINAUT.

PROGRAMME.

I.

HISTOIRE. — Narrer les évènements qui, depuis Henri l'aveugle jusqu'à Philippe le Bon, ont préparé la fusion des comtés de Namur et de Hainaut, en discutant leur importance et l'influence qu'ils ont pu exercer sur la civilisation.

II.

« — De l'origine des Comtes de Hainaut.

III.

DROIT. — Des réformes du régime hypothécaire.

IV.

LITTÉRATURE. — L'éloge de Jansénius, évêque d'Ypres.

Le mémoire sera écrit en latin, en français ou en flamand.

Digitized by Google

V.

HYDROGRAPHIE. — Donner une description abrégée des principaux affluents de l'Escaut ayant cours dans le Hainaut, avec indication des localités qu'ils arrosent, des usines qu'ils font mouvoir et des travaux qui ont été exécutés depuis le commencement de ce siècle, ou qui pourraient l'être, pour en améliorer le cours. — Une carte, sur une grande échelle, détaillée et cotée, sera annexée au mémoire.

VI.

ÉCONOMIE POLITIQUE. — Quel est le mode le plus juste et le plus profitable de salarier l'ouvrier, en agriculture comme en industrie ?

VII.

MÉDECINE. — Le sujet est laissé au choix des concurrents.

VIII.

CHIRURGIE. — Quel est, en général, le meilleur traitement de la carie des os?

IX.

INDUSTRIE. — Trouver un anémomètre offrant des résultats plus certains que ceux qu'on obtient des instruments de même espèce connus jusqu'à ce jour.

X.

AGRICULTURE. — Quels sont les produits alimentaires qui peuvent être récoltés avant les céréales ? Indiquer les moyens les plus prompts de les obtenir avec économie et la quantité de principes azotés qu'ils contiennent.

XI.

MUSIQUE. — Une symphonie.

Digitized by Google

Questions mises au Concours,

sur la proposition de M.r le Ministre de l'Intérieur.

I.

Faire connaître la composition habituelle et les qualités physiques de l'air qu'on rencontre dans les différentes houillères du Hainaut, en y rattachant la connaissance des qualités chimiques et physiques des diverses variétés de houille qu'elles présentent.

II.

Décrire les corps organisés fossiles du calcaire de Ciply et de la craie blanche du Hainaut; faire ressortir les différences et les analogies paléontologiques que présentent ces deux étages du terrain crétacé supérieur.

III.

Décrire les fossiles du terrain crétacé inférieur du Hainaut; indiquer les analogies et les différences paléontologiques qu'il présente avec le terrain crétacé supérieur.

IV.

Réunir et discuter les faits météorologiques et les phénomènes constatés par les écrivains anciens et modernes, qui peuvent servir à faire connaître le climat du Hainaut.

V.

Écrire un mémoire sur la mortalité des ouvriers employés à l'exploitation des mines et des houillères du Hainaut.

VI.

Décrire les plantes fossiles du bassin houiller du Hainaut, en indiquant leur gisement exact; porter principalement l'attention sur les fruits fossiles qui ont été signalés dans ces localités.

VII.

Décrire d'une manière détaillée les morts-terrains qui couvrent le terrain houiller dans la province de Hainaut. Joindre à la réponse des plans et des coupes propres à indiquer, avec la plus grande

Digitized by Google

précision, les détails de composition et de gisement qui peuvent exercer quelque influence sur l'exploitation des mines de houille.

VIII.

Décrire toutes les espèces ou variétés de houille exploitées dans la province de Hainaut, en faisant connaître leur composition chimique, leurs caractères extérieurs, la manière dont elles se comportent au feu, en vases clos et au contact de l'air, les usages économiques auxquels elles sont les plus propres et les localités où on les exploite.

IX.

Décrire succinctement et comparer, sous le point de vue économique, en s'appuyant exclusivement sur des résultats d'expériences, les divers systèmes de machines à vapeur employées, dans la province de Hainaut, pour l'exploitation des substances minérales.

X.

Comparer, sous le double point de vue de leurs résultats actuels et de leurs chances d'avenir, les établissements sidérurgiques de la province de Hainaut et de la partie contiguë de la province de Namur, dans lesquels on emploie la houille et ceux dans lesquels on se sert de combustibles végétaux. Joindre aux considérations théoriques sur lesquelles on appuiera la réponse à cette question, le plus grand nombre possible de données pratiques.

XI.

Rédiger une notice statistique des chaux et ciments de toute espèce du Hainaut, en développant les applications géologiques et géognostiques nécessitées par les recherches faites à ce sujet. Rendre compte des caractères physiques et chimiques des pierres découvertes, ainsi que de leurs propriétés. Joindre aux mémoires un tableau, d'après le modèle ci-après, où sera consigné le résultat des explorations et examens. L'envoi des échantillons analysés est de rigueur pour la vérification des analyses chimiques et des essais d'hydraulicité.

Digitized by Google

Numéros des échantillons.	Position géologique et nom minéralogique.	Localités.	Constitution géologique et importance de l'étude.	Caractère physique.	Analyse chimique.	Mode de cuisson.	Propriété de la matière cuite.	Observations sur l'extraction.	Résultats des essais d'hydraulicité.	Observations.

Questions mises au Concours,

sur la proposition de la Députation permanente du Hainaut.

I.

Donner une analyse chronologique des lois, ordonnances et règlements qui, depuis l'an 1200 jusqu'au 7 pluviôse an V, ont régi :

1.° Les seigneuries de Tournai et du Tournaisis, avec les communes du duché de Brabant et du comté de Flandre qui entrèrent dans la formation du département de Jemmapes;

2.° Les communes du comté de Namur et de l'évêché de Liége qui en furent séparées pour former le département de Jemmapes, ainsi que les communes qui, par le traité du 20 novembre 1815, ont été détachées du territoire français pour être réunies à la province de Hainaut.

L'auteur pourra se borner à traiter l'une des deux parties de la question.

Digitized by Google

II.

Retracer l'état, les développements et les vicissitudes du commerce et de l'industrie dans le Hainaut, depuis le onzième siècle jusqu'au dix-neuvième.

III.

Présenter l'analyse et le rapprochement des dispositions des diverses coutumes du Hainaut qui régissaient, avant l'introduction des lois françaises, l'état des personnes, l'organisation de la famille et l'ordre des successions. En faire ressortir le but, l'influence, les avantages et les inconvénients.

Ainsi arrêté, en séance, le jeudi 4 mars 1847.

LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,

Le prix de chacun de ces sujets est une médaille d'or.

Digitized by Google

Les mémoires destinés au concours sont adressés, francs de port, au Secrétaire perpétuel, avant le 1.er janvier 1848.

Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages ; ils y mettent une devise, qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

Sont exclus du concours ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit, ou qui envoient leurs mémoires après le terme fixé

La Societé reste propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés.

Mons, Emm. Hoyois, Imprimeur de la Société des Sciences, etc., et de la Société des Bibliophiles belges.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

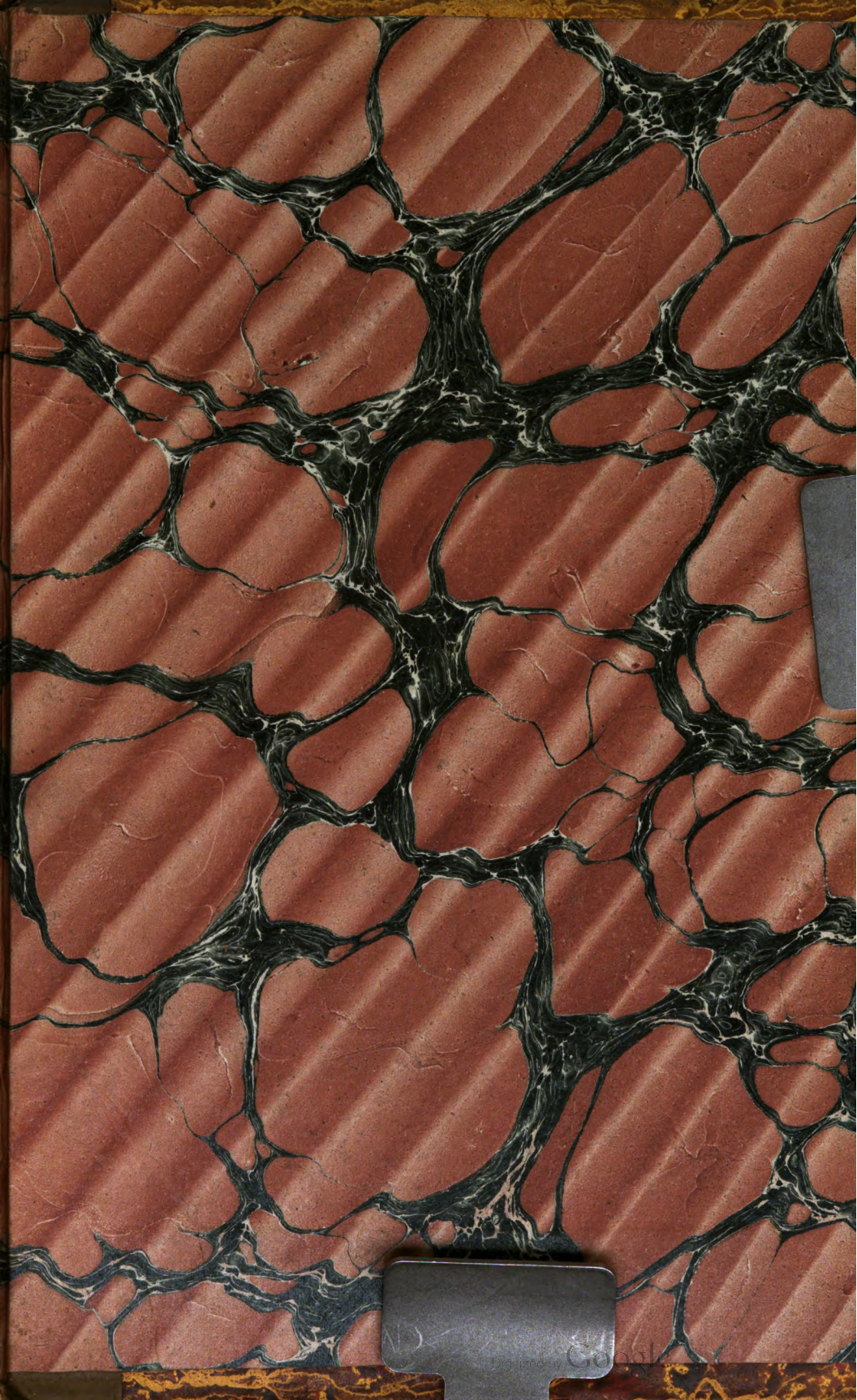
Digitized by Google